FLAVIE

DERNIERE PARTIE (1)

VI

En m'éveillant le lendemain, je me sentis un poids sur le cœur, et en cherchant instinctivement la cause de cette angoisse, je me rappelai le désastre de la veille. Alors je fus mortifié de constater que mes larmes s'étaient bien vite séchées, et je m'en voulus d'avoir dormi si serré en dépit de mon chagrin. Dans les romans que j'avais lus, les amoureux trahis perdaient plus facilement le sommeil et subissaient de plus cruels tourmens. Honteux de ma faible capacité de souffrir, je voulus du moins manifester ma douleur en boudant contre mon ventre, et, m'étant habillé, je sortis de la maison sans déjeuner. Je ne me hasardai pas dans la rue : il me semblait que tous les gens du village devaient savoir déjà que j'étais supplanté par Paul Saint-Vanne, et je ne tenais pas à leur donner le spectacle de ma mine déconfite. Je gagnai par les champs la lisière du Chânois, afin de pouvoir tout à mon aise ruminer sous les hêtres mes tristes pensées.

Du haut de la colline, j'apercevais, à travers un voile de brume fin comme une gaze, le village, qui s'échelonnait sur le versant opposé. La brise m'apportait les coups de piston de l'usine de Numa Brocard. Bien que la forêt me parût plus propice à la méditation, je n'avais pas le courage de m'enfoncer sous bois et

(1) Voyez la *Revue* du 1er avril.

de m'arracher ainsi à la contemplation du logis où s'éveillait mon infidèle. Je voyais de loin, à mi-côte, le chemin de Souilly serpenter, blanchâtre, entre les champs de blé déjà moissonnés, et l'image du triomphant Paul Saint-Vanne se dressant devant mes yeux exaspérait ma jalousie.

Quelle conduite allais-je tenir maintenant à l'égard de Flavie? Ma dignité me commandait de ne plus la voir, mais mon cœur se révoltait à l'idée d'un pareil renoncement. Si noire que fût sa trahison, j'aimais trop tendrement Mlle Brocard, et ce sacrifice était au-dessus de mes forces. Je comprenais trop bien que c'était moi et non elle que je punirais en cessant de la fréquenter. D'ailleurs, elle ne m'avait rien avoué, et elle me devait une explication. Tout en débattant le pour et le contre, je m'étais assis à l'ombre d'un épais fourré de ronces, d'aubépines et de viornes, qu'on nomme dans le pays « la Vinée. » Derrière moi, dans un alisier, j'entendais le menu gazouillis d'un rouge-gorge. La timide chanson de cet *ouselot* me remémorait les projets de parties de bois et de tendue aux petits oiseaux, que nous avions formés pour ces vacances de septembre. Mon cœur se serrait, et le refrain de la vieille ronde que nous dansions jadis avec les enfans du village me revenait aux lèvres: « Nous n'irons plus au bois, les lauriers sont coupés! » Maintenant, tout serait pour ce Saint-Vanne détesté... Il me volait ma part de tendresse, il accaparait tout dans la maison!...

Irrésolu et désolé, les pieds dans la rosée, la tête sur l'épaule et sentant par intervalles des tiraillemens d'estomac qui me rappelaient désagréablement mon jeûne volontaire, je demeurai là pendant un bon bout de temps. J'entendis neuf heures sonner à l'église; le timbre grêle de la vieille horloge m'arrivait nettement à travers l'atmosphère plus limpide. Le soleil, déjà haut, commençait à me réchauffer, et sa tiède caresse, en me tombant sur l'échine, me redonnait du courage. Je songeai que Flavie devait m'attendre, puisque, la veille, je lui avais promis ma visite. En lui faisant faux bond, je me mettrais dans mon tort, je me priverais sottement de cette occasion, peut-être unique, de plaider ma cause et de la gagner. D'un bond, je me levai, je secouai mes jambes engourdies, et, dévalant jusqu'au bas de la côte, je me glissai dans la maison de Cadet Brocard. Le moment était opportun pour provoquer une explication. La servante m'apprit que Numa venait de se rendre à l'usine et que Mme Lucie était allée à Verdun essayer une robe.

Très agité, mais très digne, je montai donc à la chambre de Flavie et je frappai à la porte; puis, sans attendre une réponse, j'entrai tout de go.

— Qui est là? demanda M[lle] Brocard, tournée vers la glace et occupée à nouer sous son col plat un ruban bleu.

— Moi, répliquai-je, d'un ton déjà moins ferme.

— Comment, c'est toi, Jacques? C'est ainsi que tu surprends ton monde?... Je ne t'ai pas entendu frapper.

— C'est que ton idée était sans doute ailleurs! repartis-je ironiquement.

Elle avait fini de nouer son ruban ; elle se retourna, vit ma mine soucieuse et se mit à rire :

— Ho! ho! que se passe-t-il?... Tu as l'air d'un petit coq fâché!...

Je ne savais de quoi j'avais l'air, mais ce dont j'avais la certitude c'est qu'elle était séduisante au possible avec son ruban bleu, ses joues roses et ses yeux rieurs. Je me troublais de plus en plus, et ma superbe assurance diminuait à mesure.

— Flavie, repris-je d'une voix étranglée, je viens te demander une explication...

— Une explication? interrompit-elle, surprise: voilà un bien gros mot!... Eh bien! va, je t'écoute...

— Flavie, depuis les vacances de Pâques, il s'est passé ici des choses qui me font beaucoup de peine... On dit que tu vas te marier avec M. Saint-Vanne... Est-ce vrai?

Elle rougit, me regarda curieusement à travers ses cils baissés; puis, s'asseyant près de la table à ouvrage et prenant son crochet :

— Qui, *on?*... interrogea-t-elle, ayant au coin des lèvres un sourire plutôt espiègle, où as-tu ramassé ces ragots de village?

— Je n'ai causé avec personne dans le village, Flavie... Ce que j'ai vu hier chez vous est bien suffisant... Et la preuve, c'est que, lorsque j'en ai parlé à papa, il a dit tout de suite : « Il y a un mariage là-dessous. »

— Ah! ton père a dit ça? remarqua-t-elle avec une visible satisfaction.

Elle réfléchit un instant, piqua le crochet dans son peloton de laine, puis, m'indiquant un tabouret à ses pieds : « Assieds-toi là, continua-t-elle, et, si tu me promets d'être bien sage, je te confierai un secret...

J'obéis. Elle se pencha vers moi, et tout en arrangeant distraitement mon nœud de cravate, elle me dit à mi-voix :

— Tu es un bon ami, et tu es assez raisonnable pour qu'on puisse te parler à cœur ouvert... Eh bien! ton père a deviné juste... Il est question d'un mariage pour moi avec M. Saint-Vanne...

Je blêmissais. Le coup que me portait cet aveu quasi brutal, et sans doute aussi le vide que creusait dans mon estomac mon jeûne du matin, produisirent en moi une douloureuse défaillance.

Je sentis ma tête tourner et je fus sur le point de me trouver mal. Flavie vit mes lèvres pâles, mes yeux blancs, et, effrayée :

— Qu'as-tu, petit? Es-tu malade? me demanda-t-elle.

Ventre affamé n'a plus de honte. Je souffrais de tels tiraillemens d'entrailles que je n'eus pas le courage de lui cacher la vérité. Je lui avouai que mon chagrin m'avait empêché de déjeuner et que je mourais de faim.

— Ah! mon pauvre garçon, s'écria-t-elle avec une tendre compassion... En même temps, elle m'enlevait de mon tabouret et m'installait sur la chaise qu'elle venait de quitter...

— Attends-moi une minute, ajouta-t-elle. Puis elle sortit précipitamment.

Peu après, elle revint avec un bol de bouillon tout chaud, au sortir du pot-au-feu, et un morceau de *boute-à-bras*, — c'est le nom qu'on donne, dans le Verdunois, à la brioche façonnée en couronne.

— Tiens, me dit-elle, bois d'abord ce bouillon qui te réchauffera, et puis tu mangeras du *boute-à-bras*.

Je ne me le fis pas répéter. J'avalai le bouillon et je dévorai la brioche.

Flavie me regardait engloutir la nourriture avec un sourire où il y avait à la fois de l'amitié et un rien de moquerie.

— Comment, murmurait-elle, tu t'étais privé de déjeuner?... Y a-t-il du bon sens de se rendre malade à plaisir!

Sa pitié m'irritait. J'étais humilié de ma prosaïque défaillance et en même temps indigné de la tranquillité avec laquelle elle m'avait appris son futur mariage. Mais le moyen de se fâcher contre quelqu'un qui vient de vous sustenter avec un bouillon savoureux et une brioche? Aussi, quand elle reprit : « Es-tu mieux maintenant? » je me bornai à secouer la tête et à balbutier un bref remerciement.

Flavie s'était gentiment agenouillée près de moi et me regardait en souriant, toute prête à renouer le fil de ses confidences, sans se douter à quel point sa cruelle et imperturbable sérénité me déchirait le cœur.

— Ainsi, tu vas te marier? dis-je d'un ton de reproche.

— Il en est question, mais tu es le premier à qui j'en parle, et je compte sur ta discrétion... M. Saint-Vanne doit venir avec son père faire sa demande et nous inviter à dîner pour dimanche en huit... C'est ce jour-là qu'aura lieu l'*entrée*.

L'*entrée* est chez nous l'un des actes les plus décisifs du cérémonial des fiançailles. C'est la présentation de la jeune fille à la famille et aux amis de son futur. Il y a dîner de gala chez les parens du fiancé et on fixe le jour du mariage.

— Alors tu aimes ce monsieur? m'écriai-je avec dédain.

— Oui, avoua-t-elle, il me plaît beaucoup.

— Eh bien! et moi?

— Toi, mon Jacques, je t'aime comme un bon petit frère, et quand je serai mariée, il n'y aura rien de changé dans mon amitié: tu seras choyé chez nous comme l'enfant de la maison.

— Non, ce ne sera plus la même chose, répliquai-je, désespéré; je t'en prie, Flavie, n'épouse pas M. Saint-Vanne.

— Quel enfant! soupira-t-elle en riant et en me donnant une tape sur la joue. Voyons, je ne peux pourtant pas rester vieille fille!

— Tu ne resteras pas vieille fille, Flavie! — En même temps, je jetais mes bras autour de son cou, je me câlinais sur son épaule et je murmurais à son oreille : « Attends-moi seulement... Dans quatre ans, j'aurai quitté le collège, je serai un grand garçon, je ferai mon droit, et je t'épouserai ensuite... Si tu m'aimes, ne peux-tu patienter quelques années? Nous sommes si bien comme nous sommes! »

Elle m'embrassa, puis me força à reprendre ma place sur la chaise. Sa physionomie était devenue pensive, avec une nuance de tristesse.

— Hélas! non, répondit-elle, je n'ai pas le temps d'attendre, mon pauvre petit!... et je vais t'en dire la raison... C'est la plus grande marque d'affection que je puisse te donner... Vois-tu, mon ami Jacques, nous ne sommes pas aussi riches qu'on le croit. On dépense beaucoup à la maison; maman ne sait pas compter, et papa a fait dernièrement de mauvaises spéculations. Il n'en convient pas, parce qu'il est très fier, mais je devine ça à sa mine *débiscaillée* et à des allées et venues d'hommes d'affaires qui montrent trop souvent leur nez à l'usine. Il est donc probable que je n'aurai pas une grosse dot, et si je rencontre un garçon distingué qui me plaît et veut bien m'épouser malgré mon peu de fortune, je serais folle de refuser. Dans mon intérêt comme dans celui de mes parens, il faut que je me marie le plus vite possible... Maintenant tu comprends ma situation, n'est-ce pas, Jacques? et tu vois que je n'ai pas le temps d'attendre... Surtout, garde ça pour toi et n'en souffle mot à personne!

Je baissais la tête, accablé par ce raisonnement. Ah! comme j'aurais voulu être riche et mettre tous mes trésors à ses pieds pour l'empêcher de me préférer ce Saint-Vanne! A l'âge que j'avais, on considére les questions d'argent comme misérables et on est facilement désintéressé. Une lourde tristesse m'envahissait mais je ne sentais plus en moi cette colère ni cette amertume qui m'ulcéraient lorsque j'étais entré dans la chambre de Flavie,

J'éprouvais au contraire un sentiment d'héroïque résignation mêlé d'un redoublement de tendresse. Je me jetai de nouveau au cou de Flavie, je laissai tomber ma tête sur son épaule et je m'écriai les larmes aux yeux :

— Je t'aime, Flavie!... Quoi qu'il arrive, je t'aimerai toujours plus que tout au monde!...

Là-dessus, je la quittai et je courus m'enfermer à Chèvre-Chêne. Le lendemain, je ne pus m'empêcher de retourner chez elle. Les murs de l'usine m'attiraient comme un aimant. Mais je ne la trouvai plus seule, ni ce jour-là ni les après-midi qui suivirent. M. Paul Saint-Vanne était toujours en tiers avec nous. Je sentais que je le gênais, mais j'éprouvais un malin plaisir à jouer le rôle de fâcheux et à lui imposer ma présence. Il le prenait de très haut avec moi, affectait de me traiter comme un petit garçon, me plaisantait sur ma toilette peu recherchée de collégien, sur mes manches trop courtes, mes chaussures mal cirées. Et, de vrai, je faisais triste mine, avec ma lévite râpée, à côté de ce joli garçon aux pantalons de nuance claire, aux cravates toujours fraîches, aux fins souliers vernis laissant voir des chaussettes de soie gris perle. Il s'arrangea si bien qu'il me rendit la place intenable et que je me décidai à espacer davantage mes visites. Je me réfugiai de nouveau à Chèvre-Chêne, et je m'y claquemurai dans un maussade état d'esprit. Mon amour-propre, à la vérité, n'était plus humilié par les dédains et les railleries de Paul Saint-Vanne, mais j'endurais d'autres souffrances également cruelles. Mon imagination me représentait mon rival arrivant dans le salon des Numa Brocard, le monocle à l'œil et un bouquet à la main; je le voyais coulant ses fades déclarations dans l'oreille de Flavie, et ma jalousie s'exaspérait. Mon unique consolation était de dénicher dans la bibliothèque de Chèvre-Chêne, reléguée au grenier, quelque roman où des amoureux trahis exhalaient leurs plaintes. Je m'imprégnais de cette littérature sentimentale, je me mettais dans la peau de ces victimes de l'amour, je les prenais au sérieux et soulageais mon chagrin en m'apitoyant sur leurs malheurs imaginaires.

Le dimanche où devait avoir lieu l'*entrée* de Flavie chez les Saint-Vanne, je voulus me donner l'amer plaisir de contempler mon amie dans ses atours de fiancée. Je savais que toute la famille partirait en voiture pour Souilly à l'heure des vêpres, et d'un air faussement indifférent j'allai rôder aux entours de l'usine. Dans la cour, on entendait les piaffemens du cheval déjà attelé au char à bancs; sur le perron, Mme Lucie Brocard parée d'une robe couleur héliotrope, essayait ses gants. Peu après parurent Numa Brocard et Flavie. Celle-ci portait une toilette neuve, une légère

robe de soie grise à mille raies avec le mantelet pareil. Sous un chapeau de paille fleuri de roses mousseuses, ses yeux brillaient, éclairant d'une joie discrète sa mignonne figure. Cadet Brocard seul n'était pas à l'unisson. Il me sembla soucieux. Au lieu de se redresser comme d'ordinaire, il avait le dos courbé et faisait une lippe chagrine. Les dames s'installèrent sur les banquettes, Numa monta sur le siège, toucha de son fouet la croupe du cheval, et le char à bancs sortit vivement de la cour. Flavie m'aperçut au passage et m'envoya un petit hochement de tête amical, mais je me bornai à saluer farouchement. Sa joie épanouie me rendait trop malheureux.

Un désir me prit de voir le char à bancs grimper la rampe du chemin de Souilly. Je retraversai le coulant d'eau et, remontant la colline du Chânois, je cherchai un coin de lisière d'où mon regard pourrait le mieux embrasser tous les circuits de la route.

Comme j'approchais de la *Vinée*, mes oreilles perçurent une singulière musique. Cela ressemblait tantôt aux vocalises de la haute grive, tantôt au gazouillement d'une alouette. Les notes aiguës ou câlines s'échappaient d'un fouillis de verdure formé par les clématites sauvages s'enlaçant aux ombelles rouges des viornes obiers. Ce ne fut que lorsque j'eus pour ainsi dire le nez sur le centre du fourré que je découvris, dans une niche pratiquée au milieu des ramures enchevêtrées, le mystérieux auteur de cette réveillante musique.

Accroupi, les genoux repliés, une feuille de lierre entre les lèvres, Tintin Brocard frouait pour attirer les oiseaux, épars dans le taillis, vers les gluaux qu'il avait tendus çà et là, parmi les prunelliers et les cornouillers.

Il m'aperçut et interrompit sa musique.

— Maladroit! chuchota-t-il, tu vas effaroucher les *ouselots*... Sauve-toi bien vite ou bien, si ça t'amuse, cache-toi dans la *cabourotte*.

J'étais aussi contrarié que lui, car je n'étais guère en humeur de m'amuser et, pour le quart d'heure, j'eusse préféré me trouver seul sur cette lisière qui me servait d'observatoire. Néanmoins, pour ne pas éveiller sa curiosité, je déférai à son injonction et je me glissai près de lui dans la niche.

— Tout de même, lui dis-je, si au lieu de moi, ç'avait été le garde... tu serais pincé.

— Nenni! répondit-il, papa est locataire des chasses et adjudicataire des coupes du Chânois... Je suis donc dans mon droit et je me moque des gardes!...

Au-dessus de la *cabourotte* où nous étions mussés, les clématites et les ronces entre-croisées ménageaient au niveau de nos

deux têtes une lucarne de verdure, par laquelle on voyait la route de Souilly serpentant à mi-côte entre les éteules jaunes qui luisaient au soleil. Juste comme je venais de m'accroupir, le char à bancs de Cadet Brocard surgit dans le champ de la lucarne. Il gravissait lentement la route montante; on distinguait parfaitement sous les ombrelles claires les silhouettes de M[me] Brocard et de Flavie. Tintin, qui avait de bons yeux, eut vite reconnu l'équipage de son oncle. Entre ses cils roux, il me lança une œillade goguenarde et murmura :

— Tiens, voilà ta bonne amie et sa mère qui vont souper chez les Saint-Vanne!... C'est aujourd'hui l'*entrée*, et on met les petits pots dans les grands... La Flavie va donc être une madame, et tu seras son garçon d'honneur?... Qui sait! Jacquot, à ta place, je ne me presserais pas de commander mes habits de noce. Papa dit comme ça qu'il passera de l'eau sous le pont avant la cérémonie, et que lorsqu'on fait lever un lièvre, ça n'est pas une raison pour qu'on soit sûr de le manger en civet... Ma foi! si ce mariage pouvait rater, je n'en pleurerais pas... Je ne peux pas la sentir, moi, cette bégueule de Flavie!

En même temps une lueur maligne éclairait sa frimousse semée de taches de rousseur. Et vous l'avouerai-je?... moi-même, à l'idée d'une rupture possible, je ressentais au fond du cœur une peu charitable, mais réelle satisfaction.

— Chut! maintenant, reprit Tintin à voix basse, ne bougeons plus!

Et il se remit à frouer avec sa feuille de lierre entre les dents.

VII

Les insinuations de Tintin au sujet du mariage de Flavie me trottèrent dans l'esprit pendant le reste de la journée. Pour quel motif Nicolas Brocard doutait-il que la célébration nuptiale eût lieu à l'époque fixée? Les deux familles étaient d'accord, la demande était faite et les bans allaient être publiés. Le propos de Nicolas lui était-il tout bonnement dicté par une jalouse rancune ou bien avait-il un fondement plus sérieux?... Je rapprochais ce fâcheux pronostic des confidences de Flavie, touchant le mauvais état des affaires de Cadet Brocard, et je me demandais si le frère aîné n'était pas déjà instruit des embarras d'argent qui tracassaient Numa?... Tout en détestant Paul Saint-Vanne et en souhaitant cordialement qu'il n'épousât pas M[lle] Brocard, je ne pouvais m'empêcher de songer à la mortification de mon amie, si les méchantes prédictions de Tintin venaient à se réaliser. J'étais

cruellement partagé entre mon affection pour Flavie et la haine que m'inspirait mon rival.

Cependant on continuait de s'occuper des préparatifs de la noce. Les premières publications avaient été affichées, et Numa était venu nous inviter à la signature du contrat qui devait avoir lieu dans huit jours. En sa qualité d'ancien camarade d'enfance, mon père avait promis à Numa d'être l'un des témoins de la mariée, et nous étions conviés tous deux au repas de famille qui suivrait la cérémonie de la signature. — Depuis que Flavie m'avait initié aux soucis pécuniaires de Cadet Brocard, mon cœur inclinait à l'indulgence, et je formais le projet de donner à mon amie un gage matériel de mon abnégation héroïque en même temps que de ma tendresse persistante. Je possédais cinq ou six francs provenant de mes économies sur l'argent de mes semaines. Trois jours avant le contrat, je me levai de bon matin et je partis pour Benoite-Vaux. Il y avait là des magasins de menus objets de bijouterie qu'on vendait aux pèlerins. J'entrai dans le mieux approvisionné, et j'achetai une petite bague d'argent qui me sembla un cadeau de fiançailles fort présentable. Très fier de mon emplette, je m'en revins par les lisières de Chânois, en rêvant à la façon dont je remettrais la bague à Flavie.

Tout en baguenaudant, j'atteignis ce fourré de la Vinée où j'avais dérangé Tintin dans sa chasse aux gluaux. Il faisait un joli temps d'automne, clair et gai. Les bois exhalaient une odeur de champignons, et, sur la lisière, les cornouillers prenaient des teintes sanguines. Devant moi, je voyais la route de Souilly zigzaguer toute blanche au flanc de la colline, parmi les luzernes violettes et les labours d'un brun rosé. Les prés de la Fosse des Dames allongeaient en bas leur verdure fraîche, où çà et là miroitait l'eau bleue d'un *routoir* (1). Plus loin, ayant l'air de cheminer vers les coteaux boisés, des files de peupliers dessinaient les sveltes silhouettes de leurs ramures d'un jaune d'or. Le village fumait dans le soleil. Je distinguais la grande maison carrée de Brocard aîné, sur les toits d'ardoise de laquelle tournoyait un vol de pigeons, puis en face, de l'autre côté du coulant d'eau, l'usine de Cadet Brocard avec sa toiture de tuile rouge, avec le mince et long tuyau d'où s'échappait par intervalles réguliers un jet de vapeur sifflante. Et la vue de ces deux demeures voisines et ennemies ravivait dans mon esprit l'inquiète curiosité que me causaient les mystérieuses insinuations de Tintin.

Tandis que, plongé dans mes réflexions, je regardais les vitres scintillantes de la fenêtre de Flavie, je vis tout à coup dans le

(1) *Routoir*, fossé plein d'eau où l'on fait rouir le chanvre.

raidillon émerger la tête, puis la robuste corpulence de Nicolas Brocard. Coiffé d'un chapeau de paille, le fusil et le carnier en sautoir sur sa blouse bleue, il se dirigeait vers les coupes du Châ-nois, et comme le sentier jouxtait la Vinée, il devait nécessairement passer près de moi. Je savais qu'il me battait froid depuis que j'avais pris parti pour son frère, et je ne me souciais nullement de lui parler. Je me glissai donc lestement dans la *cabou-rotte*, et je m'y tins coi, en attendant qu'il entrât dans le taillis. Une minute après, l'ombre de son grand corps s'interposa entre la niche et les champs baignés de soleil. Il passa en sifflotant, puis je l'entendis qui s'engageait sous bois. J'allais sortir de ma cachette, lorsqu'un nouveau bruit de pas m'y rejeta aux aguets. Quelle ne fut pas ma surprise en reconnaissant, dans le marcheur qui arrivait en face du trou où j'étais gîté, — Numa Brocard en personne! — On eût dit qu'il se savait précédé par son frère et qu'il méditait de le rejoindre, car, d'un pas hâtif et sans hésiter, il entra immédiatement dans là tranchée qu'avait prise l'instant d'avant Nicolas Brocard.

Qu'allait-il se passer entre les deux frères? Leur rencontre était-elle voulue ou bien, plus vraisemblablement, Cadet Brocard ayant deviné que Nicolas se rendait dans sa coupe, avait-il résolu de l'y suivre, afin de s'expliquer plus à l'aise avec lui en ce solitaire coin de forêt? — En tout cas, je flairais là un mystère qui aiguillonnait ma curiosité. Que cette entrevue fût ou non préméditée, je pressentais qu'il y serait question de Flavie, et, bien que le métier d'écouteur aux portes me parût fort vilain, le violent désir de surprendre la conversation de ces deux frères brouillés depuis plus d'un an l'emporta sur mes répugnances. Avec les prudentes précautions d'un lièvre qui sort de son gîte, je quittai ma cachette et, contournant la Vinée, je rampai jusqu'à un cordon transversal qui coupait perpendiculairement la tranchée, et par lequel je pourrais gagner la coupe avant que Cadet Brocard y fût arrivé.

Ce canton de bois, exploité au printemps dernier, occupait les deux versans d'une étroite gorge où plongeait la tranchée et que dominait le cordon où je m'étais engagé. Au bout d'une centaine de pas, je distinguai la coupe, où, seuls debout, les arbres de réserve se dressaient çà et là en pleine lumière parmi des empilemens de fagots et des *cordes* de rondins. Le soleil de septembre brasillait sur le sol dénudé, noyant de clarté les cimes feuillues des baliveaux et les touffes lilas de grands chardons qui s'épanouissaient dans le voisinage des rondins empilés. A travers les éclaircies du taillis, je voyais nettement Nicolas Brocard. Il s'était assis sur un fagot, non loin du ruisseau qui glougloutait emmi les im-

pératoires et les reines-des-prés. Adossé à un fût de hêtre, il allumait sa pipe et de légères bouffées de fumée auréolaient sa tête. Juste à l'endroit où j'étais arrivé, une double rangée de rondins s'alignait parallèlement sur la déclivité de la pente et s'arrêtait à quelques pieds du fagot servant de siège au fumeur. Je me glissai dans ce couloir où avait poussé un fin gazon qui amortissait mes pas. Caché par les rondins, qui formaient un rempart d'un mètre de haut, je pus me faufiler en tapinois jusqu'aux berges du ruisseau. Là je m'étendis, le ventre dans l'herbe, la tête appuyée à mes deux mains, dans une excellente posture sinon pour tout voir, du moins pour tout entendre. J'étais déjà installé, quand Cadet Brocard déboucha à son tour de la tranchée et se dirigea vers son frère. — Au bruit de son pas sur le sol caillouteux, Nicolas avait sans doute relevé la tête et reconnu son cadet, car il émit un sourd grognement de surprise.

— Bonjour, Brocard! murmura Numa d'une voix mal assurée.

— Bonjour!

— Tu vas bien?

— Comme tu vois...

Les réponses brèves et boudeuses de Nicolas n'étaient pas trop encourageantes; néanmoins Numa ne parut pas se rebuter, car il reprit après un petit silence :

— Je t'ai aperçu près de la Vinée, et, comme je voulais causer tranquillement avec toi, je suis venu te rejoindre dans la coupe... Ça ne te dérange pas?

— Non, pour le moment... Qu'as-tu à me dire?

— Nicolas, Flavie va se marier.

— J'ai entendu parler de ça dans le village... Après?

— Flavie est ta filleule, et je tenais à t'annoncer moi-même son mariage.

— Tu as pris ton temps! remarqua ironiquement Brocard aîné... Étant son parrain, j'aurais pu être informé de la chose autrement que par la rumeur publique... Autrefois le procédé m'aurait froissé, mais maintenant je suis habitué à vos manques d'égards. D'ailleurs, vos affaires ne me regardent pas : ta femme et toi, vous me l'avez assez fait sentir, et je suis payé pour ne plus m'en mêler...

— Nous avons eu des torts, c'est possible; mais entre deux frères qui se sont aimés comme nous nous sommes aimés, vois-tu, Nicolas, les rancunes ne peuvent pas durer... Quand nous étions gamins, tu t'en souviens! nos brouilles ne tenaient pas longtemps, et nous nous étions promis de ne jamais nous coucher sur notre colère... C'est pourquoi j'ai résolu de m'expliquer cœur à cœur avec toi, comme dans l'ancien temps.

L'évocation de ces souvenirs d'enfance avait sans doute mieux disposé Nicolas Brocard. Il toussa et dit d'un ton radouci :

— Si tu t'y étais pris de cette façon dès nos premières discussions, ça aurait mieux valu, en effet... Autrefois il n'y avait pas de femmes entre nous, et nos querelles finissaient par une embrassade.

— C'était le bon temps !... Tiens, ici même, te rappelles-tu ?... Nous revenions de la *passe* et nous nous étions disputés, rapport à une bécasse que je t'avais fait manquer... Un coup de bouderie nous avait séparés et nous rentrions chacun de notre côté ; mais quand nous nous sommes retrouvés nez à nez dans la tranchée, nous n'avons pas pu nous empêcher de rire, et une poignée de main nous a rapatriés...

Un nouveau silence. Probablement l'aspect de ce canton de bois dont ils connaissaient depuis leurs jeunes années tous les coins et recoins ramenait les deux frères à des pensées plus conciliantes. — Le bruissement des sauterelles et des grillons, le glouglou du ruisseau, réveillaient leurs sensations d'adolescens, et — l'expérience me l'a enseigné plus tard, — ce n'est pas impunément qu'on se rencontre côte à côte en un milieu où les moindres objets remémorent les émotions ressenties à un âge où tout se grave mieux dans le cerveau. La résurrection de nos impressions enfantines ou juvéniles ne va point sans remuer au fond du cœur une inconsciente mélancolie qui nous rend plus indulgens et plus pitoyables. En se replongeant dans les souvenirs d'autrefois, on retrouve comme en une fontaine de Jouvence la sensibilité, la fraîcheur d'âme que la dure pratique de la vie avait pour ainsi dire stérilisées. Nicolas Brocard subissait sans doute cette clémente influence, car je l'entendis se moucher bruyamment, puis d'une voix brusque il cria à son frère :

— Pourquoi restes-tu là planté sur tes jambes ?... Il y a place pour deux sur mon fagot. Assieds-toi et conte-moi sans barguigner ce qui te tracasse, car tu ne parais pas être dans ton assiette, mon camarade !

— Eh bien ! voilà, repartit Numa avec un gros soupir. Nous marions Flavie... Elle épouse M. Paul Saint-Vanne ; c'est un bon parti et nous ne pouvions nous attendre à mieux. Les accords sont faits, et dans trois jours on doit se réunir chez nous pour arrêter les conditions du contrat... J'ai promis de donner à Flavie une dot de 50 000 francs et naturellement il va falloir s'exécuter... Mais, pour le quart d'heure, les affaires ne vont pas et je me trouve un peu... gêné. Je n'ai en portefeuille qu'une vingtaine de mille francs, et les Saint-Vanne, comme de juste, exigeront la justification du surplus, soit en argent, soit en valeurs... Je suis donc assez embarrassé...

— Comment ! se récria Nicolas avec un étonnement qui ne paraissait pas très sincère, quand nous avons liquidé notre société, je t'ai compté soixante mille francs en obligations de chemins de fer et en rentes sur l'État... Qu'est-ce que tout ça est devenu?

— Que veux-tu? avoua piteusement Cadet Brocard : l'usine n'a pas donné tout ce que j'en attendais... J'ai eu de grosses dépenses d'installation, et puis mon train de maison est un peu lourd... Pour faire face aux échéances j'ai été obligé de vendre mes titres... Il ne m'en reste plus un seul.

— Hum!... ça s'appelle manger son blé en herbe... Vois-tu, mon pauvre Cadet, ta femme a toujours voulu trancher dans le grand, et c'est ce qui vous perd... Enfin, quoi ?... Il y a longtemps que je t'ai dit là-dessus ce que je pense, et je n'y reviendrai pas... Tu récoltes ce que tu as semé, et nous n'y pouvons rien ni toi ni moi... Comment vas-tu t'en tirer?

— Mon Dieu, pour le moment et pour courir au plus pressé, si je pouvais représenter au notaire de l'argent ou des valeurs pour cinquante mille francs, cela suffirait à rassurer les Saint-Vanne... Pour lors, j'avais pensé à toi, qui n'as pas été obligé de te défaire de tes titres, et je voulais te prier de m'en confier pour quelques jours un certain nombre, jusqu'à concurrence d'une trentaine de mille francs... Ce serait une pure formalité, et je te restituerais les valeurs après la signature du contrat...

— C'est toi qui as eu cette idée?

— Mais... oui, répliqua timidement Cadet.

— Je ne t'en fais pas mon compliment... Sais-tu que ça n'est pas très propre, ce que tu me proposes ?... Pour appeler les choses par leur nom, tu veux tromper les Saint-Vanne et simuler une situation de fortune que tu n'as pas... Mais, malheureux, en supposant que je prête les mains à tes manigances, que répondras-tu à ton gendre quand, après la noce, il te réclamera la dot que tu es censé assurer à ta fille?

— Je lui demanderai du temps pour me débrouiller... Comme il est très amoureux de Flavie, il patientera.

— Et en attendant, objecta Nicolas avec un ricanement, les jeunes mariés vivront d'amour et d'eau claire !... S'il est si amoureux que ça, ton futur gendre, pourquoi ne lui avoues-tu pas tout bonnement la vérité ? Il prendra aussi bien ta fille sans dot... Hein? Tu hoches la tête, tu ne le crois pas?... Ni moi non plus... Au fond, M. Paul Saint-Vanne compte sur cet argent pour acheter une étude. Son père est rusé comme un vieux singe ; il voudra se garder à carreau et palper les écus d'avance... Alors, quoi?... comment t'arrangeras-tu?

— Est-ce que je sais? répondit tristement Numa. Si ce mariage

ne se conclut pas, je suis un homme perdu... Flavie ne trouvera plus à s'établir, et ma femme en fera une maladie.

— Ta femme !... peuh ! elle se consolera en commandant une robe neuve, s'exclama irrévérencieusement Brocard aîné... Tout cela est fâcheux, je n'en disconviens pas... Le mieux serait d'emprunter les trente mille francs qui te manquent, en donnant hypothèque sur ton usine.

— Je n'ai plus que trois jours devant moi : comment veux-tu que je trouve un prêteur en si peu de temps ?... Toi seul tu pourrais me sauver en consentant à faire l'opération dont tu parles.. Flavie est ta filleule... Avance-lui la somme !

— Flavie ! Flavie !... Si j'étais garçon, mon Dieu, je ne dirais pas non, mais je suis marié et père de famille... On ne déplace pas trente mille francs du jour au lendemain... D'ailleurs, une supposition que je serais en mesure de t'aider, il me faudrait tout d'abord consulter ma bourgeoise, et, dame ! elle n'est pas trop bien disposée pour vous... Ah ! si vous vous étiez mieux conduits avec elle, si Mme Lucie ne lui avait pas dit des sottises !... Mais au point où en sont les choses, elle refusera net, et j'aurai les mains liées... Voilà !

— Alors je n'ai plus qu'à me jeter à l'eau ! gémit Cadet Brocard.

Il y avait un tel accent de désolation dans l'exclamation de ce pauvre homme que cela me retourna le cœur. Je désirais pourtant bien que ce maudit mariage n'eût pas lieu !... Néanmoins la triste extrémité à laquelle Numa était réduit me navrait. Je crois que Nicolas Brocard en fut ému comme moi, car après avoir toussé à plusieurs reprises, il murmura entre ses dents :

— Voyons, ne te désole pas !... Je vais essayer d'arranger l'affaire avec notre Adeline... Mais un bon conseil, mon camarade ! Tâche auparavant de raisonner ta femme et de l'engager à mettre les pouces. Qu'elle aille dès aujourd'hui annoncer chez nous le mariage de Flavie, et qu'elle profite de l'occasion pour s'excuser près d'Adeline, en la priant d'oublier ce qui s'est passé... La bourgeoise sera sensible à sa démarche, et peut-être alors se montrera-t-elle plus accommodante, quand je lui parlerai du prêt de trente mille francs ?...

— Lucie ira cet après-midi rendre visite à Mme Brocard... Merci, Nicolas !

— Hé ! ne me remercie pas encore !... Je te promets de faire mon possible, mais je ne te garantis rien.

— Merci tout de même !... Je suis content d'être en paix avec toi, mon vieux !...

Ils se serrèrent les mains, puis se séparèrent. Numa remonta

la tranchée, et Nicolas poursuivit sa route vers la ferme de Pontoux. Quant à moi, je restai prudemment caché derrière les rondins pendant un bon quart d'heure encore : quand je fus certain qu'ils étaient tous deux très loin, je me décidai à sortir de ma cachette et je regagnai Chèvre-Chêne, fort préoccupé de ce que j'avais entendu.

Tout le temps je pensais à Flavie, qui vaquait tranquillement à ses préparatifs de toilette ou peut-être fleuretait avec Paul Saint-Vanne, sans se douter que son mariage dépendait uniquement du bon vouloir de M. et Mme Brocard aîné. Je me demandais fiévreusement ce qui allait advenir. D'abord Mme Lucie, née des Encherins, consentirait-elle à visiter sa belle-sœur et à faire amende honorable? En supposant qu'elle pliât son orgueil et se soumît à cette humiliation, comment sa démarche serait-elle accueillie? Mme Adeline Brocard était, prétendait-on, fort avare et desserrait difficilement les cordons de sa bourse. Nicolas aurait du fil à retordre pour l'amener à rendre service à des gens qu'elle détestait. Lui-même, après s'être laissé un moment attendrir, persisterait-il jusqu'au bout dans ses bonnes intentions?...

La solution de ce dramatique problème me tracassait tellement que je n'osais plus me montrer chez Flavie. Je me sentais trop troublé et incapable de dissimuler mon anxiété. Je craignais de lui révéler, dans un moment d'expansion, la situation douloureuse dont j'avais surpris le secret. Tout en compatissant aux angoisses qui devaient torturer Numa Brocard pendant ces trois jours d'attente, je me disais tout bas que, si le mariage venait à manquer, je n'en serais pas trop marri. La peur de laisser lire sur mon visage ce mauvais sentiment me tenait éloigné de mon amie. Pendant ces trois longs jours, je m'abstins de paraître à l'usine. Fiévreuses ou calmes, les heures finissent tout de même par s'écouler. Celle qui était fixée pour la signature du contrat sonna à son tour, et ce fut avec un violent battement de cœur que j'accompagnai mon père à la maison de Cadet Brocard.

VIII

Nous arrivâmes les premiers à l'usine, où Pélagie, la servante, habillée de neuf pour la circonstance, nous introduisit dans le salon. Cette pièce, qu'on n'occupait qu'aux jours de fête, avait été aérée, frottée et décorée depuis la veille. Les sièges de velours grenat, débarrassés de leurs housses, s'arrondissaient en demi-cercle autour de la cheminée garnie de plantes vertes. Près de l'une des fenêtres, un fauteuil destiné à maître Bouchenot, le notaire d'Ériseul, trônait devant une table à jeu, recouverte d'un

tapis de laine brochée, qui devait servir à la signature du contrat. — Les lithographies accrochées aux murs et représentant des scènes tirées d'un roman de Walter Scott, la pendule d'albâtre, les vases de fleurs artificielles, la carpette tenant le milieu du parquet ciré, et où un tigre colossal était portraituré tapi dans les jungles, — tout l'ameublement avait un air de cérémonie qui me glaçait le cœur. Un frisson me prenait à la pensée de ce qui allait se passer dans ce salon si solennel. Nicolas Brocard avait-il répondu affirmativement à la requête de son frère? Et s'il avait refusé d'avancer l'argent de la dot, comment les choses tourneraient-elles?... En ce qui me concernait, quel que fût le dénouement, il ne pouvait m'amener que de la tablature. Le temps était en harmonie avec mon état de malaise: depuis le matin, il pleuvait à verse, de gros nuages noirs couraient sur le ciel, le vent soufflait en tempête et on l'entendait gémir dans la cheminée. Cette bourrasque avait dû retarder l'arrivée du futur et de sa famille.

Enfin Numa se montra. Était-ce sa redingote et son pantalon noir qui le pâlissaient? Je lui trouvai la mine défaite, les gestes agacés et inquiets. Avec une loquacité nerveuse, il nous pria d'excuser ces dames, qui achevaient leur toilette; mais tandis qu'il formulait ses verbeuses explications, un froufrou d'étoffes soyeuses annonça l'approche de Mme Brocard et de Flavie. Elles parurent enfin : Mme Lucie tout en moire noire, sa fille vêtue de la robe de taffetas gris à mille raies, que je lui avais déjà vue lors de son départ pour Souilly.

Pendant que nos parens causaient ensemble, je tirai mon amie à l'écart, et je chuchotai à son oreille :

— J'ai quelque chose pour toi... une bague, mon cadeau de fiançailles... Jure-moi de la garder toujours à ton doigt!

En même temps je lui glissai dans la main la petite bague d'argent que j'avais achetée à Benoite-Vaux. Elle l'examina en souriant :

— Merci, mon petit Jacques : elle est très jolie!...

Et toujours en riant, elle la passa à son doigt. Sa figure était rayonnante, et ses prunelles bleues brillaient comme des pierres précieuses.

— Si tu savais, ajouta-t-elle, comme je suis contente!... Papa a fait la paix avec son frère, maman a été rendre visite à ma tante, et l'oncle Nicolas viendra aujourd'hui signer au contrat...

Elle jubilait, et elle avait raison, puisque tout maintenant marchait à souhait! Le bonheur la rendait encore plus jolie. Dans sa joie égoïste elle ne voyait même pas à quel point je souffrais de son indifférence. De même qu'elle n'avait pas pris mon amour

au sérieux, elle ne prêtait pas attention à ma physionomie piteuse. Tout en me parlant, elle tournait les yeux vers les fenêtres et semblait être aux écoutes.

Au même moment, le trot d'un cheval et un roulement de voiture résonnèrent sur le cailloutis de la cour.

— Les voici ! s'écria-t-elle en courant vers la croisée et en soulevant un coin du rideau.

Cadet Brocard s'était élancé au-devant des Saint-Vanne. J'entendais les nouveaux venus dans le vestibule ; ils se débarrassaient de leurs caoutchoucs et s'exclamaient sur le mauvais temps. Peu après, la porte s'ouvrit devant le futur et ses parens ; presque immédiatement derrière eux, se montra M. Bouchenot, le notaire d'Ériseul, qui arrivait avec ses paperasses.

Paul Saint-Vanne s'avançait souriant, empressé, pincé dans sa redingote neuve, portant dans sa main gantée de gris perle un gros bouquet de roses Niel et de Gloires de Dijon. Il salua gaîment ses futurs beaux-parens, s'inclina obséquieusement devant mon père, plus légèrement devant M. Bouchenot, et daigna me gratifier d'une tape sur la joue ; il s'approcha ensuite de Flavie, lui présenta son bouquet et lui demanda la permission de l'embrasser, ce à quoi la cruelle se prêta de très bonne grâce, en rougissant de plaisir. Puis vint le tour de la famille : embrassades, complimens, présentations, poignées de main. Ce n'étaient que paroles tout miel et sucre, félicitations, bruyans éclats de rire. M. Saint-Vanne père, alerte, maigre et cauteleux, gardait sous son vernis de bourgeois enrichi des façons de paysan retors. Il avait la mine d'un renard souple et caressant, avec un entrain de commande où l'on retrouvait le bagout embobelineur de l'ancien marchand de biens. Mme Saint-Vanne, corpulente, commune, cramoisie, trop serrée dans sa robe de poult de soie changeant, ressemblait à une grosse fermière endimanchée. — Après avoir épuisé les formules complimenteuses, tout le monde s'était assis. Le petit notaire, vêtu de noir et cravaté de blanc, se calait dans son fauteuil, tirait de sa serviette la minute du contrat, nouée de faveurs roses, et, l'étalant sur la table, jetait vers la compagnie un regard circulaire et interrogant qui semblait dire : « Maintenant que nous en avons fini avec les paroles oiseuses, si nous venions au fait ? »

Cadet Brocard interpréta sans doute ainsi ce coup d'œil impatient, car il se leva nerveusement et prit la parole :

— Maître Bouchenot, murmura-t-il, si ces dames et ces messieurs le permettent et si vous le voulez bien, nous patienterons encore un peu... J'attends mon frère Nicolas, qui doit signer au contrat et qui ne peut guère tarder maintenant.

Le notaire s'inclina avec un sourire d'acquiescement. Après avoir voltigé sur ses lèvres minces, ce sourire se refléta comme un coup de soleil sur les physionomies des trois Saint-Vanne. L'annonce de la présence de Nicolas au contrat ne pouvait en effet manquer de les réjouir. Cette intervention inattendue indiquait que les deux frères s'étaient enfin réconciliés, et la nouvelle de ce raccommodement sonnait clair comme argent à leurs oreilles. Ils y voyaient une aubaine inespérée. Chacun à part soi songeait : « Si la paix est faite, l'oncle Brocard se souviendra sans doute qu'il est le parrain de Flavie; s'il a manifesté le désir de signer au contrat, c'est qu'il veut peut-être mettre dans la corbeille un cadeau d'importance. »

— Nous serons enchantés de voir M. Nicolas Brocard, affirma M. Saint-Vanne père, en passant le fin bout de sa langue sur son museau de renard.

On se remit à causer avec plus d'entrain. Mme Lucie cajolait de son mieux Mme Saint-Vanne. Un peu à l'écart, Paul et Flavie fleuretaient à mi-voix et le jeune homme redoublait de câlines attentions. Mon père discutait une question de jurisprudence avec le notaire, et M. Saint-Vanne posait d'insinuantes questions à Cadet Brocard, qui répondait distraitement. On eût dit qu'il était assis sur un cent d'aiguilles ; il s'agitait sur sa chaise et ses yeux ne quittaient pas la porte à deux battans qui faisait communiquer le salon avec le vestibule. Il semblait en compter les moulures.

Soudain cette porte s'ouvrit. Le pâle visage de Numa s'illumina instantanément, puis avec la même rapidité prit une expression désappointée à la vue de Pélagie, apparaissant avec une lettre à la main.

— De la part de M. Nicolas, dit-elle à son maître.

Celui-ci s'était levé, et, se dirigeant vers l'embrasure d'une croisée, décachetait le billet tandis que Pélagie se retirait discrètement.

Mes yeux restaient fixés sur le pauvre Numa Brocard tandis qu'il lisait, et rien qu'à examiner sa figure décontenancée, je me doutais que la lettre du frère Nicolas lui apportait une mauvaise nouvelle. Mme Lucie s'en doutait aussi, car brusquement ses lèvres avaient cessé de sourire, et au lieu de répondre à Mme Saint-Vanne, elle regardait anxieusement son mari.

Numa, qui venait d'achever sa lecture, faisait de visibles efforts pour se remettre d'aplomb et prendre une physionomie indifférente. Il fourra le billet dans sa poche, et, se retournant vers nous :

— Nous n'attendrons pas mon frère, dit-il d'une voix enrouée... Il est souffrant et me prie de l'excuser...

Cela jeta un froid. Les Saint-Vanne, après avoir eu l'eau à la bouche pendant un bon quart d'heure, se montrèrent passablement déçus.

— Ah ! glapit le père Saint-Vanne, c'est fâcheux !

Le petit notaire mordillait son porte-plume et feuilletait ses paperasses.

— En ce cas, insinua-t-il, rien ne s'oppose à ce que je donne aux parties lecture du contrat : n'est-ce pas, monsieur Brocard ?

— Quand vous voudrez, monsieur Bouchenot, répondit Numa en venant se rasseoir d'un air résigné.

Le notaire toussota, assujettit son binocle sur son nez trop court, et, bredouillant, commença à déblayer les préambules de l'acte : — les noms et prénoms des contractans, ceux des pères et mères des futurs, « comparaissant tant pour assister leurs enfans qu'en vue des donations qu'ils se proposent de leur faire à l'occasion de leur mariage. » Puis il passa à l'apport du futur, qui consistait en habits, linge, bijoux, armes de chasse, bibliothèque à son usage, etc. En outre, en considération de l'union projetée, M. et Mme Saint-Vanne lui donnaient une somme de 40 000 francs payable le jour de la célébration nuptiale...

— Comme j'ai l'habitude de jouer cartes sur table, interrompit M. Saint-Vanne avec un cauteleux sourire et une apparente bonhomie, voici la somme que j'ai promise...

En même temps, il tirait de son portefeuille une liasse de billets de mille francs, et la déposait devant le notaire, en le priant de vérifier.

— Parfaitement exact ! constata maître Bouchenot, après avoir mouillé son pouce et compté un à un les billets.

— En ce cas, poursuivit l'ex-marchand de biens, mon *fi*, empoche ces chiffons bleus, c'est ta dot...

Ce disant, il jetait un regard satisfait du côté des Brocard, comme pour les convier à admirer sa rondeur en affaires et à l'imiter.

Numa et sa femme avaient déjà compris la signification insidieuse de cette façon « de jouer cartes sur table », et il me sembla qu'ils en étaient plutôt gênés. Mme Lucie souriait vaguement et son pâle sourire de commande ressemblait à ces soleils blancs qui annoncent la pluie. Cadet Brocard se mordait les lèvres, et les doigts de sa main gauche tambourinaient nerveusement sur le dos de sa main droite. Quant à Paul, il empochait les billets de banque, embrassait son père et sa mère et se confondait en remerciemens.

Après cet intermède supérieurement joué par les Saint-Vanne, le silence se rétablit et le notaire, s'éclaircissant la voix avec une gorgée d'eau sucrée, reprit sa lecture :

« L'apport de la future consiste en ses habits, linge et bijoux, objets mobiliers à son usage personnel, le tout d'une valeur de cinq mille francs. En considération du mariage... »

Jusque-là le père Saint-Vanne avait écouté, le dos renversé dans son fauteuil et en se caressant complaisamment les joues avec la pomme de sa canne; mais à cet endroit du texte, il changea brusquement de posture, pencha sa tête fouinarde en avant, appuya son menton à ses mains posées elles-mêmes sur l'ivoire de la canne et darda ses yeux aigus vers le notaire, qui continuait :

« En considération du mariage, M. Numa Brocard et Mme Brocard, née des Encherins, déclarent constituer conjointement en dot à la demoiselle Flavie Brocard, leur fille unique, et ce par avancement d'hoirie, une somme de cinquante mille francs représentée, savoir : 1° par vingt mille francs en espèces; 2° par des titres de rente 3 0/0 sur l'État, dont l'énumération suit... »

Maître Bouchenot releva la tête :

— Si c'est un effet de votre bonté, monsieur Brocard, voulez-vous me donner le détail des titres, afin que je complète ce paragraphe de mon contrat?

Numa était devenu aussi blafard que le papier timbré du notaire. Il se leva péniblement, se tourna vers la famille du futur, et balbutia :

— Pardon... Je désirerais modifier légèrement cette clause... Au lieu d'un capital de trente mille francs en 3 0/0, nous nous engageons, ma femme et moi, à servir à notre fille une rente annuelle et viagère de quinze cents francs, payable le 31 décembre de chaque année..., ce qui, en somme, revient au même...

Saint-Vanne père écoutait d'un air impassible. Quant à Paul, à mesure que Numa formulait son amendement, il changeait de contenance. Son sourire se figeait, son regard devenait froid et dur, son nez rond et luisant semblait s'allonger.

— Permettez, glapit tout à coup M. Saint-Vanne, un capital ou une rente, ce n'est pas du tout la même chose... L'un est clair et palpable, l'autre a un caractère éventuel toujours scabreux... En affaires, il ne faut pas craindre de s'exprimer carrément... Eh bien! qui nous garantit que la rente sera payée exactement?

— Je donnerai hypothèque sur mon usine! répliqua Numa.

— Possible... Mais, pas moins, cette modification... inattendue, que vous introduisez sournoisement dans le contrat, changera du tout au tout la position des jeunes gens... Pour mon compte, je fais mes réserves; mais, comme mon fils est le principal intéressé, c'est à lui de déclarer s'il accepte la nouvelle situation qui lui est créée...

— Je pense comme vous, mon père, répondit le jeune Paul ainsi interpellé : je trouve ce revirement regrettable...

Puis il ajouta d'un ton froidement poli, en s'adressant à Cadet Brocard :

— Nous avons tenu nos promesses, monsieur : je vous prie de tenir les vôtres.

— Voyons, reprit le père Saint-Vanne avec un faux air conciliant, voyons, monsieur Brocard, soyez plus raisonnable... Ce n'est pas votre dernier mot?...

Pendant ce colloque, je regardais Flavie. D'abord elle avait paru ne rien comprendre à cette discussion d'affaires; mais quand elle eut remarqué le refroidissement qui se produisait dans les manières de son fiancé, quand elle l'entendit adresser cette impertinente injonction à Numa, elle pâlit et jeta vers sa mère un regard d'oiseau en détresse. Celle-ci avait déjà peine à se contenir, tant son orgueil était froissé; lorsqu'elle vit Flavie toute blanche et quasi défaillante, elle ne put maîtriser ses nerfs, et, se levant, furieuse :

— Je n'entends pas, s'écria-t-elle, qu'on marchande ainsi ma fille!... Viens, mon enfant : cet homme-là n'est pas digne de toi!

En même temps elle entourait de son bras Flavie qui suffoquait, et voulait l'entraîner vers la salle à manger.

— Puisque vous le prenez sur ce ton, madame, répliqua Saint-Vanne père en saluant ironiquement, cela nous met à l'aise et nous n'avons plus qu'à nous en aller... Serviteur!

Le malheureux Numa, qui voyait l'abîme se creuser, tenta un effort désespéré :

— Monsieur Saint-Vanne ! je vous en supplie, calmez-vous... Ne faites pas d'esclandre!

— Si esclandre il y a, riposta l'ancien marchand de biens, vous en serez responsable... Paul, donne le bras à ta mère, et partons!

Le notaire, en désarroi, bouleversait ses paperasses. Mon père avait grand'peine à retenir Cadet Brocard qui commençait à invectiver les deux Saint-Vanne. Quant à moi, blotti dans mon coin, abasourdi, le cœur serré, je contemplais cette débandade, en expérimentant pour la première fois comment une misérable question d'argent peut modifier les opinions et instantanément aigrir les caractères. Tout à l'heure ces gens-là étaient confits en douceur l'un pour l'autre; maintenant ils n'avaient plus que de la colère dans les regards et du fiel à la bouche. Les Saint-Vanne, furibonds, se retiraient en maugréant, et le petit notaire, ayant son contrat manqué sur le cœur, déguerpissait immédiatement après

eux. Mme Lucie avait emmené Flavie dans la pièce voisine, et Cadet Brocard, affalé sur une chaise, jurait comme un païen. Mon père le raisonnait et le questionnait à mi-voix. Dans la cour, on entendait le bruit d'un cheval qu'on attelle et les brèves exclamations irritées des Saint-Vanne; puis des claquemens de fouet retentirent et la voiture roula sur le chemin.

— Qu'ils f...... le camp! Bon voyage! grommela d'abord Numa; mais presque aussitôt le roulement de la voiture qui s'éloignait ramena sa pensée vers les funestes conséquences de cette rupture; il enfouit sa tête dans ses mains en gémissant :

— Ma pauvre Flavie!... Si vous saviez comme je suis tourmenté, monsieur du Coudray!

— Jacques, dit mon père, laisse-nous causer tranquillement... Va m'attendre dehors.

J'obéis et pris la porte. Un instant après, je gagnais le jardin. La pluie venait de cesser; un timide rayon de soleil glissait entre deux gros nuages plombés et faisait scintiller les milliers de gouttelettes qui frissonnaient dans les feuillées. Le verger tout entier semblait pleurer sur la mésaventure de Flavie. Pour ce qui me concernait, je ne me sentais pas trop marri de ce dénouement. J'avais honte, à la vérité, de ma dureté de cœur et je me la reprochais, mais il m'était impossible de ne pas éprouver un intime soulagement en songeant que nous étions débarrassés de cet intrigant de Saint-Vanne. Je contemplais avec un renouveau d'espérance la fenêtre de Flavie, au premier étage. Elle était restée ouverte, et l'un des rideaux, agité par le vent, flottait au dehors. Tout à coup je vis une main ramener le rideau à l'intérieur et clore la croisée. J'en conclus que la jeune fille était remontée chez elle afin d'y pleurer tout à son aise. Je pensai à la désolation qui devait l'accabler, et ma joie égoïste se changea en une affectueuse compassion. Je souhaitais maintenant d'être près d'elle et de mêler mes larmes aux siennes. Rongé d'inquiétude, je rentrai dans la cuisine toute flambante encore des apprêts du dîner commandé pour six heures. Une cuisinière d'extra s'agitait devant les fourneaux; une femme de journée troussait des poulets, une autre hachait des assaisonnemens. Tandis que je rôdais autour du dressoir, Mme Lucie descendit du premier étage. Elle était en proie à une si vive émotion qu'elle ne fit pas attention à moi. Elle considéra d'un œil égaré les servantes affairées, les volailles prêtes pour le tournebroche, puis elle cria d'une voix aiguë :

— Éteignez les fourneaux et rangez-moi tout ça au garde-manger... Le dîner est remis!

Elle rentra dans le salon, où Numa était encore enfermé avec mon père. J'en profitai pour me glisser dans l'escalier et

pour monter chez Flavie. J'entr'ouvris timidement sa porte; elle ne m'entendit même pas.

Encore vêtue de sa robe de fête, assise devant sa table à ouvrage, les joues cachées dans ses mains, elle semblait comme pétrifiée et ne pleurait même pas. Ses yeux secs avaient une fixité étrange. Je me coulai à ses pieds et murmurai doucement :

— Flavie!

Elle me regarda, et me repoussant d'un geste farouche :

— Laisse-moi! dit-elle sourdement; je veux qu'on me laisse!

Mais je ne me rebutai pas :

— Flavie, insistai-je, ne te fais pas tant de chagrin!... Je te reste, moi, et je t'aimerai toujours!

Un douloureux sourire crispa ses lèvres et sa main se posa sur mon épaule.

— Mon pauvre petit, soupira-t-elle, tu ne sais pas comme je suis malheureuse!... Je n'ai de chance en rien... Te souviens-tu du jour où nous sommes allés à la fontaine de Benoite-Vaux? J'ai jeté une épingle dans le bassin et elle a surnagé... Cela signifiait que rien ne me réussirait...

Tout en parlant d'une voix entrecoupée, elle tordait ses mains l'une dans l'autre. Ses yeux tombèrent sur la bague que lui avait donnée Paul Saint-Vanne le jour de l'*entrée :* un anneau d'or avec une perle.

— Ah! poursuivit-elle, je voudrais jeter aussi *sa* bague dans le bassin... Je suis sûre qu'elle irait au fond!

Elle arracha l'anneau de son doigt; elle allait en faire autant de ma petite bague d'argent, mais je saisis ses deux mains.

— Non, non, m'écriai-je, garde ma bague!... Je ne t'abandonnerai pas, moi, et quand je serai riche, je t'en donnerai une autre bien plus belle que la sienne...

L'anneau des fiançailles avait roulé sur la table, et la perle blanche s'irisait sous un pâle rayon de soleil venu de la fenêtre. Flavie le regarda un moment encore, puis d'un geste de colère l'envoya tomber sur le parquet. Ses yeux se mouillèrent et elle éclata en sanglots. Les larmes sont contagieuses; les miennes ne tardèrent pas à jaillir.

Je mis tendrement ma tête sur ses genoux, et, dans la chambre muette, nous pleurâmes longtemps ensemble.

IX

Cependant, au milieu des émotions de ce drame intime, au milieu de ces scènes d'amour et de douleur, les jours s'écoulaient comme une eau trouble à travers les grilles d'un réservoir. Les

bois du Chânois prenaient leurs teintes d'arrière-saison, et septembre tirait à sa fin, rappelant mon père à son tribunal et moi-même à mon collège. Scolastique vaquait déjà à l'emballage des provisions, et notre départ fut fixé au premier lundi d'octobre. Je devais, le dimanche, faire mes adieux aux Brocard. Mais avant de me séparer de Flavie pour tout un hiver, je voulus lui donner un symbolique témoignage de ma tendresse en lui apportant les dernières fleurs de la forêt. Dès le fin matin, je m'en allai donc par les bois de Benoite-Vaux, en quête des rares plantes automnales qui s'y épanouissaient encore. Je cueillis ces scabieuses lilas qu'on nomme « fleurs de veuve », ces *veilleuses* mauves qui foisonnent dans nos prés, annonçant les froides journées et les longues soirées. J'y ajoutai quelques pâles reines-des-prés et des asters violets; puis, ayant épuisé la flore indigente d'octobre, je grossis ma gerbe avec les houppes des clématites, les sommités rougissantes des cépées de chênes, les branches des fusains, des troènes et des prunelliers aux baies rouges ou noires. Ainsi composé, mon bouquet, avec ses nuances assourdies allant du lilas pâle au bleu violacé, ses brindilles échevelées, avait un air de mélancolie, de dépression et de deuil, bien en harmonie avec la saison et aussi avec l'état de nos âmes, à Flavie et à moi.

En entrant à l'usine, je trouvai justement sur le perron mon amie qui revenait d'une messe basse. Depuis son mariage manqué, elle n'osait plus se risquer à la grand'messe. Elle m'emmena dans sa chambre, se débarrassa de son paroissien, se décoiffa, puis, se retournant vers moi, me dit avec un faible sourire :

— Ho! ho! il faut que tu aies couru les bois dès *patron-minette* pour ramasser toutes ces plantes!

Elle était un peu pâlie, mais sa figure avait une placidité qui me donna le change. Les enfans, habitués à manifester bruyamment leur joie ou leur peine, ne comprennent rien aux douleurs cachées sous un masque d'indifférence. Je la crus déjà à demi consolée, et je répondis :

— Je pars demain matin, et, pour ma dernière visite, j'ai voulu t'apporter un bouquet de ma façon... Il n'est pas si beau que ceux que tu recevais de Souilly, mais il se conservera plus longtemps...

Un nuage passa dans les yeux de Flavie, elle se mordit les lèvres, et d'un ton sévère :

— Tais-toi! interrompit-elle : ne me parle plus de ces choses-là!

Sa gorge se gonfla comme si elle étouffait un sanglot. Silen-

cieusement elle souleva ma botte de fleurs, la regarda distraitement et ajouta :

— Merci... C'est un vrai bouquet de fin de saison, il sent l'automne. Nous allons le mettre dans l'eau.

La botte était si grosse qu'elle ne pouvait entrer dans un vase, et nous fûmes forcés de la loger dans le pot à eau, ce qui me mortifia notablement, car je trouvais ce prosaïque logement peu digne de mon bouquet. Flavie s'était assise près de la fenêtre ; ses mains oisives jouaient machinalement avec le paroissien posé sur la table à ouvrage, et, sans mot dire, nous écoutions tous les deux les cloches qui sonnaient le second coup de la grand'-messe. Leurs voix chantantes me rappelaient ce beau dimanche de Pâques où j'avais été si heureux en suivant l'office sur le livre de Flavie. Je ne sais quels souvenirs ou quels regrets ces mêmes cloches éveillaient dans son cœur, mais elle demeurait pensive, et ses regards semblaient voyager à cent lieues. Brusquement elle secoua la tête et, avec une sollicitude affectée, elle m'adressa de nouveau la parole :

— Ainsi tu rentres au collège après-demain?... J'espère que tu vas bien travailler, Jacques?

— Oh! oui, Flavie, je vais me dépêcher d'apprendre tout ce qu'il faut pour devenir un homme... Je voudrais avoir six ou sept ans de plus!

— Pourquoi donc es-tu si pressé?

— Pourquoi? — Sa question me choquait. — Mais pour t'épouser, Flavie!

— Oh! répliqua-t-elle avec un sarcastique sourire, dans ce temps-là, moi je serai une vieille fille.

— Tu seras toujours jeune et toujours belle! protestai-je passionnément.

— Non, je ne serai plus bonne qu'à entrer au couvent, si encore on veut m'y recevoir...

Étaient-ce les fleurs de mon bouquet d'automne dont les odeurs mélancoliques répandaient autour de nous une influence alanguissante?... Une atmosphère de tristesse et d'accablement nous enveloppa jusqu'à la fin de cette visite d'adieu. En vain je cherchais de nouveaux sujets de conversation, Flavie ne répondait que distraitement; notre causerie se traînait misérable. A la fin, je me levai, j'embrassai ma taciturne amie, puis j'allai prendre congé de M. et de Mme Brocard.

Le lendemain matin, mon père, Scolastique et moi, nous partîmes pour Villotte.

Je me remis avec ardeur à mes études classiques. J'étais entré en troisième, et je voulais tenir ma parole : — travailler ferme

afin d'être reçu promptement bachelier et devenir un homme. — En attendant, je traduisais les *Géorgiques* de Virgile, et mon professeur, M. Dordelu, se déclarait très satisfait de mes progrès. Octobre passa vite; puis vint novembre avec ses éblouissantes matinées de givre, ses nuits de claire gelée pendant lesquelles la bande des saintes Catherines allait chanter de porte en porte. Je goûtais tranquillement les joies de l'hiver, les glissades le long des ruisseaux de la rue, les stations chez le marchand de marrons, les réjouissances de la Saint-Nicolas. Un seul point noir gâtait tout cela : nous étions sans nouvelles des Brocard et de Flavie. Vers le 10 décembre, la neige tomba dru et ouata de son hermine floconneuse les toits et les arbres. Bientôt la circulation devint difficile, et nous passâmes nos veillées cloîtrés au coin de notre feu.

Un soir, quelques jours avant Noël, après souper, nous étions réunis, mon père et moi, dans le cabinet de travail. Le poêle ronflait. D'un côté de la table, mon père, enveloppé dans sa robe de chambre de flanelle grise, lisait son journal; moi, de l'autre côté, le nez dans mon *Virgile* ou dans mon dictionnaire, je traduisais l'épisode du pasteur Aristée. J'en étais arrivé au passage où Orphée pleure la mort d'Eurydice, « semblable à un rossignol gémissant sur la perte de ses petits qu'un dur laboureur a enlevés du nid... » Tout en traduisant, je comparais mon sort à celui du chantre grec. N'avais-je pas perdu celle que j'aimais? n'étais-je pas aussi loin d'elle qu'Orphée était loin d'Eurydice? Il me semblait que cette neige haute de deux pieds et s'étendant de toute part me séparait à jamais de Flavie; je songeais aux tristesses de mon amie, je la voyais enfermée dans sa chambre aux vitres fleuries de givre, et, mentalement, je m'exclamais avec le poète : *Ah! miseram Eurydicen!* Tout à coup on sonna violemment à la porte de la rue.

— Qui diantre peut venir par un temps pareil? murmura mon père.

Dans le vestibule, on entendit un lourd bruit de pas et des interjections étonnées; puis Scolastique ouvrit la porte du cabinet et poussa devant elle une vague forme humaine qui tout d'abord se confondit en excuses.

Le visiteur disparaissait sous une limousine à double collet, comme celles des bergers de chez nous; sa casquette de lapin à oreillettes rabattues et se rejoignant sous le menton laissait à peine entrevoir un nez rougi et deux lèvres gercées par le froid.

— Avance donc, Coco! cria Scolastique.

C'était en effet Coco, notre cultivateur, morfondu par le froid

du dehors et en même temps suffoqué par la chaude atmosphère du cabinet de travail.

— Comment! c'est toi, Coco? dit mon père.

— Moi-même en personne, répondit le paysan en se débarrassant lentement de sa casquette et de sa limousine. Bonsoir, monsieur du Coudray et la compagnie!... Je vous arrive par un bien *manre* temps! J'ai mis plus de sept heures à venir d'Ériseul à Villotte avec ma carriole. J'avais deux quintaux de blé à livrer au moulin de Marbot, et je m'étais dit : « N'y a pas, il faut que tu te décarcasses! » Et puis nous avons tué un *habillé de soie* pour la Noël; je me suis pensé : « Je vas profiter de l'occasion pour porter un peu de *cochonnade* à M. du Coudray... » Et voilà!

— Merci de l'attention, Coco, répliqua mon père; mais tu dois avoir besoin de manger... Scolastique va te préparer de quoi souper. En attendant, chauffe-toi et donne-nous des nouvelles de ta famille.

— Vous êtes bien honnête : tout le monde de chez nous est en bon état... Notre Mélie travaille toujours comme un *chevau*.

— Et chez les Numa Brocard?

— Heuh! soupira Coco, *ça ne marché-me bien* à l'usine...

Tout en s'exprimant en son patois verdunois, Coco baissait le ton; sa lèvre inférieure se projetait en avant avec des airs mystérieux, et des rides plissaient ses petits yeux malins, tandis que ses vieilles mains crevassées de remueur de terre étendaient leurs doigts engourdis vers la faïence du poêle...

En entendant parler de l'usine, j'avais levé le nez et je prêtais l'oreille.

— Voyez-vous, monsieur du Coudray, continua-t-il, le mariage manqué de Mamselle Flavie a jeté un mauvais son de cloche. On a voulu connaître le comment et le pourquoi de la rupture, les Saint-Vanne ont clabaudé, et on a répandu le bruit que M. Numa n'avait pas pu tenir ses engagemens. Alors les créanciers de l'usine sont sortis de terre aussi nombreux que les limaces après la pluie; les huissiers s'en sont mêlés, il y a eu des protêts, et on parle d'une déclaration de faillite... Le pauvre M. Brocard en perd la tête. Quand il a su que j'allais à Villotte, il est venu chez nous à la nuitée et il m'a chargé pour vous d'un mot d'écrit.

En même temps Coco tirait des profondeurs de sa poche de dessous une lettre chiffonnée. Mon père la prit, déchira l'enveloppe et lut debout près de la lampe. Le cœur serré par ces mauvaises nouvelles, je fixais curieusement les yeux sur le visage paternel, afin d'y deviner le contenu du billet; mais l'habitude des fonctions judiciaires avait donné à mon père un masque d'impassibilité. Il ne sourcilla pas, et, sa lecture parachevée, posa

tranquillement le pli sous son binocle. A ce même moment, Scolastique vint annoncer que le souper de Coco était prêt, et celui-ci la suivit dans sa cuisine.

Lorsque nous fûmes seuls, mon père arpenta deux ou trois fois son cabinet en frottant méditativement son nez entre le pouce et l'index, puis tout à coup il m'interpella :

— Hé! Jacques, c'est demain dimanche et mardi Noël... Ne m'as-tu pas dit qu'on vous donnait congé jusqu'à mercredi?

— Oui, papa.

— Te sens-tu de taille à affronter la neige et à venir avec moi à Ériseul? Nous partirions demain dans la carriole de Coco...

J'acceptai avec enthousiasme, et, le lendemain, bien emmitouflés dans nos manteaux, ayant sous les pieds une boule d'eau chaude, sur les genoux une douillette couverture de laine, nous roulions sur la route de Verdun.

Il avait gelé ferme pendant la nuit et la neige craquait sous les roues. Devant nous, à perte de vue, la plaine s'étendait éblouissante, légèrement rosée par le soleil matinal. Tout était blanc : les bois, les champs, les villages. Le son des cloches dominicales, assourdi par les couches neigeuses, avait je ne sais quoi de plus recueilli. La plaine était calme et solitaire ; seuls des vols de corbeaux tourbillonnaient dans le ciel laiteux. Cette taciturnité de la campagne nous gagnait ; nous échangions peu de paroles et restions absorbés dans nos réflexions. Je pensais à la déconfiture de Numa et à la triste Noël qui se préparait pour la pauvre Flavie. J'étais reconnaissant à mon père de la bonne idée qu'il avait eue de m'emmener à Ériseul et je me promettais de prodiguer à mon amie les plus consolantes caresses. Le cheval de Coco n'était pas bon marcheur. Nous fûmes obligés de nous arrêter à Rumont pour déjeuner et le laisser souffler, de sorte que nous n'arrivâmes à destination qu'à la nuit. Comme rien n'était disposé à Chèvre-Chêne pour nous y recevoir, nous couchâmes chez notre cultivateur, qui nous hébergea de son mieux, et, le lundi matin, mon père et moi nous nous dirigeâmes vers l'usine.

Les Numa Brocard étaient en train d'achever leur café au lait dans la salle à manger, où *clairait* un maigre feu. On ne nous attendait pas, et notre arrivée fut accueillie par une explosion de surprise émue. Cadet Brocard, que je trouvai singulièrement affaissé, se jeta dans les bras de mon père. Mme Lucie, toujours possédée par sa manie du décorum et par la vaniteuse préoccupation de rester jusqu'au bout une des Encherins, s'excusa verbeusement de se montrer en négligé. Quant à Flavie, elle me parut profondément touchée de cette marque de sympathie, et je vis

ses yeux bleus devenir humides. Après les premières effusions, mon père alla s'enfermer avec Numa dans son bureau, afin d'y causer plus à l'aise. Comme il était convenu que nous dînerions et souperions à l'usine, M[me] Brocard réclama l'aide de Flavie pour vaquer aux préparatifs culinaires et on me donna campos jusqu'à midi. J'aurais préféré passer la matinée en tête à tête avec mon amie, mais je compris que je gênerais la mère et la fille, et je me décidai à aller rôder au dehors.

Je n'avais pas fait dix pas au long du coulant d'eau, — qui ne coulait guère pour le quart d'heure, étant emprisonné sous une transparente couche de glace, — que je reçus dans le dos une pelote de neige. Me retournant brusquement, j'aperçus Tintin Brocard qui sortait de chez lui. Sa tête d'écureuil était enfouie dans une toque de loutre et il renfonçait ses mains humides dans ses moufles de peau de lapin.

— Ohé! Jacquot, me cria-t-il, viens-tu avec moi à la Fosse-des-Dames?... Toute la prairie est gelée et nous ferons une bonne partie de glissade...

J'acceptai d'autant plus volontiers que, le sachant bavard, j'espérais apprendre de lui quelles étaient maintenant les dispositions de Nicolas Brocard à l'égard de son malheureux frère. En effet, mon espoir ne fut pas déçu.

— Tu es venu passer les fêtes à Ériseul? commença-t-il, et tu vas réveillonner avec ta bonne amie Flavie, *nomme?...* Chacun son goût. J'ai en idée que tu ne t'amuseras pas trop chez les Numa. A c't'heure, ils ne sont pas en train de rire!... On dit qu'ils seront saisis cette semaine... Si tu avais du nez, tu viendrais plutôt *reciner* chez nous... On ira à la messe de minuit en bande, et nous mangerons après une dinde aux marrons.

— Merci, répondis-je en me redressant : je resterai avec mes amis Brocard... S'ils ont des ennuis, ce n'est pas une raison pour qu'on leur tourne le dos... Ton père lui-même devrait maintenant se montrer moins dur pour son frère.

— Papa dit comme ça qu'on ne peut passer son temps à repêcher des gens qui se jettent à l'eau de gaîté de cœur.

— Oui, il aime mieux les laisser se noyer... C'est plus économique!

J'étais furieux contre les parens de Tintin et j'avais bonne envie de le planter là; mais la vue des prés de la Fosse-des-Dames, tout grouillans de gamins en train de faire des glissades, mit une sourdine à mon ressentiment. Pendant les pluies de novembre, l'eau des sources avait débordé, et, la gelée étant survenue, la prairie était devenue un vaste champ de glace uni comme un miroir. Là-dessus, la marmaille du village s'ébaudis-

sait, les uns en traîneaux, les autres glissant accroupis sur leurs sabots. Quelques grands garçons patinaient. On les voyait filer penchés en avant et pirouetter légèrement sur la surface glacée. Ma rancune ne tint pas contre une pareille tentation de plaisir, et je m'élançai à la suite de Tintin sur une longue glissoire qui s'allongeait jusqu'au bout de la prairie. La joie de voler comme une flèche sur la glace dissipa momentanément mon chagrin, et, à cet amusement auquel on ne résiste guère quand on a quatorze ans, j'oubliai les heures. L'*Angelus* de midi nous surprit tout grisés de mouvement et de virades en plein air.

— Bigre ! s'écria Tintin, il faut que je m'en aille... Nous avons du monde à la maison... Paul Saint-Vanne dîne avec nous.

— Paul Saint-Vanne ! murmurai-je, suffoqué : vous l'avez invité à dîner, malgré l'affront qu'il a fait à ton oncle Numa?

— Ça t'étonne !... Parce qu'il n'a pas voulu épouser Flavie?... Après?... ce n'est pas une raison pour que nous le mettions à la porte.

— Comment donc ! au contraire !... Il se mariera peut-être avec votre Célénie?

— Pourquoi pas? répliqua Tintin en goguenardant. Célénie vaut bien Flavie, et en la prenant, M. Paul ne risquerait pas du moins d'épouser une sans-le-sou.

— Tiens, criai-je exaspéré, ton Saint-Vanne me dégoûte, et toi aussi !

Cette fois, je le lâchai pour tout de bon, et je m'en revins, dépité, chez Cadet Brocard.

Tintin l'avait deviné, le dîner ne fut pas gai à l'usine. Numa et mon père arrivaient à table avec les préoccupations nées de leur conversation du matin. On sentait qu'ils ne voulaient pas en causer devant Flavie et moi, mais que leur cerveau continuait de ruminer les choses graves qu'ils venaient de discuter. Ils parlaient peu. Mme Lucie, dont la vanité saignait depuis des mois, était devenue susceptible et facilement irritable. Son humeur tournait à l'aigre, et cette aigreur imprégnait ses moindres paroles. Flavie, de son côté, se renfermait dans une douloureuse impassibilité. Elle mangeait à peine, ses regards erraient dans le vide, sa pensée voyageait ailleurs. Gagné moi-même par ce malaise et cette contrainte, j'assistais, la mine consternée, à cette réunion de Noël qui ressemblait moins à un dîner de fête qu'à un repas d'enterrement. Malgré ses distractions, Flavie finit par remarquer mon désarroi et en eut pitié. Sitôt la nappe enlevée, elle se coiffa, s'enveloppa dans un gros châle de laine et me proposa une promenade hors du village.

Bien que le soleil rayonnât sur la blancheur du sol, il ne

parvenait pas à réchauffer l'air, où soufflait un vent de nord-est qui vous piquait la peau. Il ne fallait pas songer à s'engager dans les sentiers courant sous bois : on y eût enfoncé jusqu'à mi-jambes. Nous dûmes nous résigner à suivre la grand'route de Récourt, où les piétons et les voitures avaient tassé la neige durcie et frayé un chemin praticable.

Le froid claquemurait les gens au coin du feu. On ne rencontrait personne dans la rue. Face à face, les deux cabarets rivaux s'emplissaient de la joie bruyante des buveurs. Une fois hors du village, un solennel silence nous entoura. On n'entendait même plus le croassement des corbeaux; parfois seulement dans les fonds boisés qui ourlaient la droite de la route, un bruit sec éclatait soudain : une branche trop chargée de neige se brisait avec fracas. La route montait, dévalait, puis remontait à la naissance de la gorge de Benoite-Vaux. Il faisait mauvais marcher, de sorte que nous avancions lentement, parlant à mi-voix, comme si nous avions peur de troubler le profond silence hivernal. Encore que cette promenade avec Flavie me redonnât un peu d'entrain, notre conversation languissait. Je ne savais que dire. Je voyais mon amie en proie à une si morne désolation, que je craignais de l'endolorir davantage en faisant allusion aux ennuis de son père, ou à ce que j'avais appris de Tintin, pendant notre excursion à la Fosse-des-Dames. Redoutant de laisser échapper quelque parole maladroite, je me bornais à de banales réflexions sur la température extraordinairement basse et sur l'épaisseur des couches neigeuses. Ma seule façon de montrer ma sympathie consistait à serrer parfois les mains de Flavie, sous prétexte de m'assurer qu'elle n'avait pas trop froid.

Tristes et taciturnes, nous cheminions la tête basse, regardant sur la marge blanche des talus les fines empreintes laissées par le sautillement des oiseaux. De loin en loin, une voiture passait avec son chargement d'hommes, de femmes et de marmots emmitouflés dans des limousines, et s'en allant festoyer au village voisin. Malgré le gel, les figures rougies s'épanouissaient, les yeux brillaient, des éclats de rire partaient de dessous la bâche de toile, et cette grosse joie villageoise nous rendait encore plus mornes et plus silencieux.

Au soleil déclinant, nous atteignîmes le haut de la côte d'où la route descend vers Récourt. Le ciel était maintenant d'un gris de perle; une teinte lilas glaçait la neige. A travers les squelettes des peupliers ébranchés, où des nids de pie mettaient des taches noires, on apercevait, vaporeuses, les maisons de Récourt surmontées de fuyantes fumées et, au premier plan, le moulin encapuchonné de neige. Flavie s'était arrêtée, et ses yeux ne quit-

taient plus cette maison carrée dont les vitres s'allumaient dans le crépuscule. Ce moulin lui rappelait de trop doux et trop cuisans souvenirs; elle n'en put longtemps supporter la vue, et se retournant brusquement :

— Jacques, murmura-t-elle, il faut nous en revenir... Voici la nuit.

Elle s'éloignait si vite qu'elle faillit glisser sur la route gelée.

— Appuie-toi sur moi, dis-je de ma voix la plus câline, en passant mon bras sur le sien.

Nous nous serrions étroitement, et de me sentir blotti contre elle, cela me remettait un peu de baume sur le cœur. En décembre, la nuit vient rapidement. Quand il fit tout à fait brun, elle pencha sa tête vers moi, et me demanda :

— Tu as donc rencontré Tintin? Je vous ai vus tous deux dans le sentier de la Fosse-des-Dames... Tu as eu raison de te raccommoder avec lui... Les brouilles n'amènent jamais rien de bon!

— Je ne me suis pas raccommodé! protestai-je avec énergie: je le déteste, lui et sa famille qui se conduit si mal avec toi!

— Tu n'as pas besoin d'épouser nos querelles... D'ailleurs tout ça est de l'histoire ancienne.

— De l'histoire ancienne? m'écriai-je indigné... Ce sont de vilaines gens et aujourd'hui encore ils ne pensent qu'à te molester... Ah! si tu savais, Flavie, si tu savais!

— Eh bien! quoi? répliqua-t-elle avec vivacité, parle... qu'as-tu appris de nouveau?

— Ils sont au mieux avec Paul Saint-Vanne, et ils l'ont invité à reciner chez eux.

— Je le savais, répondit-elle en baissant la tête.

Elle retomba dans un profond silence, qui dura jusqu'à l'entrée du village.

Maintenant la campagne n'était plus muette : de tous côtés s'envolaient des carillons de cloches annonçant la Noël. Les cloches d'Ériseul se distinguaient au milieu de toutes les autres par leur timbre joyeusement argentin. Lorsque nous traversâmes le pont du coulant d'eau, en face de la maison de Nicolas Brocard, nous vîmes les fenêtres du rez-de-chaussée vivement éclairées. Les rideaux étaient tirés, mais à travers les croisées une sautillante musique de piano arrivait jusqu'à nous.

— Jacques, reprit soudain Flavie en frissonnant, est-ce que tu crois?...

— Quoi donc?

— Est-ce que tu crois... qu'ils veulent marier Célénie avec M. Saint-Vanne?...

Je sentis son bras trembler sur le mien, trembler convulsivement, comme si des sanglots la secouaient. Une pointe de jalousie me perça de nouveau le cœur. Je compris qu'elle n'avait jamais cessé de penser à Paul Saint-Vanne et qu'elle l'aimait toujours...

X

Le souper fut aussi triste que le dîner, et nous repartîmes le jour même de Noël, dans l'après-midi, car je devais rentrer en classe le lendemain. Néanmoins, cette fois, nous ne restâmes pas longtemps sans nouvelles d'Ériseul. Vers la mi-janvier, aux environs de la Saint-Antoine, Cadet Brocard en personne nous arriva par le courrier du matin. Il avait la mine plus soucieuse et plus défaite encore qu'en décembre. Après déjeuner, mon père et lui s'enfermèrent mystérieusement dans le cabinet de travail, et on fit du feu dans la bibliothèque, afin de me permettre d'étudier mes leçons sans les déranger. Ces précautions aiguillonnèrent encore ma curiosité. J'avais trop besoin de savoir ce que devenait Flavie pour résister au désir de surprendre les secrets qu'on me cachait. Usant du procédé peu délicat qui m'avait déjà réussi dans la coupe du Chânois, je m'arrangeai de façon à tout entendre sans être vu. La bibliothèque n'était séparée du cabinet de travail que par une porte de communication, dont je parvins à tourner silencieusement le bouton et que je maintins entre-bâillée. Entre moi et les deux interlocuteurs il n'y avait plus qu'une portière de reps, et leurs voix m'arrivaient distinctement.

— Eh bien ! disait mon père, où en êtes-vous, mon camarade? Je vois à votre figure que vos inquiétudes n'ont pas cessé.

— Elles n'ont fait que changer de forme, répondait Numa. A la vérité, j'ai un poids de moins sur l'estomac, car mon frère, par l'entremise d'un tiers, a offert d'acheter l'usine ainsi que la maison d'habitation et d'employer le prix de vente à désintéresser mes créanciers. Bien que ce prix soit inférieur à la valeur actuelle de l'immeuble, j'ai accepté : cela me sauvera de la honte d'une faillite. Mais quand tout sera soldé, il ne me restera plus un sou vaillant... Et alors quelle sera la situation de ma femme et de Flavie?... Habituées à l'aisance et au bien-être, comment supporteront-elles une vie de privations?...

— Elles vous imiteront, mon brave Numa, et se montreront courageuses. Plaie d'argent n'est pas mortelle. Mme Lucie est encore jeune, Flavie n'a pas vingt ans, et, à vous trois, vous pouvez vous refaire une vie heureuse. Avez-vous réfléchi à ma proposition ? Après notre réunion de la Noël, j'ai écrit à ce parent

dont je vous avais parlé et qui possède des mines en Australie. Sur ma recommandation, il consent à vous prendre dans ses bureaux, avec cinq mille francs d'appointemens, plus le logement pour vous et votre famille. C'est un poste qui peut être très avantageux dans l'avenir. Faut-il répondre que vous acceptez?

— Pour ce qui est de moi, je suis résolu à tout... Mais c'est loin, l'Australie! Lucie poussera les hauts cris à l'idée de s'expatrier.

— Nécessité fait loi, reprenait vivement mon père, et c'est à vous de sermonner Mme Brocard... Ou plutôt, non : ne lui dites rien encore, attendez que tout soit arrangé et le traité signé; quand il n'y aura plus moyen de reculer, vous parlerez ferme, en chef de famille qui veut être obéi. C'est ainsi qu'il faut agir avec les femmes. Donc je vais écrire que vous acceptez; aux vacances de Pâques, je vous apporterai une réponse définitive, et je serai là pour vous aider à rendre Mme Lucie plus raisonnable...

Je n'en entendis pas davantage. L'heure de la classe allait sonner, et je courus au collège, mais pendant toute la leçon de M. Dordelu je ne cessai de penser au douloureux secret que j'avais surpris, et mes nombreuses distractions me valurent cent vers d'Homère à copier. — Ainsi, c'était quasi décidé! Flavie allait s'expatrier; encore quelques mois, et je ne la verrais plus!... Des milliers de lieues, une immense étendue de mer, allaient nous séparer. Involontairement, je songeai au roman de Bernardin de Saint-Pierre, et je me mis à la place de Paul regardant s'éloigner le vaisseau qui emporte Virginie... Chose singulière, qui s'explique par cet amour de l'inattendu et du dramatique, qui est au fond de l'âme humaine, surtout de l'âme des enfans, — je fus d'abord moins accablé que je ne l'aurais cru par la perspective de cette séparation. L'aventure avait je ne sais quoi de romanesque et excitait mon imagination. Je me disais que là-bas, sur la côte australienne, Flavie oublierait plus complètement Paul Saint-Vanne. Je me voyais, sept ou huit ans plus tard, traversant les deux océans pour aller rejoindre mon amie, abordant à Melbourne sur mon vaisseau aux voiles gonflées et pénétrant dans la maison de Flavie, comme le fils du Roi dans le palais de la Belle au bois dormant.

Néanmoins, cet événement si peu prévu me laissait anxieux et mélancolique. J'attendais avec une nerveuse impatience le retour des vacances de Pâques, et mes études se ressentaient de mon agitation. Je passais mon temps à composer des élégies sur ma triste destinée et celle de Flavie. J'avais acheté un album sur lequel je recopiais soigneusement mes vers boiteux. En tête de chaque page, je fixais avec une ferveur attendrie les premières

fleurs trouvées dans notre jardin : — des primevères, en souvenir de celles que Flavie m'avait jadis pieusement posées sur les lèvres; — des pervenches, emblèmes de sincère et inaltérable amour; — des pensées, pour lui rappeler que le meilleur de moi demeurerait avec elle. — Je me proposais de lui donner cet album le jour de son départ. Il n'y avait plus à en douter, la séparation était proche : j'avais vu sur le bureau de mon père une lettre de Melbourne qui contenait probablement l'engagement définitif de Numa Brocard, et je prévoyais que la question de ce grand exil serait sérieusement discutée, lors de notre prochain séjour à Ériseul.

Pâques tombait de bonne heure cette année-là, et nous partîmes dans les derniers jours de mars. Hélas! bien que le ciel fût d'un bleu printanier et que le vent eût séché l'eau des fossés, ce voyage ne ressembla guère à celui de l'année précédente. Mon père paraissait préoccupé de la nouvelle qu'il apportait avec lui, j'avais une lourde angoisse sur la poitrine à la pensée des déchiremens qui m'attendaient là-bas. La seule Scolastique restait indifférente, et dormait comme de coutume, le nez sur l'anse de son panier.

Le lendemain de notre installation à Chèvre-Chêne, après le déjeuner de midi, mon père se rendit à l'usine et je l'y accompagnai. Numa Brocard nous attendait dans la cour. Du plus loin qu'il nous aperçut, il devint très pâle et s'avança d'un pas traînant au-devant de nous.

— L'affaire est dans le sac, mon camarade, murmura mon père en lui serrant la main : j'ai en poche votre engagement ainsi que l'argent de votre voyage... Avez-vous déjà pressenti Mme Brocard et Flavie?

— Non... Je n'ai pas osé... Songez donc, monsieur du Coudray, comment leur asséner un pareil coup?

— C'est bon, je m'en charge... Allez vous promener une heure ou deux dans le village, et quand vous reviendrez, ce sera chose faite, dit résolument mon père.

On avait annoncé notre visite à ces dames, et elles nous attendaient dans la salle à manger. J'ai encore devant les yeux les moindres détails de la scène qui se passa dans cette pièce, où je ne devais plus revenir. — Assise près de la fenêtre, Mme Lucie rapetassait un vieux chapeau, Flavie rangeait la vaisselle sur le dressoir de noyer; au-dessus de la porte, dans une cage garnie de mouron, deux canaris chantaient à tue-tête.

— Bonjour, Flavie! Comment allez-vous, madame Brocard? demanda mon père en saluant la mère et la fille.

— Hélas! monsieur du Coudray, répondit Mme Lucie avec une

dolente amertume, je vais comme une femme dévorée d'inquiétude et abreuvée d'humiliations... Quand je suis entrée dans cette maison, à vingt ans, qui m'eût dit que j'en sortirais un jour plus pauvre qu'une pauvresse des rues, sans avoir un asile pour moi et ma fille?...

— Allons, vous voyez les choses trop en noir... Assurément, votre position est fâcheuse, mais non désespérée. Ayez du courage ! Fiez-vous à votre mari et à vos amis pour vous tirer de ce mauvais pas.

— Mon mari ? Il n'a pas su mener sa barque lorsqu'il en avait les moyens : comment voulez-vous qu'il se tire d'affaire maintenant qu'il est ruiné?... Quant aux amis, dès qu'on est dans la peine ils vous tournent le dos.

— Vous vous trompez, madame, répliqua vertement mon père, il y a des gens qui restent fidèles à leurs amis malheureux, et je suis de ceux-là... Numa m'a confié ses embarras, et j'ai tout de suite cherché un remède à la situation... Je crois l'avoir trouvé... Il s'agit d'un emploi qui ne vous rendra pas la fortune que vous avez perdue, mais qui vous assurera la tranquillité pour l'avenir...

En entendant ces paroles, Flavie s'était adossée au dressoir et tournait anxieusement vers nous son blanc visage, où ses beaux yeux brillaient avec une expression de reconnaissante surprise. Mme Brocard avait posé sur ses genoux le chapeau qu'elle était en train de retaper et, relevant la tête, elle fixait sur mon père un regard impatient.

— Je n'ai rien dit encore à Numa, ajouta diplomatiquement ce dernier : comme j'ai grande confiance en votre jugement et votre force de caractère, madame Brocard, j'ai voulu tout d'abord soumettre ma proposition à votre examen.

Il connaissait à fond la vanité et l'esprit dominateur de la dame, et il espérait la mieux disposer en chatouillant son amour-propre. Il lui exposa alors le plus adroitement possible l'offre faite à Numa Brocard et les avantages qu'elle présentait; mais quand il eut finalement expliqué qu'il s'agissait de surveiller l'exploitation d'une mine aurifère en Australie, la petite Mme Brocard, comme si elle eût été soulevée par une pile électrique, se dressa impétueusement sur ses pieds :

— En Australie ! s'écria-t-elle atterrée... passe encore de quitter Ériseul et notre maison, mais nous expatrier dans un pays de sauvages... Jamais de la vie !... J'avais cru qu'il s'agissait d'une position à Paris...

— Une position équivalente à Paris, repartit mon père, ne vous donnerait pas la sécurité et le bien-être que vous trouverez

là-bas... Vous serez défrayés de tout pendant le voyage, et, une fois en Australie, vous serez logés plus confortablement qu'ici.

— Traverser la mer, s'en aller dans un pays où nous ne connaîtrons âme qui vive, chez des gens dont nous ne comprendrons même pas la langue, mais c'est insensé!...

Passablement vexé et mortifié de l'accueil que recevait sa proposition, mon père reprit avec un accent de mauvaise humeur :

— Hé! madame, ce qui est insensé, c'est de rejeter une offre sérieuse et honorable, pour des raisons aussi frivoles, aussi enfantines!... J'aime à penser que Numa comprendra mieux ses véritables intérêts et ceux de sa famille.

— Numa, riposta tragiquement Mme Lucie, fera ce qu'il voudra... Mais ni ma fille ni moi ne le suivrons dans l'exil : n'est-ce pas, Flavie?...

Je regardais Flavie. Dès qu'il avait été question d'émigrer en Australie, son visage s'était altéré. Elle paraissait terrifiée et des larmes brillaient dans ses yeux comme des étoiles en détresse dans un ciel qui se couvre de nuages. J'étais attendri par cette expression d'effroi douloureux. Je comprenais les affres qui la torturaient, à l'idée de s'arracher en pleine jeunesse de ce pays où elle avait placé tous ses rêves, toutes ses affections. Je me flattais naïvement de compter pour quelque chose dans ses regrets cuisans, et j'étais tenté de prendre son parti.

— Ah! monsieur, dit-elle en joignant les mains comme une suppliante, songez donc!... C'est si loin!

— A votre âge, mon enfant, répondit mon père, les lointains voyages n'ont rien d'effrayant... Quand on part avec son père et sa mère, c'est une sécurité... Et puis réfléchissez que là-bas vous trouverez à vous établir dans des conditions qui n'existeraient plus ici...

La pauvre Flavie courbait la tête, s'accoudait au dressoir, pleurait silencieusement, et ses larmes me navraient.

Mon père, lui, avec une patiente mansuétude dont je ne le croyais pas capable, recommençait à raisonner Mme Brocard. Il se comportait avec elle comme avec les enfans auxquels on présente une médecine amère roulée dans du sucre. Mais la dame ne se laissait pas endoctriner. A tous les argumens développés avec une persuasive éloquence elle opposait une obstination têtue, et répétait avec une agaçante monotonie :

— Oui, certainement, je consentirais à quitter mon chez moi, s'il s'agissait d'une position à Paris.

— A Paris, objectait mon père impatienté, pour un emploi médiocre il y a cent candidats, et votre mari n'a pas le temps d'attendre... Il faut que dès demain il gagne sa vie et la

vôtre... Pensez-y, et ne vous arrêtez pas à des enfantillages...

— Hélas! gémissait Mme Lucie, songer que ma famille était la plus notable et la plus riche de Souilly, et en être réduite à courir le monde comme les camps-volans... Non, c'est plus fort que moi, je n'accepterai jamais une pareille déchéance!...

Pendant ce débat, les heures s'écoulaient et le soleil d'avril jetait d'obliques rayons dans la salle. Mon père, las de se heurter à cet entêtement de mule, semblait prêt à jeter le manche après la cognée. Moi-même, fatigué de cette longue immobilité, malgré le triste intérêt que je prenais à Flavie, je me sentais en proie à un malaise nerveux, à une lassitude cérébrale. — Tout à coup la porte de la salle s'ouvrit, et Numa Brocard entra comme un coup de vent.

— Eh bien! cria-t-il en refermant l'huis violemment, j'en ai appris de belles là-bas!

Son verbe à la fois tremblé et vibrant, sa mine allumée, ses yeux étincelans formaient un si étrange contraste avec notre abattement et le silence lassé qui régnait dans la pièce, que nous tressautâmes tous, en le dévisageant, ébahis.

— C'est du propre! poursuivit-il, Nicolas marie sa belle-fille avec Paul Saint-Vanne!

— Comment! murmura Mme Brocard, dont les lèvres se pincèrent, M. Saint-Vanne épouserait cette bringue de Célénie?... Allons donc!

— J'étais comme toi, dit Numa avec un rire amer : je ne croyais pas à une semblable vilenie... C'est pourtant positif. Les Nicolas manigançaient ça depuis longtemps, mais ils cachaient leur jeu, parce que Célénie n'est pas trop appétissante et que le jeune homme regimbait devant un pareil laideron... N'empêche qu'ils ont si bien travaillé en dessous, si bien embobeliné le garçon et sa parenté, qu'ils en sont venus à bout... Les voilà affichés à la mairie, et la noce aura lieu dans quinze jours...

— Quelle infamie! Ta belle-sœur a tripoté tout ça pour nous vexer! s'exclama Mme Brocard, furieuse... Elle s'interrompit brusquement en voyant Flavie pâle comme un cierge et obligée de s'affaisser sur une chaise. — Ah! mon Dieu, voilà maintenant ta fille qui se trouve mal!... Ça lui a tourné le sang... Ne pouvais-tu lui annoncer la chose moins brutalement?

Elle courait vers sa fille, mais je l'avais devancée et je tenais dans mes mains les mains glacées de mon amie. Mme Lucie versait précipitamment de l'eau dans un verre et le présentait à Flavie, qui le refusait avec un hochement de tête.

— Non, soupira-t-elle faiblement, je vais mieux... Ça ne sera rien.

— Ma pauvre Flavie! grommela le désolé Numa.

Puis, ayant le cœur trop gonflé pour pouvoir se contenir :

— Ce n'est pas tout, continua-t-il en se tournant vers mon père: Paul Saint-Vanne reprend l'étude de Bouchenot, et le jeune ménage s'installera ici, dans notre propre maison, que Nicolas a achetée sous main... Ah! tonnerre de Dieu! si j'avais su pour qui on me pressait de la vendre, j'aurais préféré me couper les deux poings plutôt que de signer l'acte!...

— Par exemple, je n'avalerai pas cette dernière humiliation! protesta Mme Lucie hors d'elle-même : je sortirai d'ici dès demain... J'aime mieux aller n'importe où, au bout du monde... Ces saletés-là me décident. Monsieur du Coudray, j'accepte votre proposition... Nous partirons quand vous voudrez!

— Quelle proposition? demanda Numa, qui crut devoir feindre la surprise.

— Un parent de M. du Coudray t'offre un emploi en Australie... Cinq mille francs par an, le logement, frais de voyage payés... J'avais refusé d'abord, mais plutôt que de mourir de honte ici, je consens à m'expatrier.

Cadet Brocard, un peu calmé en constatant l'acquiescement inespéré de sa femme, jugea à propos de continuer à jouer l'étonnement. Il prit une attitude hypocritement méditative, secoua la tête gravement, et objecta, après un silence :

— Hum! monsieur du Coudray, vous êtes trop bon de vous occuper de nous... Mais c'est bien loin, l'Australie, et ça demande réflexion.

— Je vous en prie, papa, dit alors Flavie en se jetant à son cou, partons! Allons-nous-en le plus tôt et le plus loin possible!

— Toi aussi, ma pauvre fille, s'écria Cadet Brocard, ému et se frottant les yeux : eh bien!... soit!... J'accepte, monsieur du Coudray.

J'étais ébaubi et contrit de cette brusque virevolte. Ainsi la vanité exaspérée et l'amour dépité avaient suffi pour produire un résultat que mon père, avec ses sages raisonnemens, son affection et son éloquence, n'avait pu obtenir! C'était humiliant pour lui et aussi un peu pour moi! Ne m'étais-je pas leurré de l'idée que le chagrin de me quitter avait déterminé d'abord le refus de Flavie? Hélas! il me fallait renoncer encore à cette illusion.

Mon père, lui, ne garda pas rancune aux Brocard.

— Voilà qui est entendu, dit-il, et, croyez-moi, vous avez agi pour le mieux... Maintenant ne perdez pas de temps, pressez vos préparatifs afin de pouvoir prendre le paquebot qui part dans huit jours...

XI

Ils furent navrans, les préparatifs du départ! Ces pauvres gens, qui n'avaient quitté jusque-là leur canton que pour de courtes excursions à la ville prochaine, considéraient ce lointain voyage en pays étranger comme une formidable chute au fond de l'inconnu. A l'exception de Flavie, ils n'avaient que de vagues notions sur la situation géographique de l'Australie; ils savaient seulement que c'était là-bas, à des milliers de lieues, à l'autre bout du monde. La seule idée de passer en mer des semaines et des semaines terrifiait leurs cœurs de campagnards attachés solidement à la terre. Quand il s'agit de choisir parmi les quelques objets mobiliers dont ils pouvaient disposer, ils auraient voulu tout emporter. Mon père eut beaucoup de mal à leur faire comprendre qu'il fallait au contraire réduire leur bagage au strict nécessaire. Mme Lucie, surtout, se montrait rétive. A la pensée de se séparer de ce linge ouvré et damassé, qu'elle rangeait avec tant de fierté dans son armoire, elle se répandait en lamentations. Depuis que le jour du départ avait été irrévocablement fixé, Cadet Brocard était en proie à des humeurs noires et à des crises de sensibilité qui faisaient pitié. Il errait comme une âme en peine à travers la maison; on le surprenait parfois, planté devant quelque vieux meuble provenant de la succession paternelle. Accablé, les yeux fixes, il le palpait avec tendresse, et ses lèvres s'entr'ouvraient comme pour lui adresser un adieu.

Les rumeurs venues du logis des Nicolas Brocard ajoutaient à la désolation des malheureux émigrans. Chez le beau-père de Célénie, tout était sens dessus dessous: on organisait la maison en vue de la noce prochaine; les Saint-Vanne s'y montraient presque tous les jours, et on s'y ruait en cuisine. Impitoyable dans sa rancune, Mme Nicolas Brocard mettait une maligne ostentation à ne laisser rien ignorer des somptueuses réjouissances qu'elle préparait. Ces bruits de fête arrivaient fatalement aux oreilles des Numa et les rendaient mille fois plus misérables. Pour les entendre le moins possible et pour se soustraire au supplice de voir Paul Saint-Vanne entrer chez sa future, Flavie se claquemurait dans sa chambre, et je lui tenais compagnie le plus souvent.

Depuis que son départ était imminent, je ne pouvais plus vivre sans elle; je lui pardonnais toutes les blessures de cœur que me causait son attachement obstiné à Paul Saint-Vanne. Mes griefs de jalousie semblaient noyés dans la douleur plus profonde que

je ressentais à mesure qu'approchait l'heure de la séparation. Maintenant que son parti était pris, Flavie ne pleurait plus; seulement ses yeux cernés et le morne assombrissement de ses prunelles bleues faisaient peine. Au milieu de sa chambre, une malle entre-bâillait son couvercle. Lentement, machinalement, mon amie y déposait le linge et les vêtemens qu'elle devait emporter. Elle inspectait ses tiroirs, y retrouvait de menus objets autrefois choyés par elle : bouts de dentelles ou de rubans, bouquets desséchés, modestes éventails en papier. Un moment elle les prenait, avec l'intention de les enfouir au fond de la caisse, puis brusquement elle les jetait dans la cheminée où flambait un feu de ramilles, et les tristes reliques crépitaient avec un bruit sec en se consumant sur le brasier. Alors Flavie, comme lassée de cet effort, s'asseyait et, les mains croisées, contemplait sa malle béante.

Au dehors, les rumeurs du village, claquemens de battoirs, nasillemens de canards dans le coulant d'eau, entraient par la fenêtre ouverte. Le soleil d'avril frôlait les plantes et les arbres de sa tiède caresse et les sifflets des merles annonçaient le renouveau. Mais combien ce printemps revenu était différent du printemps de l'an passé ! Le jardinier n'avait pas touché aux carrés du jardin, et le sol était envahi par les mauvaises herbes. Les plates-bandes négligées offraient déjà cet aspect mélancolique propre aux demeures abandonnées. Tout au loin, du côté du Chânois, on entendait le chant redoublé du coucou résonner comme un rappel des joies évanouies.

— Voilà le coucou qui chante ! murmura Flavie : ce sera peut-être la dernière fois que je l'entendrai... Il ne doit pas y avoir de ces oiseaux dans le pays où je vais... Je suis sûre que les *brayettes* vont fleurir dans les prés de Benoite-Vaux : je ne les verrai pas cette année... Quand tu iras en cueillir, Jacques, tu penseras à moi...

Alors je me jetais à ses pieds et je me dodelinais tendrement contre ses genoux. Cependant les journées s'envolaient. On était arrivé à la veille du jour fixé pour le fatal départ. A la tombée du crépuscule, nous nous trouvâmes réunis dans la cuisine vide et sonore où les malles fermées et cordées avaient été descendues. Une charrette devait les emporter le lendemain à Heippes, où les voyageurs prendraient la diligence. Désœuvrée et affalée sur une chaise, M[me] Lucie geignait bruyamment. Elle se déclarait à bout de forces et se lamentait d'une façon agaçante sur son peu de chance. Flavie, occupée à rouler les parapluies dans des couvertures, suivait d'un œil inquiet les allées et venues de Cadet Bro-

card, qui semblait extraordinairement agité et enfiévré. A mesure que l'heure du départ approchait, il se montrait plus déjeté et énervé.

— Mon pauvre linge ! gémissait Mme Lucie, j'en ai laissé les trois quarts !...

— Qu'importe ! grommelait Cadet Brocard, nous en aurons toujours assez dans ce pays de sauvages... Dire que c'est là-bas qu'on m'enterrera... Bon Dieu ! il y a des momens ou j'ai envie d'en finir tout de suite !...

Il empoigna son chapeau, l'enfonça d'un coup de poing sur sa tête et sortit.

— Jacques, chuchota Flavie, effrayée, suis-le !... J'ai peur qu'il ne fasse quelque malheur...

J'obéis docilement et j'arrivai sur le perron comme Cadet Brocard traversait la cour. Le ciel s'ennuageait et la nuit était venue. Peu rassuré moi-même, je descendis les marches en tâtonnant et j'emboîtai le pas au père de mon amie. Tout en me maintenant dans l'ombre du mur de clôture, je me faufilais derrière lui. Je distinguai bientôt sa longue silhouette au bord du coulant d'eau. Il traversa le pont et tourna dans la direction de la maison de Nicolas Brocard.

— Quelle est son intention ? me demandais-je. Et le cœur me sautait dans la poitrine.

La porte-cochère était ouverte à deux battans. Par la grande baie cintrée on apercevait au fond de la cour la façade, dont toutes les vitres du rez-de-chaussée étaient illuminées. De temps à autre, des bruits de vaisselle, des tintemens de casseroles venaient de la cuisine, tandis que du côté des fenêtres du salon, on entendait des bourdonnemens de voix et parfois de gros éclats de rire. Je me rappelai que, ce soir-là, justement, les Nicolas fêtaient la signature du contrat, et mon angoisse s'accrut à la pensée que, dans son désespoir, Cadet Brocard méditait peut-être de troubler la fête par quelque esclandre.

Il avait franchi le porche, et, marchant rapidement, il alla heurter à la porte du vestibule. Au bout d'un instant, une servante ouvrit, et Numa lui murmura à l'oreille quelques brèves paroles; puis la porte se referma, et le père de Flavie, reculant d'une dizaine de pas, se tint les bras croisés, le visage tourné vers le salon illuminé, dans la posture d'un homme qui attend. Je me tapis dans une encoignure, et j'attendis avec lui.

Dans la cour, sous le ciel nuageux, trois cabriolets et un char à bancs, ayant sans doute amené les invités, stationnaient les brancards en l'air. A l'intérieur, les voix hilares bourdonnaient

de plus belle. Il y eut un moment d'accalmie, tandis que la servante délivrait la commission de Cadet Brocard; puis le joyeux brouhaha recommença. L'attente me semblait cruellement longue, et elle devait l'être encore plus pour le malheureux Numa.

— Que va-t-il se passer? me disais-je.

A la fin, la porte d'entrée cria sur ses gonds; une forme humaine, haute et corpulente, se détacha de la baie lumineuse, et je reconnus Nicolas Brocard. Il referma la porte derrière lui et hasarda quelques pas dans la cour. Ses yeux encore pleins de la lumière du vestibule perçaient mal l'obscurité.

— Où es-tu? murmura-t-il.

— Ici!

Nicolas s'avança dans la direction de la voix. Il marchait lentement, avec un peu d'hésitation, comme un homme qui craint quelque embûche ou quelque sollicitation importune. Il s'arrêta net à cinq ou six pas de son frère et reprit avec brusquerie :

— Qu'est-ce qu'il y a?... Parle vite, j'ai chez nous du monde qui m'attend.

— Brocard, répliqua Numa avec une intonation humble qui me rassura, je pars demain pour un long voyage... Je vais en Australie avec ma femme et ma fille.

— Je sais... On me l'a dit.

— Je m'en vais loin, très loin, et je ne reviendrai sans doute jamais au pays... C'est pourquoi, avant de m'expatrier, j'ai demandé à te voir afin que nous ne nous quittions pas fâchés.

— Je ne t'en veux pas.

— Tant mieux!... Mais moi je t'en ai voulu... Pendant que tu étais dans la joie, nous étions dans la peine et ça m'enrageait... Jusqu'à tout à l'heure, je t'en ai voulu mortellement, et je suis venu ici avec des idées de colère plein la tête... Mais quand je suis arrivé en face de la maison de nos parens, quelque chose m'a retourné l'estomac, ma rancune est tombée, et je n'ai pas eu la force de partir sans faire la paix avec toi.

— Mon pauvre Cadet!...

La voix de Nicolas s'était adoucie, il paraissait soulagé d'un gros poids, et ce soulagement le prédisposait à la bienveillance.

— Je te plains de tout mon cœur, poursuivit-il. Si tu m'avais écouté, nous serions encore ici tous les deux, heureux comme des coqs en pâte...

— Ce qui est fait est fait, soupira Cadet Brocard; — puis se retournant vers la façade et secouant la tête: — Ah! la vieille maison, je la verrai souvent en rêve, quand je serai au bout de la terre!... Si je pouvais y rentrer encore une fois et dire adieu

à toutes les chambres, il me semble que je partirais moins désespéré !...

— Hum !... Malheureusement ce n'est pas possible, tu comprends, avec tout le monde que nous avons chez nous... Mon camarade, il ne faut pas te désoler... Tout s'arrange à la longue... Quand tu auras gagné de l'argent là-bas, tu reviendras au pays.

Nicolas parlait vite et nerveusement, avec l'embarras de quelqu'un qui craint de s'émouvoir et qui voudrait bien, sans trop froisser les convenances, se défaire au plus vite d'un visiteur fâcheux.

— Je ne reviendrai jamais ! répéta Numa d'une voix morne.

Les banales consolations de Nicolas ne le leurraient pas, et il comprenait sans doute combien son frère avait hâte de le congédier, car il se dirigea lentement vers le porche.

— Tu sais, poursuivit son aîné, en le reconduisant et en lui posant la main sur l'épaule, si tu avais besoin d'un billet de mille francs, il ne faudrait pas te gêner... Je suis à ta disposition...

— Merci, Brocard, mon voyage est payé et je n'ai besoin de rien...

A ce moment, la porte du vestibule s'entre-bâilla, et une perçante voix de femme retentit :

— Hé ! Brocard, est-ce bientôt fini ? On t'attend pour passer à table !

— Me voici ! répondit Nicolas, — et hâtivement il murmura à son frère :

— Tu vois, on m'appelle... Excuse-moi ; ce soir, je ne m'appartiens pas... Allons, embrassons-nous, mon pauvre vieux !

Ils s'embrassèrent sous le porche ; puis Brocard aîné s'éloigna en chuchotant : — Bon courage... Au revoir !

— Adieu !

La porte retomba sur Nicolas. Numa entendit les rumeurs joyeuses qui saluaient la rentrée du maître. Planté sous le porche il contempla longuement une dernière fois la façade de la maison paternelle. Lumineuse dans le bas, sombre à l'étage supérieur, plongeant dans la nuit les formes vagues de sa toiture, elle était comme l'emblème de la propre vie de Cadet Brocard. Je ne sais si cette idée lui vint, mais brusquement il tourna le dos, franchit le porche, et je le suivis dans l'obscurité...

Le lendemain, à la même heure, eut lieu le déchirement du départ. M[me] Lucie avait pris les devans avec la carriole qui emmenait les bagages. Flavie, Numa, mon père et moi, nous nous acheminâmes pédestrement sur la route de Heippes. Quand la lourde porte de l'usine se referma derrière nous avec un bruit

funèbre, Flavie éclata en sanglots : je lui saisis le bras, et je l'entraînai sur le chemin, où mon père et Numa nous précédaient.

La nuit d'avril était tiède, un peu humide; le murmure du coulant d'eau montait dans les ténèbres comme un soupir de flûte. Dans les *routoirs* de la Fosse-des-Dames les grenouilles coassaient en chœur; leurs voix rauques tantôt vibraient à l'unisson et tantôt s'éteignaient presque; on n'entendait plus que quelques notes timides, puis les coassemens reprenaient avec une nouvelle intensité. Au sommet des bois bourgeonnans, un mince croissant de lune surgissait; et l'on eût dit le front clair de la déesse Diane en personne se montrant discrètement au-dessus du taillis. La brise nocturne nous apportait de familières senteurs de printemps : odeurs fines de violettes, bouffées de saulaies fleuries, aromes plus pénétrans de merisiers épanouis. Toutes ces haleines des buissons et des prés redoublaient le chagrin de mon amie, qui les respirait pour la dernière fois.

— C'est fini, fini! sanglotait-elle.

Je me blottissais contre son épaule, j'étreignais plus tendrement son bras, et je murmurais :

— Non, rien n'est fini, Flavie, tout recommence... Je t'aime, je t'aimerai toujours plus fort. Ma pensée te suivra sur la mer et jusque dans le pays où tu vas. Dans trois ans je serai bachelier, dans six ans j'aurai terminé mon droit, je deviendrai avocat et je pourrai t'épouser...

Elle secouait tristement la tête et ne répondait pas. Alors je tirai de dessous ma lévite l'album acheté pour elle et où j'avais copié mes vers.

— Tiens, poursuivis-je, prends ce cahier; j'y ai fait sécher des fleurs de notre jardin et j'y ai écrit des choses que j'ai composées pour toi seule... Promets-moi de le feuilleter quelquefois en pensant à moi. De cette façon, le temps te paraîtra peut-être moins long; sur chaque page tu trouveras une fleur du pays et aussi un peu de mon cœur que j'y ai laissé...

Elle prit mon pauvre album avec un mouvement d'effusion reconnaissante, elle le pressa sur sa poitrine, et silencieusement, étroitement serrés l'un contre l'autre, nous cheminâmes jusqu'aux premières maisons de Heippes.

Devant l'auberge de Mangeot, nous trouvâmes Mme Lucie mélancoliquement assise sur une caisse, et de nouveau, en nous revoyant, elle se répandit en lamentations sur sa malechance.

Tout à coup, un roulement sourd résonna au loin sur la route, avec un tintement de sonnailles, et bientôt la diligence accourut, projetant en avant les lumières de ses lanternes qui ressemblaient

à deux yeux menaçans. Elle s'arrêta devant le cabaret, on hissa les bagages sous la bâche, puis vint le moment des suprêmes embrassades. La première, Mme Lucie s'installa dans le coupé; pendant que mon père adressait d'affectueuses recommandations à Numa Brocard, qui s'épongeait les yeux avec son mouchoir, je me jetai au cou de Flavie et je lui chuchotai entre deux baisers :

— Je t'aime... Promets-moi de m'attendre... J'irai te chercher en Australie dès que je le pourrai!...

On ferma la portière. Vautrin remonta sur sa banquette à côté de son chien-loup, et au milieu des claquemens de fouet, le lourd véhicule jaune s'enfonça dans la nuit, où je distinguai un moment encore le blanc mouchoir de Flavie, agité en dehors du coupé...

Hélas! vanité des promesses, fragilité des intentions humaines!... Je ne suis jamais allé en Australie et je n'ai pas tenu mes engagemens. — Pendant la première année qui suivit le départ, je pensai d'abord fidèlement à mon amie. Les lettres qui nous arrivaient de Melbourne, étaient pareilles à des coups de cloche retentissant doucement dans mon âme. Je ne sais lequel de nous se fatigua; peu à peu la correspondance languit. D'abord on s'écrivait tous les mois; mais dès la seconde année, les lettres s'espacèrent : elles ne s'échangaient plus qu'au nouvel an ou aux anniversaires de fêtes, puis finalement on cessa de s'écrire, et l'oubli fit lentement et fatalement son œuvre. Je devins bachelier, étudiant en droit, avocat... D'autres affections plus vives et moins pures vinrent se loger dans mon cœur. De même que le vent éparpille les nuages, le tourbillon de la vie souffla sur mes généreuses résolutions d'adolescent et n'en laissa plus un vestige. Mon père avait été nommé conseiller à Nancy, nous avions vendu Chèvre-Chêne et nous n'entendions plus parler des Brocard... Je n'ai jamais su ce qu'est devenue ma petite amie. Il ne m'est resté que le souvenir de ces premières amours enfantines, qui ont la fraîcheur et la brièveté d'un bouquet de printemps.

ANDRÉ THEURIET.

LA TACTIQUE MODERNE

DE L'INFANTERIE

A PROPOS DES DERNIERS RÈGLEMENS

I

On a longtemps pensé et dit que la Révolution française avait créé des armées. Au seul appel de la patrie en danger des légions s'étaient levées, invincibles dans l'élan de leur patriotisme. Ce n'était qu'une légende, et un jour l'histoire vint qui la démentit.

Il est une autre légende qui, née avec celle des *volontaires*, lui a survécu. Dans l'ordre plus restreint et tout spécial de la tactique, on a cru et l'on croit encore que la Révolution a inventé pour ses jeunes armées une tactique nouvelle ; on s'imagine qu'elle a trouvé, par une intuition de génie, des formations de combat inconnues jusqu'alors, et l'on répète que ce mode d'action, sans précédens dans l'histoire, a renversé du premier coup l'édifice vermoulu de la tactique lentement élaborée au travers des siècles. Cette légende est aussi vaine que l'autre : en tactique, la Révolution n'a rien inventé. Les idées qu'elle a appliquées étaient monnaie courante dans l'armée avant elle, et les formes sous lesquelles elle a fait passer ces idées dans le domaine des faits étaient connues, discutées, commentées avant elle.

C'était une vieille querelle que celle de l'ordre mince et de l'ordre profond ou, pour mieux dire, de l'ordre linéaire et de l'ordre perpendiculaire. Il y avait plus de quarante ans qu'elle était née, plus de vingt qu'elle divisait et passionnait les esprits.

Jusqu'au milieu du XVIIIe siècle, en effet, l'ordre linéaire avait régné en maître sur les champs de bataille. Il était né du jour où l'arme à feu était devenue maniable, où le fusil avait pu être l'arme unique du fantassin. Depuis lors il n'avait pas cessé de se développer et de s'imposer de plus en plus aux pratiques des armées. Toute l'histoire de la tactique depuis Gustave-Adolphe jusqu'à Frédéric II peut se résumer en une phrase :

Utilisation de plus en plus exclusive des propriétés de l'arme à feu; abandon de plus en plus complet des procédés tactiques antérieurs qui avaient en vue le *choc*, c'est-à-dire la charge, aboutissant au combat direct d'homme à homme.

L'ordre linéaire reposait tout entier sur la prépondérance absolue du feu de l'infanterie, et il subordonnait tous les mouvemens, tous les procédés de combat au bon emploi du fusil; partant la formation en ligne déployée — les hommes coude à coude, sur trois rangs, — était la base de toute manœuvre, l'ordre fondamental de combat pour l'attaque aussi bien que pour la défense. La colonne, condamnée, avait disparu des règlemens militaires aussi bien que des champs de bataille.

Mais ces exagérations tactiques, auxquelles la prépondérance absolue du feu de l'infanterie avait donné naissance, au détriment de la vieille tactique du choc, ne pouvaient s'imposer en France sans provoquer à la longue quelques protestations. Les formes si étroites, les minutieuses précautions, les réglementations si strictes et compliquées dont il avait fallu entourer l'ordre linéaire pour le rendre d'une pratique possible sinon facile, avaient fini par révolter le vieil esprit gaulois. Il sentait confusément qu'emprisonné dans ces formations raides et méthodiques, dans ce pédant mécanisme qui le transformait en automate, le Français voyait ses meilleures qualités annihilées, perdait l'avantage de son élan naturel, de la brusque impétuosité de son caractère. Instinctivement le fantassin français protestait contre toutes ces entraves qu'on lui imposait au nom de principes qu'il ne comprenait pas, et toujours et malgré tout il cherchait le moyen de revenir à la charge gaillarde, baïonnette bas, qui convenait à son tempérament. En pratique, il y revenait sans cesse, et c'était le secret de sa force.

Ce fut le chevalier de Folard qui osa le premier se faire l'écho de ce sentiment intime. Le premier, au milieu de rêveries et d'excentricités trop souvent incohérentes, il ne craignit pas d'affirmer hautement la supériorité du choc et l'impérieuse nécessité de revenir aux formations tactiques qui devaient le rendre possible.

L'œuvre de Folard souleva d'ardentes polémiques. Elle répondait aux aspirations secrètes de bien des esprits, et donnait corps à bien des opinions qui n'osaient s'affermir. L'approbation du maréchal de Saxe acheva de la mettre en relief. Elle fut le point de départ de la querelle qui divisa si profondément les esprits dans la seconde moitié du XVIII[e] siècle.

La tactique du choc reprit vite faveur dans notre armée ; peut-être même l'eût-elle aisément emporté sur la tactique linéaire si celle-ci n'avait reçu tout à coup une consécration inattendue des brillantes victoires de Frédéric II. Tel fut l'éclat de ces triomphes, tous remportés dans l'ordre linéaire le plus pur, qu'il suscita en Europe un irrésistible courant d'imitation et qu'il assura à cette tactique un ascendant qui devait la perpétuer jusqu'aux temps modernes.

Ces victoires, cependant, ne parvinrent pas à convertir à la tactique prussienne tous ceux que les écrits de Folard en avaient détachés. Une école resta, vivace et irréductible, qui continua d'affirmer hautement la supériorité de l'ordre perpendiculaire, que son chef, Dumesnil-Durand, appelait fièrement « l'ordre français ». Malgré l'opposition du haut commandement, malgré les efforts d'officiers généraux renommés, comme Saint-Germain ou Guibert, cette tactique ne cessa de gagner des adeptes dans les rangs inférieurs de l'armée. Elle eut la bonne fortune de trouver un appui inattendu chez le maréchal de Broglie, et s'il ne put sur le moment la sauver de la défaite officielle, son assentiment public la fit vivre dans les esprits et assura son triomphe dans l'avenir.

Déjà en 1791 l'opinion fut assez forte pour contraindre les rédacteurs du nouveau règlement à admettre les tirailleurs, et l'article 13 de la cinquième partie de l'ordre de bataillon autorisa la formation du bataillon en colonne serrée pour l'attaque. Ce n'était encore là à vrai dire qu'une satisfaction toute platonique, car le règlement de 1791 dans son ensemble était rigoureusement fondé sur les principes de l'ordre linéaire : l'ordonnance ne tenait en pratique aucun compte de la concession théorique qu'elle avait dû faire à la doctrine du choc. On n'admettait la colonne que pour satisfaire l'opinion générale ; mais celle-ci était fixée dès ce moment, et l'ordre profond, — officiellement condamné, — conservait néanmoins toute la faveur de l'armée.

Moins de deux ans plus tard, en 1793, il ne restait plus à la tête de l'armée un seul des rédacteurs ni des inspirateurs du règlement de 1791. La Révolution avait fait table rase de l'État-major de l'armée royale, et du même coup elle avait fait disparaître tous les fervens apôtres de l'ordre linéaire, tous les dis-

ciples fidèles de Frédéric II. Elle tranchait ainsi brusquement la querelle, qui s'éternisait sans aboutir. Elle faisait pencher la balance du côté où elle inclinait depuis longtemps en fermant la discussion sans autre forme de procès par la suppression des contradicteurs. Il ne restait aux armées que les officiers subalternes ou d'anciens sous-officiers vieillis sous les armes, tous depuis longtemps acquis aux idées de la tactique du choc. En dépit de l'ordonnance de 1791, que personne ne songea à refondre parce que personne n'eut l'idée de l'appliquer, l'ordre profond fut désormais le seul en usage. C'est lui qui assura le succès des armées de la République; c'est de son application que Napoléon sut tirer ses plus brillantes victoires.

« La querelle qui avait divisé pendant vingt ans les partisans de Dumesnil-Durand et les admirateurs de la tactique prussienne fut vidée sur les champs de bataille d'Austerlitz et d'Iéna, et cela contre les principes du règlement de 1791. » Telle est la conclusion à laquelle aboutissait le général Renard, il y a trente-cinq ans, lorsqu'il eut le premier l'idée de fouiller dans le passé de la tactique française. Rien n'est venu la démentir.

II

Le triomphe de la tactique française fut écrasant. Marengo, Austerlitz, Iéna, Friedland, consacrèrent l'ordre profond. Toutes les armées de l'Europe en éprouvèrent successivement la valeur et l'imitèrent, l'Angleterre exceptée.

Rien de plus simple et de plus pratique que ce procédé de combat, applicable à tous les terrains et à toutes les situations, malléable au gré de toutes les circonstances. Épais rideau de tirailleurs sur le front; en arrière, à l'abri des coups et des vues de l'ennemi, une série de petites colonnes assez légères pour être facilement maniées en tous sens, voilà le dispositif préparatoire. Sur les points où il faudra attaquer, ces colonnes s'élanceront résolument sur l'ennemi pour le charger; sur ceux, au contraire, où il s'agira de repousser une attaque, les colonnes se déploieront lestement et présenteront à l'adversaire une ligne en bel ordre qui le fusillera à petite portée.

Toute la tactique française tenait dans ce jeu alternatif des colonnes et des lignes, toujours précédées, entourées, suivies de leurs nombreux tirailleurs; mais, entendons-nous bien, c'était la tactique de fait, la pratique constante de nos armées depuis les premières guerres de la Révolution et pendant tout l'Empire, ce n'était pas la tactique officielle. Celle-ci en était précisé-

ment l'opposé. Le règlement de 1791, fondé, comme je l'ai dit, sur les principes de l'ordre linéaire, ne cessa pas un jour d'être la loi écrite de l'armée française. Napoléon se refusa toujours à faire disparaître cette anomalie, ou peut-être n'y pensa-t-il pas. Marmont insinue que Bonaparte, officier d'artillerie, général à 25 ans, qui avait étudié les manœuvres de l'infanterie avec un ancien sergent des gardes françaises, ne s'était jamais soucié d'entrer en discussion à ce sujet avec des praticiens aussi expérimentés que les Davout, les Ney, les Morand, les Gudin. Cela est peu probable. Ce qui l'est davantage, c'est qu'il trouvait ses généraux et ses troupes assez familiarisés avec la pratique pour se passer de théorie écrite et qu'il préférait ne pas dévoiler à ses adversaires le secret de sa tactique. Ce qui l'est plus encore, c'est qu'il n'attachait qu'une importance secondaire aux procédés d'exécution qui constituent la tactique. On est vraiment amené à le croire lorsqu'on se rappelle sa fameuse exclamation, si souvent répétée : « Une armée doit changer sa tactique tous les dix ans. »

Peut-on, en effet, croire qu'une armée puisse ainsi changer sa tactique à sa guise, comme elle modifie les habits de ses troupes et transforme sa coiffure tour à tour en casque, en képi, en shako? La tactique — c'est-à-dire les procédés de combat — n'est-elle pas intimement liée aux armes que manient les combattans, aux conditions matérielles de la lutte? Quelle est donc la signification de cette boutade du grand homme, qui semble choquer le plus élémentaire bon sens?

En 1810, toutes les armées européennes avaient copié l'armée française. Les unes après les autres elles avaient abandonné la tactique linéaire pour avoir, comme nous, des tirailleurs nombreux et agiles, pour former des colonnes et combattre dans l'ordre perpendiculaire. Cette imitation était, sans doute, la meilleure preuve de la supériorité de notre tactique; mais, en même temps, elle enlevait à l'armée française un des élémens les plus actifs de la grandeur prodigieuse de ses succès. Napoléon, qui avait assisté aux merveilleux effets de la tactique nouvelle sur les champs de bataille, et qui avait recueilli les fruits de l'écrasante supériorité acquise à nos armées, s'affligeait de ne plus obtenir les mêmes résultats; il aurait voulu pouvoir étonner à nouveau le monde; et il se laissait alors aller à rêver d'une tactique nouvelle qui eût surpris les armées de l'Europe, ses trop fidèles imitatrices, et lui eût rendu la grandeur de ses premiers triomphes. Voilà pourquoi il s'écriait : « Il faut changer la tactique tous les dix ans. »

Au lieu de rêver d'une tactique nouvelle, rêve dont il connaissait bien, du reste, toute l'inanité, Napoléon eût, sans doute, mieux fait de s'attacher à bien fixer sa tactique propre, qui était bonne, et à l'empêcher de dévier sous ses yeux mêmes.

En effet, dans les dernières guerres impériales, une double déviation se produisait, sous la pression des événemens. Une réaction se fit d'abord contre les tirailleurs. Par suite du manque de procédés réguliers et réglementaires pour manœuvrer en tirailleurs, les hommes, une fois lancés en avant, se trouvaient abandonnés à eux-mêmes pour toute la durée du combat; ils agissaient spontanément et à leur guise; ils étaient perdus pour le chef de la troupe, auquel ils échappaient entièrement. De là une première répugnance à lancer beaucoup de ces tirailleurs qu'une appellation trop méritée traitait d' « enfans perdus ». Cette répugnance ne fit que s'accroître à mesure que les cadres et les troupes devinrent plus jeunes et moins solides. Du reste, toutes les armées européennes s'étant à leur tour entourées et couvertes par des tirailleurs, le rôle de ceux-ci parut diminuer.

De leur côté, les colonnes de bataillon qui avaient renversé avec tant d'aisance les belles lignes prussiennes ou autrichiennes se heurtèrent à d'autres colonnes mieux préparées à leur choc, et l'on ne revit plus les triomphes éclatans des premiers jours. Il était naturel de chercher à les retrouver, et il paraissait logique de le faire en augmentant la force, c'est-à-dire l'effectif des colonnes. C'est pourquoi, vers la fin de l'Empire, on commença à grossir peu à peu les colonnes, à remplacer la colonne souple et légère du bataillon par des colonnes de régiment, de brigade, de divisions entières même.

Diminution des tirailleurs, augmentation de la force des colonnes, tel fut le double mouvement qui entraîna peu à peu la tactique française pendant les dernières années des guerres impériales.

III

Napoléon disparu, les guerres s'arrêtèrent. L'armée, un moment dispersée, dut, en se reformant, admettre dans son sein beaucoup d'officiers qui n'avaient pas été formés à l'école de nos grandes guerres. Ceux-ci en étaient restés, en tactique, au règlement de 1791 : or, ce règlement était encore, je l'ai expliqué, la loi écrite de nos armées. C'est ce qui fait comprendre comment ce règlement reprit à la longue un empire absolu sur les esprits. Les protestations répétées des hommes qui avaient le plus et le

mieux fait la guerre ne parvinrent pas à empêcher qu'il ne se substituât peu à peu à des pratiques qui ne vivaient que par la tradition. Lorsque à diverses époques on procéda à la revision du règlement, ce ne fut pas pour en renouveler les bases ou en modifier l'esprit; ce ne fut que pour y introduire de légères modifications, y faire des rectifications de détail, d'insignifiantes retouches.

« Nous n'avons rien changé ni au plan ni à l'esprit de l'ordonnance de 1791 ! » disait en propres termes le rapport de la commission chargée de rédiger le règlement de 1831. — « La commission n'a rien eu à changer au plan et à la division de l'ordonnance de 1831, » disait à son tour la commission de revision de 1862. — « Le décret de 1862, écrivait le général Trochu en 1867, venu après les guerres de Crimée et d'Italie, après les perfectionnemens apportés à l'artillerie et à l'armement de l'infanterie, reproduisit tout l'appareil de l'ordonnance de 1831. Les manœuvres processionnelles subsistaient dans leur nombre infini, et avec leurs complications, même avec des complications nouvelles, inattendues... ; » et il ajoutait : « Aujourd'hui nos généraux et nos chefs de corps se présentent à l'ennemi la tête pleine de formules, c'est-à-dire pleine des 846 articles du règlement des évolutions de ligne, la plupart inexécutables à la guerre. »

Déjà Morand avait écrit dans son *Armée selon la charte :* « Les manœuvres actuelles ne peuvent être sans grand danger faites devant l'ennemi. En les employant, il arrivera ce qui est arrivé cent fois : le massacre des bataillons. » Duchesne, également, avait dit, dans son *Essai sur l'infanterie légère :* « Presque toutes les évolutions de ligne ne sont que de belles parades... Notre ordonnance, compilée avant la Révolution sur les manœuvres que le roi de Prusse faisait exécuter dans ses camps, peut-elle s'appliquer à notre genre de guerre actuel? » Et il s'écriait, sans être démenti : « Quel général, quelque manœuvrier qu'il soit, pourrait dire qu'il a fait agir ou combattre une division ou même une brigade par les manœuvres de l'ordonnance? »

Tous les officiers qui écrivirent à la suite de nos grandes guerres présentèrent les mêmes affirmations et les mêmes plaintes. Rien n'y fit, le règlement de 1791 resta immuable.

C'est alors que naquit et s'enracina dans l'esprit de nos officiers cette singulière opinion, que la pratique différait essentiellement de la théorie; que le premier soin à prendre en entrant en campagne était d'oublier ce qu'on avait appris en temps de paix; de faire exactement le contraire de ce qu'on avait pratiqué jusqu'alors; — étrange, mais désastreuse conviction, car elle autorisait la paresse et justifiait par avance toutes les ignorances!

C'est bien ce qui se passa, en effet, en 1859. Certes, ce ne fut pas à la stricte application du règlement sur les évolutions de ligne que furent dus les succès de cette campagne. On s'empressa d'oublier la théorie écrite; on en revint, pour la pratique, aux saines traditions de l'Empire. Là encore ce furent les tirailleurs et les petites colonnes qui se chargèrent de la besogne. Les guerres d'Afrique avaient eu, à tout le moins, le mérite de conserver, dans la masse de l'armée, l'esprit d'initiative, d'offensive à outrance. Il se traduisit par le retour pur et simple aux pratiques élémentaires de l'ordre profond : le combat par petites colonnes de bataillon, précédées, flanquées, accompagnées de nombreux tirailleurs.

Il semble que cette nouvelle épreuve de l'inanité de nos manœuvres réglementaires et de la contradiction qu'offraient une théorie surannée et une pratique victorieuse eût dû faire ouvrir les yeux: il n'en fut rien. La guerre finie, tout rentra dans l'ordre... dans le *statu quo*. « En France, écrivait le général Renard, la gloire militaire semble aveugler les tacticiens. On y dit : « Nous avons vaincu tous les peuples de l'Europe avec notre organisation actuelle, et nous les vaincrons encore. »

Ainsi, après trente ans de guerres en Afrique, après 1854, après 1859, après tant d'expériences sanglantes, la tactique officielle restait celle des vieux règlemens de 1791, celle de Frédéric II, la tactique linéaire. Elle était ruinée dans les esprits et discréditée, mais non remplacée. Comme l'anomalie d'une pareille situation ne paraissait pas inquiéter le haut commandement, on en était venu à dire et à croire communément qu'on ne pouvait réellement rien faire en temps de paix qui servît à la guerre, et qu'il était vraiment bien inutile de s'y préparer par l'étude; que, le moment venu, les fils sauraient bien se débrouiller comme l'avaient su faire les pères.

IV

La Prusse ne partageait pas cet avis. Waterloo et 1815 n'avaient pas assouvi sa haine héréditaire : les jours se passaient à préparer la revanche, on y travaillait sans relâche.

Dès le lendemain de 1807, les Prussiens n'avaient pas hésité à reconnaître que leurs revers étaient dus aux défectueuses méthodes de combat qu'ils avaient pratiquées. Ils répudièrent sans hésitation les traditions léguées par le grand roi; ils abandonnèrent sans arrière-pensée la tactique linéaire, ils adoptèrent et préconisèrent « l'emploi des tirailleurs soutenus par les colonnes,

l'extrême mobilité et l'indépendance du bataillon dans les manœuvres, l'abandon du système des lignes et leur fractionnement, les charges de colonnes reliées par les tirailleurs. »

Ce sont là les principes mêmes de l'ordre profond, appliqués par l'armée française pendant toute la première partie des guerres de l'Empire, introduits et solennellement consacrés en Prusse par le règlement officiel de 1812.

Ainsi — et ceci n'est pas la moindre des surprises que l'histoire de la tactique puisse offrir — tandis que nous nous rattachions avec obstination au règlement de 1791, qui perpétuait jusqu'à nos jours l'influence de l'école de Frédéric II, les Prussiens abandonnaient, dès 1812, officiellement, leurs vieux règlemens pour prendre comme base de leur nouvelle tactique nos propres procédés de combat.

Ils les modifiaient cependant, après les guerres de l'Indépendance, sur un point important. Les circonstances difficiles où les avait placés la désastreuse campagne de 1807 les avaient amenés à adopter le type du bataillon à 1000 hommes, répartis en quatre compagnies. Or, ces gros bataillons formaient une colonne lourde, difficile à manœuvrer. Elle offrait beaucoup de prise au feu de l'adversaire, et, somme toute, ressemblait assez peu à son modèle, la petite colonne de bataillon français, dont l'effectif dépassait rarement 400 à 500 hommes.

Pour remédier à cet inconvénient, ils imaginèrent de substituer la colonne de compagnie, forte de 200 à 250 hommes, à la colonne de bataillon. Ils suivaient en cela une voie tout opposée à celle où nous nous étions engagés nous-mêmes à la fin de l'Empire, comme je l'ai dit plus haut. Tandis que nous nous laissions aller à renforcer la colonne de bataillon, dans l'espérance d'en augmenter la puissance de choc, les Prussiens, au contraire, en réduisaient l'effectif pour lui conserver toute sa souplesse et toute sa mobilité. Ils usèrent beaucoup de ces petites colonnes et s'en trouvèrent bien (1). Cette formation resta populaire dans l'armée prussienne. En 1825, son usage était assez général pour que le règlement lui donnât droit de cité, et en 1847 elle y prenait officiellement place, non plus comme une formation accessoire et utile, mais comme la base même de tous les mouvemens, comme ordre fondamental de combat.

Il est hors de doute que dans la pensée des théoriciens allemands la substitution de la colonne de compagnie à la colonne de bataillon ne constituait qu'une modification sans grande

(1) Dumesnil-Durand avait déjà préconisé l'emploi de ces petites colonnes dans ses ouvrages, mais cette formation n'avait jamais été pratiquement essayée.

importance aux procédés de la tactique napoléonienne. Au lieu de manœuvrer, d'agir, de se battre par bataillon de 500 à 600 hommes d'effectif, les Prussiens pensaient qu'il était préférable de le faire par compagnie de 250 hommes : l'effectif était moindre, mais les procédés devaient rester les mêmes.

Ce qui donna tout à coup à cette innovation, discutable en elle-même, lorsqu'elle fut adoptée par la Prusse, une importance extrême, une incalculable portée, ce fut l'apparition du fusil moderne. Peu de temps après l'avoir introduite dans son règlement, la Prusse avait également la hardiesse d'adopter le fusil à aiguille. Le mérite de cette arme nouvelle consistait uniquement dans la vitesse décuplée de son tir. Sous tous les autres rapports, elle était médiocre et fort inférieure aux armes alors en usage, et c'est pourquoi elle fut rejetée par toutes les armées européennes; mais la vitesse de son tir devait suffire à compenser tous ses autres défauts dans la pensée des généraux prussiens, et ils ne se trompaient pas.

Or aucune formation tactique ne pouvait être mieux appropriée à la propriété particulière de l'arme nouvelle — la vitesse de tir — que la colonne de compagnie. Son extrême souplesse, sa mobilité par tous les terrains, la facilité qu'elle donnait de lancer et de mouvoir de nombreux tirailleurs, devaient permettre d'en tirer un extraordinaire parti. C'était donc un rare bonheur pour la Prusse que d'adopter à la fois et l'arme nouvelle et la formation tactique qui y correspondait le mieux.

Mais l'emploi de la colonne de compagnie avait un danger que l'expérience devait mettre en relief, et contre lequel il était, dès l'abord, difficile de se prémunir.

Le bataillon, en effet, une fois subdivisé en quatre petites colonnes de compagnie, cessait de former un tout dans la main de son chef et d'agir sous son impulsion directe: ces quatre sous-unités devenaient indépendantes les unes des autres ; elles devaient agir séparément. Le rôle du chef de bataillon devait donc se borner à diriger l'ensemble des mouvemens, à coordonner les efforts; le capitaine devenait le véritable agent d'exécution. Il était à craindre que, lancé dans cette voie, on ne sût pas s'arrêter à temps; que l'indépendance des compagnies n'aboutît à l'émiettement des forces, l'action séparée à l'action isolée et successive, pour conduire au décousu, au désordre, à la confusion. Il était à craindre surtout qu'en faisant ainsi légèrement, et presque sans s'en douter, un premier pas dans la voie de l'affaiblissement de l'instrument du choc, la colonne de bataillon, on n'en vînt à le fractionner de plus en plus, jusqu'à perdre de vue le choc lui-même

et nier l'utilité et même la possibilité de conserver une formation propre qui correspondît à ce mode d'action.

Là était le péril, et c'est, en effet, ce qui advint. Mais les conséquences ne se déroulèrent pas tout d'un coup. Il fallut deux grandes guerres pour qu'elles se produisissent dans tout leur développement; encore l'éclat du triomphe des armées allemandes dans ces deux guerres les masqua-t-il longtemps aux yeux les moins prévenus! et à l'heure actuelle nous avons encore peine à nous soustraire à cette influence. La guerre de 1866 sembla, en effet, prononcer contre la colonne de bataillon, cette pierre angulaire de la tactique napoléonienne, en faveur de la colonne de compagnie, une condamnation sans appel. Les deux formations s'étaient trouvées aux prises, et le résultat de la lutte ne paraissait pas laisser de doute possible sur la supériorité de la colonne de compagnie comme instrument de combat.

Après la campagne de 1859, en effet, l'armée autrichienne avait cherché à se pénétrer de son mieux des procédés de combat de ses vainqueurs. Elle avait surtout été frappée des heureux résultats obtenus par les charges vigoureuses de nos petits bataillons, si mobiles et si légers, dont la brillante offensive, poursuivie un peu au mépris des prescriptions réglementaires de l'ordonnance, avait eu raison de ses belles et solides troupes. Elle avait donc fait de la charge à la baïonnette par bataillon en masse le fondement de sa tactique et s'était appliquée y entraîner ses troupes à tout propos et hors de propos. Mais, à notre exemple aussi, elle s'était laissée aller à méconnaître l'importance du rôle des tirailleurs et à en négliger l'emploi avec un parti pris évident. Ce furent ces procédés qu'elle appliqua en 1866. Son infanterie exécuta à maintes reprises pendant toute la campagne, avec une bravoure et une ténacité qui lui firent grand honneur, des attaques en colonne, par bataillon ou demi-bataillon, qui n'étaient jamais précédées ou soutenues que par un mince rideau de tirailleurs, insuffisant pour préparer sérieusement par leur feu l'action du choc. Partout ces attaques échouèrent misérablement devant la tactique inaugurée par l'armée prussienne. Celle-ci, confiante dans son arme nouvelle et enhardie par ses premiers succès de 1864 dans l'emploi de ses procédés tactiques nouveaux, n'hésita pas à lancer en avant ses colonnes de compagnie. Indépendantes et légères, elles se glissaient aisément partout sur le terrain; elles s'enveloppaient d'une nuée de tirailleurs qui pouvaient, sans être trop gênés, s'approcher des colonnes ennemies et les cribler, avec leur fusil à tir rapide, d'une grêle de projectiles. Ce feu d'une violence inouïe arrêtait net l'élan des bataillons

autrichiens, paralysait subitement leur mouvement en avant, semait le désordre et la confusion. C'était le moment que guettaient les commandans de compagnie : à la tête des fractions qui restaient groupées dans leurs mains, ils s'élançaient vigoureusement à leur tour en avant, renversaient les débris des colonnes ennemies, achevaient de les disperser et les chassaient de vive force de leur position.

Il semblait donc, au lendemain de Sadowa, non seulement que la colonne de bataillon avait fait son temps comme formation de combat et d'attaque, mais aussi que la colonne de compagnie devait la remplacer pour le choc et que les tirailleurs devaient avoir à l'avenir, par leur feu, un rôle prépondérant dans l'action.

Ces résultats furent acceptés sans réserve par l'armée allemande, qui donna aussitôt un extrême développement à son nouveau mode de combat. La littérature militaire allemande de cette époque fourmille d'opuscules où ces idées sont développées et célébrées avec une vivacité qui confine à l'enthousiasme. Une brochure alors célèbre, et que l'on ne craignit pas d'attribuer aux plus hautes personnalités de l'armée (1), résumait en ces termes l'impression générale : « Le combat en tirailleurs est la seule formation de combat de l'infanterie, et l'indépendance des capitaines le seul moyen de mettre en œuvre l'ordre nouveau. »

Ainsi l'indépendance du capitaine, l'émancipation de la compagnie, devinrent le thème d'incessans dithyrambes. On alla jusqu'à attribuer aux seuls capitaines à la tête de leur compagnie *indépendante* tout l'honneur des victoires de 1866. « Tous les succès de la campagne de 1866, concluait la brochure citée plus haut, sont dus aux chefs de compagnie. »

C'était aller loin et vite. Déjà, en effet, les tacticiens allemands ne se bornaient plus à trouver dans l'emploi de la colonne de compagnie une simple modification, ils ne se contentaient pas de réclamer cette réforme en vue de rendre le bataillon plus maniable et moins exposé aux coups de l'ennemi ; déjà ils admettaient que les quatre sous-unités entre lesquelles se fractionnait le bataillon devaient être indépendantes, que leur autonomie au combat devait être assurée et complète. Ils n'hésitaient pas à transporter du bataillon à la compagnie le nom comme le rôle d'unité tactique de combat, à faire de la ligne des tirailleurs la véritable ligne de combat, et commençaient même à entrevoir dans la puissance de leur feu le véritable et unique

(1) L'auteur en était le capitaine May, brillant officier tué, en 1870, à la bataille de Saint-Quentin.

mode d'action de l'infanterie. En acclamant ainsi ce qui était, à leurs yeux, une véritable révolution tactique, c'est-à-dire le combat par masses de tirailleurs et par compagnies indépendantes, ils eurent soin de baptiser cet « ordre nouveau » d'un nom nouveau aussi, et l'appelèrent « l'ordre dispersé ! »

C'était un premier pas dans la voie des exagérations que j'ai signalées plus haut. Peut-être, avec son bon sens naturel, l'armée allemande se fût-elle arrêtée d'elle-même sur cette pente glissante, car déjà une certaine réaction se manifestait contre l'abus des tirailleurs et l'émiettement des forces en petits groupes indépendans, lorsque éclata la guerre de 1870. Ce n'était pas le moment de se corriger et de modifier ses procédés : l'armée allemande les appliqua sans hésiter, les élargit encore, et les porta à un degré de développement qui passait toute mesure, ainsi que je le montrerai plus loin.

V

Un pareil mouvement d'opinion ne pouvait passer entièrement inaperçu en France. Du reste, l'amour-propre national avait été blessé de l'éclat du triomphe des Prussiens en 1866 comparé aux pénibles succès de 1859. Il se consolait bien en l'attribuant à la supériorité du fusil à aiguille, et cherchait à se rassurer en exaltant les qualités du chassepot, mais la confiance était atteinte. On sentait bien, en France, qu'une révolution aussi profonde dans l'armement ne pouvait manquer d'amener de sérieuses modifications dans la manière de combattre ; on savait, du reste, quoique confusément, que des faits tactiques nouveaux s'étaient produits, que les victoires prussiennes n'étaient pas seulement dues au fusil nouveau, mais aussi et surtout à la manière de s'en servir. Ces sentimens de curiosité et d'appréhension ne tardaient pas à causer un malaise général assez vif pour forcer le haut commandement à sortir de la quiétude où il sommeillait depuis si longtemps. Une nouvelle revision du règlement fut décidée (1867) ; mais elle resta timide et maladroite ; elle manqua de méthode et de principes, elle n'aboutit qu'à une imitation bâtarde, à une copie assez grossière des procédés allemands, dont on ne sut pas dégager l'esprit et qu'on amalgama tant bien que mal, plutôt mal que bien, avec les prescriptions réglementaires de notre tactique officielle d'alors. On admit bien cette fois, — il fallait en passer par là, — la rupture du bataillon en sous-unités d'effectif moindre, appelées colonnes de division, mais sans leur laisser aucune autonomie de manœuvre, aucune indépen-

dance entre elles : le bataillon continuait à se mouvoir d'une pièce, au commandement direct, à la voix de son chef. Ainsi compris, le fractionnement du bataillon n'était qu'une complication, qu'une aggravation apportée aux anciennes évolutions.

On parlait bien aussi des tirailleurs, mais toujours comme à regret, comme d'un mal nécessaire, non comme d'un procédé raisonné, établi sur une conception nouvelle du mode de combat appropriée à l'armement nouveau.

Tel qu'il était cependant, le règlement de 1869 était un pas dans la bonne voie, et peut-être l'infanterie française se fût-elle tirée de la fâcheuse situation où son incurie l'avait placée, et eût-elle réussi à « se débrouiller » une fois de plus (1), si une funeste erreur n'était venue paralyser tout à coup ses plus brillantes qualités natives.

Cette erreur n'était autre que celle de la supériorité de la défensive sur l'offensive. L'extrême puissance de l'arme moderne y avait donné naissance ; les échecs dus à l'offensive à outrance et irréfléchie des Autrichiens en 1866 ne furent pas étrangers

(1) Nous n'en voulons pour preuve que l'attaque de Noisseville par le 95e (colonel Davout), le 31 août 1870. Ce brillant coup de main fut exécuté par 2 bataillons. Le 1er fut chargé de l'attaque de front. Il déploya 3 compagnies entières en tirailleurs, 2 autres constituèrent une seule colonne qui forma réserve et soutien des tirailleurs, la 6e compagnie (le bataillon comptait alors 6 compagnies de 100 hommes environ) occupa une ferme comme point d'appui. Le 2e bataillon fut chargé de l'attaque enveloppante. Les 6 compagnies se formèrent en 3 colonnes de division par section. Chaque colonne, forte de 4 sections à 25 files, détacha en avant une section en tirailleurs. Le bataillon marcha en échelons, la droite en avant avec 150 pas de distance et 100 pas d'intervalle. Les tirailleurs devaient seuls faire usage de leur feu, défense absolue aux colonnes de tirer un seul coup de fusil. Il y avait 1 500 mètres à franchir, dont 7 à 800 à découvert.

« La faible profondeur, dit l'auteur de l'« Étude » dans laquelle nous puisons ce détail, de chacune des 3 colonnes, leurs grands intervalles, leur marche sans arrêt, atténuent beaucoup les effets de l'artillerie.

« Des vides se font dans les rangs des petites colonnes ; les officiers font serrer, l'ordre est maintenu, le mouvement en avant s'accélère. A 400 mètres du hameau, la ligne des tirailleurs est reçue par un feu rapide des plus violens ; elle s'arrête et y répond. Les échelons la rejoignent ; malgré leurs pertes, ils sont solides et dans la main de leurs chefs. Les tirailleurs cessent de tirer. A droite, ils se groupent dans les intervalles des colonnes ; à gauche, ils conservent une certaine avance, et soudain, d'un élan rapide, tout le monde se précipite à la baïonnette. Les défenses du sud de la route sont emportées, le petit bois est occupé. » — Cet exemple montre le parti qu'un chef intelligent et énergique sut tirer de cette formation bâtarde appelée alors colonne de division. Son initiative hardie fut couronnée d'un plein succès. C'était encore là « l'alliance indissoluble du feu et de la charge », *tout l'esprit* de la tactique moderne dans la double forme que le règlement d'alors lui permît de revêtir.

Il est à croire qu'un si bel exemple eût trouvé des imitateurs, et qu'une fois de plus l'infanterie française se serait débrouillée, c'est-à-dire affranchie des entraves de la tactique officielle pour appliquer des procédés de combat mieux en rapport avec les armes modernes, si les esprits n'avaient été d'avance paralysés et les meilleures intentions barrées par les désastreuses tendances que nous signalons plus haut.

à son développement. Ce fut alors que l'on commença à s'occuper beaucoup de tranchées-abris et qu'on prétendit transformer la moindre colline en forteresse imprenable ; ce fut alors également qu'on préconisa l'usage du tir à toutes les distances, l'utilisation exclusive de la grande portée de l'arme. Tir aux grandes distances et tranchées-abris, telles furent les deux premières idées qu'éveilla l'apparition des armes nouvelles dans le cerveau des tacticiens français, qui sommeillaient depuis si longtemps. On se doute du bouleversement que ce fut pour les simples exécutans qui jusqu'alors n'avaient jamais rêvé qu'offensive et assaut, dont l'imagination avait été nourrie du récit des charges à la baïonnette de leurs devanciers. Ils se trouvèrent tout désemparés, et cet extrême désarroi fut une des causes principales de ces hésitations, de ce décousu, dont les premières batailles de 1870 nous offrent le lamentable tableau.

Le triomphe des Allemands en 1870 ne fut pas seulement celui du haut commandement et de la stratégie, ce fut encore et surtout un triomphe tactique. Ce fut à l'écrasante supériorité de leurs procédés de combat que furent dus et la prodigieuse grandeur de leurs succès et leur succession presque ininterrompue de Forbach à Héricourt. En face de leurs bandes de tirailleurs, et de la multitude des petites colonnes qui les soutenaient, nos lignes flottaient, nos colonnes hésitaient ; les esprits, ébranlés par les pertes considérables que nos formations surannées occasionnaient aux troupes, tiraillés entre la nouvelle doctrine de la défensive et le vieux levain de la tradition d'offensive à tout prix, se troublèrent et se renfermèrent dans une désastreuse passivité. La bravoure individuelle put jusqu'à un certain point contre-balancer l'infériorité tactique dans les premiers engagemens de l'armée de Metz : il ne fut plus de même avec les armées improvisées de la Défense nationale.

L'offensive à outrance des Allemands, poursuivie par compagnie distincte, par petites unités compactes, bien groupées dans la main de leur chef et qui transformait les batailles en une succession de petits engagemens isolés, réussit admirablement dans toute la deuxième partie de la guerre. Ce mode de combat se trouva exceptionnellement approprié aux circonstances ; il triompha aisément des masses mal organisées, peu disciplinées, mal armées, que nous avions mises sur pied.

La campagne de 1870 s'acheva donc en Allemagne, plus encore que celle de 1866, par l'apothéose de la colonne de compagnie, du combat par compagnie, du commandant de compagnie. Le mouvement en faveur du combat par bandes de tirailleurs et

petites masses séparées, isolées, sans autre lien qu'une direction supérieure commune et un but commun, mouvement que nous avons vu naître en 1866, acheva, après 1870, d'entraîner et de dominer les esprits. Après Metz et Sedan, après le Mans et Héricourt il parut de toute évidence que la tactique qui avait rendu de pareils triomphes possibles possédait une écrasante supériorité. L'éclat du triomphe en masquait trop les côtés faibles et les défectuosités ; les meilleurs esprits s'abandonnèrent sans réserve au courant qui les emportait. Il fallut de longues années de paix, de réflexion, d'essais pratiques pour qu'on osât penser d'abord, dire ensuite que les procédés tactiques suivis par les armées allemandes en 1870 présentaient de sérieux dangers et qu'il importait de réagir contre les exagérations dont les conséquences tirées hâtivement de la campagne de 1870 étaient empreintes. Cette réaction vient d'aboutir à la publication d'un nouveau règlement qui, sous le titre modeste de *Règlement du 29 juillet 1884 modifié par décision du 15 avril 1894*, consacre une évolution nouvelle de la tactique, évolution dont l'histoire est curieuse, à plus d'un titre.

VI

Avec la guerre de 1870, l'édifice militaire de la France s'était écroulé tout entier. Mais ce ne furent pas seulement la constitution de l'armée et son organisation qui furent mises en cause : tout ce qui constituait le bagage tactique de l'ancienne armée parut devoir être englobé dans le désastre. Principes théoriques ou traditions pratiques, procédés de combat ou méthodes d'instruction, tout semblait frappé du coup qui la frappait elle-même.

A l'étonnant progrès réalisé par les armes à feu, au développement énorme de leur puissance, il paraissait évident qu'il fallait répondre par un renouvellement intégral des méthodes de combat. Depuis l'invention des armes à feu elles-mêmes, aucun fait ne s'était produit qui fût aussi considérable : il ne fallait donc pas s'étonner s'il entraînait des conséquences inattendues, hors de proportion avec les légères modifications qui s'étaient produites en tactique de siècle en siècle.

Aussi les tacticiens français, si longtemps engourdis dans leur vaniteuse quiétude, tirés brusquement de leur torpeur, se jetèrent-ils avec emportement dans les voies nouvelles. Aux yeux de ces novateurs, il ne devait pas être seulement question de rajeunir un règlement vieilli, d'aménager plus ou moins adroitement un édifice vermoulu qui s'écroulait de toutes parts : il fallait reprendre l'œuvre et l'édifier sur des bases nouvelles.

A les entendre, la tourmente de 1870 n'avait pas seulement balayé les vieux restes de la tactique de Frédéric II et achevé la ruine du règlement de 1791 comme de tous ceux qui s'y étaient rattachés par la suite ; il y avait plus, il y avait un fait autrement grave : la tactique napoléonienne elle-même, la tactique traditionnelle française, déjà ébranlée en 1866, était, elle aussi, atteinte par la guerre de 1870.

Les colonnes de bataillon s'étaient montrées trop exposées aux effets foudroyans du tir ; le nombre des tirailleurs dont on avait fait jusqu'alors usage avait été notoirement insuffisant, et leur rôle véritablement dérisoire auprès de celui que la tactique nouvelle les appelait à jouer. Quoique le fusil à aiguille ou le chassepot ne fussent encore que des armes très imparfaites, dont le perfectionnement ne devait pas tarder, ils avaient cependant porté à un si haut point la puissance du feu que déjà tout disparaissait devant elle et qu'on pouvait prévoir le moment prochain où elle deviendrait le facteur principal du combat. La brutalité de ce fait ne laissait pas de place à la discussion : il fallait, sans hésiter, passer l'éponge sur le passé.

Il était tout naturel que la jeune école qui, après 1870, s'était donné la mission de poursuivre la réforme de notre tactique se tournât d'abord vers l'Allemagne et cherchât simplement à imiter les procédés de combat auxquels celle-ci devait ses victoires.

Or, je l'ai dit plus haut, au premier moment d'enthousiasme excité par la campagne de 1870, les Allemands n'avaient qu'une voix pour préconiser le combat par compagnies indépendantes et célébrer l'action prépondérante des tirailleurs. Ceux-ci livraient les batailles que les capitaines gagnaient. Ils ne devaient plus être des auxiliaires plus ou moins utiles, un accessoire dans le combat ; ils ne devaient plus former ce rideau protecteur dont le feu préparait l'attaque des colonnes qu'il masquait ; ce rôle modeste que leur attribuait la tactique napoléonienne n'était plus de mise. Au contraire, dans le combat moderne la ligne des tirailleurs devenait la véritable ligne de combat. Eux seuls devaient engager, poursuivre et terminer le combat, par la raison très simple et très forte que devant la puissance des armes modernes eux seuls étaient en état de paraître sur le terrain de l'attaque, de s'y maintenir et d'y agir. Sous le feu de l'infanterie, il semblait qu'il n'y eût plus ni colonnes ni ligne déployée dont l'emploi fût possible. Ces tirailleurs devaient à eux seuls absorber le rôle assigné jusqu'alors à ces deux formations. Aux tirailleurs le rôle actif, aux troupes à rang serré le rôle accessoire, la fonction modeste de soutien et de réserve. C'était le renversement complet de l'ancien mode de combat.

En posant avec éclat le principe fondamental de l'ordre dispersé, la toute-puissance du tirailleur, on n'en prévoyait peut-être pas la principale conséquence. Elle ne devait pas tarder à s'imposer avec une irrésistible logique.

En effet, la force du tirailleur réside dans la puissance de son arme. S'il paraît prendre dans le combat ce rôle prépondérant, c'est grâce au perfectionnement de l'outil que la science a mis entre ses mains. Si le combat ne doit plus être que la lutte à coups de fusil de deux lignes de tirailleurs, c'est à l'énorme puissance du feu que ce résultat sera dû. L'apothéose du tirailleur, est la consécration de la toute-puissance du feu. Plus de lignes, plus de colonnes. L'ordre profond et l'ordre mince seront renvoyés dos à dos. L'action du feu, si on sait en tirer parti, suffira à décider du sort de l'action, parce qu'elle peut suffire à anéantir matériellement l'adversaire. Dès lors, à quoi bon s'exposer aux coups et subir des pertes inutiles en s'obstinant à courir sur son adversaire au lieu de le chasser à coups de fusil? La charge ne sera bientôt plus qu'une légende, et la baïonnette un instrument à déposer dans les musées à côté des armures, des mousquets, des fusils à pierre ou à piston.

Telle était, en effet, la conclusion logique de l'engouement passionné pour l'ordre dispersé, pour l'emploi exclusif des tirailleurs, pour l'abandon absolu de toute formation à rangs serrés dans le combat. Les Allemands n'avaient garde, il est vrai, d'aller aussi loin, mais il n'était pas dans notre nature de nous arrêter ainsi à mi-chemin et de ne pas pousser aux extrêmes limites les conséquences logiques de notre théorie nouvelle. C'est ce que faisait le général Lewal dans ses retentissantes *Études* (1874), lorsqu'il résumait ce qu'il appelle les prodromes incontestables de la tactique moderne et disait : « Le feu a une immense supériorité sur le choc : le feu est donc l'essentiel, et le choc l'accessoire. » Et il répétait avec insistance : « En France, on s'est laissé détourner du véritable but, le tir, pour s'attarder au choc par un reste d'esprit chevaleresque. A mesure que l'instruction se répandra dans l'armée, on comprendra mieux l'erreur dans laquelle on est tombé, et le préjugé favorable au choc dispaparaîtra. »

Telle était donc la conclusion à laquelle on aboutissait en France vers 1875. Le feu est tout, le choc n'est plus rien. L'offensive n'est plus, en réalité, que le bombardement des positions de l'ennemi. Un bombardement bien dirigé rendra la position intenable pour l'adversaire, qui l'évacuera, ou aboutira à son anéantissement matériel. S'il en est besoin, on en complétera les effets par un court mouvement en avant des tirailleurs, sou-

tenus par des réserves : ceux-ci s'élanceront contre un ennemi déjà brisé, qui lâche pied par avance, mais cette charge finale ne sera plus que la conséquence de la situation créée par le feu : ce ne sera pas le but que l'attaque se sera proposé et aura poursuivi au travers des phases de la lutte.

Cet irrésistible mouvement en faveur de la puissance absolue et exclusive du feu n'était pas, du reste, particulier à la France. L'Autriche était entrée dans la même voie avec un empressement égal à celui qu'elle avait mis, après 1859, à ne plus voir que la baïonnette et à ne plus pratiquer que le choc. Son règlement disait en propres termes : « L'attaque à la baïonnette, moyen suprême de chasser l'adversaire de sa position, ne peut être employée que si les effets du feu l'ont si complètement ébranlé qu'on ne puisse plus s'attendre à une résistance sérieuse... Il serait funeste de donner la charge à la baïonnette comme base à un dispositif d'attaque. »

Ces prescriptions étaient formelles, et l'armée autrichienne s'y conformait scrupuleusement, au point qu'un critique militaire très connu en Allemagne, le lieutenant-colonel von Kühne, pouvait s'écrier après avoir fait le tableau des grandes manœuvres en Autriche : « Croit-on donc en Autriche pouvoir éviter le choc suprême? Croit-on sérieusement pouvoir le remplacer par une simple marche en avant en tirant et atteindre le but par la seule puissance du feu? »

A cette époque, la tactique ne paraissait plus être que l'art de mouvoir des lignes de tirailleurs, de bien diriger et de renforcer à propos leur feu afin de lui faire prendre et conserver la supériorité sur celui de l'adversaire. On discutait alors longuement et gravement pour savoir s'il fallait marcher en avant par ligne, en échiquier, par échelons, s'il fallait faire des bonds en avant de 100, de 50 ou de 20 mètres. Toutes les préoccupations de l'instruction roulaient sur l'utilisation des abris du terrain, la nécessité d'en trouver, l'obligation d'éviter à tout prix les espaces qui en étaient dépourvus. La grosse affaire était d'apprendre à l'homme à se cacher avec autant de soin qu'on en avait mis jusqu'alors dans toutes les armées du monde et dans tous les temps à le lui interdire et à lui apprendre à regarder son adversaire en face.

VII

C'est sur ces entrefaites qu'éclata la guerre turco-russe en 1877. Les premières impressions parurent tout d'abord absolument favorables aux idées régnantes sur la puissance du feu.

Mais on ne tarda pas à s'apercevoir que le tir des Turcs, qui avait amené les échecs répétés des brillantes attaques dirigées contre Plewna, n'avait absolument rien de commun avec ce qu'on regardait comme un feu de tirailleurs. Ce n'était pas le tir individuel, ajusté, fait à bonne portée, avec hausse correspondante à la distance. Les Turcs s'étaient contentés d'ouvrir le feu à des distances énormes, à tirer droit devant eux sans viser, et certainement sans s'occuper de la hausse, à inonder par ce procédé rudimentaire le terrain des attaques d'une grêle ininterrompue de balles, et par ce moyen ils avaient réussi à briser l'élan des Russes.

Une tactique si extraordinaire ne pouvait manquer de provoquer un profond étonnement dans les armées européennes. Rien n'était, en effet, plus opposé aux idées courantes sur la puissance des tirailleurs. Celle-ci reposait sur l'emploi raisonné et intelligent de l'arme aux mains d'un tireur bien dressé, qui s'abritait sur le terrain pour lancer plus à son aise beaucoup de balles au bon endroit, et faire un feu ajusté sur un point visé. Les Turcs avaient fait tout le contraire : ils avaient tiré beaucoup et à toutes les distances et avaient fort peu visé. Si donc le feu devait conserver sa prépondérance sur le champ de bataille, et continuer à y régner en maître, ce ne pouvait être que d'une manière qu'on n'avait pas prévue et bien différente de celle qu'on avait préconisée jusqu'alors.

Ce fut à cette occasion qu'on vit naître sur les champs de tir, grandir et s'affirmer une école nouvelle qui ne prétendait à rien moins qu'à renouveler les bases mêmes de la tactique. Il s'agissait d'utiliser la précision de l'arme et sa grande portée comme on avait jusqu'alors utilisé la vitesse de son tir. On abandonnait le feu ajusté et rapproché des tirailleurs; on le remplaçait par des feux de salve exécutés par un groupe de tireurs dirigés par un chef unique. La salve donne naissance à une gerbe de projectiles suffisamment groupés que la précision et la portée de l'arme permettent de faire tomber sur tous les points visibles et même invisibles du terrain. En multipliant les gerbes et les juxtaposant, on devait parvenir à jeter sur le terrain de l'attaque, — celui que l'assaillant est obligé de traverser pour produire son choc, — une masse de projectiles tellement dense et serrée qu'il devenait impossible de s'y mouvoir et de s'y maintenir en ordre serré. Les conséquences tactiques de ces théories nouvelles, auxquelles leurs premiers inventeurs avaient donné le nom pittoresque de « tir en plates-bandes », pouvaient se résumer ainsi : possibilité d'atteindre par le feu à la fois les tirailleurs, les soutiens et les réserves d'une troupe échelonnée en formation de combat;

création, en avant de la ligne occupée, d'une zône dangereuse assez profonde pour interdire à l'assaillant l'accès même du terrain d'où il aurait pu soit ouvrir un feu individuel ajusté, soit s'élancer à l'assaut.

De là à conclure que c'était une faute que de s'avancer à découvert sur un terrain ainsi battu, que l'assaillant, une fois parvenu à distance efficace de tir, devait s'arrêter et tirer, tirer jusqu'à ce qu'il ait forcé l'adversaire à quitter la place, il n'y avait qu'un pas, et l'école nouvelle n'hésita pas à le franchir.

Ainsi le feu de l'infanterie devenait vraiment tout-puissant, lui seul pouvait donner le succès, et son mode d'emploi était la *gerbe* lancée à grande distance.

Plus de feux individuels faits par des tirailleurs visant séparément et directement un but distinct et défini, mais des feux d'ensemble par groupe, exécutés méthodiquement à la voix d'un chef. Le tir individuel est un tir fait à distance relativement courte sur un objet que le tireur voit et qu'il vise : le tir « en plates-bandes » n'est plus un tir ajusté, ni même souvent un tir direct; ce n'est plus un point précis qu'il faut atteindre, c'est une surface qu'il faut battre. Le chef pointe, en réalité, toutes les armes de sa troupe; il calcule le nombre de fusils à mettre en action, de projectiles à tirer, apprécie les causes qui peuvent agir sur le tir, donne la hausse, et fait exécuter le feu; les hommes ne sont plus que les supports animés d'une mitrailleuse vivante.

Partant, plus d'offensive au sens propre du mot, plus de mouvement continu en avant, plus d'assaut final, plus de choc... Ce sont les souvenirs d'un autre âge, des pratiques surannées et périlleuses. Dès lors, pourquoi se torturer l'esprit à chercher des formations d'attaque nouvelles, des procédés d'offensive inédits? Il n'y en a pas, et, dût-on en trouver, ils seraient inutiles! Toute la tactique réside dans l'art d'utiliser savamment et selon les données de la science les propriétés balistiques du fusil moderne, et, à ce point de vue, offensive et défensive se valent : elles manient un instrument d'égale valeur. Jusqu'alors on avait trouvé profit à l'élan, à l'ardeur dont le mouvement en avant animait le soldat, à l'excitation morale, contre-coup de l'animation matérielle développée par la chaleur du combat. La science a changé tout cela : l'élan n'est plus qu'un danger et l'ardeur une faute.

VIII

Voilà donc où étaient arrivés en France vers 1878 les esprits les plus avancés, ceux qui se flattaient de personnifier la tactique

de l'avenir et de précéder les Allemands eux-mêmes dans la voie du progrès.

Et, de fait, ils devançaient de fort loin les Allemands. Jamais ceux-ci ne s'étaient laissés aller à de semblables exagérations. Après quelques hésitations, ils étaient déjà rentrés très énergiquement dans la voie ancienne, celle de l'assaut de vive force, de la charge à la baïonnette. Les écrits des Boguslawski, des Verdy du Vernois, des Kühne, des von Scleeff n'avaient jamais cessé d'affirmer la nécessité de l'assaut final; ils proclamaient de nouveau la nécessité plus urgente que jamais, malgré la puissance du feu, malgré les gerbes, malgré le tir en plates-bandes, de conserver à l'offensive son caractère propre de marche incessante en avant et de choc effectif et réel.

« Croit-on, disait le colonel Kühne, pouvoir éviter le choc suprême et le remplacer par une marche en avant en tirant, pouvoir atteindre le but par la seule puissance du feu? » Toute la question est là, en effet, et c'est à cette question que les Allemands répondaient résolument par la négative. Non, il n'est pas permis d'espérer que le feu, quelque puissant qu'il soit, suffise jamais à déloger un adversaire. Abrité, retranché au besoin, caché en tout cas dans les fossés, derrière les murs ou les haies, dans les moindres plis du terrain, le défenseur laissera tomber autour de lui la pluie des projectiles. Il en souffrira, mais il ne s'en ira pas. Il ne quittera pas un abri relativement sûr, même pour fuir, car il se jetterait ainsi volontairement à découvert dans la zone battue par les projectiles de l'assaillant. Pour le décider à tenter une chance de salut aussi hasardeuse, il faut, il est nécessaire de lui en enlever toute autre, de l'aborder franchement en face, de l'expulser de sa position en venant l'y chercher.

Il est impossible d'admettre avec le règlement autrichien que la charge à la baïonnette ne doive être « que la conséquence naturelle de la situation créée par l'intensité extrême et la puissance du feu, » ni qu'il soit « funeste de fonder son dispositif d'attaque sur la charge à la baïonnette. » Le choc est et reste le seul moyen de briser définitivement la force défensive d'un adversaire énergique, de rompre les liens tactiques qui soudent entre eux les hommes d'une même troupe, de les disperser, de les contraindre à évacuer par la fuite la position qui les abrite. Le choc restera donc le but final de l'attaque, la charge, qui est le moyen de produire le choc, la raison déterminante du dispositif à prendre, et la baïonnette, qui en est le symbole visible, le signe accessible à toutes les intelligences, l'arme sacrée du fantassin.

Le feu n'est pas seulement impuissant par lui-même dans l'attaque; son action est aussi infiniment trop lente et trop tardive. Longtemps avant que le feu ne soit parvenu à anéantir matériellement le défenseur, ou à obliger les débris de celui-ci à renoncer à la lutte et à quitter les abris que leur offre la position qu'ils occupent, l'assaillant qui aura marché carrément sur eux, aura pu les chasser de haute lutte et les rejeter au loin. Dès que cet instant critique est arrivé où le défenseur est moralement assez ébranlé pour qu'un vigoureux effort en avant puisse l'expulser de sa position, toute minute de répit est une faute. Ce sont des pertes inutiles d'abord, et ensuite un retard dangereux. Toute perte est une diminution des chances du succès final, tout retard une porte ouverte à l'imprévu, à l'arrivée des renforts, à ces mille incidens qui peuvent changer le sort des batailles et transformer en désastre un succès qu'un peu d'énergie déployée en temps opportun eût assuré.

Comment peut-on du reste espérer du feu seul un résultat décisif dans l'attaque? La situation des deux adversaires au point de vue de l'efficacité probable du tir ne peut pas se comparer. Le défenseur a choisi sa position, il l'a occupée précisément en vue de la complète utilisation de la puissance de son arme. Ses hommes sont embusqués, abrités, masqués tout au moins. Ils tirent avec un calme relatif, sont attentifs aux indications de leurs chefs; ils ont des munitions sous la main, facilement renouvelables. L'assaillant, au contraire, s'est lancé dans un terrain qui lui est inconnu, il ne peut qu'en utiliser les accidens naturels s'il y en a, et, au moment décisif, il se trouve le plus souvent obligé de traverser une zone de terrain absolument découvert. Il tire debout, ou tout au plus à genoux, sur un ennemi qu'il voit mal et dont il est vu, il ne dispose que d'un nombre très limité de cartouches et n'a que peu d'espoir d'en recevoir d'autres en temps utile. Peut-on mettre en balance les deux situations? peut-on raisonnablement espérer que le feu de l'assaillant parviendra jamais à dominer celui de la défense, hors le cas d'écrasante supériorité numérique? La défense a naturellement pour elle l'incontestable supériorité du feu.

Si donc l'attaque espère parvenir à prendre le dessus sur la défense, c'est qu'elle a pour elle un autre avantage que celui de l'efficacité matérielle du tir, et cette autre force, la voici : elle marche.

C'est le mouvement en avant qui atténuera les pertes en changeant perpétuellement les conditions du tir; c'est le mouvement en avant qui soutiendra le moral de l'assaillant; c'est le mouvement en avant qui intimidera le défenseur, troublera de plus en

plus la régularité de son tir et lui fera perdre sa supériorité naturelle; c'est le mouvement en avant qui prouvera matériellement, physiquement, au défenseur que son feu, quelque puissant qu'il paraisse, est réellement impuissant à arrêter l'assaillant. L'homme ne sera jamais une simple machine à lancer des projectiles : c'est un être doué de sentimens, d'instincts, de raison. Avant tout, c'est sur sa raison, son instinct, ses sentimens, qu'il faut agir, et le mouvement en avant en est le plus sûr moyen.

L'attaque doit se mouvoir; son mouvement doit être soutenu, sinon continu, interrompu seulement des arrêts indispensables pour laisser l'homme reprendre haleine et lui permettre surtout de répondre un moment au feu de la défense et de préparer ainsi la reprise de la marche en avant. L'assaillant parviendra ainsi, par des bonds successifs aussi rapides, mais aussi peu nombreux que possible, à distance décisive; et, utilisant dans un suprême élan la supériorité morale que son mouvement lui aura acquise, il produira la crise finale qui délogera brusquement la défense de sa position, et l'en chassera bien avant qu'elle ait songé à l'abandonner volontairement elle-même.

Le mouvement en avant conduit à la charge, il contient le choc en puissance. Qu'importe que dans le fait la charge à la baïonnette ne soit que rarement complète, qu'elle n'aboutisse qu'exceptionnellement au vrai combat corps à corps, que presque toujours le défenseur se dérobe au dernier moment aux conséquences de cette lutte suprême? Le choc n'en reste pas moins la fin dernière de l'attaque. Il est nécessaire pour réussir, et lui-même ne saurait réussir que s'il se produit avec assez de résolution, d'impétuosité, de vigueur, pour convaincre le défenseur que la fuite est le seul moyen de l'éviter. Ce n'est pas une simple fusillade, quelque violente qu'elle soit, ces tireries sans fin que Maurice de Saxe condamnait déjà au siècle dernier, qui feront passer cette conviction dans l'âme du défenseur.

Le feu dans la défensive est tout, ou presque tout. C'est lui qui désagrège la masse assaillante jusqu'à la dispersion, qui diminue son impulsion jusqu'à l'arrêt : il atteint directement le principe même de la puissance du choc, la masse et la vitesse. Mais dans l'offensive, quelque indispensable qu'il soit, il n'est qu'un auxiliaire. Il porte le trouble dans les rangs de la défense, et l'oblige à se disséminer, à se cacher, à répartir ses forces en nombreux échelons, et il empêche les diverses pièces de l'ordre de combat, dont le jeu est si adroitement et si étroitement combiné, d'agir avec à-propos, et de se soutenir mutuellement. En décimant les rangs, en supprimant les chefs, en frappant précisément ceux que leur courage appelle au premier rang, il abat les

cœurs, sème la confusion, jette dans les âmes le découragement et le trouble ; il prépare la défaite. Mais, pour achever l'œuvre, recueillir le fruit de cette confusion, mettre à profit ce découragement et ce trouble, il faut autre chose : il faut un choc sous la violence duquel l'édifice de la défense s'écroulera brusquement. C'est donc, contrairement à l'assertion du règlement autrichien, précisément *sur la charge qu'il faut fonder tout le dispositif d'attaque.*

Dragomirof, le célèbre tacticien russe, le fougueux disciple de Souwarof, qui n'a cessé d'envelopper de ses invectives ceux qu'il appelle les « chevaliers de la balle » et leurs prétentions de supprimer le choc en s'en fiant aux propriétés destructives du fusil, a résumé la discussion d'un mot caractéristique : « Est-ce que celui qui ne porte pas la charge dans son cœur pourra seulement approcher son adversaire à bonne portée de fusil? Celui qui ne sait pas ou ne veut pas charger ne tirera même pas. »

La charge, c'est-à-dire l'irruption violente, tambours battans, drapeaux au vent, sur la position attaquée, l'expulsion du défenseur de haute lutte est et restera ce qu'elle a toujours été : le couronnement obligé de la tâche de l'assaillant, et par conséquent la règle suprême de l'agression. La tactique n'est-elle pas précisément la recherche de formations qui permettent à l'infanterie, malgré le feu et les obstacles nouveaux qu'il lui crée, d'exercer sa puissance de choc et d'arriver, après le sanglant épisode de la préparation à l'acte final, au suprême effort, à la charge à la baïonnette ?

La question se trouve ainsi nettement posée sur son véritable terrain. Aujourd'hui, comme il y a cent ans, ce qu'il faut trouver ce sont des formations qui permettent à l'infanterie de traverser la zone battue par les feux de la défense sans y perdre la cohésion, la force matérielle et morale qui la feront aboutir à la charge.

L'emploi de tirailleurs, choisis en petit nombre, l'attaque par petits bataillons massés en colonne, avait résolu le problème au siècle dernier vis-à-vis des lignes rigides et des feux de file de la tactique de Frédéric II. Le voilà qui se repose à nouveau avec le fusil moderne, sa portée, sa précision, et surtout l'écrasante vitesse de son tir.

Il faut se résoudre, et l'armée qui saura trouver la solution et l'appliquer sans reculer devant les sacrifices nécessaires, y trouvera la recette de succès qui ne seront pas moins éclatans que ceux dont l'ordre profond fut l'origine pour nos armes en son temps.

IX

Le triomphe de l'école de la toute-puissance du feu et des adeptes du tir « en plates-bandes » fut de courte durée et ne fut jamais bien complet. Il y eut toujours heureusement assez d'esprits sains et de caractères vigoureux pour protester contre ces théories amollissantes et démoralisantes. « Quel est donc, s'écriait Dragomirof, le secret espoir de ces lignes minces et flottantes que l'on voit s'arrêter pour s'adonner au tir? Elles espèrent contraindre à distance l'adversaire à tourner les talons. Or cet espoir est précisément la négation formelle d'une autre pensée : la résolution suprême d'aborder l'ennemi corps à corps, ce qui est le moyen par excellence d'atteindre le but. »

Dès 1880 on voyait poindre un mouvement de réaction qui depuis lors n'a été qu'en s'affermissant et s'élargissant. En 1884, il aboutissait à l'adoption d'un règlement nouveau.

Il convient d'insister un peu plus longuement sur les procédés tactiques consacrés par ce règlement de 1884. Il marque une étape bien précise dans le développement de la tactique. Quelque contestables que fussent la théorie du combat qu'il formulait et les procédés qu'il préconisait, ils avaient l'avantage d'être nets et précis et de présenter une image bien saisissable du combat tel que l'entendaient à cette époque les esprits distingués qui présidaient à l'élaboration de ce règlement.

D'après cette théorie, — qui, ne l'oublions pas, était hier encore notre code officiel de combat, — le combat offensif d'infanterie comprend trois phases distinctes. Dans la première, il faut amener la troupe assaillante jusqu'à la distance efficace de tir, à 500 mètres environ; dans la seconde, il faut lui faire franchir cette limite et la pousser jusqu'à la distance d'assaut, 200 mètres environ; enfin, dans la troisième, il faut lui faire donner cet assaut lui-même, le porter jusque sur le défenseur pour le disperser par le choc.

A ces trois phases correspondent trois modes d'action distincts.

Dans la première, bien que la marche en avant doive être aussi rapide que possible, la troupe assaillante fera usage de toutes les précautions de nature à faire éviter des pertes inutiles. A cet égard, tous les moyens sont bons : c'est le moment de l'adroite utilisation du terrain et de ses abris, de la marche en échelons ou en échiquier, des formations ouvertes ou sur un rang, des cheminemens à ciel ouvert. La caractéristique de cette première période sera la dispersion des élémens et leur échelonne-

ment sur le terrain en profondeur par petits groupes que leur exiguïté permet de dérober aux vues de l'adversaire et que leur mobilité rend moins vulnérable à ses coups.

Ces procédés sont notoirement insuffisans pendant la deuxième phase. A ce moment, l'assaillant s'engage sur un terrain généralement découvert et souvent uni; le feu de la défense acquiert une efficacité qui serait réellement écrasante si le tireur conservait son sang-froid et ne commençait pas dès lors à s'inquiéter sérieusement de l'issue de la lutte. C'est la marche en avant qui a commencé cet ébranlement moral, c'est elle qui doit le poursuivre. Il ne s'agit plus autant de diminuer les effets du feu que d'avancer, d'avancer toujours. On évitera les pertes inutiles, mais on n'hésitera pas devant les sacrifices nécessaires.

Mais, de quelque énergie qu'on suppose les hommes animés, il viendra un moment où devant l'émotion d'un danger grandissant, l'instinct de la conservation l'emportera; où les tirailleurs, puisque ce sont eux qui forment la ligne de combat, s'arrêteront, s'embusqueront sur le terrain et se mettront à tirer. « Ils ne s'arrêtent pas pour tirer, disait Dragomirof : ils tirent parce qu'ils s'arrêtent. »

Par le fait même, la défense a atteint son but, elle tient l'assaillant sous son feu, elle se sent maîtresse de la partie. Que faudra-t-il pour lui enlever ce sentiment? Reprendre la marche en avant.

Mais comment relever les tirailleurs couchés et embusqués? quelle force les décidera à quitter de nouveau leurs abris pour se lancer au-devant de nouveaux coups? D'où viendra l'élan, qui donnera l'impulsion?

C'est alors qu'entrent en scène ces petits groupes de force variable qui sont échelonnés derrière la ligne des tirailleurs et qu'on désigne sous le nom général de soutiens. Pendant la première phase, pour échapper aux effets du feu, ils se sont dispersés sur le terrain, mais ils sont restés compacts, dans la main de leur chef, attentifs à sa voix et surtout à son exemple. Lorsque les tirailleurs s'arrêtent, ils arrivent un à un sur la ligne et ils s'y jettent à leur tour.

Leur arrivée renforce la ligne et augmente son feu; mais là n'est pas le premier but de leur entrée en ligne : ils doivent surtout entraîner la chaîne en avant, lui rendre l'impulsion perdue. Ils sont en groupe compact; leur exemple parle aux yeux comme aux cœurs. Pour les suivre, car ils ne s'arrêtent pas en arrivant en ligne, les hommes couchés ou embusqués se lèvent, et tous ensemble marchent résolument en avant jusqu'au moment où cet effort nouveau est épuisé à son tour, où cette impulsion renou-

velée se perd, où le petit groupe propulseur se fond dans la ligne, où celle-ci vient à *stopper* à nouveau. De nouveaux groupes devront entrer alors en ligne pour déterminer de nouveaux élans jusqu'à ce que la troupe assaillante ait enfin franchi la zone terrible et soit parvenue à distance d'assaut.

Si la première phase de l'action est celle de la dispersion raisonnée, de l'échelonnement méthodique en profondeur, cette deuxième est celle du resserrement progressif, de l'entrée successive en ligne des groupes compacts restés tout d'abord en arrière de la chaîne.

Reste l'assaut final. La ligne des tirailleurs poussée par ses soutiens est arrivée à 250 mètres de la position de la défense : il faut l'y faire pénétrer maintenant et l'y jeter avec une force suffisante pour en chasser l'adversaire. Ce sera le rôle de la réserve. Il faut ici une impulsion plus énergique, quelque chose qui imprime à l'attaque un caractère de résolution irrésistible : une forte troupe à rangs serrés est seule capable de produire cet événement.

Le chef a eu soin de conserver sa réserve bien groupée; elle s'est glissée, à l'abri des coups et des vues, aussi près que possible des combattans. Son heure est venue. Elle surgit tout à coup vis-à-vis du point qu'elle doit enlever. La voilà qui s'avance d'un pas ferme et assuré, dans un ordre qui affirme nettement son sang-froid, la parfaite assurance de sa force, sa résolution de vaincre. Elle ne se cache plus, elle ne dissimule plus sa marche; elle s'avance à découvert, le front haut, enseignes déployées. A sa vue, à son exemple, les tirailleurs se lèvent, les baïonnettes jaillissent des fourreaux : c'est l'assaut, c'est l'acte suprême!

Puisque le combat d'infanterie comportait ainsi trois phases distinctes, il a paru logique aux auteurs du règlement de 1884 de diviser la troupe qui doit les parcourir d'avance en trois échelons correspondans. Voilà pourquoi la troupe assaillante comprend, dès l'abord, une ligne de tirailleurs, une ligne de soutiens, une réserve.

Chacun de ces trois échelons a dans le combat son rôle particulier bien défini; il fait partie d'un ensemble; c'est une fraction d'un tout. Si, d'un autre côté, on veut bien considérer que la compagnie n'aura guère plus de 200 hommes à mettre en ligne, on sera aisément convaincu qu'elle sera impuissante à fournir les trois échelons. Son effectif est trop faible pour se prêter à cette répartition; ce serait l'émiettement et non le fractionnement.

La première unité qui soit assez forte pour pouvoir se fractionner en trois échelons, c'est le bataillon.

Dans le combat du bataillon, les quatre compagnies occu-

peront donc des places différentes, elles auront un rôle distinct, elles agiront d'une manière particulière. Elles ne peuvent donc pas être indépendantes les unes des autres. L'action de chaque échelon est liée à celle de l'échelon qui le précède ou le suit; les compagnies ne sont pas maîtresses d'en changer la nature ou d'en avancer l'heure. Le bataillon est un orchestre à quatre musiciens; chacun fait sa partie, mais l'ensemble donne une mélodie unique.

Le combat du bataillon a repris sa figure vraie, et le bataillon assoupli, articulé, devenu maniable sous le feu des armes modernes, redevient ce qu'il avait toujours été : l'unité de combat.

Que nous voilà loin des conclusions premières de la guerre de 1870 : l'apothéose de la compagnie, du capitaine, des tirailleurs! Que nous voilà loin de l'époque où l'on pensait trouver la solution du problème tactique dans la juxtaposition de petites unités combattant côte à côte dans un dessein commun, mais sans liens directs entre elles, sans que l'action des unes fût subordonnée à celles des autres, en somme indépendantes!

X

Telle a été pendant dix ans, de 1884 à 1894, la formule théorique réglementaire du combat d'infanterie. Elle constituait un premier retour dans la voie de la recherche du choc, une première réaction contre l'importance excessive donnée depuis 1870 à la puissance du feu, contre la prépondérance du tirailleur dans le combat, contre tous les excès de l'ordre dispersé. Elle reconstituait le bataillon comme unité tactique, et rendait à son chef son action directe sur la conduite du combat.

Le but était bon et l'effort était louable, mais il faut reconnaître que celui-ci n'était pas atteint, et même que la voie suivie pour y aboutir ne devait pas, en réalité, y conduire. Voici pourquoi.

La formation de combat que je viens de décrire, le règlement en main, présente, il est vrai, un mécanisme ingénieusement agencé. On y voit une chaîne de tirailleurs, véritable ligne de combat, de nombreux soutiens qui suivent à courte distance, et en arrière une solide réserve prête à agir. L'ensemble de ces divers échelons constitue ce qu'on appelait alors la formation normale de combat.

Le fonctionnement de ce mécanisme compliqué n'est pas moins adroitement combiné. La chaîne des tirailleurs, mince d'abord, s'avance jusqu'à 600 ou 700 mètres de l'ennemi, distance

où son feu devient efficace; puis des bonds successifs, déterminés par l'entrée en ligne des soutiens qui se portent en groupe compact sur la ligne, l'amènent à 250 mètres environ de l'adversaire : c'est la distance d'assaut. L'arrivée de la réserve détermine le choc final.

Le tableau ainsi présenté est assurément bien net et l'image du combat est vive. Mais qui ne sent tout ce qu'il y a de factice et de convenu dans cette théorie? A quoi correspond cette division du terrain en trois zones et de l'action en trois phases? Dans la réalité, le défenseur qui prend position se ménage sur son front un champ de tir. Ce champ de tir est découvert, c'est le glacis de la position. Ce glacis, battu directement par les feux de la défense, est inabordable; au delà, les couverts et les formes du terrain elles-mêmes permettent à l'assaillant qui sait les utiliser de se porter en avant, de cheminer jusqu'au pied du glacis. Mais ce glacis lui-même est d'une étendue très variable : il peut se restreindre à 300 mètres en certains endroits, en d'autres s'étendre jusqu'à 800 ou 1000 mètres. Il ne peut rien y avoir de fixe en cette matière.

C'est une erreur que de se représenter la ligne des tirailleurs comme une ligne pleine d'hommes coude à coude, droite et rigide. Ce sera une ligne sinueuse, qui dessinera le pied du glacis de la position ennemie, point que les tirailleurs auront toujours pu atteindre assez aisément, mais qu'ils ne pourront plus dépasser sans un violent effort. La chaîne présentera des saillans et des rentrans, il y aura des pleins et des vides.

C'est une illusion que de compter, comme le fait la théorie réglementaire, sur les impulsions successives que les soutiens doivent donner à la chaîne pour la porter jusqu'à distance d'assaut.

Cette mission spéciale, ils seront impuissans à la remplir.

Ils seront impuissans, d'abord parce que, exposés au feu aussi bien que la chaîne elle-même, puisqu'ils en sont à peine à quelques mètres en arrière, et bien vite las de supporter des coups sans les rendre, ces soutiens disparaîtront rapidement, se fondront dans la ligne, se borneront à renforcer son feu, au lieu d'attendre sous le feu le moment de s'y jeter pour l'entraîner en avant, comme l'entendait la théorie de 1884.

Est-il certain, est-il même probable que l'arrivée sur la chaîne de 25 à 30 hommes plus ou moins groupés détermine les tirailleurs à se lever, à quitter peut-être un abri passager pour aller se jeter quelque cinquante mètres plus loin sans profit appréciable sous le feu de l'adversaire? Un instinct sûr avertira l'homme qu'un pareil mouvement est aussi inutile que dange-

reux. Admettons que l'entrée en ligne du soutien parvienne à enlever les tirailleurs, les uns et les autres ne s'arrêteront-ils pas bientôt, épuisés par cet effort? Alors il faudra de nouveaux soutiens, de nouveaux efforts, de nouveaux sacrifices, pour aboutir à un nouvel arrêt.

Que peut-on gagner, du reste, à un bond de 50 à 100 mètres en terrain battu et découvert? L'efficacité du tir avec les armes modernes n'en profite assurément pas. Ce n'est donc pas le but que se propose la théorie en faisant exécuter ces petits bonds successifs; ce qu'elle veut, c'est amener, sous la protection de la chaîne, la réserve, qui est la troupe de choc, à distance d'assaut.

Cette distance a été fixée à 250 mètres. C'est, paraît-il, l'espace que le fantassin chargé peut parcourir à la course sans s'époumoner. Même ainsi réduite, je doute fort que cette distance puisse être franchie. Mais est-ce là la véritable question?

N'est-ce pas envisager la charge sous un point de vue bien étroit que de la réduire à une question de poumons? Si l'assaillant doit être bien résolu à aboutir au choc matériel, on ne doit cependant pas ignorer qu'en fait l'assaut n'aboutit jamais au corps-à-corps. Le succès de l'assaut se décide aussitôt que le défenseur a la sensation bien nette qu'il est impuissant à arrêter l'assaillant, qu'il ne peut éviter le choc que par la fuite. Dès lors, la question de distance du point de départ de la charge n'a guère d'importance; 50, 100 ou 200 mètres de plus ne signifient rien. Ce qui importe, c'est que le mouvement soit assez accentué pour être nettement perçu par l'adversaire, sur lequel il doit produire son effet moral, et lui donner la conviction absolue que l'assaillant redoute aussi peu sa baïonnette que son feu. C'est une démonstration énergique qu'il faut produire, et l'impression morale qui en résultera sera due surtout à l'attitude de l'assaillant et à la résolution qu'elle accusera chez lui. Ce n'est pas une question de quelques mètres de plus ou de moins, et l'intérêt est mince, par le fait, d'amener la chaîne sur tous les points à cette soi-disant distance d'assaut.

Que devient donc, en définitive, le mode de combat réglementaire, si la chaîne des tirailleurs n'a pas la rigidité et la continuité indispensables pour recevoir une impulsion unique? si les soutiens dont c'est la mission spéciale sont impuissans à la lui communiquer? si la réserve, qui doit faire l'office de marteau dans le choc final, ne peut atteindre en ordre compact cette limite de 250 mètres qu'on lui impose comme distance d'assaut?

XI

Le règlement de 1884 avait donc replacé la question sur son vrai terrain en voulant revenir au choc malgré la puissance du feu, mais il avait fait fausse route en cherchant à y parvenir par une série d'impulsions successives produites par des échelons placés d'avance les uns derrière les autres, auxquels était ainsi dévolu d'avance un rôle spécial dans le développement du combat.

On ne tarda pas à s'en apercevoir. Les objections que nous avons esquissées plus haut sur le fonctionnement régulier de la « formation normale de combat », sur le peu de flexibilité de ce mécanisme compliqué, sur l'inefficacité des moyens prescrits pour aboutir au résultat, se présentèrent assez vite aux esprits. Après comme avant le règlement de 1884, le problème restait entier : par quels procédés maintenir l'impulsion en avant pour aboutir au choc?

C'est de ce problème que le règlement de 1894 vient de donner une solution nouvelle.

Comment donc ce règlement nouveau supplée-t-il à l'action impulsive des soutiens? par quoi les remplace-t-il?

Oh! tout simplement : le règlement nouveau ne les remplace pas, il les supprime.

Le combat paraît avoir été envisagé par les inspirateurs du règlement nouveau sous un aspect beaucoup plus simple, plus réaliste, que par leurs devanciers. Ils ont dissipé les brouillards dont l'enveloppait l'ancienne théorie réglementaire, et par suite éliminé sans hésitation les chinoiseries dont elle en entourait l'exécution.

Rien de plus net que l'image qu'ils présentent du combat, rien de plus simple que les moyens qu'ils préconisent pour en surmonter les difficultés.

Aussitôt que l'action décisive s'engage, le bataillon lance ses tirailleurs en avant. Ce ne sont pas quelques tirailleurs isolés dont la chaîne doive être progressivement renforcée au cours de la lutte, mais bien, dès le début, une nuée épaisse et serrée de tirailleurs. Ceux-ci n'ont, en réalité, qu'une mission fort simple : s'approcher de l'ennemi aussi près que possible et le fusiller aussi violemment que possible. Pour la remplir, ils se glissent sur le terrain comme ils le peuvent. Ils mettent à profit les moindres abris, les plus légères déclivités du sol, marchent, courent, rampent et parviennent ainsi assez rapidement, et par leur propre élan, à s'établir au pied du glacis de la position ennemie.

Ces tirailleurs peuvent être, il est vrai, suivis de quelques

petits soutiens, mais ceux-ci ne sont nullement destinés à communiquer à la chaîne des impulsions successives comme dans le règlement de 1884. Ces soutiens sont de simples renforts, ils n'ont d'autre rôle que de parer aux incidens de la lutte, de réparer les pertes, de fermer les vides qui peuvent se produire dans la chaîne; ils n'ont pas de rôle propre. Ils suivent donc la chaîne du mieux qu'ils peuvent, en se dissimulant et en s'abritant le plus longtemps possible, puis au moment opportun ils la renforcent en s'y intercalant sans fracas et en évitant les pertes inutiles.

Derrière cette chaîne de tirailleurs, aussi dense que possible, aussi rapprochée de l'adversaire que le terrain le permet, derrière cette ligne de feu tout entière destinée à la préparation du choc, se place directement et sans échelon intermédiaire la ligne d'exécution.

Cette seconde ligne sera composée de colonnes petites et légères, mais bien compactes cependant, et suffisantes pour produire le choc.

De quoi s'agit-il après tout?

De faire brèche dans la ligne de défense, puis de monter sur la brèche.

Faire brèche c'est affaire aux tirailleurs; y monter sera la tâche des colonnes d'assaut.

Ces colonnes seront petites. Il faut qu'elles puissent suivre la chaîne en échappant autant que possible aux vues et aux coups, se mouvoir avec rapidité et aisance, et profiter des moindres abris; il faut qu'elles soient dans la main du chef, obéissent à sa voix et à son exemple. Elles seront nombreuses, afin de diviser l'attention et les feux de l'ennemi, frapper son imagination et le faire hésiter au moment décisif.

La colonne de compagnie répond à merveille à ces exigences. Elle est forte — en pratique — de 200 hommes au plus. Elle possède une force de choc suffisante, elle est bien dans la main de son chef. Il n'est guère de terrain cependant où elle ne puisse cheminer longtemps à peu près à l'abri des vues sinon des coups. Une ligne de colonnes de compagnie suivra donc la chaîne, et la suivra d'aussi près que possible. Il est impossible de fixer une distance, toute indication à cet égard serait arbitraire et chimérique. De même que la chaîne des tirailleurs est loin de présenter une ligne régulière et pleine, de même les colonnes de compagnie qui la suivront seront très inégalement réparties et espacées sur le terrain. Il y aura des points où elles pourront arriver et s'abriter à 50 mètres des tirailleurs, et d'autres où, pour éviter les balles qui passeraient par-dessus les tirailleurs, elles seront obligées de s'en tenir à 200 ou 300 mètres.

Voilà l'instrument du combat, il est des plus simples; son fonctionnement ne l'est pas moins.

Les tirailleurs gagnent en avant — comme ils peuvent — le pied du glacis de la position, et écrasent la défense d'un feu ajusté aussi violent que possible. C'est la préparation. Lorsque celle-ci est suffisante, les petites colonnes débouchent à la fois de leurs abris. Elles s'avancent d'un pas rapide, mais ferme et régulier, pour traverser l'espace qui les sépare de la chaîne. Les plus rapprochées rejoignent les tirailleurs, les dépassent, les entraînent dans leur mouvement en avant; les plus éloignées précipitent l'allure et se joignent au mouvement, qui devient de plus en plus rapide jusqu'au moment où tous ensemble, tirailleurs et colonnes, se précipitent sur l'adversaire.

A partir de l'instant où les colonnes sont lancées en avant, plus d'arrêts.

Jeter des tirailleurs sur le glacis de la position battue par des feux rapprochés, pour leur faire exécuter des bonds successifs, est dangereux et funeste; lancer des colonnes pour les arrêter à mi-chemin de la position ennemie, serait plus dangereux et plus funeste encore. A quelque distance que l'assaut soit commencé, il doit être mené jusqu'au bout. Ces distances sont, d'ailleurs, très variables; elles dépendent exclusivement de la largeur du glacis et de la nature du terrain.

S'arrêter une fois lancé en avant, c'est précisément subir la loi de la défense, faire volontairement ce qu'elle veut obtenir de force; c'est renforcer son moral au moment même où l'on veut produire sur elle une impression irrésistible de découragement.

S'arrêter, c'est s'infliger des pertes énormes et inutiles, puisqu'on veut reprendre l'assaut quelques minutes plus tard; c'est risquer surtout de ne plus pouvoir se remettre en marche.

Une fois le glacis de la position abordé, il sera franchi d'un seul coup, ou il ne le sera pas. Tout assaut arrêté est un assaut manqué. La troupe qui l'a tenté ne peut le reprendre avec ses propres forces : il lui faut des renforts; c'est une action nouvelle à engager avec des troupes fraîches contre un ennemi soutenu cette fois par le sentiment d'un premier succès.

XII

Le combat de l'infanterie nous apparaît donc maintenant sous une forme très nette et très simple.

Plus de formation normale de combat, plus de fonctionnement compliqué d'un mécanisme ingénieusement délicat; plus d'échelonnement multiple, de marches en échelons, de bonds

successifs; plus de feux lents, de tirs à cartouches comptées, de salves adroitement distribuées sur le terrain, comme des coups d'arrosoir !

Une ligne de tirailleurs qui fusillent l'adversaire, de petites colonnes qui le frappent, voilà le dernier mot de la tactique moderne.

Ces procédés sont rudimentaires. Ils scandaliseront peut-être par leur simplicité et surtout leur sans-gêne vis-à-vis des récens perfectionnemens des armes modernes. Il est vrai que leur application n'exige pas de connaissances scientifiques étendues. Voilà qui ne plaira guère à ceux qui veulent transformer le combat en un calcul de probabilités, et le soldat en un savant capable d'en résoudre l'équation. Elle conviendra mieux à ceux qui considèrent que le courage et l'abnégation personnelle sont encore, comme ils étaient autrefois, comme ils seront toujours, les véritables facteurs de la victoire.

Mais qui ne serait frappé de l'analogie de ce procédé avec celui de la tactique française à la fin de la Révolution?

N'est-ce pas un véritable retour à la tactique de la première période napoléonienne? Ainsi il se trouve que nous avons tourné dans un cercle et que nous en revenons à notre point de départ (1).

Faut-il s'en étonner? Après la découverte de la poudre, l'esprit d'offensive s'altéra profondément, et avec lui la véritable forme de l'attaque: la colonne disparut des champs de bataille. Il fallut près de trois siècles pour la retrouver. Un phénomène analogue, quoique réduit, s'est produit après l'invention des armes à tir rapide. L'extrême développement de la puissance du feu fit un moment chanceler l'offensive; on la crut condamnée. Elle reparaît maintenant sous sa vraie forme, qui est celle du choc direct, et réduit le feu à son véritable rôle, qui est celui de la préparation du choc; elle en revient pour cela purement et simplement aux deux formations qui personnifient ces deux actions: les tirailleurs et la colonne.

★★★

(1) C'est aussi l'opinion du général Dragomirof ; « La tactique napoléonienne, dit-il, repose sur des bases inaltérables, sur des principes qui ne seront jamais atteints par les transformations de l'armement. C'est là seulement que se trouve une heureuse harmonie entre l'action à rangs serrés et l'ordre dispersé, entre les colonnes et les tirailleurs, entre le feu et la baïonnette. »

CONDITION
DE LA
FEMME AUX ÉTATS-UNIS

V[1]

DEUX GRANDS MOUVEMENS *FÉMINISTES*. — A WASHINGTON. — L'ÉCOLE INDIENNE DE CARLISLE. — LES FEMMES DANS LES HOPITAUX.

I. — DEUX GRANDS MOUVEMENS FÉMINISTES : LA LIGUE DE TEMPÉRANCE ET LE SUFFRAGE

Rien ne blesse les Américains autant que la manière que nous avons de les retrancher, pour ainsi dire, des civilisations plus anciennes, en faisant de leur pays un continent à part où l'argent et les machines sont les monumens uniques d'une activité purement matérielle, tandis que l'archi-millionnaire y représente à lui tout seul ce qu'on appelle la classe élevée. Le fait que certains de leurs compatriotes, transplantés à l'étranger, soient, en grande partie, responsables de cette impression fausse, ne les en console pas, tout au contraire. La femme d'un professeur à l'Université de Chicago m'a parlé là-dessus très éloquemment :

« Après quelques mois passés à Paris, voyant comment on

(1) Voyez la *Revue* des 1er juillet, 1er septembre, 15 octobre et 1er décembre 1894.

nous juge, j'en suis presque venue à considérer la prospérité de mon pays comme une disgrâce. Croyez-moi, on se trompe sur nous; l'activité fondamentale ne consiste pas, en Amérique plus qu'ailleurs, dans la lutte pour s'enrichir; côte à côte avec ce genre d'activité qui frappe tout d'abord, il y en a une autre, celle qui complète le succès matériel; il y a l'effort généreux appliqué à la direction, à l'expansion des ressources acquises. Ce qui importe, — chacun de nous le comprend, — c'est de faire servir ces ressources immenses aux fins spirituelles, durables, qui doivent être la base d'une vraie démocratie. »

En réalité, tous ne sont peut-être pas pénétrés de ce devoir autant que la jeune optimiste qui s'exprimait ainsi avec la ferveur d'une intime conviction. Malgré mon enthousiasme pour tant de belles œuvres humanitaires et sociales qui ont fonctionné devant moi, dans les grandes villes d'Amérique, je suis obligée de dire que l'idée fondamentale d'une fin spirituelle très haute m'a paru se dérober bien souvent sous l'apparence de choses qui étaient en contradiction flagrante avec elle. Le jour, cependant, où, du dehors, on reconnaîtra qu'au fond cette idée subsiste, plus forte en effet que tout le reste, même que l'âpre appétit du gain, ce sera grâce aux femmes qui, réunies en légion, n'auront cessé de livrer le bon combat pour la faire triompher. J'ai déjà montré longuement l'impulsion qu'elles ont donnée à ces deux agens principaux du progrès : l'éducation et la philanthropie; mais il me semble n'avoir encore rien dit, tant sont innombrables les prodiges accomplis par leurs soins, et avec de si faibles ressources au début! Quand, il y a trente ans, une pauvre institutrice du Nord, Myrtille Miner, entreprit l'œuvre, apparemment folle, de fonder, sans appui, par ses propres mains, une école supérieure, à Washington, pour les filles de couleur, pouvait-on se douter que de cette tentative, tournée en dérision, sortirait l'école normale qui prospère aujourd'hui parmi une quarantaine d'autres également dédiées à la race méprisée? — Lorsque Frances Willard s'arma d'une épée flamboyante, comme celle de saint Georges, contre un dragon plus terrible que tous ceux des légendes, — l'ivrognerie, l'effroyable ivrognerie américaine, — pouvait-on prévoir ce vote qui, dans beaucoup de provinces, a décidé de la fermeture des débits de liqueur; les maisons de santé spéciales ouvertes pour la guérison des alcooliques; l'enseignement scientifique de la tempérance établi dans les écoles? D'abord le mouvement parut excessif : les Américaines, jusque-là, n'avaient jamais parlé en public; ce ne furent peut-être pas les plus prudentes ni les plus distinguées qui pénétrèrent à

l'improviste dans les *bars* et dans les *saloons*, se jetant à genoux, adjurant les ivrognes ou les accablant d'anathèmes. Leurs agissemens rappelaient ceux de l'armée du Salut; ils leur attirèrent le titre de *shriekers* (braillardes). Avec elles point de compromis : ceux qui avaient le malheur d'arguer que la tempérance n'est pas l'abstinence passaient pour des traîtres. Toutes les sectes naissantes sont fanatiques; peu à peu, cependant, les *braillardes* s'apaisèrent, ou plutôt elles firent place à de nouvelles venues, qui pratiquaient l'art d'exhorter avec calme et avec mesure. L'une de celles-ci, Mrs Mary Hunt, professeur de chimie dans un collège de l'Est, fut conduite par la sollicitude que lui inspirait l'éducation de son fils à étudier les effets de l'alcool sur le système humain; cette recherche la remplit d'inquiétude pour l'avenir d'une nation qui consomme une quantité si scandaleuse de liqueurs fortes; elle en vint à conclure que les arrêts de la morale ne pouvaient à eux seuls servir de frein, que l'ivrognerie persisterait tant que le peuple ne serait pas instruit de la valeur réelle et des effets certains du poison dont il s'abreuvait. A son instigation, un manuel rédigé par miss J. Coleman fut introduit dans plusieurs écoles publiques, mais c'est au meeting de l'union chrétienne de tempérance des femmes, qui eut lieu en 1878, qu'il faut attribuer l'honneur d'avoir formulé d'énergiques résolutions que fit prévaloir ensuite un comité permanent présidé par Mrs Hunt. Boston se mit à la tête de la croisade; le clergé, les professeurs, les philanthropes, les médecins s'y enrôlèrent. Des livres pour tous les âges, depuis un abécédaire spécial, *Child's health primer*, jusqu'à la *Physiologie hygiénique* de Steele, furent publiés, et en 1882 l'État de Vermont promulgua la loi éducationnelle obligatoire de tempérance qui ajoutait, aux branches du savoir enseigné dans toutes les écoles publiques, un cours d'hygiène et de physiologie élémentaires où l'effet des boissons alcooliques, des narcotiques et des stimulans sur la santé humaine devait être tout particulièrement exposé. Un grand nombre d'États suivirent cet exemple; maintenant il n'y a guère de petit Américain qui, avant même de savoir lire couramment, ne connaisse les effets désastreux des boissons fermentées et ne soit averti que, — leur usage, même modéré, conduisant immanquablement à l'abus, — un homme soucieux de vivre sain d'esprit et de corps doit s'en abstenir tout à fait, ainsi que de cet autre poison : le tabac. Donc, point de vin, point de cidre, point d'alcool sous aucune forme. La rigueur de la loi est proportionnée, on le voit, à l'excès du mal.

L'importance des résultats obtenus par tel ou tel mouvement

dont elles furent les instigatrices, a fait presque canoniser les sublimes énergumènes des premiers temps. Il faut toutefois féliciter celles qui tiennent aujourd'hui la bannière des droits de la femme, d'avoir changé de ton, de s'être assagies, de n'offrir plus rien de commun avec les *shriekers* dont il ne survit qu'un ou deux échantillons. Du reste, les cris n'auraient plus de raison d'être. Que manque-t-il à l'Américaine pour se sentir puissante? Jeune fille, elle a la préséance en tout, elle est reine, avec une liberté que les reines ne possèdent pas toujours. Mariée à son gré, sans qu'aucun contrôle, aucune influence en décide, elle est l'enfant gâté de l'homme qui travaille sans relâche à réaliser ses fantaisies, en admettant du moins que cet homme soit bon, comme il l'est presque toujours. Dans le cas contraire, elle peut recourir au divorce, sans autre difficulté que celle d'entreprendre au besoin un petit voyage, comme le fit, l'année dernière encore, une charmante comédienne qui, pour convoler une cinquième fois en de justes noces sans péril de devenir bigame, dut traverser la rivière, sauter de l'État de New-York dans l'État de New-Jersey, où la loi est plus clémente. S'il est facile de divorcer, il n'est nullement impossible de passer pour mariée sans l'être et d'obtenir les avantages d'une union légitime, en dehors même de la régularité, puisque la justice, sinon le monde, considère deux amans comme des époux, à la condition que leur vie en commun ait été, pendant plusieurs années consécutives, de notoriété publique. L'existence d'un enfant, en ces conditions, rendrait fort douteux que la famille pût revendiquer avec la moindre chance de succès une part d'héritage.

La femme veut-elle s'affranchir et du mariage et de l'amour? Toutes les carrières lui sont ouvertes, et dans toutes elle pourra vivre entourée de la considération générale, au théâtre comme ailleurs. Les Américains parlent de Charlotte Cushman du même ton que les Anglais de Fanny Kemble, et peut-être est-il plus aisé encore chez eux qu'en Angleterre de s'assurer la réputation d'une « Madone de l'Art. »

Tout ce qui est du théâtre inspire *a priori* l'engouement le plus sincère. Une fillette de dix-sept ans ne s'est-elle pas écriée devant moi : « La Duse est mon amie intime! » Une dame, tout en applaudissant avec ardeur Jean de Reszké et M[lle] Calvé, réunis à New-York dans le chef-d'œuvre de Bizet, ne songeait plus qu'au plaisir d'inviter Carmen à dîner; j'ai vu le portrait de M[me] Jane Hading à une place d'honneur, au milieu de portraits de famille. En revanche plusieurs se sont privés d'applaudir au théâtre une

grande artiste française parce qu'elle avait vraiment trop fait parler de sa vie privée; mais Mlle Eames aurait, si la chose était possible, le droit de chanter faux impunément parce qu'elle s'appelle Mme Story. A certain concert j'entendis acclamer avec frénésie et rappeler à plusieurs reprises une pianiste assez ordinaire. C'était la femme du chef d'orchestre, un si excellent ménage! Et, quand ils revinrent saluer ensemble, les bravos redoublèrent, s'adressant, je suppose, à leurs vertus domestiques.

La seule catégorie de femmes qui me paraisse mal traitée en Amérique est celle des représentantes de la galanterie professionnelle; là-bas les jolis équipages, les premières loges, ne sont pas pour elles; nul ne s'affiche en leur compagnie; on les désavoue, on les cache; leur isolement est presque tragique; exemple, ce petit épisode qui marqua mon excursion à la Nouvelle-Orléans.

Le train énorme où j'avais trouvé place, non sans peine, emportait vers le carnaval, magnifiquement célébré en cette ville, un peuple de curieux venus de tous les États. Il y avait des *dudes* (dandys) de New-York, de jeunes ménages élégans et fort gais, recrutés tout le long du chemin, des fermiers de l'Ouest, faisant une tournée circulaire, des joueurs qui engageaient de grosses parties dans le *car* où, à chaque station, se précipitent des marchands de journaux, de livres, de fruits et de bonbons.

Au milieu de tous ces voyageurs si mêlés, une femme attirait l'attention générale par sa beauté suspecte et la profusion de diamans dont elle était couverte; on eût dit la vitrine d'un joaillier; elle ruisselait de feux, ses cheveux roux, son cou, ses mains, son chapeau étincelaient. Une pareille exhibition semblait presque imprudente; je pensais aux attaques de trains, moins fréquentes d'ailleurs sur les lignes du Sud que sur celles de l'Ouest, en me disant que ce serait une belle prise. La dame dîna seule à sa petite table, non loin de moi, et je remarquai qu'elle buvait sec. Le lendemain, elle resta dans son coin, toujours seule, le surlendemain aussi. Des conversations s'engageaient entre les voyageurs qui se connaissaient le moins, mais personne n'adressait la parole à celle-là. Quelques hommes de mauvaise mine la couvaient à la dérobée de regards avides qui en voulaient peut-être à ses diamans autant qu'à elle-même. Le matin du troisième jour l'un d'eux s'approcha brusquement; très gauche et à brûle-pourpoint, avec une explosion de timide grossièreté, il lui demanda si elle n'était pas Lilian Russell, l'actrice bien connue. Elle secoua la tête en riant et donna son nom d'une voix rauque dont le contraste avec cette jolie bouche faisait peine. Je ne me lassais pas de l'observer; ses yeux bleus, très durs, étaient des abîmes de tris-

tesse, — tristesse morne, brutale et stupide. La situation de paria qui lui était faite m'inspirait tant de pitié, elle était si seule avec ses diamans, elle n'avait si évidemment qu'eux au monde et elle continuait à les exhiber plus ou moins dès l'aurore d'un air de défi si pathétique au fond, que deux ou trois fois je fus sur le point de lui parler comme on peut parler en voyage à n'importe qui, d'un beau site par exemple. Mais je craignis quelque insolence. Du reste elle ne regardait pas plus le paysage que les journaux empilés sur ses genoux; elle contemplait ses bagues et demandait des *sandwiches*. Un peu avant d'arriver, au moment où les préposés nègres se ruent sur vous, la brosse à la main, pour vous enlever de force la poussière du voyage, un jeune homme glabre, rasé à la mode, l'air sournois et inquiet, s'avança furtivement vers elle, fit un signe, prit son sac; elle se leva et le suivit sans mot dire; j'essayai de me figurer avec quel sentiment de haine. Quant à moi je décernai à cet individu correct le coup d'œil que les femmes de tout âge et de toute catégorie ont en réserve pour les poltrons. Je suppose qu'il se sera relâché de sa réserve à la Nouvelle-Orléans. Le Sud est si corrompu! Quoi qu'il en soit, voilà le peu que j'ai vu du demi-monde en Amérique. Seules de leur sexe, les réprouvées qui le composent auraient peut-être le droit de se plaindre, malgré les diamans dont on les couvre autant et plus qu'ailleurs. Ce ne sont pas elles pourtant qui provoquent les conventions à Washington, les appels à la Chambre et au Sénat, les articles d'une presse spéciale en faveur du suffrage. Toutes celles qui revendiquent le droit de voter sont des femmes parfaitement honnêtes et même ce que nous appellerions *collet monté*, exception faite d'une certaine avocate quelque peu émancipée dans le sens qu'on donne à ce mot en Europe.

Le porte-parole le plus fameux est la très honorable Elizabeth Stanton, qui se rattache par son âge au groupe des *shriekers*. Elle a beaucoup de fougue et beaucoup d'*humour*. La raison si souvent invoquée pour refuser aux femmes leurs droits politiques au nom d'un respect qui les place au-dessus des partis et des orages de la tribune, lui fait hausser les épaules : « Les pauvres créatures, dit-elle, qui se contentent de cela, oublient qu'elles occupent en commun avec les criminels, les idiots et les fous cette plate-forme privilégiée. Non, ce qui les retient dans l'ombre, c'est plutôt la crainte du ridicule, la même crainte qui leur fait accepter sans mot dire les modes absurdes que leur envoie Paris. Quels actes d'énergie et d'indépendance peut-on attendre de personnes qui se résignent à porter deux ballons en guise de manches et à se passer de poches pour avoir une jupe mieux ajustée?

Très certainement aucun homme ne penserait à exercer ses droits politiques avant d'avoir trouvé sur lui une poche ou même deux pour y mettre sa bourse, son mouchoir, ses lunettes, voire ses mains quand il en est embarrassé. »

Voilà le ton des guerrières de l'ancienne école; les meneuses d'aujourd'hui emploient d'autres moyens; elles se piquent de modération, elles travaillent sans bruit; surtout elles ont le bon goût, pour la plupart, de ne pas séparer leur cause des progrès généraux qui intéressent également les hommes. Je l'ai constaté à New-York où, tout en me croyant bien souvent tantôt à Londres et tantôt à Paris, je pouvais, grâce à la variété infinie des rencontres, peser et vérifier tels renseignemens déjà pris dans les parties plus purement américaines du pays.

Miss Jeannette Gilder, qui dirige d'une main virile *The Critic*, une excellente revue hebdomadaire d'art et de littérature, m'a dit sans phrases : — « Je ne souhaite pas du tout que les femmes soient poussées outre mesure dans les carrières qui n'étaient pas autrefois celles de leur sexe, mais je tiens fort à ce qu'une femme soit libre d'entreprendre n'importe quoi pourvu qu'elle en ait l'envie et le talent. Si elle a la force de forger, eh bien, qu'elle forge ! »

Notons en passant que les femmes de lettres se distinguent aux États-Unis par une remarquable absence de prétention. D'abord, elles sont si nombreuses, que de leur part la pose qui s'attache à l'exception serait impossible ; c'est tout au plus si on leur accorde une place à part au milieu de la nuée des dames et des demoiselles, dilettantes en littérature, qui vous parlent de ce qu'elles ont écrit, de ce qu'elles veulent écrire avec une confiance en elles-mêmes qui tient au débordement incroyable de la personnalité. Chacune se croit autorisée à toucher à tout et croit avoir quelque chose à dire sans aucun souci des jugemens précédemment portés. Cette absence absolue de respect pour la convention empêche la dépense de banalité qui se fait chez nous, mais elle permet aussi une plus large expansion de sottise. En France, il n'y a guère que deux catégories de femmes : les sérieuses et les futiles ; en Amérique, où les sérieuses sont plus sérieuses et les futiles plus futiles que partout ailleurs, j'ai découvert un troisième groupe, celui des femmes qui s'occupent futilement de choses sérieuses, tranchant, sans arrêter la course à la vapeur qui les emporte, des questions qui exigeraient l'attentif recueillement de toute une vie. Je ne rapporterai pas l'avis de celles-là pour ou contre le suffrage, pas plus que je n'insisterai sur l'indifférence des mondaines déclarées que le suffrage

intéresse beaucoup moins que leurs robes et qui, comme l'a dit dédaigneusement un de leurs contempteurs, « s'habillent, babillent et se déshabillent », sans autre occupation dans la vie, en comptant sur leurs maris, comme sur un banquier complaisant pour payer les notes de couturière. — Voici le résumé des idées recueillies à New-York, dans les salons et au coin du feu, en causant avec les personnes qui apprécient comme il convient leur lot actuel :

« Aucun affranchissement ne doit marcher trop vite, nous faisons notre apprentissage, nous nous tenons prêtes sans hâte, notre but étant de servir le pays, non pas de lui créer des embarras nouveaux. Si l'on pouvait restreindre le suffrage, le remettre aux mains d'une élite d'hommes et de femmes, tout marcherait mieux; mais le suffrage chez nous est censé universel, c'est-à-dire qu'on ne paralyse qu'à grand'peine l'effet des votes d'une nuée de vagabonds, venus de partout et ignorans autant qu'insoucieux des véritables intérêts de la nation, prompts à vendre leur voix au premier politicien qui les paye, — sans parler des nègres qui ont reçu leurs droits de citoyens en même temps que la liberté dont ils ne savaient pas encore se servir! Lors de chaque vote il faut acheter une masse d'abstentions; ce serait pire si le nombre des votans sans lecture et sans moralité s'accroissait d'un nombre égal de votantes de même espèce, les pareilles de ces hommes-là. Mais l'avenir modifiera beaucoup de choses, l'instruction se répand, l'assimilation se produit; sachons attendre. »

Les femmes qui montrent cette patience me paraissent dignes de participer un jour, si ce jour doit venir, aux affaires de leur pays. Et cependant, je déclare que, sans exception, elles portent les modes de Paris incriminées par Mrs Stanton et jugées par elle incompatibles avec un cerveau bien équilibré. Les réformatrices à cheveux courts et sans corset se rattachent à une ère évanouie; nul ne sait plus rien des excentricités qu'en Europe on attribua jadis aux *bloomers*. Une réforme trop radicale en matière de toilette serait celle qui se ferait le plus difficilement accepter.

II. — A WASHINGTON.

Faute d'être admises au suffrage, les Américaines s'occupent-elles quand même de politique? Elles s'en gardent. Leur but en votant serait d'obtenir la preuve d'une égalité réelle avec l'homme. A quoi bon le reste? Les femmes qui dans le vieux monde font

de la politique se donnent corps et âme à une cause généralement représentée pour elles par un héros quelconque, prince, tribun ou aventurier. Mais on n'est l'Égérie de tel ou tel parti qu'à la condition que ce parti existe ; or, s'il y a un point où tous les esprits s'accordent aux États-Unis, c'est sur les mérites indiscutables du mode de gouvernement. La division des citoyens en démocrates et en républicains n'offre rien qui soit de nature à stimuler la passion chez une Roland ou une Staël. La liberté n'est pas menacée, on ne voit poindre à l'horizon ni tyran ni sauveur providentiel, ni aucun de ces prétendans auxquels les femmes se dévouent avec une exaltation proche parente de l'amour. La politique réduite à ce qu'elle est en Amérique tombe au rang de grosse besogne; elle ne peut avoir d'attrait que si elle confère un pouvoir reconnu. Il n'existe donc pas de salons politiques comme nous l'entendons, même à Washington, où l'affluence des politiciens vous fait éprouver cependant l'impression que produisent les joueurs à Monte-Carlo. On se dit : « Quelle ville charmante ce serait sans cette lèpre ! » Ses blancs monumens de marbre, ses longues perspectives ombreuses, ses statues entourées de jardins, à l'intersection de presque toutes les rues, son luxe de parcs et de squares semble la consacrer à d'élégans loisirs ; et en effet les femmes s'y amusent beaucoup ; il paraît que la grande affaire mondaine est le triomphe des *buds*, des *rose buds*, boutons de roses à leurs débuts, autour desquels s'empressent les jeunes papillons, attachés d'ambassade. La chasse au mari, remplacée quelquefois ailleurs par le genre de *flirt* plus subtil qui a pour objet de conquérir des amis et de les garder sans engagement, la vieille chasse au mari fort antérieure à la chasse aux diplômes, est menée avec une ardeur naïve par ces demoiselles à travers les fêtes de la saison. Débuts, succès, toilettes, déplacemens, réceptions, tout cela trouve un écho dans le journal hebdomadaire qui a nom *Kate Field's Washington*, le nom de la ville, allié à celui d'une femme, sa directrice.

Le *Washington* de Kate Field fait un peu penser à ce qu'était originairement *le Figaro;* il réunit dans un cahier lancé chaque semaine toutes les nouvelles de l'endroit, et des articles souvent brillans sur des questions beaucoup plus générales. Ce fut ainsi qu'il s'évertua le premier, et nous devons lui en être reconnaissans, à obtenir l'abolition du tarif sur les œuvres d'art, au nom d'une courtoisie internationale bien entendue qui profiterait à l'éducation, cette pierre angulaire sur laquelle tout est fondé en Amérique. Kate Field n'est point ignorante de ce qui se passe à l'étranger ; elle a ses petites anecdotes parisiennes, elle demande qu'une

décoration au moins nous soit empruntée par son pays, l'ordre du Cordon bleu récompensant les talens culinaires trop rares. Indiscrète et agressive comme il convient à un journaliste de tempérament, elle pénètre au Sénat, au Congrès, amène au jour un scandale quand l'occasion s'en présente, interpelle familièrement l'oncle Sam sur les affaires extérieures; elle applaudit à tous les efforts individuels des femmes sans jamais être l'avocat attitré et systématique de leurs prétentions. Par Kate Field nous savons que l'initiative féminine a créé dans les États les plus reculés de l'Ouest des sociétés chorales, des orchestres, des compagnies d'opéra dont le premier effet est d'adoucir les mœurs ; rien ne lui est inconnu des choses du théâtre : elle a dans sa carrière errante et active touché un peu à tout. C'est encore le *Washington* qui a révélé au monde l'existence d'une colonie exclusivement composée de femmes sur le territoire d'Oklohama, dont la plus grande partie est jusqu'ici couverte par des tribus indiennes; deux douzaines de femmes environ sont arrivées là en même temps que les premiers colons blancs ; elles se sont assuré des terres qu'elles exploitent et dont l'entrée est rigoureusement défendue aux hommes.

« Je voudrais les voir dans trois ans, s'écrie drôlement Kate Field, et juger de l'état de leur estomac, de leur toilette, etc. Trouveront-elles nécessaire d'avoir de bons dîners substantiels et une robe du dimanche, aucun homme n'étant présent pour apprécier ces choses? Sauront-elles planter un clou et s'acquitter d'autres menues opérations du même genre pour lesquelles leur sexe est notoirement maladroit? Et de quoi causer dans une communauté où il n'existe ni chiffons ni amoureux? Quelles seront les récréations de ces célibataires endurcies? Comment se recruteront-elles? M'est avis que, s'il n'est pas bon que l'homme vive seul, il est plus mauvais encore pour la femme de se mettre à ce régime. Souvent elle a entrepris de le faire depuis que le monde existe; le long du chemin de l'histoire s'échelonnent des myriades de communautés féminines, qui prouvent que la tentation de se débarrasser de l'homme une bonne fois nous est venue, puissante, irrésistible, dans tous les temps, mais l'expérience prouve que les seules de ces entreprises héroïques qui aient réussi sont celles que jadis protégeait du dehors la force et l'autorité de l'Église. »

Le bon sens ne manque pas plus que le franc parler à Kate Field. Elle s'est rendue fameuse par une campagne menée à ses risques et périls contre le mormonisme. D'abord la simple curiosité la conduisit au Lac Salé; elle avait voulu visiter ce territoire d'Utah

où des gens réputés fort habiles en affaires se permettaient l'excentricité de la polygamie; mais l'excursion, qui ne devait durer que quelques semaines, se prolongea pendant un an, la société mêlée des Saints, des Gentils et des Apostats intéressant au plus haut degré la voyageuse. Elle commença par être dupe de la prospérité matérielle du pays et de l'union apparente des familles où, par pure dévotion, plusieurs épouses s'attachaient à faire le bonheur d'un seul mari qui, de son côté, semblait n'avoir pour but, en prenant cette charge, que d'assurer le salut éternel à de pauvres femmes incapables de gagner le paradis toutes seules; puis peu à peu, en observant, en recevant des confidences, elle découvrit les misères, les dégoûts, les infamies de ces harems censés chrétiens, fondés sur l'odieuse loi qui se résume en ces mots: « Si une femme refuse de donner d'autres épouses à son mari, il aura le droit légitime de les prendre sans son autorisation, et elle sera détruite pour avoir manqué à l'obéissance. » Le cri d'indignation qu'elle poussa lui fit autant d'ennemis qu'elle avait eu d'amis jusque-là parmi les Mormons; mais Kate Field est intrépide; elle se moqua des anges exterminateurs qui interviennent quelquefois, paraît-il, pour fermer la bouche aux imprudens ou arrêter les pas des déserteurs, et elle commença une série de conférences prononcées dans différentes villes. L'intérêt qu'excitaient ces dénonciations amusantes ou terribles parties de la bouche d'une personne qui arrivait de l'enfer polygame ne fut pas sans mélange de scandale, car elle osait tout dire, et dire tout ce qui se passe chez les Saints des derniers jours est fait pour choquer de chastes oreilles. Ce que Kate Field entreprit de plus brave fut lorsqu'elle alla relancer le monstre dans son antre, la Cité du Lac Salé, attaquant les Mormons avec véhémence chez les Mormons eux-mêmes. La première fois que je vis cette héroïne à Washington, elle fulminait contre le vote presque unanime par lequel la Chambre venait d'admettre leur territoire au rang d'État.

« Si le Sénat y prête les mains, disait-elle, il n'y a aucune raison pour que les prophéties de ces coquins ne se réalisent pas: nous les verrons établir sur la terre ce qu'ils appellent le royaume de Dieu; j'ai toujours répété que l'église mormonne était la plus merveilleuse organisation qui fût au monde, en voilà bien la preuve; le lion s'est dérobé sous une peau de renard, la polygamie a fait trêve, sans être abolie pour cela, car de bonne foi elle ne peut l'être en cette génération-ci, tant que vivront des femmes qui ont consenti à devenir seconde, troisième, quatrième, sixième épouse et ainsi de suite *ad libitum*. Que deviendraient ces malheureuses? Les planter là comme certains, je n'en doute

pas, sont disposés à le faire, serait une indignité de plus. D'ailleurs le mariage céleste demeure au fond la pierre angulaire de l'église mormonne; ils en suspendent la pratique pour se garder contre les lois humaines et entrer en sympathie avec le reste du pays, voilà tout. Certes le mormonisme n'est plus ce qu'il était quand je fis connaissance avec lui en 1883; il se modifie tous les jours grâce aux chemins de fer, aux écoles, à la presse, à l'affluence des Gentils; le gouvernement aurait tort cependant de se fier à des gens qui, par leur nombre, représentent en matière politique un terrible levier : songez donc qu'ils tiennent la balance du pouvoir dans le Wyoming, l'Idaho, le Colorado, avec une croissante majorité en Utah, sans parler des Mormons de l'Arizona et du Nouveau-Mexique, du Montana et de la Californie. Ils auraient vite fait de devenir maîtres au cœur du continent ! »

On voit que l'intelligence de la politique n'est pas refusée aux Américaines, bien que, règle générale, elles la mettent sous le boisseau, leur sens pratique très aiguisé les engageant à ne rien entreprendre en pure perte. Mais Kate Field sait qu'elle peut se faire entendre, elle parle donc, elle parle beaucoup, hardiment, librement, avec une facilité singulière, que ce soit de bouche ou la plume à la main. Il y aurait à faire un joli croquis d'elle, assise devant son pupitre, au milieu d'une litière de papiers répandus sur tous les meubles, entre quatre murs couverts de pochades et d'esquisses qui font penser à un atelier autant qu'à un cabinet de travail. Il est, ce cabinet d'artiste, haut perché comme un nid d'hirondelle, au sommet du grand bâtiment qu'on appelle le Shoreham; tous les bruits y montent, saisis au vol par cette plume alerte, attentive, toujours en mouvement. La personnalité fine, nerveuse, fureteuse, un peu bohème de Kate Field semble planer ainsi sur Washington mondain, l'œil et l'oreille au guet, prête à vibrer au moindre souffle et armée en guerre avant toute chose contre l'hypocrisie et le convenu. Que cette double qualité porte bonheur à son petit *Washington*, ennemi des Mormons et ami de la France !

Aux séances du Congrès et du Sénat où j'étais assidue, j'ai cherché à reconnaître le type de femme que nous a présenté naguère un romancier de talent qui tient ses états à Washington, Mrs Hogdson Burnett, le type de la *lobbyiste* (1), de l'entremetteuse, professionnelle ou non, qu'utilisent pour traiter les affaires de pots-de-vin et autres besognes véreuses des mains

(1) Voyez, dans la *Revue* du 15 mars 1890, *Through one administration.*

expertes en corruption. Il doit y en avoir parmi la foule qui entre au Capitole comme dans un moulin et arpente continuellement les couloirs, mais rien ne les révèle à mon attention. Somme toute, ce qui m'a le plus frappée durant les séances où le tapage des débats ne paraît troubler en rien le repos de quelques dormeurs sans gêne couchés tout de leur long sur les divans, c'est la dignité de cette prière quotidienne prononcée avant l'ouverture. Le chapelain aveugle fait une entrée majestueuse, appuyé à l'épaule d'un enfant. Tout le service est confié à de petits garçons en vestes courtes et en grands cols blancs qui ont l'air d'une troupe d'écoliers lâchés à travers les conversations sérieuses des grandes personnes. Ils doivent ce privilège à la prestesse de leurs mouvemens et, en effet, s'acquittent des commissions, portent les messages en un clin d'œil, d'un bond de jeunes singes. Mais le page qui guide les pas du chapelain Milburn semble comprendre le sérieux de sa mission; il marche lentement, très grave, et tous ces hommes qui écoutent debout la prière sont graves aussi, avec l'apparence du respect, les pires comme les meilleurs. Je n'y vois pas de mal; c'est une soumission à la forte discipline qui veut que dans chaque famille américaine le père ne se dispense jamais des signes extérieurs de la religion au lieu de la trouver bonne tout simplement pour les enfans et pour les femmes. Cet appel des lumières d'en haut sur la discussion des affaires du pays doit certes étonner les républiques européennes qui ne veulent plus de la prière dans les écoles, qui, à plus forte raison, la banniraient des assemblées politiques, si elle y avait jamais existé. Hypocrisie, dira-t-on! Esprit public, répondent les races anglo-saxonnes. Elles ont compris mieux que d'autres, il me semble, la vertu qui résulte de l'exemple renforcé par une incessante et impitoyable police de l'opinion.

Une catégorie de femmes qui appartient par excellence à Washington est celle des fonctionnaires du gouvernement. D'année en année leur nombre augmente dans les divers ministères; elles prennent part aux concours qui permettent d'atteindre les emplois les plus importans et les mieux rétribués.

Une heureuse fortune me mit en relation, dès mon arrivée, avec l'une des *agentes spéciales* de ce bureau du travail qui publie chaque année de si précieuses statistiques (1). Miss de Graffenried a rédigé quelques-uns des principaux rapports sur le travail manuel des femmes; sous son impulsion, l'*Arundell*,

(1) Condition de la femme aux États-Unis, *Homes et clubs d'ouvrières*, 1er décembre 1894.

un nouveau club, présidé par miss Elizabeth King, s'attaque en ce moment à l'exploitation de l'enfance et au système pressurant des sous-contrats en matière de fabrication, *sweating system*. Elle fait dans toute l'Amérique de fréquens voyages d'enquête, elle est venue en France se livrer à une étude approfondie de nos écoles professionnelles, qu'elle place très haut et cite comme modèles. Personne n'aura contribué davantage à prouver que c'est un devoir national que d'élever le goût du peuple par une éducation d'art, au moins élémentaire, dans les écoles publiques de tout rang. Cette situation éminente d'une femme investie de fonctions administratives est remplie avec une simplicité remarquable. On s'assure, en voyant tour à tour miss de Graffenried dans les bureaux du *department of labor* et dans l'agréable intérieur où elle vit auprès de sa mère, que la femme peut tout aussi bien que l'homme « aller à son ministère ». Chez elle, j'ai rencontré miss Fletcher, la bienfaitrice des Indiens, dont le nom est déjà venu sous ma plume à propos d'une des œuvres les plus considérables qui aient été entreprises en Amérique, la plus considérable peut-être puisqu'elle tend à résoudre le grand problème du rapprochement des races.

Miss Fletcher, seule de son sexe, compte parmi les *fellows*, les agrégés de Harvard. Elle a été conduite à la charité par la science, ayant entrepris pour l'amour de l'ethnologie des recherches longues et difficiles qui la forcèrent de vivre au milieu des Indiens, dans quelles dures conditions, il faut le lui entendre conter, si modeste, si oublieuse de soi qu'elle puisse être. Un témoignage visible de ses souffrances frappe les yeux avant qu'elle ait parlé; elle boite, — infirmité glorieuse comme une blessure reçue au feu. C'est la trace d'une maladie grave qu'elle subit sous la tente, soignée par les Indiens. D'une de ses sauvages infirmières elle a fait un médecin, pourvu aujourd'hui de diplômes et qui exerce sa profession dans l'école de la réserve où elle vit. On sait que les réserves sont des terrains gardés aux indigènes et formant une ligne de frontière entre leur territoire et les États-Unis.

« — Mon travail scientifique, me dit miss Fletcher, commença il y a seize ans, et une grande partie de ce temps-là fut employé par moi en investigations personnelles. Vivant parmi les Omahas, je fus frappée des torts dont notre gouvernement se rendait coupable envers eux sans le savoir, me semblait-il. Je réclamai et je me fis entendre; depuis lors, j'ai pris à tâche d'améliorer la situation des tribus, au moins en ce qui concerne leurs demeures et l'éducation de leurs enfans. J'ai divisé par lots et distribué à

titre privatif, *in severalty* les terres des Omahas, des Winnebagos et des Nez Percés d'Idaho, environ 5 000 Indiens en tout, administrant un million d'acres; chacun d'eux a son petit bien (1); ils cultivent maintenant près de 500 000 acres; le reste est ou sera vendu à des colons blancs. Tandis que l'œuvre philanthropique proprement dite portait ainsi des fruits presque inespérés, j'attachais une tout autre importance encore à cette partie de ma tâche qui doit ouvrir l'esprit et le cœur des Indiens à la connaissance de notre race, et je découvrais de plus en plus que l'Indien est un homme digne de notre attentive considération. Des travaux minutieux accomplis avec amour sur les chants indigènes attesteront, j'espère, l'affection que je porte aux chanteurs. J'aurais voulu seulement pouvoir faire mieux et davantage. »

Parmi les travaux d'ethnologie et d'archéologie américaines que miss Fletcher a fournis au Peabody Museum, la musique des Omahas tient une place particulièrement intéressante. Son long séjour parmi eux et la confiance qu'elle sut leur inspirer lui permirent de pénétrer le sens de beaucoup de choses qui pour un observateur ordinaire fussent restées incompréhensibles; dans la musique notamment on peut dire qu'elle a surpris leur âme.

« — Chez eux, explique-t-elle, la musique enveloppe d'une atmosphère toutes les cérémonies religieuses et sociales, toutes les expériences personnelles. Les rites en sont comme embaumés : la reconnaissance pour la création du maïs et des animaux qui procurent la nourriture, la vénération des puissances de l'air et du soleil qui féconde, tout cela passe dans la musique. Des chants spéciaux accompagnent les exploits du guerrier et lui charment la mort, hâtant l'arrivée de l'esprit sur les plages de l'avenir; les enfans composent des chansons pour leurs jeux; les jeunes gens mêlent de la musique à leurs exercices, les amoureux se font écouter en chantant; le vieillard évoque de la même façon les agens protecteurs de ses derniers jours; la musique est aussi, pour les Indiens, le médium grâce auquel l'homme entre en communion avec son âme et avec les puissances qui règlent sa destinée. Les chants d'une tribu représentant son héritage, beaucoup se les sont transmis de génération en génération. »

Miss Fletcher n'arriva pas sans peine à comprendre le sens

(1) En vertu du bill obtenu par miss Fletcher, et signé par le président des États-Unis le 7 août 1882, les chefs de famille ont droit chacun à 160 acres de terre; les orphelins et les célibataires au-dessus de dix-huit ans, à 80 acres; tout individu au-dessous de cet âge à 40 acres.

caché de ces mélodies très souvent sans paroles, car c'est un des reproches que nous font les Indiens : « Les blancs, disent-ils, parlent beaucoup en chantant. » D'abord, lorsqu'elle assistait à leurs danses et à leurs festins, elle n'entendait, qu'un bruit discordant de voix humaines couvertes par les tambours et le flageolet; remarquant cependant que la multitude qui l'entourait semblait prendre grand plaisir à ce qui, pour elle, était un vacarme barbare, elle se persuada qu'elle avait tort dans ses préventions et se mit à écouter ce qui se passait sous le bruit; elle ne tarda pas à faire des découvertes. Sa maladie de plus d'une année l'aida certainement : tandis que les Peaux-Rouges allaient et venaient autour d'elle avec une affectueuse sollicitude, elle leur demandait de chanter tout bas, pour ménager son extrême faiblesse; la douceur de certains airs lui fut révélée ainsi. Puis elle goûta la beauté des symboles, son retour à la santé ayant été célébré par la cérémonie du Wa-Wan. On la transporta dans un chariot le long du Missouri, jusqu'à la grande cabane en terre où l'attendaient les vieillards, où hommes, femmes, enfans s'étaient rendus en grand nombre sur leurs petits chevaux. Des bras robustes la portèrent à l'intérieur; là on avait dressé pour elle un lit de repos couvert de peaux de bêtes; le peuple se réunit autour du feu central et deux ou trois cents voix entonnèrent le chant de l'approche, le chant qui précède l'arrivée des porteurs de calumets de paix. Ceux-ci défilèrent sous la galerie d'entrée : alors le sens de la musique apparut parfaitement clair à miss Fletcher. Elle se hasarda à mettre des vers amoureux sur d'autre musique qu'elle avait notée et les jeunes gens, quand elle chanta, se troublèrent, parce que c'était en effet une chanson d'amour qu'on ne doit chanter que lorsqu'on aime. Pourtant ils dirent, satisfaits : « C'est cela, vous nous avez compris. »

De plus en plus, elle entra dans leur vie intime, faisant connaître au monde les chants d'Omaha par centaines et aussi ceux des Dakotas, des Otoes, des Poncas, dont les dialectes sont de même famille. Maintenant elle s'occupe des Pawnies qui représentent une autre souche. On sent combien, à mesure que ces tribus auront cessé d'exister, absorbées par le reste de l'Amérique, il sera intéressant de trouver dans leurs chants ainsi conservés le point précis où s'arrêtèrent pour eux le développement de la vie mentale et la puissance d'expression. Miss Fletcher écrit aussi des rapports sur les origines présumées, l'histoire et les lois de ses protégés, leurs relations avec les Européens qui, à partir du XVI[e] siècle, les persécutèrent sous prétexte de les civiliser. J'espère pouvoir un jour donner la substance des

travaux de cette chercheuse infatigable dans un cadre moins restreint que celui-ci.

Je la mis sur le chapitre des « réserves » et de la vie qu'y mènent les Indiens que l'école rend à leur tribu. On m'avait dit plus d'une fois que leurs jeunes filles élevées à l'américaine tournaient souvent fort mal une fois revenues au *tepé* paternel. Miss Fletcher ne nia pas que cela pût arriver ; la vie qui les attend dans ces cabanes où grouille misérablement une nombreuse famille, le voisinage des officiers, les tentations de toute sorte sont une excuse : « Je les aime comme mes enfans, dit-elle, et ils me donnent les soucis que pourrait avoir la mère de plusieurs centaines de garçons et de filles, mais ils m'ont donné aussi de grandes joies. L'important est de les faire travailler. » Elle préconise la vertu du travail, ayant travaillé plus qu'aucune femme à sa triple tâche scientifique, administrative et charitable. Ses voyages, d'une tribu à l'autre, par des cañons où l'on passe à la file dans un étroit espace entre la montagne à pic d'un côté et le précipice de l'autre ne laissaient pas de la fatiguer, l'état de sa jambe ne lui permettant plus de monter à cheval. Bravement elle marchait là où nul véhicule ne pouvait passer.

Elle raconte ses expériences diverses avec un charme d'élocution qui explique le succès qu'eurent les conférences qu'elle fit sur les Indiens dans le présent et dans l'avenir à la grande exposition de la Nouvelle-Orléans où les industries indigènes étaient placées à côté des produits perfectionnés de toute espèce sortis de l'école si florissante de Carlisle.

Je l'entendis à la Société d'anthropologie dont elle est présidente et qu'elle a fondée dans un dessein dont les gens qui connaissent si peu que ce soit l'état social de l'Amérique ne peuvent méconnaître la très haute portée : elle veut amener les femmes, ces gardiennes de tous les préjugés, à se rendre compte scientifiquement d'un point fécond en controverses, la question des races ; et j'ai pu m'assurer qu'au moins dans l'enceinte du club il était traité sans passion.

« Le savoir, a coutume de dire miss Fletcher, est après tout la source de la plus grande charité. On ne peut donc jamais apprendre assez. »

Un incident me prouve, dès le premier pas que je fais dans la chambre, combien elle a raison. Au moment où j'arrive, une femme entre deux âges, d'apparence agréable, entretient l'assemblée du *folk-lore*. On me la nomme, c'est Mrs Douglass qui, par une exception presque unique, épousa, blanche, un homme de couleur, le fameux Frédéric Douglass, déjà vieux, élevé à d'im-

portantes fonctions et entouré de l'estime générale. Rien n'est plus curieux que l'histoire de cet ancien esclave, échappé d'une plantation du Sud : il gagna l'Angleterre, y acquit toutes les connaissances dont on ne lui avait pas donné les premiers élémens, puisque vingt-trois ans il ne savait pas lire, et, rentré dans son pays, s'y révéla orateur éminent, n'employant ses dons d'éloquence et de persuasion que pour des causes justes. Il ne fut pas facile de calmer, après la guerre, l'effervescence des nègres frustrés des droits politiques et autres qu'on leur avait imprudemment promis, punis pour des abus inévitables, maltraités, volés, décimés par leurs prétendus sauveurs. Frédéric Douglass ne cessa d'agir dans un esprit de conciliation, fut chargé de missions délicates dont il s'acquitta toujours avec honneur, devint ministre à Haïti et, jusqu'à la fin d'une longue carrière, mérita d'être considéré par tous les partis.

Voici quelques-uns des sujets traités en cette séance du club : découverte de tombes indiennes; — les origines du langage; — l'origine de l'attention chez les enfans. — Une jolie jeune fille propose quelques réformes à introduire dans les hôpitaux de Washington. On discute sans aucun emportement, à propos de la misère des nègres, leurs qualités et leurs vices héréditaires. Une dame signale l'indifférence de certaines négresses qui déposent leurs enfans à l'hospice de la maternité, sans même se retourner pour savoir ce qu'ils deviennent ensuite. Une autre cite en revanche les villes du Sud où elle a vu des blancs envoyer dans les fabriques, pour y peiner du matin au soir, des enfans de sept ans, pendant que les petits nègres s'en allaient à l'école, leurs parens se privant du gain qu'ils pouvaient attendre d'eux afin de leur assurer le bienfait de l'instruction. Des exemples fournis et comparés, il résulte que l'état moral de la population noire serait, à Washington, pire que partout ailleurs, ce qui n'est pas surprenant, car le rebut de la Caroline est arrivé derrière les armées de Sherman, des êtres abjects ne parlant qu'un patois inintelligible. On en rencontre encore à chaque pas les échantillons repoussans. Il y a 70 000 nègres à Washington et les conclusions du Club sont celles-ci : tâcher d'obtenir, pour les plus pauvres, le balayage des rues; engager ceux qui vivent dans l'aisance à s'occuper davantage de leurs indigens. Ce n'est pas que la riche société de couleur manque de charité, tout au contraire, mais les œuvres ne s'organisent pas parmi elle : l'absence d'organisation en général est, jusqu'à nouvel ordre, un signe révélateur de la race.

Ils ne sont ni haineux, ni méchans, les pauvres nègres déguenillés et affamés de Washington. Je me rappelle toujours l'air

d'amusement ravi avec lequel un groupe pittoresque de loqueteux coiffés de chapeaux informes regardait, à l'heure de la promenade du monde élégant, passer des cavalcades dans les allées plantées d'arbres qui se déroulent autour de l'obélisque. Les enfans et leurs poneys les enchantaient surtout. Ils les suivaient de l'œil avec d'affectueuses exclamations; l'un d'eux, dont la peau noire apparaissait partout, comme des pièces d'étoffe sombre mises à un vêtement plus clair, lamentablement ivre, se frappait d'aise sur les cuisses en admirant le temps de galop d'un petit garçon qui avait perdu son chapeau dans l'ardeur de la course; n'y tenant plus, il essaya de me faire partager son enthousiasme : *D'ont he have a race there!* s'écria-t-il, toutes ses dents dehors, en agitant une lanterne éteinte qui paraissait être son seul bien en ce monde. Cette sympathie prompte, cet intérêt pris aux plaisirs des riches, sans arrière-pensée, sans envie, est sans doute aussi un signe caractéristique, un excellent signe qui me toucha fort.

Je fréquentais, par protestation, l'église de couleur, la belle église de Saint-Augustin, où le grand évêque d'Afrique apparaît au-dessus de l'autel, entre saint François-Xavier et un nègre en habit de dominicain, sa tête laineuse glorieusement nimbée d'or. Des voix de femmes, tendres, expressives et comme veloutées chantaient à l'orgue et je me rappelle un fougueux sermon, dirigé en partie contre la loi de Lynch, qui me fit grand plaisir. Le clergé noir et mulâtre, dont l'éminent cardinal Gibbons parle avec tant d'éloges, fournit de bons prédicateurs : leur parole ardente répond au tempérament de ceux qui les écoutent. Assemblée très recueillie, très nombreuse, composée en majorité de gens qui semblaient représenter une bourgeoisie fort à son aise, cette bourgeoisie même que le club d'anthropologie invitait à une charité mieux organisée en faveur de la plèbe immonde qui ne lui ressemble que par la couleur.

III. — L'ÉCOLE INDIENNE DE CARLISLE

— Il faudra, m'avait répété plusieurs fois miss Fletcher, si vous voulez avoir vraiment l'idée de ce que sont les Indiens, aller à Carlisle et causer avec le surintendant de l'école, capitaine Pratt.

L'histoire du capitaine Pratt se rattache à celle du général Armstrong (1). Cet officier de l'armée des États-Unis pouvait se vanter d'une expérience déjà longue de la vie de frontière lorsqu'il commença son œuvre admirable en 1875 avec les

(1) Condition de la femme aux États-Unis, *Revue* du 1er décembre 1894.

prisonniers de guerre placés sous sa garde au fort Marion, Saint-Augustin, Floride. Il avait aidé à leur capture dans une de ces expéditions contre les tribus sauvages du territoire indien qui se sont toujours terminées par l'écrasement impitoyable des vaincus. Soixante-quinze des principaux chefs et leurs plus hardis partisans furent choisis pour servir d'exemple, chargés de chaînes, empilés dans des wagons et emportés ils ne savaient où. Quelques-uns essayèrent de se tuer, un seul y réussit, car ils étaient surveillés de près; et, tout en chantant les chants qui fortifient l'âme contre la plus grande infortune, ils atteignirent la forteresse qu'ils croyaient devoir être leur tombeau. Mais le capitaine Pratt, chrétien convaincu autant qu'énergique soldat, avait décidé en lui-même que cette captivité serait pour eux le moyen d'une transformation. Tout en leur faisant sentir qu'il était leur maître, il adoucit autant que possible le sort de ces malheureux, les laissant d'abord presque libres sur parole, — mesure qui eut pour effet de relever leur fierté, — à la condition toutefois qu'ils travailleraient avec une activité disciplinée. Le capitaine Pratt alla même jusqu'à leur assurer de la besogne en ville. D'abord on se méfia un peu des Indiens du fort Marion, puis on les trouva bons ouvriers, et on ne cessa plus de les redemander. Le capitaine leur apprenait lui-même à lire, et les dames de Saint-Augustin venaient l'aider dans son enseignement. Il arriva ainsi que les plus terribles parmi les chefs indiens finirent par faire l'exercice sous l'uniforme des États-Unis et par monter la garde devant la porte de leur propre prison. Au bout de trois ans cette porte s'ouvrit pour eux. Deux étonnantes photographies existent qui les montrent à l'arrivée demi-nus sous la couverture, chaussés de mocassins, parés d'ornemens barbares, les cheveux pendans; puis après l'épreuve, tondus, boutonnés et astiqués selon l'ordonnance. Mais c'est la physionomie surtout qui a changé beaucoup plus que le vêtement; l'éveil de l'intelligence sur ces figures méfiantes et sinistres peut consoler de la perte d'un certain pittoresque assez douteux. Les costumes hybrides de Tête de Taureau, de l'Aigle Rouge, d'Astre Jaune, de Vent des Nuages, etc., ne rappellent plus guère les nobles descriptions de Chateaubriand ou de Cooper. Il ne reste que les beaux noms symboliques précédés de noms de baptême dont le rapprochement forme une étrange disparate. Tandis que les plus vieux d'entre les captifs du fort Marion regagnaient leurs foyers, les autres consentirent à suivre le capitaine Pratt à l'Institut de Hampton où il était détaché par le gouvernement. J'ai déjà parlé de cette école modèle, fondée au lendemain de la guerre, pour répondre au besoin d'apprendre qui dévorait les

gens de couleur, persuadés que science devait être synonyme de pouvoir. La plupart des administrateurs avaient peu de confiance d'abord dans la perfectibilité de l'homme rouge, mais ils durent revenir de leurs préventions, car le capitaine fut chargé ensuite d'aller chercher sur les réserves une cinquantaine d'enfans des deux sexes, jugés aptes à profiter de l'éducation industrielle.

Aucune des collisions redoutées avec les noirs ne se produisit; cependant R. H. Pratt jugea bientôt qu'il y aurait profit à isoler ses Indiens. En 1879, il obtint du gouvernement la permission d'installer une école à Carlisle dans les anciennes casernes de cavalerie; 150 Indiens furent dirigés sur cette petite ville; leur nombre s'élève aujourd'hui à 700, représentant 24 tribus différentes, c'est-à-dire qu'ils sont plus nombreux à eux seuls que tous les élèves de Hampton. Dans ma curiosité de les voir je retournai tout exprès de Washington à Harrisburg, capitale de la Pensylvanie, non loin de laquelle se trouve Carlisle. Jusque-là mes connaissances sur la question indienne avaient été des plus vagues et des plus embrouillées. Sous l'influence d'idées sentimentales puisées dans *les Natchez* et dans *Atala*, j'avais appris avec regret que 350 Indiens environ, garçons et filles, appartenant à une école industrielle, avaient défilé à l'exposition de Chicago, les garçons en uniforme, les filles en costume de serge bleue à la mode, musique en tête, marquant le pas gymnastique et portant triomphalement les insignes de leurs divers métiers.

— Pourquoi, m'étais-je dit, devant deux ou trois figurans du Midway, pittoresquement drapés dans leurs couvertures et ne faisant rien que fumer leur pipe, pourquoi ne les laisse-t-on pas comme ceux-ci à la simplicité des mœurs primitives?

Plus tard, à Boston, j'avais déploré de même qu'une jeune Mohawke trop civilisée — qu'on appelait miss Johnson, tandis qu'elle eût pu être Hiawatha ou Celuta — récitât des vers au profit des écoles de sa réserve dans une vente de charité où les dames offraient aux acheteurs les ravissantes corbeilles d'herbes aromatiques ou de roseaux qui, avec les mocassins brodés de perles, représentent l'industrie autochtone. Puis, à New-York, je ne vis plus guère de Peaux-Rouges, sauf les innombrables figures de bois grossièrement peintes et taillées, qui au milieu du trottoir, devant chaque débit de tabac, sont censées rappeler les Iroquois ou les Mohicans; je recueillais cependant d'affreux détails sur les réserves où certains agens du service civil sont trop souvent tentés de s'enrichir aux dépens des sauvages qu'ils devraient protéger. La rencontre d'un Indien tout à fait exceptionnel dans l'un des

salons les plus intéressans de la ville la plus cosmopolite qui soit au monde, acheva de me dérouter. C'était au jour de Mrs Richard Gilder, la femme du poète, directeur d'un *Magazine* célèbre, et qui, artiste elle-même, sait attirer par la puissance de sa grâce et de son esprit toutes les notabilités littéraires. Vers la fin d'une après-midi d'hiver j'avais trouvé autour d'elle, dans un cercle éclectique, des hôtes de toute provenance : le peintre John La Farge, parent transplanté de Paul de Saint-Victor et coloriste comme lui; le professeur Hjalmar Boyesen, un Américain scandinave, critique et commentateur d'Ibsen, qui compose en anglais des nouvelles norvégiennes dont quelques-unes ont pour théâtre les États-Unis; Thomas Janvier, qui connaît mieux que la plupart des Français ce qui concerne les félibres et la littérature provençale de tous les temps; le docteur Eggleston, dont les premiers romans éveillèrent chez nous un si vif intérêt pour l'Ouest américain (1), enfin les sœurs de l'exquise poétesse juive morte trop jeune, Emma Lazarus, dont l'une, Joséphine, a écrit sur l'avenir de son peuple des pages d'une spiritualité très haute qui figurent dans le legs des précieux documens fait au monde par le Congrès des religions. Beaucoup de nationalités diverses étaient donc, sans me compter, réunies chez Mrs Gilder quand survint M. Antonio Apache, que j'avais eu déjà l'occasion d'apercevoir à Chicago, où il était à la tête du département archéologique. Une de ces personnes qui craignent toujours que les étrangers ne commettent quelque erreur de jugement, compromettante pour ceux qui les reçoivent, se hâta de me dire qu'il était fort rare qu'un Indien fût admis dans le monde. Tant pis, si beaucoup d'entre eux ressemblent à ce jeune Apache ! Il a voyagé en Europe après de bonnes études universitaires; sa tenue, ses manières sont irréprochables; son visage, d'un ton chaud, est éclairé par des yeux magnifiques. Il consentit à chanter, en s'accompagnant de la guitare, une mélodie sacrée, bourdonnement des lèvres qui imite la pluie. C'est, nous expliqua-t-il, une invocation adressée aux reptiles et elle est très impressionnante quand une foule nombreuse la chante en chœur. Il ajouta qu'il ne faudrait pas se méprendre sur la signification de cette prière symbolique, les grenouilles d'été, les lézards et les grands serpens qui sont supposés vivre au fond de la mer n'étant pas directement implorés, mais plutôt choisis comme intermédiaires auprès des esprits d'en haut.

— Les aspirations religieuses du sauvage sont au fond les

(1) Voir dans la Revue : *le Maître d'école du Flat-Creek*, 1er novembre 1872; *le Prédicateur ambulant*, 1er et 15 octobre 1874.

mêmes que les nôtres, me dit avec beaucoup de simplicité cet Indien converti et civilisé.

J'en causai depuis avec miss Fletcher qui m'a démontré que mœurs et croyances changeaient d'une tribu à l'autre, mais qu'en effet les Indiens n'adoraient pas la nature de la manière que nous supposons. Ils font appel à ses forces dans leurs cérémonies : la terre, les quatre vents, le soleil, la lune, les étoiles, les divers animaux exprimant tous une vie et un pouvoir mystérieux dont l'Indien se sent environné, possédé, qu'il redoute confusément et avec lequel il voudrait se créer des relations amicales. Au fond de tout cela, selon miss Fletcher, on trouve un vague, très vague sentiment d'unité. La vie de l'univers n'a pas été pour l'Indien analysée, clarifiée; c'est une forme occulte envisagée avec crainte. Les fascicules ethnographiques de miss Fletcher cependant, tout en me renseignant admirablement sur les tribus livrées à elles-mêmes, ne me préparèrent que fort peu à ce qui m'attendait dans la curieuse école de Carlisle.

J'y arrivai de grand matin afin de pouvoir assister aux classes qui n'ont lieu qu'au commencement du jour, partagé entre l'étude et le travail manuel. A peu de distance d'une jolie ville, au milieu des meilleures influences agricoles et industrielles, se dressent les grands bâtimens épars, gaîment décorés de vérandas qui couvrent l'enceinte d'un ancien blockhaus où jadis les premiers colons du voisinage venaient chercher refuge contre les attaques de ces mêmes aborigènes dont les petits-fils s'instruisent ici dans les arts de l'homme blanc. Pendant la guerre de la Révolution, le blockhaus devint un lieu de détention pour les prisonniers; le corps de garde qui reste de ce temps-là fut construit par les Hessois battus à Trenton en 1776. Les casernes qui s'élevèrent depuis, et qui servaient de point de départ ou de rendez-vous aux troupes américaines durant les guerres avec l'Angleterre, le Mexique, etc., furent brûlées par les confédérés à la veille de Gettysburg, puis reconstruites pour loger une école de cavalerie. Elles étaient redevenues sans emploi quand le gouvernement y établit son école indienne. On dirait un village derrière la haute palissade environnante. Je me rends droit à la demeure du surintendant et, au seul nom de miss Fletcher, je suis cordialement reçue par le capitaine Pratt, dont la physionomie napoléonienne me frappe au premier aspect; un Napoléon très américanisé sans doute et de stature athlétique; mais il doit avoir le sentiment de cette ressemblance, la mèche ramenée sur son front l'atteste. Je remets à plus tard de faire connaissance avec la femme intelligente et dévouée qui l'assiste dans sa tâche, et,

sans perdre une minute, nous visitons les classes. La co-éducation règne à Carlisle sans plus d'inconvéniens entre Indiens qu'elle n'en a entre nègres ou entre blancs; j'aurai vu fonctionner pour toutes les couleurs ce système, réputé en Europe à peu près impraticable. Il m'est donc impossible de séparer ici les filles des garçons, malgré le désir que j'aurais de m'en tenir strictement du haut en bas de l'échelle sociale à la condition des femmes en Amérique. Les classes, faites par des professeurs blancs qui s'adjoignent comme aides les élèves les plus avancés, formant une espèce de petite école normale, ne conduisent pas la masse des Indiens de Carlisle au delà de ce qui dans les écoles publiques est nommé *grammar school*. Elles présentent un aspect bizarre par le mélange d'hommes faits et de tout petits enfans, — les plus vieux, arrivés tard de leurs réserves respectives, étant souvent ceux qui en savent le moins. Il y a là des figures destinées à rester opiniâtrément sauvages, mais le capitaine Pratt ne désespère pas de les modifier.

Il me montre ses ingénieuses photographies comparatives où sont marqués les progrès du type humain, abruti ou féroce au début, sculpté ensuite par l'initiation graduelle à des mœurs plus douces. Si l'on monte ainsi jusqu'à la classe des gradués de 1890 ou de 1894, on voit une réunion de jeunes gens des deux sexes qui ne serait déplacée nulle part. Cependant la beauté, telle que nous l'entendons, ne s'y rencontre guère; la large face, les fortes pommettes et la conformation osseuse singulièrement massive, contribuent à donner une apparence lourde à presque tous les Indiens que j'ai vus en habits européens. Le teint chaud et vermeil qui ne peut se comparer qu'à l'éclatante coloration des feuillages d'automne en Amérique et que fait valoir encore le noir intense et brillant de la chevelure, étonne aussi, mais sans déplaire. Certains croisemens avec la race blanche ont produit de jolies figures; entre toutes je citerai Mlle Rosa Bourrassa, une Chippewa qui a du sang français dans les veines et qui est à la fois un excellent professeur, une bicycliste émérite, et une charmante jeune fille. Il va sans dire que pour tous la transformation n'est pas également radicale; les Indiens qui atteignent aux grades universitaires sont rares, mais il n'y en a pas de si déshérité qu'il ne puisse devenir cultivateur.

On commence par leur donner une instruction élémentaire en anglais dont j'ai vu les résultats dans des compositions d'orthographe et de style très amusantes. Les sujets proposés étaient les suivans : « Comment harnache-t-on un cheval? » pour les garçons. « Comment se fait un lit? » pour les filles. Une pauvre petite avait écrit à ce sujet : « Quand j'ai dû faire un lit pour la pre-

mière fois, j'ai eu grand'peur... » Puis elle racontait assez clairement ses essais infructueux, son succès final, et achevait sur le ton du triomphe : « Je parie qu'il n'y a pas aujourd'hui dans toute l'Amérique un garçon ou une fille qui fasse un lit mieux que moi ! »

Quelques-unes en restent là, d'autres s'élèvent au rang de missionnaire, de maîtresse d'école ou d'infirmière; plusieurs jouent agréablement du piano, comme une petite Nez Percé qui, sans se faire prier, exécuta devant moi un morceau à quatre mains avec une de ses compagnes. Elles m'ont paru avoir du goût pour le dessin; j'ai vu quelques croquis d'après nature où l'on pouvait relever des qualités de verve et de sincérité quasi japonaises. Une élite se prépare aux plus hautes études; mais peu importe au capitaine Pratt que les élèves des deux sexes sortis de chez lui accomplissent ou non des prodiges; ce qu'il veut c'est les faire entrer tous dans la civilisation américaine, fût-ce par une porte modeste, en gagnant leur vie au milieu des blancs et aux mêmes titres.

— Ils ne sont que 250000 Indiens en tout, me dit-il, et sur ce nombre, 35 000 seulement comptent pour l'avenir. Nous devons arracher ceux-là aux fatalités de la tribu, les jeter bien équipés dans le monde sans étiquette spéciale, empêcher par tous les moyens possibles qu'ils ne retournent aux réserves. L'école de la réserve ne peut pas grand'chose pour des enfans qui continuent à subir l'influence du milieu. Ce qui manque aux Indiens, comme aux nègres, c'est moins encore la science que l'expérience; il s'agit de leur apprendre à penser clairement et consécutivement; leur jugement n'est pas formé, c'est tout naturel; peu à peu, pendant une longue suite de générations, la race blanche a fait l'apprentissage de la pensée; l'éducation de nos enfans a commencé bien avant leur naissance. Les Indiens, longuement mis au régime des blancs, ne vaudront ni mieux, ni moins qu'eux... le peu qui en survivra du moins, ajoute le capitaine Pratt.

— Mais, osai-je hasarder, chacun de vos élèves a une famille pourtant; il faudra bien que tôt ou tard il aille la retrouver.

— Pourquoi? Les missionnaires parlent ainsi au nom d'un prétendu devoir et font beaucoup de tort à la cause indienne. Il faut savoir quelle dégradation existe dans ces tribus dont on se plaît à idéaliser les mœurs, comme les hommes y reviennent vite « à la couverture », et combien les filles, persécutées par leurs propres mères, ont de peine à échapper à d'ignobles unions polygames ou autres. Les Indiens qui, sortis d'un collège quelconque, retournent à la réserve, deviennent les pires de tous; ils ont été élevés, ils connaissent leurs droits, ils ont vite fait de prêcher la

révolte. Le tenir à l'écart de la tribu ou le laisser y retourner, c'est, selon le parti qu'on prendra, une affaire de vie ou de mort pour l'Indien. Cruauté, dites-vous, cruauté envers les parens? Bah! je voudrais savoir s'il existe une famille blanche de quelque valeur dont les membres ne soient pas dispersés. Les vieux s'opposent... eh oui! sans doute! Croyez-vous que les parens irlandais ne s'opposent pas aussi très souvent à ce que leurs garçons émigrent, et, cependant, Dieu sait que les Irlandais ne sont que trop nombreux chez nous! Favoriser le développement de l'individualité et rompre les masses, voilà le bon système américain, et il convient à tous aussi bien qu'aux Indiens, qui ne sont pas des gens à part. Les 35 000 Italiens agglomérés dans Philadelphie donnent de la tablature, et si nous permettions à tous les Allemands qui nous arrivent de se rassembler dans le Wisconsin, nous aurions vite créé une Allemagne en Amérique; ne perpétuons pas ce problème, ne transformons pas en nations hostiles les tribus qui s'effacent.

On voit que le capitaine Pratt a plus qu'une ressemblance physique avec Napoléon. C'est un politique habile, et il exprime à merveille ce qu'il conçoit très nettement. On en a chaque année la preuve à la conférence du lac Mohonk, où s'agitent les questions indiennes.

Tout en causant, nous visitons les boutiques et les ateliers. J'y vois fabriquer de la ferblanterie, des souliers, des harnais; la bourrellerie est une spécialité des Indiens; tout ce qui touche au cheval les intéresse, et le gouvernement fait ses commandes à Carlisle; ils sont aussi très bons forgerons et charpentiers. Tout le pain consommé est pétri et cuit par eux à la boulangerie de l'école. Ils s'occupent de la laiterie, du jardin, travaillent à la ferme avec zèle. Les filles, dans leurs ateliers spéciaux, s'adonnent au blanchissage, à la lingerie, à la couture; elles font elles-mêmes leurs robes d'uniforme en laine bleue et sont autorisées à les garnir comme bon leur semble; dès qu'elles y mettent du goût et tiennent compte de la mode, on peut être sûr que l'œuvre de civilisation est accomplie. Le proverbe connu doit être modifié ainsi pour les Indiennes : « Dis-moi comment tu t'habilles, je te dirai qui tu es ! » Les élèves tailleurs et couturières fabriquent tous les vêtemens dont l'école a besoin.

Les quartiers respectifs des étudians des deux sexes sont absolument séparés, cela va sans dire. Les petits me semblent logés dans des conditions de confort toutes spéciales. Une dame dirige leur *home* avec la plus maternelle sollicitude. Le joli appartement qu'elle occupe au milieu d'eux doit leur apprendre de bonne heure

ce que c'est que l'ordre et même l'élégance. Aussi rangent-ils soigneusement leurs petites chambres.

Les jeunes filles prennent l'habitude d'un intérieur bien tenu dans les agréables logemens qui leur sont assignés, chambres à deux ou trois lits qu'elles peuvent décorer à leur guise. J'y remarque un grand luxe d'images symboliques, par exemple : Jésus ressuscitant la fille de Jaïre, — ou bien une forêt touffue avec cette inscription : « Je te mènerai par des chemins que tu ne connais pas. » Nous pénétrons dans le petit hôpital admirablement aménagé; deux ou trois pauvres filles y languissent; elles portent les signes de cette consomption qui fait tant de ravages parmi les Indiens. La phtisie, les affections scrofuleuses, les maux d'yeux, la terrible hystérie sont leurs pires ennemis. Ils ont beaucoup moins de force vitale que les nègres qui, eux-mêmes, en ont moins que les blancs. Cependant, sous l'influence d'un entraînement physique et mental régulier, leur système nerveux se fortifie. Ceci m'est affirmé par un jeune médecin apache attaché à l'établissement.

L'imprimerie m'intéresse d'une façon toute particulière. On y imprime deux journaux que depuis lors j'ai continué à lire assidûment : l'un d'eux hebdomadaire : *The Indian helper*, l'Aide des Indiens, qui tient le monde extérieur au courant de tous les incidens caractéristiques de l'école; l'autre : *The Red Man*, l'Homme rouge, où est traitée à fond la question indienne. Beaucoup d'articles de ces deux feuilles sont écrits par les gradués de Carlisle, et il arrive qu'on y donne place aux compositions naïves de quelque nouveau venu.

Un grand silence règne dans les ateliers comme dans les classes : l'attitude de tous ces Indiens me frappe par une sorte de dignité un peu triste. Mais le capitaine répond à mes réflexions qu'il faut les voir dans les parties de *base ball*, de *foot ball* et autres exercices athlétiques, qui s'engagent entre eux et les jeunes gens des écoles voisines. Leur entrain ne le cède à celui de personne. — Violens, querelleurs? Non, pas plus que d'autres; depuis quatorze ans il n'y a eu qu'une rixe grave, et il s'en est remis pour le jugement des coupables à une espèce de cour martiale composée de leurs condisciples : les deux adversaires ont été condamnés à rester prisonniers au corps de garde jusqu'à parfaite réconciliation. — Et point de méfaits, de scandales d'aucune sorte? — Nous avons eu un vol, répond le capitaine, un vol en quatorze ans! J'ai arrêté moi-même le voleur et l'ai livré à la justice. — Quant à la moralité, il n'y a rien, absolument rien à reprendre.

Le capitaine Pratt surveille tout de ses yeux :

— Non seulement, me dit-il, je parle leur langue, mais encore je comprends leurs gestes, un langage aussi compliqué, aussi rapide que celui des sourds-muets.

Il favorise très volontiers du reste les fiançailles, les mariages, surtout quand le jeune couple a le projet d'appliquer ses connaissances agricoles à la création d'une ferme. C'est le couronnement d'un système d'épargne auquel les Indiens s'habituent beaucoup plus facilement que les nègres. Un gain minime est attaché aux industries de l'école et pendant les vacances, quelquefois tout l'hiver, ils se louent dans les fermes d'alentour, ce qui leur fournit l'occasion de se mêler aux blancs : les hommes travaillent avec les fils de la maison; les jeunes filles obéissent à la mère de famille; et les notes de conduite envoyées régulièrement par le patron au directeur de Carlisle forment à la longue une sorte de dossier. Ce procédé ingénieux d'*outing*, comme on le nomme, a d'excellens résultats; on ne peut suffire aux demandes qui sont faites de tous côtés, les Indiens du capitaine Pratt ayant la réputation, rare chez leurs pareils, d'excellens ouvriers. L'argent qu'ils gagnent ainsi est placé au nom de chacun et les intérêts s'accumulent. Ils peuvent devenir indépendans : c'est là le rêve du capitaine. Le Congrès n'est rien moins que magnifique à leur égard; toutes ses libéralités sont pour les nègres, plus inquiétans par le nombre. Il faut donc que les travailleurs indiens se suffisent à eux-mêmes, qu'ils se joignent de plus en plus pour cela aux associations ouvrières, aux *trade's unions*. Les *outings* sont le premier pas vers ce grand résultat : être absorbés dans la nation, qui n'aura plus alors de prétexte pour leur refuser les privilèges de citoyens.

Tandis que nous causons, l'heure du second déjeuner sonne; on me fait entrer dans l'immense salle à manger, encore parée des guirlandes de Noël. Les élèves sont distribués autour de cinquante-huit tables et chantent en chœur ce que nous appellerions un *benedicite* avant de faire honneur au repas avec un appétit de cannibales.

Et à mon tour j'accepte le lunch, offert par Mrs Pratt dans la maison du surintendant. Je fais connaissance avec une femme absolument dévouée à l'œuvre qui absorbe la vie de son mari. Elle a la foi, elle croit que l'Indien peut s'élever tout aussi haut qu'un autre sous de bonnes influences morales et religieuses. Mais lorsque je demande là-dessus, avec une précision catholique, à quel culte ils appartiennent, on me répond qu'il n'y a guère que deux cents garçons et filles répartis entre les diverses églises de Carlisle. Ils sont parfaitement libres sur ce chapitre;

la morale chrétienne et la prière en commun, voilà tout ce qui est exigé. Qui sait si quelques-unes des croyances sur lesquelles a tant écrit miss Fletcher ne se confondent pas pour eux, de plus en plus épurées et spiritualisées, avec l'enseignement de l'Évangile ?

Vers la fin du lunch j'entends, à ma grande surprise, attaquer brillamment sous les fenêtres l'ouverture du *Calife de Bagdad*. C'est l'orchestre de trente instrumens qui donne une aubade à l'étrangère et qui, avec une courtoisie touchante, a choisi la musique de Boïeldieu pour lui rappeler la France. Dennison Wheelock, le chef d'orchestre, est un Oneida de pur sang, excellent musicien et même compositeur. L'orchestre de Carlisle obtint un immense succès à New-York le 10 octobre 1892, lors de la parade colombienne des écoles pour le quatrième centenaire de la découverte de l'Amérique. Il a été acclamé à l'ouverture de l'exposition de Chicago dans le défilé général dont le sens profond m'apparaît d'une façon toute nouvelle ; et maintenant encore, en se transportant d'une ville à l'autre pour diverses solennités, il sert puissamment la cause indienne : les descendans de Tecumseh et du Faucon Noir qui interprètent Mozart et Wagner s'imposent bon gré mal gré à la civilisation. Dans une de ces tournées instrumentales à Washington, un élève de l'école put, sans exciter autre chose qu'une sympathique gaîté, prédire, en terminant un speech fort bien tourné, le jour où les siens, non contens de siéger au Capitole, monteraient peut-être d'un degré à l'autre jusqu'à la Maison Blanche du président. Les étudians de Carlisle, groupés par clubs, se préparent aux débats politiques de l'avenir, tandis que leurs sœurs se réunissent en sociétés littéraires comme dans les collèges blancs. J'ajouterai qu'à l'instar de beaucoup de faces pâles, les hommes rouges critiquent l'excès de culture chez le beau sexe, et que celui-ci se moque de la désapprobation masculine.

Tous ces longs détails sur une race qui ne compose aux États-Unis qu'une minorité infime, qui ne fait même point partie de la nation, n'ayant pas de représentans dans les assemblées politiques, seront trouvés, j'en ai peur, bien étrangers à mon sujet. Il m'a semblé cependant que l'effort fait pour marquer au sceau de l'individualisme américain ces enfans des dernières tribus, qui n'eurent point d'historien depuis Fenimore Cooper, méritait d'être signalé, d'autant plus que l'impulsion scientifique du mouvement en faveur des Indiens fut donnée par une femme ; que des femmes aident puissamment à les instruire ; et que, même dans les régions mondaines qui peuvent passer pour frivoles, les

œuvres, les écoles, les missions indiennes sont à la mode. Autant que j'ai pu en juger, la méthode du capitaine Pratt est à beaucoup près la meilleure. Son défaut est de ne permettre aux Indiens civilisés d'honorer leurs parens que de loin. C'est dur, si l'on réfléchit que pour cette race la parenté constitue un lien quasi religieux qui ne peut sous aucun prétexte être rompu. Mais après tout, vous dira le Napoléon de Carlisle, la société protectrice de l'enfance a, durant les trente dernières années, expédié dans l'Ouest, loin de leurs familles, plus de 75 000 petits blancs au nom de la morale chrétienne. C'est le cas d'en faire autant pour les Peaux-Rouges et d'arriver ainsi à supprimer les réserves, les agens civils, et même militaires, tout ce révoltant système d'exclusion qui refoule les premiers maîtres du pays hors de l'humanité civilisée.

IV. — LES ÉCOLES D'INFIRMIÈRES. — LES FEMMES DANS LES HOPITAUX

Ayant tant parlé des écoles, depuis les plus hautes jusqu'aux plus humbles, en ai-je fini du moins avec elles? Non, car nous avons négligé de visiter celles qui rendent peut-être le plus de services, les admirables écoles de gardes-malades (*nurses*). Partout, on l'a déjà vu, les femmes affirment leur présence, — dans les universités, dans les instituts technologiques, dans les écoles professionnelles, — mais où elles sont en majorité c'est lorsqu'il s'agit d'élever les enfans ou de soulager ceux qui souffrent. La culture, si poussée qu'elle soit, laisse donc intacts chez elles les plus louables sentimens de leur sexe. Il y a dans 35 écoles 1 350 infirmières pour 75 infirmiers. Toutes ne se destinent pas au service des hôpitaux; il en est qui, sans ambition professionnelle, n'ont d'autre but défini que d'apprendre à soigner. J'ai déjà dit qu'en Amérique on ne se fiait pas assez aux lumières de l'intuition, que le goût de l'enseignement systématique était porté un peu trop loin; en ce cas pourtant un apprentissage qui peut profiter à la famille, à la société, à soi-même, empêcher beaucoup de méprises bien intentionnées, mettre fin aux remèdes dits de bonne femme, n'est pas sans utilité très grande.

C'est à Baltimore que j'eus l'occasion de voir de près une école d'infirmières en parcourant l'hôpital de Johns Hopkins, l'un des plus beaux qui soient au monde. Situés au milieu de vastes terrains plantés d'arbres, dans un quartier salubre sur une hauteur qui domine la ville, les bâtimens, d'aspect monumental, offrent à l'intérieur toutes les recherches nouvelles de l'hygiène. Le fondateur y a magnifiquement pourvu. Qui était-il? — Un épicier, quoiqu'il eût connaissance, comme on dit là-bas, de son

grand-père. La famille de Johns Hopkins était arrivée dans le Maryland avec les premiers colons; durant plusieurs générations, elle appartint à cette société des Amis dont la réputation d'intégrité est encore si solide, qu'il suffit pour faire la meilleure des réclames à un produit quelconque de mettre le nom de Quakers sur l'étiquette : *Quaker oats*, avoine quaker, etc.

Le jeune garçon qui, sans argent, vint d'Annapolis, sa ville natale, à Baltimore, pour commencer le commerce au dernier échelon, pratiquait, entre autres vertus de sa secte, l'économie, si rare presque partout aux États-Unis. Il ne s'enrichit point par ces spéculations vertigineuses qui sont la source de tant de colossales fortunes, mais petit à petit, sans rien livrer à l'aventure. Le négociant en denrées coloniales dut accepter ensuite de grosses responsabilités, il fut président de la Banque nationale des marchands, directeur de la Compagnie du chemin de fer de Baltimore-Ohio; comme capitaliste, il s'intéressa à de nombreuses entreprises financières; mais jamais il n'entra dans la vie politique, jamais il ne se mit en avant pour les sociétés d'éducation et de bienfaisance, tout en contribuant à les soutenir avec une générosité dépourvue de faste. Aux momens de panique commerciale, il prêtait volontiers l'appui de son crédit, et préserva ainsi de la ruine plus d'une société, plus d'un individu, toujours sans bruit, sans ostentation; de même il exerçait chez lui une hospitalité simple et large et rassemblait tranquillement de beaux livres. Lorsque à 79 ans il mourut, célibataire, on apprit qu'il laissait trois millions et demi de dollars pour chacune des deux institutions qui sont aujourd'hui la gloire de Baltimore : l'Université et l'Hôpital.

J'ai eu le privilège d'être guidée à travers l'hôpital par le docteur Hurd, son surintendant, et il m'est resté de cette longue excursion dans les diverses avenues de la souffrance un sentiment de respect pour tout ce que les progrès sans cesse croissans de la science, de concert avec l'éternelle pitié, de plus en plus affinée, de plus en plus éclairée surtout, font au profit de notre douloureuse humanité. Conduite du dispensaire aux laboratoires, aux amphithéâtres d'autopsie et d'anatomie, jusque dans les chambres de désinfection, où des jeunes filles vêtues de toile blanche des pieds à la tête, souliers compris, s'acquittaient de leur minutieuse besogne, j'ai été présentée à une étudiante de l'université, qui, ceinte du tablier de rigueur, faisait de la bactériologie, côte à côte avec ses condisciples masculins. Dans les différentes salles occupées par les malades, j'ai serré la main aux infirmières, graduées presque toutes et charmantes sous le petit

bonnet d'uniforme. La plupart appartiennent à de bonnes familles, nombre d'entre elles étant du Sud, ruiné par la guerre. Elles sont bien payées; leur demeure, indépendante du reste de l'hôpital, est plus que confortable; on y trouve la même élégance que dans les collèges: salons garnis de fleurs, salles à manger qui n'ont rien de commun avec le réfectoire vulgaire, vastes chambres joliment meublées. Dans une de ces chambres, je lis, attachées au mur, les paroles suivantes : — « Rappelons-nous que le moment qui fuit ne reviendra jamais et qu'il faut l'employer de quelque façon au bien d'autrui, car l'occasion perdue ne se retrouve plus; on ne passe pas deux fois par le même chemin. » La surintendante des infirmières est aussi la principale de l'école où elles prennent leurs degrés après deux ans d'étude : cours et conférences par les plus excellens professeurs. La classe de cuisine spéciale a une grande réputation.

Une Virginienne au type de princesse, dont les yeux de velours noir expriment une langueur que semble démentir son infatigable activité, me dit en souriant : « Dans le Nord, n'est-ce pas, on nous trouve si paresseuses ! » Dans le Nord on attribue bien d'autres défauts aux dames du Sud, et celles-ci rivalisent d'injustice avec les dames du Nord. Les dernières inimitiés politiques subsisteront certes entre ces deux camps féminins. Mais, quoi qu'on ait pu me dire, je crois que très souvent il y avait des trésors de charité chez les propriétaires d'esclaves. Il me suffit pour acquérir cette certitude de suivre la belle infirmière virginienne de salle en salle jusqu'à la chambre où deux pauvres nègres achèvent de mourir. Couchés sur le dos, immobiles, la blancheur immaculée des draps tranchant sur leur teint d'ébène terni, ils n'ont même plus la force de rouler les yeux, ces yeux africains incomparablement beaux quand l'expression grave de la fin prochaine y a remplacé une certaine mobilité animale. Les lèvres tirées sur les dents éblouissantes ont perdu leur épaisseur; les pommettes saillent comme si elles allaient percer la peau. Penchée sur l'un d'eux, la jeune *nurse* redresse ses oreillers en lui adressant quelques mots de la voix douce qu'aurait une mère pour parler à son enfant.

— Ainsi, lui dis-je, malgré tous vos préjugés de race, vous n'éprouvez pas de répugnance à toucher, à servir les nègres ?

— Moi ! répond-elle avec étonnement : ce sont mes malades préférés. Je n'ai jamais parmi eux rencontré un ingrat.

Et je jurerais que, née quarante ans plus tôt, elle les eût soignés de même sur sa propre plantation.

Nous allons dans une salle voisine trouver d'autres nègres qui commencent à se lever après la fièvre typhoïde : ceux-là

aussi sont bien bas. Ils gardent le silence morne et patient de la bête blessée. Une petite fille de leur race, une bambine de trois ans, ravissante statuette de bronze, joue dans une des salles de convalescence réservées aux femmes, courant et gambadant du droit que s'arroge à tout âge la beauté, quelle que soit sa couleur, de faire ce que bon lui semble.

Combien sont-elles blanches et claires ces vastes salles attiédies à l'eau chaude, ventilées d'après les plus savantes méthodes ! De grandes plantes vertes les décorent, égayant les yeux des malades, et sur la terrasse se promènent, roulées dans de petites voitures, des femmes pâles encore, mais à demi guéries. La vue s'étend de là magnifique sur Baltimore qui, avec les toits plats et rouges de ses maisons peu élevées, les dômes et les flèches de ses monumens, son doux climat et ses jardins, fait penser un peu, embrassé ainsi de loin et d'en haut, à l'Italie. Il doit être moins pénible de souffrir et de mourir ici qu'ailleurs. Jamais je n'aurais cru qu'un hôpital pût avoir autant de charme : c'est le seul mot à employer pour rendre l'effet qu'il a produit sur moi, si riant, si ensoleillé, si largement ouvert à toutes les meilleures influences, influences religieuses comprises, car feu Johns Hopkins, s'il était quaker par les beaux côtés, ne l'était pas par l'étroitesse. Les ministres de tous les cultes sont admis librement dans la maison. Quel contraste avec l'intolérance d'un philanthrope libre penseur, d'origine française, hélas ! Stephen Girard, qui, fondant à Philadelphie, sur une échelle énorme et magnifique, sa maison des orphelins, en défendit l'accès à aucun prêtre, d'aucune confession que ce fût ! Du reste, l'impiété n'y règne pas pour cela : ce sont des laïques qui instruisent les écoliers dans les choses divines. Je n'ai cessé, durant mon séjour en Amérique, de constater avec une surprise ravie combien harmonieusement le double élément laïque et religieux concourait aux mêmes résultats. Ces mots qu'on entend souvent chez nous lorsqu'il s'agit de se donner, en dehors des congrégations établies, à un ministère quelconque : « Il y a des prêtres, il y a des religieuses pour cela, » ne sont jamais prononcés ; l'initiative privée est infatigable en matière de bonnes œuvres, et les églises n'en prennent point ombrage ; elles s'accommodent de toutes les collaborations, sans que le désir de primer, d'accaparer, se manifeste d'un côté ni de l'autre. Longtemps je me suis demandé si cette tolérance était spéciale aux églises protestantes ; ceux de mes lecteurs qui m'ont suivie jusqu'ici auront deviné, — car cela se reconnaît pour ainsi dire à l'accent, — que toutes les organisations féminines si indépendantes dont je leur ai parlé, relevaient du protestantisme. Les États-

Unis, malgré ce que nous savons des progrès qu'y fait l'Église catholique, tiennent fortement à lui par leurs racines mêmes, la multiplicité des sectes qui le représentent prouvant, mieux que tout le reste, combien il est vivace. J'attribuerais volontiers au libre examen l'exubérance de l'individualité, ce caractère essentiel de l'Amérique.

On ne se figure pas la culture bostonienne fondée sur une autre base que le vieil esprit puritain; le mélange de morgue et de simplicité qui distingue Philadelphie, où de si grosses richesses se cachent dans des maisons petites et uniformes, atteste la présence de l'élément quaker plus ou moins mitigé; partout l'église unitaire, grâce à sa remarquable élasticité, est le refuge de ceux qui tiennent à une profession religieuse aussi peu dogmatique que possible, tandis que l'église épiscopale, à laquelle le grand prédicateur Phillips Brooks amena, par son exemple et l'entraînement de sa parole, tant de recrues nouvelles, satisfait les consciences plus timorées qui tiennent à s'appuyer sur les formes précises d'un christianisme très proche du culte romain. Mais celui-ci ne m'a paru dominer franchement au Nord que dans le cosmopolite New-York : or tout le monde sait que, sur les deux millions et demi d'habitans que New-York renferme, un quart seulement peut revendiquer le nom d'Américains; le reste appartient à toutes les nations du globe plus au moins complètement assimilées. Hors de là j'ai toujours eu, de l'Est à l'Ouest, le sentiment que le catholicisme devait son accroissement à l'immigration continue, et qu'il fallait tout le tact, toute la prudence, toute la supériorité de deux ou trois grands prélats animés du plus pur patriotisme pour éviter des chocs regrettables avec les écoles publiques, qui sont au fond pour les vrais Américains l'arche sainte. Lorsqu'on approche du Sud au contraire, il semble que le climat et les caractères se prêtent mieux aux influences latines, que la fusion devienne beaucoup plus facile. Je l'ai compris à l'hôpital de Johns Hopkins, qui réunit parmi ses infirmières des protestantes nées avec un tempérament de sœurs de charité; des catholiques entraînées par goût vers les études médicales sans avoir le moyen de les pousser très loin; des personnes obligées simplement, science et religion à part, de gagner leur vie d'une façon honorable; mais toutes elles ont un trait en commun; elles sont consciencieuses et dévouées.

Une blonde Baltimorienne dont je vois encore la svelte silhouette, la démarche légère, m'a dit, en m'offrant gaiement ses services :

— Avec quel chagrin nous avons appris que la France se pri-

vait du secours des religieuses dans les hôpitaux! Il était si facile de les garder avec les *nurses* laïques! Pourquoi ne pas travailler côte à côte? Chez nous il en est ainsi quelquefois, et la tâche n'est que mieux faite.

Une très jolie Pensylvanienne, dont les cheveux bruns frisottés semblent soulever un tout petit bonnet de mousseline à la paysanne, me répond avec franchise, lorsque je lui demande indiscrètement si c'est une vocation qui l'a conduite à soigner les malades ou bien le désir de se créer une carrière :

— C'est l'un et l'autre.

Vraiment ceux d'entre nous qui ne comptent pas uniquement sur l'administration et sur l'assistance publique pour moraliser et secourir les déshérités d'ici-bas apprendront avec plaisir que la charité séculière peut être religieuse à ce point.

Devant les fondations charitables de Baltimore, j'ai senti partout la présence d'un élément de tendresse qui n'existe pas toujours, bien loin de là, dans l'âme américaine. La philanthropie du Sud n'est pas tout à fait celle du Nord; elle m'a paru plus instinctive, plus chaude, plus colorée pour ainsi dire, et moins savante dans son organisation; elle ne s'inspire point au même degré de la sociologie moderne; ses bienfaits pleuvent indistinctement sur le juste et sur l'injuste, que d'ailleurs on aurait quelque peine à catégoriser, quand il s'agit de nègres par exemple. J'expliquerai mieux ce que je veux dire en donnant un aperçu de l'hôpital de la Charité à la Nouvelle-Orléans. Beaucoup plus ancien que celui de Baltimore, il a dû rendre bien des services dans ce climat longtemps meurtrier où sévissait la fièvre jaune, et avec quelle fureur! Son premier bienfaiteur fut, en 1784, un pauvre marin français qui légua ses économies à la ville en reconnaissance des soins qu'il avait reçus, afin que d'autres fussent soulagés de même. Dès 1832, le misérable petit hôpital se transforma, grâce aux dons de citoyens riches, qui, avec l'aide de l'État, lui ont donné les proportions voulues pour loger à l'aise le contingent ordinaire de huit cents personnes, nombre qui est même susceptible de s'accroître. Là j'ai trouvé l'idéal de la tolérance : j'ai vu travailler de concert, comme on m'en avait avertie, les sœurs de Saint-Vincent de Paul et les *nurses* protestantes. Rien de plus touchant que cette association de l'expérience et de la science, formée, malgré les différences du dogme, par la religion de l'humanité. Les bonnes sœurs furent un peu émues d'abord lorsqu'on leur adjoignit ces alliées relativement mondaines : elles leur rendent justice maintenant, et la supérieure, l'une des plus aimablement autoritaires qui aient jamais coiffé la cornette blanche, est restée du consentement de

tous à la tête de l'administration générale. Son nom est vénéré dans la ville, où elle compte comme une puissance.

Ah! cet hôpital de la Nouvelle-Orléans, au lendemain du carnaval, comment l'oublier jamais? Tous ces lits occupés par de jeunes négresses, à la physionomie farouche, plus ou moins tailladée de coups de couteau, — c'est souvent la fin des nuits de mardi gras, — fort peu malades, du reste, grignotant des biscuits d'un air boudeur et détournant leurs têtes hérissées de petites nattes!

— Elles ne recommenceront plus, elles se rappelleront la grâce que Dieu leur a faite en les amenant ici, elles seront de bonnes filles, disait la supérieure en passant auprès d'elles.

Puis elle caressait la toison crépue d'un diablotin noir, tout petit, qui mangeait à belles dents, lui aussi, comme s'il n'avait pas eu la jambe cassée.

— Ses parens ne se sont même pas donné la peine de l'apporter eux-mêmes; nous avons de bonnes voitures d'ambulance qui ramassent tout cela, Dieu merci!

Et enfin, dans les chambres, trop belles au dire de certaines personnes austères qui jugent que tant de gâteries équivalent à un périlleux encouragement, dans les chambres réservées aux nouvelles accouchées, des blanches celles-là, dont aucune n'avait l'anneau de mariage au doigt :

— Voyez-moi ces deux jumeaux! — Et l'excellente supérieure avait tout de bon un sourire de grand'mère. — Les dames de la ville fabriquent pour nos enfans des layettes qui ne sont pas du tout des layettes de pauvres. On les promène dehors avec de grandes pelisses et ces gentils petits bonnets. Les mamans ont regret de laisser tout cela derrière elles lorsqu'elles s'en vont. Mais ce sont quand même quelques bonnes journées pour elles et pour les petits. Pauvres filles!

J'admirai les broderies, les dentelles, les petits béguins de soie, mille fanfreluches trop coquettes au gré du rigide bon sens, avec un battement de cœur extraordinaire, celui qui nous prend quand, après une longue traversée, nous découvrons d'un peu loin encore les rives déjà visibles de la patrie. Le contraste de ce langage ingénu, passionné, avec tout ce que, pendant six mois, j'avais entendu de scientifique au Nord, sur le même sujet, m'avait saisie; je me trouvai soudain dans un pays proche parent du nôtre, où les habitans d'origine française sont presque aussi nombreux que les Anglo-Américains; dans un pays qui appartint à Louis XV et à Napoléon, et qui s'en vante et qui le rappelle sans cesse avec une rancune émue. Que peut-il avoir de commun avec la Nouvelle-Angleterre ou la Pensylvanie?

Non, la charité du Sud n'est pas et ne sera peut-être jamais celle du Nord, mais quel que soit le caractère qu'elle prenne dans les climats les plus divers, au nom de la morale ou au nom de la pitié, la charité entre les mains des femmes reste toujours ce qu'il y a de meilleur au monde. L'essentiel est qu'elle soit faite, comme on la fait dans tous les États-Unis, catholiques ou protestans, d'une manière qui mette étroitement en rapport les riches avec les pauvres et qui, tout en respectant les droits des congrégations, partout où celles-ci existent, ne décerne à personne le monopole des devoirs légués par l'Évangile à tous.

Mais en .parlant d'une vertu commune à l'Amérique entière, j'ai passé inconsidérément la ligne qui s'appelait, avant la guerre, celle de Mason et Dixon. Cette fameuse ligne, tracée entre la Pensylvanie et le Maryland, séparait deux sociétés alors tout à fait dissemblables et qui offrent aujourd'hui encore, malgré l'unité accomplie, des oppositions frappantes. Les mœurs, les caractères, les traditions ne se laissent pas modifier d'un trait de plume comme les frontières, et, quoi que paraisse en penser le Nord, qui a sur ce chapitre les illusions naturelles aux vainqueurs, la complète assimilation d'idées et de sentimens ne sera point parachevée de longtemps, si la reconstruction politique est faite. Je reviendrai bientôt au Sud, et je ne m'attarderai que trop peut-être à la Nouvelle-Orléans où m'attendait cette inoubliable impression d'un quasi-retour dans la patrie. On ne peut nier toutefois que la condition des femmes américaines soit beaucoup plus intéressante à étudier dans le Nord, justement parce qu'elle diffère de la nôtre d'une façon plus radicale.

Dans le Nord seulement, les femmes portent une agitation de parole et d'opinion autour des problèmes sociaux. Les dames du Sud en sourient avec un peu de malice et gardent quant à elles l'attitude, sinon précisément des jeunes filles, du moins des épouses et des mères françaises. Elles vivent pour leurs maris, pour leurs enfans, pour leur intérieur, pour le monde, sans sortir de ce cercle étroit, à moins de circonstances graves, comme par exemple celles de la guerre de Sécession qui, sous l'éperon du patriotisme, les transforma toutes, du jour au lendemain, en héroïnes.

TH. BENTZON.

L'ÉCOLE NORMALE

ET SON CENTENAIRE [1]

I

Il arrive que les hommes et même les femmes, à partir d'un certain âge, mettent leur coquetterie à se vieillir. C'est ainsi que, selon les fâcheux qui ont la manie de tout vérifier, rien ne serait plus rare qu'un centenaire authentique, qui puisse faire valoir, pièces en mains, ses droits à ce titre. Tel se targue, devant les badauds émerveillés, d'avoir vu passer sur sa tête un siècle tout entier, qui n'est même pas nonagénaire. On a accusé l'École normale, non sans quelque malice, d'avoir joué ce jeu. Pour imiter d'autres grandes écoles qui seraient mieux fondées à se réclamer de la Convention nationale, pour avoir, nous aussi, sans plus de retard, notre commémoration solennelle, nous aurions, a-t-on dit, un peu forcé le calcul de nos années; il nous en manquerait, en réalité, une quinzaine pour faire le compte juste; notre montre avancerait; c'est seulement en 1908 que nous aurions dû nous réunir pour célébrer de concert nos vingt lustres de vie et d'activité féconde. Notre École, celle qui, depuis le 6 décembre 1845, s'appelle *l'École normale supérieure*, n'aurait rien de commun, que le nom, avec les *Écoles normales* qui s'ouvrirent à Paris, le 1er pluviôse de l'an III (20 janvier 1795), en exécution du décret du 9 brumaire (30 octobre 1794). L'École ne daterait vraiment que de l'article 110 du décret impérial qui, le 17 mars 1808, organisait l'Université en développant les principes qu'avait posés la loi

(1) Cette étude forme l'introduction d'un volume qui va paraître sous ce titre : *le Centenaire de l'École normale*, 1795-1895 (Hachette et Cie, in-4o). Il comprend une suite d'essais où d'anciens élèves de l'École se sont appliquées à en présenter, sous ses aspects variés, l'œuvre et la vie.

du 6 mars 1806, article qui est ainsi conçu : « Il sera établi un pensionnat normal, destiné à recevoir jusqu'à trois cents jeunes gens qui y seront formés à l'art d'enseigner les lettres et les sciences. » Ce pensionnat n'a jamais reçu qu'un très petit nombre des élèves que lui promettait par centaines l'empereur Napoléon. Par l'étroitesse de son règlement et par la pauvreté de ses installations, il différait très fort de l'École d'aujourd'hui ; mais ce n'en serait pas moins avec lui, et avec lui seulement, que serait née notre École, celle dont la mission est de préparer des maîtres pour l'enseignement secondaire et pour l'enseignement supérieur.

Ce qu'il y a de spécieux dans ces critiques, nous ne le méconnaissons pas ; nous avons assez étudié notre propre histoire pour ne rien ignorer de ce que l'on a cru nous apprendre. Si nous avons passé outre, ce n'est pas par l'effet d'une impatience qui aurait été un enfantillage, du désir qui nous aurait piqué de dérober à une autre génération l'honneur et le plaisir d'officier dans cette cérémonie. Nous avons eu des raisons plus sérieuses de nous reporter, comme à notre acte de naissance, au décret de 1794, que rappelle une inscription gravée sur la porte de notre maison. Quant à la célébration même de la fête, si nous l'avons renvoyée au printemps de 1895, c'est que nous souhaitions la voir éclairée par quelques rayons du gai soleil d'avril, par un de ces sourires du printemps qui adoucissent l'amertume des deuils même les plus sensibles et qui donnent confiance en l'avenir ; les feuilles et les fleurs qu'ils réveillent annoncent les moissons et les fruits de la saison prochaine.

Le parti que nous avons pris nous a paru se justifier par des motifs que sauront apprécier ceux qui regardent moins à l'apparence qu'au fond même des choses. La date de 1808 prêterait aux mêmes objections que celle de 1794. Aucune des deux n'est exacte de tous points, en ce sens que ni l'une ni l'autre ne rappelle la création d'un type d'établissement pédagogique qui ait les mêmes organes et le même régime que l'École dont nous sommes les fils, qui poursuive les mêmes fins. Notre École est à la fois plus vieille et plus jeune que ne le donnerait à penser l'un ou l'autre mode de comput. Elle remonte à l'ancien régime par les conceptions et les projets où s'est ébauché son être futur (1). Dès le XVIIe siècle,

(1) Pour plus de détail, voir, dans le volume du *Centenaire*, le travail de M. Paul Dupuy : *les Boursiers de Louis-le-Grand. L'École normale de l'an III.* Cet essai, dont tous les matériaux ont été demandés aux pièces d'archives ou à des écrits aujourd'hui rares et oubliés, forme la première partie d'une histoire de l'École que M. Dupuy promet de nous donner.

un recteur de l'Université de Paris avait le pressentiment des services que pourrait rendre une institution de ce genre. Au XVIIIe, l'idée qui avait été ainsi déjà entrevue commença de se réaliser quand, après l'expulsion de l'ordre des Jésuites, les parlemens travaillèrent à mettre la main, au nom de l'État, sur la direction de l'enseignement secondaire. A part le nom, qui n'avait pas encore été prononcé en France, ce devait être une École normale au petit pied que ces douze jeunes gens choisis, par voie d'examen, parmi les *maîtres ès arts*, qui recevraient le vivre et le couvert au collège Louis-le-Grand, devenu à ce moment le chef-lieu de l'Université. Comme nos élèves, ces boursiers avaient trois ans pour se préparer au concours qui couronnerait leurs études et leur ouvrirait l'accès des chaires les plus estimées; le 3 mai 1766, des lettres patentes avaient établi les trois agrégations de grammaire, d'histoire et de philosophie. M. Dupuy a retrouvé les noms de deux maîtres ès arts qui, en vertu du règlement promulgué le 4 septembre 1770, ont été admis, en 1776, à profiter de ces avantages; c'est, pour parler la langue familière de notre maison, les plus anciens *archicubes* qui aient qualité pour figurer, hors rang, en tête de nos listes.

Par le but qu'il propose à l'ambition des élus et par le régime auquel il les soumet, ce premier pensionnat d'élèves-maîtres que l'Université de Paris établit à Louis-le-Grand ne diffère guère de celui que l'Empire devait, quarante ans plus tard, loger à nouveau dans les mêmes bâtimens scolaires; peut-être y aurait-il donc lieu de chercher là, plutôt que dans l'œuvre de Fontanes, les vraies origines de notre studieux internat; mais, d'autre part, une école destinée à former les instructeurs de la jeunesse ne nous paraît aujourd'hui pouvoir remplir utilement sa mission que si l'enseignement y éveille les plus hautes curiosités, que si les esprits y sont sans cesse sollicités de puiser la science à ses sources les plus pures, dans les leçons et les exemples de maîtres qui, par leurs travaux, la fassent avancer sous les yeux et avec le concours de leurs élèves. Cette école, nous ne la concevons même plus sans ce ferment de vie mêlé à toute la masse, sans ce mouvement des intelligences qui, mises en possession des méthodes de recherche, s'élancent avec une ardeur ingénue dans tous les chemins au terme desquels elles entrevoient la découverte de la vérité.

L'institution eût-elle fonctionné plus régulièrement qu'elle ne l'a jamais fait, il n'y avait rien de pareil à attendre du groupe des boursiers de la vieille Université. On sait jusqu'où celle-ci avait laissé tomber le niveau des études dans les années qui précédèrent la Révolution. Les sciences physiques et mathématiques

ne tenaient dans les programmes de son enseignement qu'une place très restreinte; les sciences naturelles n'y brillaient que par leur absence. Dans l'ordre même des lettres, l'histoire n'était pas représentée. Point de philologie sérieuse; la grammaire n'était qu'une affaire de mémoire. Quant aux auteurs anciens, on les lisait et on les pratiquait assez à fond, surtout les Latins, mais sans songer à s'en servir pour se former quelque idée de la vie des peuples de l'antiquité, sans s'élever à aucune vue d'ensemble. L'*amplification latine* était de tous les exercices le plus en honneur; y réussir était la suprême ambition des gradués. Ce n'était d'ailleurs pas la philosophie des docteurs de Sorbonne qui aurait pu provoquer la pensée à l'effort personnel. Professé en latin, le cours n'était qu'une dictée; le principal bénéfice que l'on en tirait, c'était d'avoir des cahiers où étaient fournies toutes les solutions, où toutes les objections étaient classées et péremptoirement réfutées.

A lire les règlemens qui furent élaborés pour le pensionnat normal de 1808, celui-ci ne semblait pas appelé à une vie intellectuelle plus intense et à un avenir plus brillant que son devancier de 1770. Comme celui-ci, il n'avait pas de maîtres qui lui appartinssent en propre, chargés de donner à ses élèves un enseignement particulier, dont les méthodes et le ton fussent calculés pour les rendre aptes à remplir le mieux possible, plus tard, leur fonction spéciale. L'École n'était, dans le plan de son fondateur, qu'une annexe de la Faculté des lettres et de la Faculté des sciences. L'Université impériale ne paraissait guère promettre à ses boursiers, au prix de la réclusion sévère qu'elle leur imposait, que des avantages matériels, l'exemption du service militaire, le vivre et le couvert assurés pour deux ou trois ans. Cependant, à peine les premiers jeunes gens qui, en 1810, furent appelés à bénéficier de ces faveurs s'étaient-ils installés sous les combles du lycée Louis-le-Grand que déjà se manifestaient chez eux, avec une rapidité singulière, l'ardeur de la recherche désintéressée et la liberté de penser; le même esprit animait les promotions suivantes. On sait combien ces promotions de l'âge héroïque ont donné à la France de maîtres éminens, de savans distingués, de critiques, d'historiens et de philosophes célèbres. Pour que la nouvelle école ait porté si vite de tels fruits, pour qu'elle ait pu, sans jamais rompre sa tradition, s'accroître et grandir par voie de développement organique, il faut que le régime auquel la soumit sa charte de fondation ait, malgré son apparente étroitesse, posé, en matière de pédagogie, des principes vraiment libéraux et féconds.

Ces principes, auxquels on dut le prompt et brillant succès d'une entreprise que l'ancien régime n'avait pas su mener à bonne fin, d'où viennent-ils et quand a-t-on pour la première fois essayé de les appliquer? Le mérite de les avoir découverts et d'avoir pris l'initiative de s'en inspirer, l'attribuerons-nous à Fourcroy, le premier rédacteur du plan qui aboutit à la création de l'Université, ou à Fontanes, le premier grand-maître? On n'a vraiment aucune raison de leur faire cet honneur. L'Université était surtout pour l'empereur un instrument de règne, et, à ce moment, tout l'effort des laborieux et dociles interprètes de sa pensée se portait sur l'organisation des lycées et collèges, par laquelle ils espéraient agir sur l'âme même de la nation et la façonner, en s'y prenant de bonne heure, au respect et à l'obéissance. Personne alors, parmi les serviteurs les plus haut placés de l'Empire, ne paraissait avoir aucun souci ni même aucun soupçon de ce que devait être, dans un pays comme la France, l'enseignement supérieur.

S'il en est ainsi, il convient de chercher si, entre 1770 et 1810, il ne s'est rien passé qui permette de comprendre comment les résultats des deux expériences ont été si dissemblables, alors que les conditions où elles avaient été engagées semblent présenter une sensible analogie. Cette explication, nous croyons la trouver dans une des créations de la période révolutionnaire, dans l'École normale de 1794, œuvre improvisée dont il est facile de signaler les défauts, mais qui n'en porte pas moins la marque de l'heure glorieuse où la France, par une tension prodigieuse de toute son énergie, avait réussi à faire face sur toutes ses frontières et à délivrer son sol de l'invasion. Cette École n'a eu qu'une vie très courte, une vie de quatre mois, qui a été troublée par bien des épreuves, et lorsque celle-ci s'achevait brusquement, au milieu de l'indifférence générale, plus d'un témoin digne d'attention n'a pas craint de proclamer que c'était une affaire manquée. Quoiqu'il y ait, dans ces jugemens sévères, une part de vérité, l'École a assez fortement agi sur les esprits pour laisser des exemples qui n'ont pas été perdus.

Ce que l'École de la Convention a montré pour la première fois à la France, c'est les sciences mises, dans l'enseignement, sur le même pied que les lettres ; c'est les sciences revendiquant, par la voix de leurs représentans les plus autorisés, le droit de concourir, pour leur part, à instruire les jeunes générations. Géomètres, physiciens, chimistes et naturalistes avaient tous vécu jusqu'alors dans l'ombre de leurs cabinets, de leurs laboratoires et de leurs collections. Ils n'appartenaient pas aux corporations

qui s'étaient disputé et partagé l'enseignement, où presque rien n'avait pénétré de leurs découvertes et des méthodes qui les y avaient conduits; c'était aux Académies qu'ils réservaient la primeur de leurs inventions. Ces Académies, la République les a fermées. Elle arrache les savans à leur retraite et à leurs cercles choisis; mais elle les dédommage en les intéressant et les mêlant au puissant effort de la défense du territoire. En même temps, elle demande à leur patriotisme encore un autre service; elle les invite à se charger de répandre eux-mêmes dans le pays, par la parole publique, ces hautes connaissances qui doivent aboutir à tant d'applications pratiques et utiles. Tous répondent à cet appel et s'essayent, non peut-être sans quelque embarras, à cette tâche où ils étaient novices. Les élèves de l'École normale ont eu ainsi la rare fortune que les anciennes et les nouvelles sciences, les sciences abstraites et les sciences de la nature, leur fussent enseignées par les hommes mêmes qui, dans le dernier quart du siècle, avaient si fort élargi le domaine des unes et des autres, par Lagrange, Monge et Laplace, Haüy, Berthollet et Daubenton.

Sans doute, l'étude des classiques, la philosophie et même, dans une faible mesure, l'histoire, avaient, depuis plus ou moins longtemps, droit de cité dans les salles de cours; mais elles ne s'y présentaient pas sous la forme et avec les allures qu'elles prirent dans les séances de l'École. C'était quelque chose de tout à fait inusité que la morale enseignée ou plutôt prêchée par Bernardin de Saint-Pierre, que l'analyse de Condillac préconisée par Garat comme la méthode universelle, dont le triomphe marquerait, pour la pensée, le commencement d'une ère nouvelle, que les règles de la critique historique exposées par Volney, que Démosthène et Cicéron commentés par La Harpe en vue de former à l'éloquence les citoyens d'un État libre. L'enseignement tout formel et traditionnel de la faculté des Arts ne s'était jamais risqué sur ce terrain. S'il y avait été fait quelques incursions, ce n'était que dans cette sorte d'enseignement supérieur libre qui s'était fondé à Paris, peu de temps avant la réunion des États généraux, dans ce que l'on nomma le *Lycée* et plus tard l'*Athénée*, où Garat et La Harpe avaient parlé, avec beaucoup de succès, devant un public de choix. En 1795, c'est l'État luimême qui institue, dans l'amphithéâtre du Muséum, des cours où des maîtres, pénétrés des idées du siècle, s'appliquent à reprendre par la base l'éducation des intelligences. C'est à ce titre que l'on put alors saluer en eux « les restaurateurs de l'esprit humain ». L'expression a cette emphase qui caractérise la langue du temps; mais elle n'en a pas moins été inspirée par un juste sentiment

de la grandeur du rôle auquel avaient été conviés par la Convention ces maîtres illustres.

Cette mission pédagogique confiée par les pouvoirs publics à des professeurs auxquels il amène par la main leurs élèves, des élèves qu'il paie pour se rendre à Paris et qu'il paie encore pour y subsister, voilà l'innovation capitale, celle qui atteste le mieux combien sont profonds les changemens qui se sont accomplis dans la société française. Quand on parcourt les cahiers de 1789, on y voit se manifester partout la pensée que l'État ne doit se décharger que sur ses mandataires du soin de former l'âme des enfans et des jeunes gens. Les trois ordres s'accordent à réclamer une éducation nationale (1) : lancé par les parlementaires dans leurs projets de réforme, le mot avait fait fortune. Du moment que l'État revendique cette responsabilité, son premier devoir, c'est d'instruire lui-même les maîtres par l'intermédiaire desquels son action s'exercera sur les élèves, à tous les degrés de l'enseignement, dans ces écoles primaires que l'on travaillait alors à multiplier, dans les écoles centrales, l'équivalent de nos lycées, qui allaient s'ouvrir, et dans les hautes écoles où s'achèverait la culture des esprits destinés aux carrières libérales. A ce prix seulement, on aurait chance de réussir à créer un système d'instruction qui produise des effets constans, ce qui permettra d'obtenir le résultat passionnément désiré : malgré l'inégalité des âges et des conditions, tous les adolescens, fils d'une même patrie, seront nourris des mêmes maximes et recevront, plus ou moins fortement imprimée dans leurs âmes, l'empreinte d'une même conception du monde et de la vie.

C'est bien là, quoique nous ne la trouvions nulle part formulée avec cette rigueur, l'idée qui a présidé à la fondation de l'École. L'importance du service que rendrait cette maîtresse pièce de la machine, on la sentait si bien que, dès le début, Lakanal et Garat avaient, sans le dire tout haut, entretenu l'espoir de manœuvrer en sorte que l'École, de temporaire devînt permanente, au même titre que celle qui s'appellera bientôt l'*École polytechnique*. L'École normale devait être, dans leur pensée, « le degré le plus élevé de l'instruction publique ». « Il faut, écrivait Garat à Lakanal, que l'École normale soit la première école du monde. » Ces hautes ambitions, on dut beaucoup en rabattre, par la faute des circonstances et par celle des auteurs du projet. Ceux-ci ne s'étaient pas rendu un compte exact de ce qu'ils voulaient et pouvaient faire du personnel, maîtres et élèves, dont

(1) L. Liard, *l'Enseignement supérieur en France*, t. Ier, p. 108-110.

ils disposaient. L'intention qu'ils avaient d'abord annoncée, c'était de former des instituteurs pour les écoles primaires, ou plutôt de former des agens de transmission qui, répétant en province les leçons reçues à Paris, initieraient les futurs instituteurs aux méthodes nouvelles. Rentrés dans leurs foyers, les élèves de l'École normale de Paris joueraient à peu près le rôle qui, dans notre organisation actuelle, est assigné aux professeurs des écoles normales primaires (1). Tel était le programme annoncé; mais, avant même qu'il eût reçu un commencement d'exécution, on s'en était déjà écarté, par le choix des maîtres qui avaient été chargés de l'appliquer. Il n'était pas vraisemblable que ceux-ci, savans de génie ou littérateurs de talent, voulussent se restreindre à enseigner les élémens ou que même, en s'y essayant, ils fussent aptes à y réussir. Les leçons conservées ont, pour la plupart, le caractère de ce que nous nommerions aujourd'hui des leçons de faculté; quant à celles qui paraissent les plus simples, peut-être seraient-elles comprises dans les classes supérieures d'un de nos lycées; mais presque aucune ne semble avoir été destinée à de futurs maîtres d'école. Celles de Garat, de La Harpe et de Volney supposent l'habitude des abstractions, la connaissance des lettres anciennes, et de l'histoire générale. Quant à Berthollet et à Laplace, à Lagrange et à Monge, ils voient les choses de trop haut pour n'être pas portés tout d'abord à des considérations générales qui ne pouvaient être saisies par leurs auditeurs que si ceux-ci étaient déjà au courant de ces études, si tout au moins ils en parlaient la langue. Comme on l'a dit, « leur pédagogie, à ces grands hommes, c'est la philosophie même de la science (2) ».

Si, parmi ces auditeurs, il y avait un Fourier qui, en géomètre déjà compétent, discutait avec Monge sur les relations du point, des lignes, du plan, de la sphère et de la circonférence, combien d'autres, dans cette foule, devaient être incapables de suivre les démonstrations des professeurs! Ni l'état de la société, où toutes les conditions avaient été mêlées par la tourmente, ni le peu de temps qui s'écoula entre la promulgation du décret et l'ouverture de l'École n'avaient permis de ne rien demander aux délégués qui attestât chez eux une préparation suffisante. Il avait été recommandé de préférer les candidats les plus instruits; mais,

(1) C'est de là que vient ce pluriel, *les Écoles normales*, qui est employé dans la loi votée par la Convention. Dans la pensée des auteurs du projet, la session de Paris n'était que la première des sessions où serait distribué cet enseignement normal; mais les sessions de province n'eurent jamais lieu, et l'on prit bientôt l'habitude, même dans les documens officiels, de dire *l'École normale*, au singulier, en parlant de l'École parisienne, la seule qui ait eu une existence réelle.

(2) L. Liard, *l'Enseignement supérieur en France*, t. Ier, p. 271.

dans bien des districts, on n'eut pas l'embarras du choix; en fait, il n'y eut d'exigé que le certificat de civisme. Les treize ou quatorze cents élèves ainsi recrutés formaient une masse très hétérogène, où tout différait, les origines, les âges et le degré d'instruction. Dans leurs rangs, il y avait de ci-devant nobles et d'anciens prêtres; il y avait des jeunes gens de vingt à vingt-cinq ans, beaucoup d'hommes mûrs et même des vieillards; on se montrait, assis sur les bancs, Bougainville, le célèbre navigateur, qui avait soixante-six ans. Un grand nombre d'instituteurs primaires avaient été désignés, surtout dans les campagnes. Dans les villes, on avait pris volontiers des professeurs de collège, auxquels les événemens avaient fait des loisirs. C'est ainsi qu'à Paris furent nommés Mahérault, Crouzet, les deux Guéroult, De Wailly, Laromiguière, le futur professeur de la faculté des lettres; mais on compte aussi sur cette liste beaucoup de fonctionnaires, employés de diverses sortes, magistrats et greffiers. Il y a jusqu'à des militaires qui, on ne sait trop comment, avaient réussi à se procurer un congé plus ou moins régulier.

L'incohérence qui avait présidé à ces choix se retrouve dans l'organisation des cours. On s'était d'abord proposé d'affecter à l'installation de l'École l'église de la Sorbonne. Cette ambitieuse tentative, qui entraînait une dépense considérable, avait échoué devant la résistance obstinée du comité des finances, et il avait fallu se contenter de l'amphithéâtre du Muséum, où ne pouvaient guère tenir, en se tassant, que sept à huit cents auditeurs. Près de la moitié des élèves étaient donc condamnés à ne rien savoir des leçons que par les résumés des sténographes; mais, étant donné les vides que durent faire, dans les rangs de cette multitude, outre la paresse de quelques délégués, les maladies provoquées par un rude hiver et par la difficulté de se chauffer et de se nourrir (c'est le moment où la disette sévit le plus cruellement à Paris), peut-être cette salle fut-elle suffisante pour recevoir, tant bien que mal, tous ceux que ne découragèrent pas le froid et la misère, ceux qui eurent vraiment le ferme propos d'écouter et de s'instruire.

A plus forte raison la place ne manqua-t-elle point, après que se fut satisfaite, un peu bruyamment, la première curiosité, dans les séances que le règlement réservait aux *débats* ou *conférences*. Les fondateurs de l'École, qui emploient tantôt l'un, tantôt l'autre de ces termes, attendaient beaucoup de cette institution. C'est avec leur grandiloquence ordinaire qu'ils en annoncent et qu'ils en escomptent les effets. « L'enseignement, à les entendre, ne serait plus le résultat du travail d'un seul esprit, mais il serait celui du travail et des efforts simultanés de l'esprit de

douze à quinze cents hommes. » Organiser, pour plus d'un millier d'hommes, ce travail simultané, c'est-à-dire une suite de dialogues engagés entre le maître et l'élève, c'eût été une entreprise vouée d'avance à un échec certain, la confusion des langues et le désordre en permanence. L'idée était pourtant, en elle-même, juste et sage; aussi la pratique se chargea-t-elle ici, comme il arrive souvent, de corriger ce que la théorie avait d'excessif et de chimérique. Quand on parcourt les trois volumes où sont résumées les discussions, pour plusieurs au moins des séances de ce genre, on s'aperçoit bientôt que c'est presque toujours les mêmes élèves qui payent de leur personne. Ceux-ci formaient une faible minorité, qui comprenait, avec quelques-uns de ces présomptueux que l'on trouve toujours prêts à se mettre en avant, les plus intelligens des délégués. Dans ces conditions, l'échange des idées devenait possible; on pouvait interroger le maître, lui soumettre ses doutes et recueillir ses réponses. Les choses se passaient parfois de manière que le professeur et les auditeurs fussent également satisfaits. « Ces conférences, dit La Harpe au début de la séance du 16 pluviôse, sont peut-être la partie la plus instructive de nos cours. »

Cependant les hommes éminens qui étaient chargés d'enseigner les mathématiques ne tardèrent pas à reconnaître que, pour vraiment instruire leurs disciples, il y avait mieux à faire que de rompre ainsi des lances, à l'aventure, contre le premier venu. Ils firent décider, par le comité d'instruction publique, « qu'il serait ouvert des conférences entre les élèves de l'École normale, conférences qui seraient dirigées par des élèves pris dans le sein de l'École et désignés par les professeurs. Ces directeurs de conférences recevaient, dans des entretiens particuliers avec les professeurs, les instructions nécessaires pour assurer le succès de leurs travaux. »

Ces conférences ne furent organisées que pour les mathématiques, et c'est au Collège de France qu'elles paraissent avoir été installées; elles s'y tenaient tous les jours (1). Ce n'était pourtant pas seulement à ceux qui étudiaient les sciences exactes que l'on avait voulu assurer le bénéfice d'un tel mode d'enseignement; l'arrêté que nous venons de citer avait posé le principe d'une manière générale.

Reportons-nous maintenant au décret impérial du 17 mars 1808. Les aspirans admis au *pensionnat normal* « suivront les leçons du Collège de France, de l'École polytechnique ou du Muséum

(1) On a les noms des dix directeurs d'études qui furent choisis, noms parmi lesquels il y en a un qui est devenu illustre, celui de Fourier.

d'histoire naturelle, suivant qu'ils se destineront à enseigner les lettres ou les divers genres de sciences. Les aspirans, outre ces leçons, auront, dans leur pensionnat, des répétiteurs choisis parmi les plus anciens et les plus habiles de leurs condisciples, soit pour revoir les objets qui leur seront enseignés dans les écoles spéciales ci-dessus désignées, soit pour s'exercer aux expériences de physique et de chimie et pour se former à l'art d'enseigner. » La ressemblance est frappante; c'est la même pensée, exprimée presque dans les mêmes termes. L'enseignement est donné hors de l'École; mais, afin que rien n'en soit perdu pour ceux qui seront plus tard chargés d'instruire la jeunesse, on institue ces conférences dans lesquelles des élèves d'élite s'appliquent à répéter et à compléter le cours, à expliquer aux attardés ce qu'ils n'ont pas compris, et, en revanche, à chercher avec d'autres, plus avancés, quelles conséquences impliquent les doctrines exposées par le maître.

Dans le règlement de 1810, la même institution reparaît, mais développée et perfectionnée. C'est aux facultés des lettres et des sciences, qui viennent d'être créées, qu'est maintenant rattachée l'École. Voici les principaux des articles qui ont trait à cette matière.

« Outre les leçons des professeurs de faculté, il y a des conférences dont le conseiller, chef de l'École, détermine le nombre, la durée, l'objet et le mode...

« Dans ces conférences, les élèves de la faculté des lettres expliquent et analysent les auteurs classiques et répondent aux difficultés qu'ils se proposent les uns aux autres. Ils lisent leurs compositions, telles que traductions, discours, descriptions, récits historiques, pièces de vers latins, commentaires, questions de philosophie, de grammaire et d'histoire.

« Dans la section des sciences, les élèves discutent les principales difficultés des leçons précédentes; ils comparent les diverses méthodes de solution; ils lisent leurs compositions ou font leurs rapports sur des compositions déjà présentées; ils répètent les expériences de physique et de chimie. »

Si le règlement de 1810 entre dans plus de détails, il ne change rien à ce qui a été établi par le décret. C'est toujours le même mode d'enseignement familier et mutuel, bien plus fécond que le cours doctrinal ou du moins son complément nécessaire; c'est celui même qui a fait, pendant tout ce siècle, l'originalité de l'École, celui que nous ont emprunté successivement, dans ces dernières années, d'abord l'École des hautes études, puis, après elle, toutes les facultés des sciences et des lettres. La *confé-*

rence, avec ses vertus éducatrices, avec le mouvement et l'effort d'esprit qu'elle exige aussi bien de celui qui en conduit les travaux que de tous ceux qui y prennent part, est bien un legs de l'École de l'an III. C'est également de cette École que date une autre nouveauté, la place que les sciences ont conquise dans l'enseignement, les lettres et les sciences enseignées par des maîtres qui ont même rang et même autorité, les élèves se partageant, selon leurs goûts et leurs dons naturels, entre l'une ou l'autre de ces branches d'études.

Mais, dira-t-on, si l'École de 1810 nous offre quelques-uns des traits qui caractérisent celle de 1795, c'est que, pendant ces quinze années, malgré les changemens d'étiquette, l'état social est demeuré, en France, celui qui, préparé par tout le travail intellectuel du XVIIIe siècle, était devenu, par l'effet de la Révolution, une réalité vivante. Dans l'ordre de l'enseignement, les besoins nouveaux et les idées nouvelles devaient suggérer aux conseillers d'État de l'Empire des dispositions qui ne pouvaient guère différer de celles qui s'étaient présentées à l'esprit de Lakanal et de Garat. Cette explication n'est pas sans contenir quelque part de vérité; mais elle ne rend pas un compte suffisant des ressemblances que nous avons signalées. Elle vaut, dans une certaine mesure, pour ce qui concerne les sciences et la situation qui leur est désormais garantie. Les sciences avaient fait des progrès trop rapides, à la fin du siècle précédent, et, pendant la Révolution, leurs représentans s'étaient associés, avec trop d'éclat, aux émotions et aux triomphes de la patrie en danger pour qu'il pût être question maintenant de les reléguer au second plan; mais la conférence n'était pas une de ces institutions que le changement de régime rendait en quelque sorte nécessaires; ce n'est qu'un procédé pédagogique, dont les avantages ne peuvent être appréciés que par les hommes du métier. Ce procédé, on n'en trouve pas trace dans les règlemens ni dans la pratique des anciennes universités : où donc, en 1808 et 1810, en aurait-on été chercher l'idée et le type, sinon dans l'École de 1795, dans les séances de discussion qu'elle avait établies comme annexes de tous ses cours, et surtout dans les conférences, mieux définies, qu'elle avait organisées pour ceux qui voulaient s'adonner à l'étude des mathématiques. Nous croyons fermement à la transmission, à la filiation directe. Cette nouveauté, Fourcroy et Fontanes l'ont certainement empruntée à l'École, où, pour la première fois, on avait fait, avec quelque maladresse, mais non pourtant sans succès, l'essai de ce mode d'enseignement.

C'est que, malgré tous les reproches qui avaient été adressés à

ses organisateurs, l'École de la Convention n'était pas tombée dans l'oubli, même après quinze ans écoulés. L'impression que les contemporains avaient reçue du spectacle de ce Congrès et du retentissement de ces grandes voix ne s'était pas effacée de sitôt; elle avait été profonde et durable. C'est sur le rapport de Daunou qu'avait été décidée la brusque clôture de l'École. Daunou signale avec insistance toutes les fautes commises; mais il n'en reconnaît pas moins qu'il y a eu profit à réunir, dans la capitale, tous ces hommes studieux qui, jusqu'alors, n'avaient point quitté la province. « On peut dire, écrit-il, qu'ils ont aperçu un horizon plus vaste, éprouvé des sensations plus profondes, conçu des pensées plus fortes et plus étendues. Si, de toutes ces causes, il n'est pas résulté une direction assez sûre vers un but assez bien fixé, au moins est-il incontestable qu'un grand mouvement salutaire, bien qu'indécis, a été imprimé à l'instruction. » Quelques années plus tard, c'est Biot qui, dans son *Essai sur l'histoire générale des sciences pendant la Révolution française*, compare l'École normale de l'an III à une « vaste colonne de lumière qui, sortie tout à coup du milieu de ce pays désolé, s'éleva si haut, que son éclat immense put couvrir la France entière et éclairer l'avenir. »

Ce souvenir fut entretenu et ravivé par la lecture du recueil où étaient réunies les leçons des professeurs de l'École. Il avait commencé de paraître, par livraisons, pendant que se donnaient les cours; il eut assez de succès pour être deux fois réimprimé, en 1800 et 1808 (1). La troisième édition parut donc peu de temps après le décret qui fut comme la charte constitutive de l'Université. Un court avertissement est placé en tête du premier volume. On y explique et on y justifie la pensée de la Convention; puis on termine ainsi : « Tels furent sans doute les motifs particuliers qui concoururent à l'établissement de l'École normale et qui viennent de déterminer le gouvernement à rétablir cette École et à ouvrir auprès de l'Université impériale un pensionnat normal. » Il est aisé de comprendre que ce rapprochement se soit présenté à l'esprit de l'auteur anonyme; la plupart des hommes qui concoururent à l'élaboration du plan dont faisait partie le pensionnat normal avaient appartenu, soit comme maîtres, soit comme élèves,

(1) La première édition est presque introuvable. La seconde est une réimpression pure et simple de la première, sauf qu'elle contient en plus quelques leçons non encore publiées. Elle a pour titre : *Séances des Écoles normales, recueillies par des sténographes et revues par les professeurs.* Nouvelle édition. Paris, imprimerie du Cercle social (1800). An IX de la République française. Il y a dix volumes in-8° pour les *Séances* et trois pour les *Débats*.

à l'École de l'an III. Fourcroy avait été, en 1794, nommé commissaire de la Convention, avec Lakanal, auprès de cette École. S'il n'en présida pas les séances, c'est qu'il entra au comité de Salut public, entre le moment où avait été faite cette désignation et celui où les élèves se réunirent à Paris.

Les contemporains aperçurent donc le lien qui, à treize ans de distance, rattachait l'une à l'autre les deux institutions, filles l'une de la République et l'autre de l'Empire. Il serait étrange que ce lien nous échappât aujourd'hui, à nous qui sommes mieux placés pour dégager de la multitude des phénomènes secondaires l'action persistante des forces vives, le jeu des causes profondes et de leurs effets lointains. La conclusion qui s'impose est donc celle même que de longues et patientes recherches ont suggérée à notre camarade Paul Dupuy : « Le centenaire que l'École normale célèbre cette année est plus que le centenaire de son nom ; il est celui de l'institution même sous sa première forme. »

II

Nous avons insisté sur nos origines ; il importait de définir l'ère d'après laquelle nous compterons nos siècles futurs et d'en marquer exactement le point de départ. Quant à la suite de cette histoire, il ne saurait être question d'en présenter même une légère esquisse.

Tout ce que nous voulons ici en retenir et en indiquer, c'est la loi qui la domine tout entière, loi que l'on peut formuler ainsi : du jour où l'École est née, sa fortune a toujours été étroitement liée à celle du parti libéral et de la cause qu'il défendait.

Dans la pensée de son fondateur, l'École devait être comme le séminaire où se formeraient les meilleurs maîtres de cette Université que Napoléon aurait voulu constituer en une sorte de corporation laïque et célibataire, dont les membres auraient presque les mêmes habitudes que ceux des congrégations religieuses d'autrefois et n'en différeraient guère que par l'absence du caractère sacerdotal. Le règlement de l'École était calqué sur celui des collèges de l'ancienne Université. Les journées du dimanche étaient remplies par les offices. Par l'interdiction de toutes sorties particulières, l'École était comme séparée du monde, et déjà cependant, en 1812, on s'y occupait de Montesquieu et du XVIIIe siècle avec une curiosité qui, s'il faut en croire Villemain, ne laissa pas de mécontenter l'Empereur (1). Dès ces premières années, l'enseigne-

(1) Villemain, *Souvenirs contemporains d'histoire et de littérature*, p. 137.

ment de Laromiguière et celui de Royer-Collard, à la faculté des lettres, et, dans l'intérieur même de l'École, l'ardente parole de Cousin, nommé répétiteur pour le français, avaient commencé de remuer les esprits. Bientôt vinrent les événemens de 1814 et de 1815, la première et la seconde Restauration, séparées par le brillant et tragique intermède des Cent-Jours, les deux invasions, l'octroi de la Charte et l'établissement du régime parlementaire. Dès le retour des Bourbons, la lutte s'engageait partout, dans les conseils du roi, à la tribune des Chambres, dans la presse, dans les collèges électoraux, entre ceux qui étaient résolus à défendre l'ordre social créé par la Révolution et ceux qui s'étaient juré de l'abolir. Les élèves de l'École étaient tous nés et avaient tous grandi dans la France nouvelle; à de rares exceptions près, ils ne pouvaient guère hésiter sur le parti auquel iraient leurs sympathies, quand ils auraient plus tard à faire acte de citoyens. Ils étaient donc de cœur avec l'opposition libérale; mais leur tenue n'en était pas moins restée la correction même. Lancé dans une campagne de réaction à outrance, le ministère Villèle n'invoqua pas, contre l'École, l'ombre même d'un prétexte; il la supprima, sans phrases, le 6 septembre 1822. L'office qu'elle remplissait excellemment depuis douze ans serait, dans l'avenir, dévolu à des *Écoles normales partielles*, qui seraient établies près du collège royal de chaque chef-lieu d'Académie.

Ces *Écoles partielles* devaient être l'équivalent, en menue monnaie, de la grande École qui venait d'être frappée de mort. Elles eurent à peine un commencement d'existence. En disparaissant, cette pépinière de maîtres avait laissé un vide que l'on ne réussissait pas à combler. Quatre ans ne s'étaient pas écoulés que l'auteur même du mal cherchait à le réparer. Le 5 septembre 1826, M. Frayssinous rétablissait l'École, mais sans lui rendre ce nom qui, en lui rappelant les souvenirs de la République et de l'Empire, risquait d'éveiller chez elle de dangereuses ambitions. Installée dans un quartier du collège Louis-le-Grand, placée sous la surveillance du proviseur, elle s'appellera désormais l'*École préparatoire*.

Tout interrompue qu'elle eût été par cette violence, la tradition des libres études se renoua comme d'elle-même, dans cette école qui n'avait paru renaître que diminuée et humiliée. Au bout de deux ans, sous le ministère Martignac, qui fit remonter dans leurs chaires Guizot, Villemain et Cousin, l'École reprenait presque son ancienne figure. Elle s'installait, à la place des Facultés, maintenant logées à la Sorbonne, dans l'ancien collège du Plessis, dont les bâtimens touchaient à ceux de Louis-le-

Grand. Elle y avait pour chef un des siens, un de ses maîtres, Guigniaut, qui recevait le titre de directeur des études, et des conférences nouvelles y étaient créées. Il ne lui manquait plus que son nom, et ce nom lui fut rendu, dès le lendemain des journées de 1830, par le gouvernement nouveau.

Le 6 août, avant même que le duc d'Orléans échangeât le titre de lieutenant-général contre celui de roi, il ordonna que « l'École destinée à former des professeurs et désignée depuis quelques années sous le nom d'École préparatoire reprendrait le titre d'École normale. » Bientôt après, le règlement du 30 octobre 1830, rédigé sous l'inspiration de Cousin, organisait l'École sur des bases qui sont demeurées celles mêmes sur lesquelles repose encore aujourd'hui toute l'économie de nos études. La durée de celles-ci qui, dans l'École préparatoire, n'était que de deux ans, est fixée définitivement à trois ans. Les deux sections, celle des sciences et celle des lettres, sont plus nettement séparées, dès le début, qu'elles ne l'avaient été jusqu'alors. Si, par suite de l'unité d'agrégation, la section des sciences reste encore indivise jusqu'au bout de la troisième année, la section des lettres reçoit dès lors la forme qu'elle a gardée jusqu'à présent. La première année y est consacrée à la préparation de la licence. La seconde a pour but, dit le règlement, de « donner une instruction plus élevée et plus étendue, analogue à celle des Facultés ». Exempte de toute préoccupation d'examen à subir, elle demeure, comme l'a dit Bersot, « l'année normalienne par excellence », celle du travail libre et désintéressé, volontiers même un peu capricieux. En troisième année, la section se partage, comme elle n'a pas cessé de le faire depuis lors, en quatre équipes ; il y a la *philosophie*, l'*histoire*, la *grammaire*, et ce que l'on appelait alors *humanités et rhétorique*, ce que nous nommons aujourd'hui les *lettres*. L'agrégation, avec ses divers ordres, sera le but que l'on poursuivra pendant cette dernière année d'études. Ce but, les élèves de l'École l'ont presque toujours atteint, lorsqu'ils n'ont pas reculé devant l'effort et l'entraînement nécessaire, lorsqu'ils ont compris la sagesse du vieux proverbe : « Qui veut la fin veut les moyens. »

Le recrutement de l'École s'était toujours fait, jusqu'alors, de façon assez irrégulière. On avait demandé certaines preuves de connaissances acquises et de mérite ; mais on ne les avait pas exigées. Bien des candidats avaient été plutôt choisis par les recteurs et les inspecteurs généraux qu'imposés par un concours qui n'avait guère existé que pour la forme. Les choix avaient été souvent très judicieux ; nous ne voyons pas que les promotions ainsi recrutées aient été, en moyenne, inférieures à celles qui leur

ont succédé, ni qu'elles aient fourni moins d'hommes éminens. Quiconque a fait partie d'un jury sait quelles chances comportent les examens et que, jeune, on y réussit souvent par certaines qualités qui se tournent plus tard en défauts, la promptitude de la mémoire, la facilité de la parole et de la plume, la confiance en soi, l'adresse à ne choquer aucune opinion reçue. Le concours est pourtant devenu, dans notre société encombrée, le mode de sélection qui paraît aux concurrens les protéger le mieux contre l'injustice et contre la faveur. On ne pouvait donc se dispenser de l'établir, entouré de toutes les garanties possibles, à l'entrée de l'École, maintenant que, rassurée sur son avenir et bien vue du pouvoir, elle allait attirer un nombre toujours croissant de candidats. Les conditions en furent réglées par l'arrêté du 17 juin 1831. Dans l'ensemble, elles sont demeurées, depuis ce moment, toujours les mêmes; on s'est contenté, à diverses reprises, de les simplifier et de modifier les dates des deux séries d'épreuves.

La monarchie de Juillet ne se contenta pas de donner à l'École une assiette plus solide en y instituant le concours et de nouvelles conférences; elle songea de bonne heure à la mettre enfin dans ses meubles, à en établir les services dans un édifice qui lui appartînt en propre et sur lequel fût inscrit son nom. Les bâtimens du Plessis menaçaient ruine. Il était d'ailleurs impossible d'y installer les salles de collection et les laboratoires dont l'enseignement scientifique ne pouvait plus rester privé; celui-ci avait des exigences jusqu'alors inconnues, depuis que l'arrêté du 2 octobre 1840 avait partagé l'agrégation des sciences en deux, les mathématiques d'une part, et, de l'autre, les sciences physiques et naturelles. On fut unanime à reconnaître l'utilité de l'entreprise et son caractère d'urgence. Dès 1838, on fit choix des terrains de la rue d'Ulm; on commença de dresser les plans; la loi qui engageait la dépense et donnait les moyens d'y pourvoir fut votée et promulguée au printemps de 1841. Les travaux durèrent longtemps; l'École ne prit possession de son nouveau domicile qu'à la rentrée de 1847. Dans la séance solennelle d'inauguration que présidait le ministre Salvandy, le directeur de l'École, Dubois, présenta un tableau sommaire du passé de l'École, de sa vie et de son œuvre; il avait, en 1840, remplacé dans cette haute charge Cousin, appelé au ministère.

Parmi ceux qui écoutaient le directeur et le ministre échanger, dans cette cérémonie, leurs congratulations et leurs espérances, y avait-il quelqu'un qui prévît, même vaguement, les crises que la société française allait traverser, crises où succomberaient les

libertés publiques et qui mettraient l'École même en péril? Celle-ci, au lendemain des journées de Février, ne parut avoir rien à craindre du nouveau régime. Le ministre d'alors, Hippolyte Carnot, crut même lui donner une marque sensible de sa haute bienveillance en lui octroyant un uniforme militaire qui ne laissa pas de prêter à la plaisanterie; mais on cessa d'en sourire quand on le vit, dans la fumée des batailles de Juin, aussi hardiment exposé au feu que celui des élèves de Saint-Cyr et de l'École polytechnique. Lorsque l'ordre fut rétabli avec son concours, l'École normale déposa l'épée, reprit le costume civil et se remit au travail. Elle n'en devint pas moins très vite, après l'élection présidentielle, suspecte en haut lieu. Ce n'était pas un secret que la plupart de ses élèves, de ceux qui en étaient sortis et de ceux qui l'habitaient encore, n'avaient pas voté pour le prince Louis, crime que ne lui pardonnaient point les coalisés qui, servis par les fautes des républicains et par le concours de l'Église, travaillaient de concert les uns à rétablir la monarchie et, les autres, à ressusciter l'empire.

Cette fois, le coup ne fut pas brusque et presque inattendu, comme en 1822; plus d'un signe précurseur annonça l'orage. Ce fut d'abord, en juillet 1850, la démission forcée de M. Dubois, que remplaça un ancien proviseur de lycée, alors recteur de l'Académie de Besançon, M. Michelle. Ce fut, un an plus tard, le 29 juin 1851, la mise en disponibilité de M. Vacherot, l'ami et si longtemps le fidèle collaborateur de M. Dubois. Au lendemain du 2 décembre, c'était M. Jules Simon, alors le plus brillant et le plus populaire des maîtres de conférences, dont le cours était suspendu. Quelque temps après, il refusait le serment et cessait ainsi d'appartenir à cette École où il ne devait reparaître que vingt ans plus tard, comme ministre de M. Thiers, pour y présider, à côté de M. Bersot, la séance de rentrée du 7 novembre 1872.

Ce serment auquel M. Simon ne voulut pas se plier, ses collègues le prêtaient au même moment; mais la plupart d'entre eux ne s'y résolurent que la mort dans l'âme, sous la dure pression de la nécessité. J'étais jeune alors et encore écolier; mais j'allais souvent voir un de mes maîtres, qui enseignait à la fois au collège Charlemagne et à l'École. Dans nos longs entretiens, il me parlait à cœur ouvert. C'est ainsi que je me trouvai être, à propos de cette cruelle exigence, le confident de son trouble et de ses scrupules, le témoin ému du combat qui se livrait dans cette conscience délicate, dans cette âme noble et grave.

Malgré l'apparente soumission de ceux qui s'étaient décidés à ce

sacrifice, on n'ignorait pas leurs sentimens intimes. Toute démantelée qu'elle fût par la retraite imposée aux chefs qui en représentaient les meilleures traditions, l'École apparaissait encore aux zélateurs de l'Empire comme une citadelle à abattre, comme une des dernières positions où se maintinssent l'esprit critique et un libéralisme qui, bien que vaincu par la force et trahi par le suffrage populaire, ne s'était pas résigné à sa défaite. Il semblait que ses jours fussent comptés, qu'elle dût être frappée de mort à bref délai, victime des mêmes rancunes, des mêmes terreurs et des mêmes ambitions qu'en 1822.

On n'a jamais douté que le projet de supprimer l'École n'ait été, dans ces premiers mois de 1852, très sérieusement agité. J'avais souvent entendu affirmer que cette suppression avait été un instant décidée ; mais la preuve manquait. Cette preuve, elle a été retrouvée par M. Dupuy ; il a rencontré, dans les archives du ministère de l'instruction publique, deux notes, qui doivent avoir été rédigées peu de jours après qu'avait été promulgué le décret-loi du 9 mars, dont l'article 7 édicte qu' « un nouveau plan d'études sera discuté par le Conseil supérieur dans sa prochaine session. »

La première de ces notes est écrite sur une feuille de papier qui porte l'en-tête : *Cabinet du Ministre;* on y reconnaît la main même de M. Fortoul. Elle est ainsi conçue :

« LOUIS NAPOLÉON, etc., etc.,

Sur le rapport du Ministre de l'Instruction publique et des Cultes,

Décrète :

Article premier. — L'École normale est licenciée.

Elle sera immédiatement réorganisée d'après les bases fixées par l'article 44 du décret organique sur l'Instruction publique (1).

Art. 2. — Le Ministre de l'Instruction publique est chargé de l'exécution du présent décret. »

L'autre note a dû être rédigée par un secrétaire ou un chef de bureau ; en voici l'exacte teneur :

« Le Ministre, etc.,

Vu le décret du ... mars courant, qui porte licenciement de l'École normale supérieure,

(1) Le décret du 9 mars n'a que onze articles; il est donc probable que la note visait une première rédaction, plus développée, de ces *Dispositions organiques*. On se sera décidé à renvoyer certaines des dispositions projetées à la loi qu'annonce le préambule du décret qui a été rendu, loi qui n'a d'ailleurs jamais été présentée.

Arrête :

Article premier. — A dater de ce jour, les cours de l'École normale supérieure cesseront d'avoir lieu. L'administration demeurera provisoirement chargée du recouvrement des sommes dues à l'établissement, de la liquidation des dépenses, de la reddition des comptes et de l'exécution des actes ministériels.

Art. 2. — Les élèves seront immédiatement rendus à leurs familles. Une indemnité mensuelle de 80 francs leur sera allouée jusqu'à ce que l'École ait été réorganisée.

Art. 3. — Les émolumens des fonctionnaires, professeurs, maîtres, employés et gens de service leur seront payés jusqu'à ladite époque. Les maîtres et agens qui étaient nourris gratuitement recevront en outre une somme de 30 francs par mois en compensation de cet avantage.

Art. 4. — Des crédits jusqu'à concurrence de 15 000 francs sont ouverts à M. le Directeur sur les fonds de l'École, exercice 1852, pour l'acquittement de ces dépenses.

Fait à Paris le ... mars 1852. »

On se donnait sans doute deux mois pour la réorganisation promise, car, au bas de la note, se trouve écrite, de la même main que le chiffre 15 000, la justification suivante :

« 82 élèves. . . deux mois.	13120
29 maîtres et agens nourris gratuitement. . . .	1740
	14860 »

Tout avait donc été prévu, à la fois la mesure même et les détails de l'exécution, tout, jusqu'au chiffre de l'aumône que l'on jetterait à ceux qui peut-être allaient se voir privés d'un titre conquis par le succès remporté dans un loyal et public concours. Si l'on croyait devoir licencier l'École, ce n'était pas pour y rappeler au bout de quelques semaines tous ceux que l'on s'apprêtait à en chasser ainsi, au grand détriment des études commencées, sans qu'ils eussent commis aucune faute qui justifiât cette rigueur. Combien en aurait-on repris? Aurait-on peuplé d'élèves nouveaux, recrutés par une autre voie, l'École reconstituée? C'est ce qu'il est impossible de dire et ce sur quoi le ministre même, quand il traçait le brouillon de son décret, n'avait sans doute pas encore d'idées bien arrêtées.

Dans les projets de décret et d'arrêté, le mot de suppression, il est vrai, n'était pas prononcé; mais il y a fort à parier que, si ces projets avaient été suivis d'effet, la porte fermée ne se serait pas rouverte de sitôt. Comme dit le proverbe, « quand on est

mort, c'est pour longtemps. » De même que sous la Restauration, peut-être aurait-on mis deux ou trois ans à s'apercevoir qu'il n'était pas aisé de se passer de l'École.

Cette découverte, la fit-on, à la réflexion, avant même d'avoir tenté l'expérience? D'après certains bruits, l'affaire aurait manqué par la faute même de ceux qui semblaient les plus intéressés à la disparition de l'École. Le ministre aurait été retenu plutôt que poussé par les hommes qui, lorsque s'élaborait la loi de 1850, avaient mené la campagne contre l'Université. Mis en demeure de dire s'ils étaient prêts à se charger de pourvoir aux nécessités d'un grand service public, ils se seraient dérobés et auraient demandé du temps. Peut-être aussi, pressenti au sujet des mesures projetées, le directeur, M. Michelle, présenta-t-il des objections qui furent écoutées. Il avait donné assez de gages pour que l'on eût confiance en lui. Or, quels que fussent ses partis pris et ses préjugés, il n'avait pu vivre près de deux ans à l'École sans avoir appris à l'estimer et même à l'aimer. Il l'avait mise à la diète; de très bonne foi, il se croyait appelé à la soigner, à la guérir de ses maladies mentales, à lui rendre la santé de l'âme, et quel est le médecin qui ne s'attache pas à son malade?

Quoi qu'il en soit, le projet dont témoignent ces deux curieuses pièces n'eut pas de suite. On conserva l'École, presque contre sa propre attente, et l'on se contenta de l'amoindrir et de rabattre son orgueil, par le décret du 10 avril, par les arrêtés du 14 avril et du 27 juillet, par le règlement du 15 septembre. Rien de plus étroit et de plus énervant que le régime établi par cet ensemble de prescriptions. Imposée à grand renfort de consignes, une discipline monacale pesait sur la maison, pour y éteindre, autant que possible, la gaieté de la jeunesse; mais cette gêne n'était rien en comparaison de celle qui résultait de la prétendue réforme des études. L'examen de licence était rejeté au terme de la seconde année. Dans la troisième année, plus de but prochain, qui provoquât et soutînt l'effort; on ne pouvait prendre très au sérieux l'examen de sortie, qui devait être subi devant une commission d'inspecteurs généraux. Quant à l'agrégation, nul ne serait admis à s'y présenter que trois ans après avoir quitté l'École; et ce concours même, qui était renvoyé si loin, perdait tout intérêt par la suppression des spécialités : il n'y avait plus qu'une agrégation pour les lettres et une pour les sciences, les agrégations *omnibus*, comme on disait en plaisantant. Si encore on avait été encouragé à profiter de ces loisirs forcés pour entreprendre, à l'aide des ressources de la bibliothèque, des recherches personnelles et pour jeter ainsi les fondemens de ses travaux futurs!

Mais on était préservé de cette tentation; la curiosité de l'esprit était blâmée comme futile et dangereuse; les vastes lectures étaient presque interdites. Soit par l'enseignement des quelques maîtres qui avaient paru se prêter à entrer dans l'esprit des nouveaux programmes, soit par le caractère et la multiplicité des exercices scolaires, l'administration s'appliquait à faire de ces trois ans, pour les élèves, une mesquine et monotone prolongation des hautes classes du lycée.

Ce régime laborieusement puéril battait son plein quand j'entrai à l'École en novembre 1852, et encore avais-je failli en être victime avant même de tomber sous ses prises. Parmi les candidats qui se présentaient à l'École, cette année-là, il y avait deux protestans, M. Léon Feer, aujourd'hui l'un de nos plus savans orientalistes, et moi; il y avait un israélite, M. Michel Bréal. On inscrivit nos noms; mais on ne nous envoya pas, comme à nos camarades, les lettres de convocation qui seules donnaient le droit de prendre part aux épreuves. Nous crûmes d'abord à un oubli; mais, à nos réclamations, on ne répondit que par le silence. Cet oubli était voulu, nous dûmes bientôt le comprendre; en refusant à des non-catholiques l'entrée de l'École, M. Fortoul avait cru faire sa cour aux évêques. Rien ne fut négligé par nous pour protester contre cette proscription sournoise. De hautes influences s'employèrent en notre faveur; on alla jusqu'au Prince Président, et le ministre fut forcé de revenir sur sa décision. Les lettres que nous attendions depuis deux mois nous parvinrent enfin la veille du jour où s'ouvrait le concours.

Si j'ai rappelé cette tentative de persécution, ce n'est pas pour le stérile plaisir de me venger sur la mémoire d'un mort du mal qu'il n'a pas réussi à me faire. Mais il est nécessaire que ceux qui touchent à la vieillesse sachent se souvenir, afin de prévoir, afin de se mettre en garde contre les surprises. Il est utile que les générations nouvelles apprennent par quelles épreuves ont passé leurs aînées, que, sans rancunes ni vaines colères, elles prennent leurs précautions contre certains retours offensifs de l'intolérance, qui demeurent toujours possibles. Quand, en 1847, M. Dubois inaugurait l'École de la rue d'Ulm et qu'il avait auprès de lui, parmi les maîtres et les élèves qui l'entouraient, des représentans de toutes les croyances, aurait-on pu penser que, cinq ans plus tard, un ministre de l'instruction publique remettrait ainsi en question l'égalité de tous les Français devant la loi et qu'il tenterait, par voie détournée, de fermer l'École à des protestans et à des israélites?

M. Bréal et moi, nous avions donc cause gagnée; mais nous ne

laissâmes pas de nous demander parfois si nous devions nous féliciter de notre victoire. Les temps étaient durs. Un des maîtres les plus aimés de l'École, M. Berger, venait d'en être éliminé, comme républicain et libre penseur; on sait avec quel succès il a, depuis lors, fait à la faculté de Paris l'histoire des lettres latines. A la fin de l'année scolaire, plusieurs élèves avaient été exclus, sous des prétextes qui ne supportaient pas l'examen; au fond, le seul reproche qu'on leur adressât, c'était d'avoir l'esprit trop indépendant. Parmi eux se trouvaient Boiteau, qui est mort maître des requêtes au Conseil d'État, et M. Accarias, aujourd'hui conseiller à la Cour de cassation, après avoir été, à Paris, l'un des plus savans professeurs de la faculté de droit.

C'est sous l'impression de ces rigueurs imméritées que nous vînmes, en novembre 1852, nous asseoir dans des salles d'étude qui ne ressemblaient pas aux chambrettes coquettement parées de photographies, d'affiches multicolores et de moulages, où s'installent aujourd'hui, entre amis, par groupes de trois ou quatre, nos élèves des lettres. Les premières semaines ne furent pas pour nous rassurer et nous faire voir la vie en beau. La surveillance était tâtillonne et mesquine; ceux qui en étaient chargés semblaient trouver plaisir à nous prendre en faute. Malgré le mérite de quelques-uns de nos maîtres, l'enseignement, auquel on prêchait la modestie et l'humilité, était languissant, dans la plupart des conférences. « Le professeur ne doit savoir que ce qu'il est appelé à enseigner, cela seul et rien de plus », telle était la maxime de l'administration, qu'elle nous répétait sur tous les tons. Il a été heureux, pour nos futurs élèves, que la plupart d'entre nous aient refusé d'en croire leur directeur sur parole, et que, malgré la théorie officielle, tels ou tels de nos maîtres se soient prêtés sans bruit à nous ouvrir des jours sur la science. Pour nous dédommager de la contrainte que l'on nous imposait, nous avions d'ailleurs la bibliothèque. On nous en disputait l'accès; on y contrôlait nos lectures et l'on nous déconseillait celles qui étaient, disait-on, de pure curiosité; mais on ne pouvait être toujours penché sur notre épaule. Que d'heures inoubliables j'ai passées, dans cette grande salle dont j'aimais le recueillement et les longues perspectives, à étudier, en feuilletant les livres de voyage et les ouvrages à planches, ces monumens de l'architecture et de la sculpture grecque avec lesquels je comptais faire bientôt plus ample connaissance à Rome et à Athènes! Dans la première semaine du mois, je me débarrassais de tous mes pensums. J'étais donc toujours en règle, et je pouvais, sans être trop admonesté, donner le reste de mon temps aux recherches dont le

charme m'avait séduit et auxquelles j'avais déjà consacré ma vie.

C'était le parti qu'avaient pris plusieurs d'entre nous. Nous avions jugé le régime, et, sans nous mettre en frais inutiles d'indignation, nous l'acceptions pour les avantages que, malgré ses défauts, il continuait de nous assurer. C'était affaire à nous de rendre, en dépit des entraves du règlement, notre travail libre et fécond. Quant au titre d'élève de l'École, nous savions qu'il n'avait pas perdu son prestige. Un moment cachée par les nuages, notre étoile ne tarderait pas à reparaître et à briller dans un ciel apaisé. Jamais, même quand, par un beau dimanche d'été, j'étais privé de sortie pour avoir trop élevé la voix dans les couloirs, je n'ai regretté sérieusement de m'être obstiné à forcer la porte de l'École.

De toutes les promotions qui furent soumises à ces contraintes, la nôtre fut la plus éprouvée. Ce fut la seule sur laquelle ce régime pesa de tout son poids, pendant trois années pleines, de 1852 à 1855, sans admettre d'autre adoucissement que celui qui, par la force des choses, résulta d'une sorte de fatigue et d'usure. Je n'étais pas arrivé en Grèce que déjà commençait la série des restaurations nécessaires. C'est qu'il fallait aviser; le nombre des candidats qui se présentaient au concours de l'École allait décroissant d'année en année. Dès la fin de 1855, les meilleurs élèves de chaque section étaient autorisés à subir, quand finissait leur troisième année, les épreuves de l'agrégation. Reçus, ils pouvaient ou entrer dans les lycées ou être admis dans une *division supérieure* que l'on instituait; là ils se prépareraient au doctorat, dans des conditions analogues à celles où sont aujourd'hui placés les jeunes gens qui jouissent de ce que l'on appelle les *bourses d'étude* et les *bourses de voyage*.

Il n'entre pas dans notre plan d'énumérer toute la suite des mesures par lesquelles l'École fut assez vite ramenée à son ancien état et à sa dignité première. Timidement ébauchée par M. Fortoul lui-même, l'œuvre de réparation se poursuivit avec plus de décision sous le ministère de M. Rouland. M. Nisard avait succédé à M. Michelle, le 17 octobre 1857. Il s'était fait, en 1852, le commentateur et l'apologiste du régime qui ruinait et discréditait l'École. Éclairé par l'expérience, il employa, dès qu'il fut directeur, toutes les ressources de son vif esprit et du crédit dont il jouissait à desceller, un à un, tous les anneaux de la chaîne qui nous avait garrottés. C'est qu'il se sentait poussé par l'opinion; une fois de plus, cette résurrection de l'École coïncidait avec le réveil de l'esprit public. Pour effacer les dernières traces de l'injure, il fallut le rapprochement qui parut devenir possible, avec la guerre

d'Italie et l'amnistie, entre l'Empire et certains des élémens de l'ancien parti libéral. Ce fut cet élan des cœurs et cette entente momentanée qui, le 23 juin 1863, purent faire d'un homme tel que M. Duruy, fidèle enfant de la vieille École et tout pénétré de son esprit, le chef de l'Université. Quelques jours après sa nomination, M. Duruy rétablissait l'agrégation de philosophie. Les autres agrégations spéciales avaient déjà été restaurées par M. Rouland. Dès lors, les cadres de l'École et, par suite, tout l'ordre de ses études étaient redevenus ce qu'ils étaient avant 1852.

Quand, en 1867, M. Francisque Bouillier remplaça M. Nisard, l'École était même, à certains égards, en progrès et mieux outillée qu'avant ses malheurs. L'enseignement scientifique s'y était développé. Cinq places d'*agrégés-préparateurs* y avaient été créées, en 1858, auprès de la section des sciences, et les jeunes gens qui s'y étaient succédé avaient pu s'initier aux méthodes de recherche et d'invention sous des maîtres tels que Henri Sainte-Claire Deville et Pasteur. Largement doté par l'affectueuse bienveillance que l'empereur lui témoignait, Sainte-Claire Deville avait appris le chemin de l'École aux chimistes français et étrangers, qui se donnaient, le dimanche, rendez-vous dans son laboratoire. Les premières découvertes de M. Pasteur n'avaient pas fait moins d'honneur à notre maison, et plusieurs de nos élèves, qu'il avait associés à ses travaux, avaient appris de lui l'art difficile de l'expérimentation méthodique, de celle qui, lorsqu'elle croit l'heure venue d'annoncer ses résultats, ne laisse point place à la contradiction ni même au doute. Dans les lettres aussi, on sentait souffler un esprit nouveau. Avec la liberté rendue, l'enseignement s'était relevé, dans l'intérieur de l'École. L'École des Hautes-Études, par les conférences de sa section d'histoire et de philologie, avait exercé une heureuse influence sur son aînée et illustre voisine. Nos maîtres et nos élèves avaient mieux compris la vertu de la science exacte et précise ; ils avaient commencé de s'intéresser à maintes enquêtes et doctrines auxquelles l'École était, jusqu'alors, restée trop étrangère.

Loin d'arrêter ce mouvement, nos désastres de 1870 ne firent que l'accélérer et le rendre plus général. Bien que dispensés du service militaire, nos élèves avaient presque tous, de manière ou l'autre, pris part à la guerre. La paix signée, nulle part mieux que chez nous on ne comprit quels devoirs s'imposaient à quiconque détenait une part de l'autorité, de l'autorité politique ou de l'autorité morale, comment on avait à refaire non seulement les finances et l'armée, mais aussi l'âme même de la nation. Pour payer sa dette, on commença par beaucoup travailler à l'École.

On y était poussé et aidé par son nouveau chef, Ernest Bersot. J'étais alors son collaborateur; je n'ai pas connu d'homme qui ait mieux aimé la France, d'un amour à la fois plus intelligent et plus éclairé; je n'en sais pas non plus qui ait plus sûrement trouvé le chemin de l'esprit et du cœur de la jeunesse, qui ait plus impérieusement régné par la persuasion.

Sans se distraire de son application à l'étude, l'École ne pouvait rester indifférente aux grandes questions qui se discutaient alors, sous toutes les formes, dans le pays encore incertain de sa destinée. Son directeur, ami particulier de M. Thiers, avait toute la confiance des chefs du parti républicain, Gambetta et Jules Ferry. Comme lui, nos élèves eurent vite compris que l'avenir n'était pas dans le retour au passé. L'histoire leur avait appris ce que valent et ce que durent les restaurations, à quelles fautes elles sont fatalement condamnées, avec quelle rapidité elles épuisent leur fortune. On ne s'exagéra donc pas, à l'École, les chances des réactions passagères du 24 et du 16 mai; mais, surtout pendant la seconde de ces périodes, on y éprouva quelque émotion. M. Bersot, disait-on, allait être destitué. Le péril passa; tout ce qui restait de ces vaines provocations, c'était du temps perdu et la semence jetée de longues rancunes.

Avant comme après ces incidens, l'École ne cessa pas de s'intéresser aux efforts des hommes d'État qui, au milieu de mille difficultés, travaillaient à fonder la République, et, là où son concours pouvait être le plus utile, elle le donna tout cordial et vraiment efficace. Quand il s'agit de développer l'instruction à tous ses degrés, depuis l'école primaire jusqu'à ces universités qui n'attendent plus que leur nom, Jules Ferry et les autres ministres qui se sont voués à cette tâche trouvèrent dans nos rangs leurs coopérateurs les plus dévoués et, entre autres, quelques-uns de ceux qui, grâce à la largeur de leurs vues et à leur patiente ténacité, ont eu, dans ces réformes et ces créations, leur part notable d'initiative et d'action personnelle. Nous ne saurions ici embrasser toute l'œuvre ni citer tous les noms; il nous suffira de rappeler le rôle qu'ont joué MM. Albert Dumont et Liard dans la transformation de l'enseignement supérieur et dans la suite ininterrompue de ses progrès.

Cette collaboration incessante et ces services rendus, la République les a, depuis vingt-cinq ans, généreusement récompensés. Elle nous a toujours témoigné, par la voix de ses représentans les plus autorisés, les égards auxquels croit avoir droit notre grand âge et notre légitime fierté; mais elle a fait plus : elle n'a pas balancé à délier pour nous les cordons de sa bourse. Nous

n'avons jamais trouvé les Chambres sourdes à nos justes requêtes. Elles donnaient à M. Bersot, peu de temps avant sa mort, en 1880, ce qu'il leur demandait pour que les traitemens de nos professeurs, enfin mieux appropriés à leur mérite, leur permissent de se consacrer désormais tout entiers à l'École. Il ne resterait aujourd'hui que bien peu de chose à faire pour que disparussent les quelques inégalités qui subsistent. J'espère que cette dernière satisfaction ne nous sera pas refusée. J'en ai le gage dans la libéralité avec laquelle le Parlement vient de nous accorder le crédit nécessaire pour la fondation d'une nouvelle chaire d'histoire. Sous M. Fustel de Coulanges, le successeur de M. Bersot, il avait été décidé de créer à l'École une section spéciale pour les sciences naturelles. Afin de lui assurer un domicile, il fallut acheter des terrains contigus à notre enclos et aménager, non sans des frais considérables, les bâtimens qu'ils portaient; il fallut y installer des salles de cours et des laboratoires. Ceux-ci, comme notre laboratoire de chimie et notre cabinet de physique, ont reçu leur part des fonds qui ont été mis à la disposition de l'enseignement supérieur, pour en compléter l'outillage, par la loi qui instituait la Caisse des Écoles. Si les savans qui dirigent chez nous ces services se plaignent parfois encore, c'est que, plus riches, ils pourraient accueillir un plus grand nombre de ces élèves et de ces travailleurs du dehors qui viennent si souvent leur demander l'hospitalité.

Notre bibliothèque, elle aussi, s'est accrue rapidement; n'est-ce pas, comme on l'a dit, le meilleur de nos maîtres de conférences? Sa dotation annuelle a été augmentée; quand nous avons, en fin d'année, quelques reliquats, c'est elle qui en profite. Dès maintenant, nos livres sont à l'étroit dans les locaux qui, agrandis à plusieurs reprises, semblaient, il y a dix ans, ne devoir pas être remplis de sitôt. Notre savant bibliothécaire, M. Herr, était débordé par cette marée montante; le désespoir le gagnait, quand notre providence nous a tirés d'embarras. Inscrites au budget des travaux publics, deux fortes annuités nous permettent de réaliser des améliorations importantes. La bibliothèque et le cabinet de physique vont être élargis; nous aurons deux nouvelles salles de cours; enfin notre infirmerie, autrefois engagée dans les bâtimens, mal située au fond d'une petite cour, est déjà transférée dans l'ancien laboratoire de M. Pasteur. Là elle est isolée de toutes parts, et, parmi les arbres et les fleurs, baignée d'air et de lumière.

Ces sacrifices auxquels ont consenti les pouvoirs publics, comment les reconnaissons-nous? Quelle place occupons-nous et

prétendons-nous garder dans le système de cet enseignement supérieur doté de nouveaux organes, agrandi et régénéré, qui trouvera son couronnement dans la constitution des universités régionales? C'est ce que tient à dire, après ses prédécesseurs immédiats, MM. Bersot et Fustel, celui des enfans de l'École auquel est échu l'honneur inespéré d'être placé à sa tête, depuis bientôt douze ans, et de la représenter quand elle fait aujourd'hui, devant elle-même et devant le pays, son examen de conscience (1).

III

Le principe de l'École, son dogme, c'est l'utilité, c'est la nécessité d'une forte culture classique, au vieux sens du mot, qui se continue assez longtemps pour que le bénéfice en demeure acquis à tous ses élèves, quelque voie qu'ils doivent suivre à partir du jour où les exigences de la carrière et les conditions mêmes du savoir moderne les auront contraints à embrasser une étude spéciale et à s'y cantonner plus ou moins étroitement. Ce principe, l'École l'a, si l'on peut ainsi parler, trouvé dans son berceau; c'est de lui qu'on s'était inspiré quand on organisa l'École de l'an III; les mêmes auditeurs étaient appelés à suivre les leçons de La Harpe et de Volney, de Monge et de Berthollet. Dans l'École de 1810, les sections des lettres et des sciences étaient encore comme les deux branches d'un même tronc; il y avait obligation pour tous les élèves, quelle que fût leur destination finale, de suivre, du moins en première année, certains enseignemens communs. Ce fut seulement après 1830 que les deux sections furent enfin nettement distinguées. Le règlement ne fit sans doute que reconnaître et consacrer les habitudes prises. Il y avait là excès de généralité. Depuis longtemps, bon nombre d'élèves, déjà préoccupés des examens de licence et d'agrégation qu'ils avaient à subir, ne devaient assister que de corps à des cours dont ils ne comprenaient pas bien l'intérêt et qui semblaient les détourner du but.

En revanche, pour la section des lettres, il y a tout avantage à ce que grammairiens et humanistes, historiens et philosophes ne se séparent et ne divergent que le plus tard possible. Le grammairien auquel manque le goût ne saura pas, comme professeur, l'éveiller chez les enfans dès le début des études classiques. Phi-

(1) Bersot, *Études et discours* (1868-1878), in-8°; Hachette, 1879 : XIX-XX, *Rapports sur l'École normale.* — Fustel de Coulanges, *l'École normale* (extrait du *Compte rendu de l'Académie des sciences morales et politiques*, 1884).

lologue et éditeur de textes, il aura la malchance de préférer souvent les leçons qui donnent un sens auquel répugnent la suite des idées et le génie propre de l'auteur dont ils s'occupent. L'humaniste, s'il n'a pas appris à fond les langues anciennes, cédera bien vite à la tentation de ne faire, dans son enseignement, qu'une toute petite place à l'explication des grands écrivains d'Athènes et de Rome. L'acception propre des mots et les nuances du sentiment et de la pensée lui échapperont, ou du moins il n'en aura pas un sentiment assez vif pour prendre plaisir à cette étude et pour y intéresser l'élève par la fine justesse de l'interprétation. Critique, il lui arrivera parfois de s'extasier sur de prétendues beautés qu'il aura lui-même prêtées à son auteur, au prix d'un contre-sens; cela s'est vu. Plus souvent, pour s'épargner ces méprises, il évitera de se lancer sur ce terrain et il dissimulera son insuffisance sous un air de modernisme qui est bien porté. Même dans sa chaire, il ne paraîtra curieux que de la littérature contemporaine. Il aimera mieux parler à ses rhétoriciens du *Théâtre-Libre* que du théâtre grec, ou même que de Corneille, de Racine et de Molière. Dans ces conditions, il n'aura pas grand'peine à se donner pour que se dressent et restent ouvertes les oreilles de ses jeunes auditeurs. Reste à savoir s'il aura bien rempli son office.

Il n'y a pas moins de profit pour le futur historien à débuter par ces mêmes disciplines. Si c'est vers l'étude de l'histoire ancienne que le tourne son penchant, il devra s'être mis en mesure de lire dans leur texte même les écrivains auxquels il demandera la matière de ses récits. Forcé d'avoir recours à des traductions, que de bévues il risquerait de commettre ! D'ailleurs, dans ce domaine, point de problème historique auquel on puisse toucher aujourd'hui sans consulter les inscriptions; or, à moins de bien savoir le grec et le latin, comment utiliser les monumens épigraphiques? S'il n'avait été armé de cet outil, Fustel, malgré la rare puissance de son esprit, n'aurait jamais écrit la *Cité antique*. Dût-il ne s'occuper que du monde moderne, l'historien se trouvera encore très bien d'avoir eu quelque commerce avec les Hérodote et les Thucydide, les Tite-Live et les Tacite. Sans doute il ne cherchera pas à copier leurs procédés. On exige aujourd'hui de l'historien ce qu'on ne lui demandait pas dans l'antiquité; on veut qu'il cite ses pièces, ou du moins qu'il y renvoie; mais ce dont il a toujours à chercher le modèle chez les anciens, c'est la belle ordonnance et la clarté du récit, c'est la couleur et le pittoresque du style, c'est l'art de résumer une situation en un mot incisif et profond, de dessiner un portrait

dont la physionomie soit assez expressive pour rester gravée dans la mémoire. A ne prendre que des exemples domestiques, Augustin Thierry et M. Lavisse nous ont montré ce que l'histoire moderne gagnait à être écrite par des hommes élevés dans ces disciplines dont médisent volontiers, à l'heure présente, ceux mêmes qu'elles ont concouru à former. La différence, c'est qu'Augustin Thierry aimait le vers latin (1), tandis que M. Lavisse l'a toujours poursuivi de sa haine, même depuis qu'il est mort. Est-ce bien généreux? Peut-être a-t-il dû plus qu'il ne croit au vers et aussi au discours latin, qui n'est pas encore enterré, mais dont l'existence est bien menacée. D'autres écrivains, qui n'étaient pas sans dons naturels, n'ont-ils pas beaucoup perdu à ne pas avoir reçu, comme on disait autrefois, cette nourriture? Pline le Jeune a dit, je ne l'ignore pas, que « l'histoire, écrite n'importe comment, fait toujours plaisir. » *Historia, quoquo modo scripta, delectat.* Je ne suis pas de son avis. Il est des gens qui, par leur fatras, par l'abus des documens non digérés et mis en œuvre, mais versés à plein sac, me dégoûteraient presque de l'histoire, si tant est que ce soit là de l'histoire!

Quant aux philosophes, eux aussi, s'ils veulent suivre, depuis son premier éveil en Grèce, l'évolution de la pensée, peuvent-ils se dispenser de lire, dans le grec même, Aristote et Platon? Pour peu que l'on ne soit pas de ceux auxquels suffit l'à peu près, on sait ce que valent, en ce genre, les meilleures versions. D'ailleurs le système d'éducation auquel nous sommes filialement attachés n'a pas pour seule base l'étude des langues mortes. Une de ses parties essentielles, ce qui en fait le fond, c'est l'obligation qu'il impose d'apprendre à grouper et à exposer des idées générales; il prétend y dresser le jeune homme par une série d'exercices savamment gradués, depuis les narrations du collège jusqu'aux travaux de la seconde année d'École. Ce qu'on lui enseigne ainsi, c'est à s'approprier ces idées, celles dont a toujours vécu et dont vivra toujours l'humanité, à les faire siennes par l'intérêt qu'il y prendra, par ce qu'il y mettra des qualités de son esprit et de ses sentimens personnels. Si, plus tard, instruit par l'expérience de la vie et par l'étude, il ajoute quelque chose à ce trésor commun, s'il y verse quelques idées nouvelles, nées de ses réflexions et de ses recherches, son nom ne périra pas: mais c'est là un honneur auquel ne sauraient aspirer que de rares élus. En attendant, les intelligences qui auront eu le bénéfice de cet assouplissement continu et méthodique en garderont la faculté

(1) Page 5 de la notice que M. Vacherot a mise en tête du tome Ier des *Fragmens littéraires de Dubois* (2 vol. in-8°; Thorin, 1879).

de présenter, dans un ordre et sous une forme qui les rendent aisément transmissibles, ce qu'elles pourront avoir d'idées, d'idées prises à autrui ou acquises par leur propre effort. N'est-ce pas là un résultat qui a son prix? Or, c'est peut-être encore à nos futurs philosophes que cet apprentissage sera le plus utile; c'est eux qui gagneront le plus à voir se prolonger le temps pendant lequel ils seront forcés d'écrire et de parler la langue commune, celle des *honnêtes gens*, à prendre ce mot dans le sens où l'employait le XVII[e] siècle. Agacée par certains prédicateurs, une femme d'esprit, M[me] de Gasparin, s'est moquée de ce qu'elle nommait le *patois de Chanaan;* n'ai-je pas entendu, en Sorbonne, les maîtres les plus autorisés, ceux qui sont habitués à sonder les plus graves problèmes, se plaindre de ce que je me permettrai d'appeler le *patois métaphysique?*

Si nous défendons l'éducation que tant de promotions reçurent à l'École, est-ce à dire que nous rêvions d'enfermer nos élèves dans une sorte de scolastique arriérée et purement formelle, de les tenir à l'écart des recherches qui se poursuivent partout autour de nous? A qui aurait pu venir cette pensée? Est-ce à l'archéologue qui dirige l'École? Est-ce à des maîtres qui tous ont ressenti l'appel de cette curiosité à laquelle on doit, depuis une trentaine d'années, un si brillant renouveau de la science française? Plusieurs d'entre eux, MM. Boissier, Tournier, Monod, en même temps qu'à l'École, professent au Collège de France et à l'École des Hautes-Études. Leurs élèves pouvaient-ils ne pas les y suivre pour ne rien perdre de leçons qu'ils apprécient à leur juste valeur?

Ces jeunes gens sont d'autant plus attirés au dehors, dans les grandes écoles nos voisines, que partout, là même où ils pourraient s'attendre à rencontrer des étrangers auxquels ils seraient indifférens, ils trouvent des camarades prêts à les accueillir et à les aider de leurs conseils.

A la Sorbonne comme au Collège de France, la plupart des chaires de l'enseignement classique sont occupées par des normaliens, et c'est à peine si on le remarque. Nous sommes là sur un terrain que, pendant longtemps, on n'a même pas songé à nous disputer, mais les concurrens sont venus. Qu'avons-nous fait? Ce que font, quand ils se sentent étouffer dans leur étroit territoire, les peuples qui ne veulent pas déchoir; nous avons été fonder au dehors des colonies, des colonies qui prospèrent. Cantonnés dans les trois derniers siècles, nous ne nous étions pas, jusqu'à ces dernières années, intéressés aux origines de notre langue et de notre littérature; c'est sans

nous, et je dirai presque contre nous, que s'étaient développées les études romanes. Aujourd'hui nous sommes descendus dans ce nouveau champ d'études et nous y avons marqué notre trace. M. Gaston Paris compte parmi ses meilleurs élèves MM. Brunot, Jeanroy et Bédier, qui sont déjà des maîtres. On a reproché jadis aux universitaires de ne considérer les anciens que comme des modèles du bien dire, de ne lire les auteurs que pour en faire admirer, suivant l'expression consacrée, *les beautés;* si on ne les traitait pas de purs rhéteurs, tout ce que l'on voulait bien leur accorder, c'était le mérite d'être d'excellens professeurs de rhétorique. Or deux sciences sont nées, depuis un siècle, qui ont étudié l'antiquité dans ses institutions et dans les monumens de son génie plastique; elles en ont ainsi renouvelé la connaissance. Il y a, au Collège de France, deux chaires d'épigraphie : l'une pour la Grèce et l'autre pour Rome; elles sont occupées par deux des nôtres : MM. Foucart et Cagnat. Il en est de même pour la description et l'interprétation des monumens de l'art antique. Beulé et Rayet ont professé l'archéologie dans la chaire qui a longtemps existé près le Cabinet des antiques de la Bibliothèque nationale. Lorsque M. Wallon, alors ministre, a décidé d'introduire cet enseignement dans nos facultés des lettres, la première chaire d'archéologie qui y ait été fondée a eu pour titulaire celui qui ne l'a abandonnée, non sans regret, que pour donner à l'École quelques années de sa vie. Un de ses élèves, M. Collignon, l'y a remplacé; son *Histoire de la sculpture grecque* n'a pas moins réussi à l'étranger qu'en France. C'est à des normaliens, anciens membres de l'École d'Athènes, MM. Paris, Lechat, Fougère, qu'ont été confiés les cours du même genre qui ont été établis dans plusieurs de nos grandes villes de province. La part principale nous revient dans le rapide essor que l'archéologie classique a pris en France depuis une vingtaine d'années. Notre action s'exerce aussi dans les Musées, qui auraient intérêt à nous faire une place encore plus large dans leur recrutement. Je n'ai pas à rappeler ici quels services M. Heuzey a rendus au Louvre, où il a auprès de lui, tous animés du même zèle, de jeunes camarades, MM. Pottier, Jamot et Michon. M. Alexandre Bertrand a été le vrai fondateur du musée de Saint-Germain. Lui et son ardent collaborateur, M. Salomon Reinach, ont coordonné les résultats obtenus dans une province de la science où les travailleurs avaient souvent, jusqu'alors, manqué de prudence et de critique. C'est surtout grâce à eux que la *préhistoire*, comme on dit, est devenue une véritable histoire et que nous avons commencé à voir clair dans les ombres de nos origines celtiques et gauloises.

Notre élan ne s'est pas arrêté aux frontières, même élargies, de l'antiquité classique; nous sommes partis pour la conquête de l'Orient. C'est un normalien, M. Maspero, qui a succédé à Rougé dans la chaire de Champollion; c'en est un autre, M. Chavannes, qui, après avoir passé quatre années en Chine, s'annonce aujourd'hui comme l'héritier d'Abel Rémusat et de Stanislas Julien. Dans une des sections de l'École des Hautes-Etudes, M. Foucher, élève de MM. Bergaigne et Sylvain Lévi, étudie l'histoire des religions de l'Inde.

Le directeur actuel de l'École peut se rendre le témoignage de n'avoir pas découragé les curiosités et les ambitions qui ont provoqué ces pointes hardies poussées en tous sens, hors du domaine qui paraissait nous appartenir en propre. Quand il est entré en fonctions, seuls les élèves de troisième année étaient autorisés à suivre des cours au dehors. Cette permission a été étendue, sous certaines réserves, aux élèves de seconde année, et, plus récemment, aux élèves mêmes de première année, à ceux du moins qui sont déjà pourvus du diplôme de licencié. C'est pour développer cette liberté du travail que nous avons demandé, il y a trois ans, que ce diplôme soit exigé de tous les candidats qui se présentent à l'École; nos élèves y gagneraient d'avoir deux années, au lieu d'une, affranchies des inquiétudes et du servage de l'examen. Nous n'avons pu obtenir encore gain de cause; on nous a opposé des raisons tirées les unes des nécessités de l'enseignement secondaire et les autres des intérêts de l'enseignement supérieur. Nous ne croyons pas que ces objections, qui se contredisent, soient fondées; mais nous espérons du nouveau régime de la licence, qui doit entrer en vigueur l'an prochain, certains allégemens qui nous permettent d'attendre avec plus de patience une réforme que je m'honore d'avoir réclamée.

Plus éclairée, l'opinion nous donnera satisfaction sur ce point, et, à la diligence de mes successeurs, d'autres progrès s'accompliront. L'École a deux mérites qu'on ne lui contestera point : elle n'est ni exclusive, ni routinière. Elle est heureuse d'ouvrir ses chaires à ceux qu'elle a formés de ses mains et qu'elle a distingués de bonne heure. Ce m'a été une joie sensible, depuis douze ans, d'avoir pu y appeler plusieurs de ceux que j'y avais eus pour élèves, jadis, comme maître de conférences, ou, plus récemment, comme directeur. Nous ne nous condamnons pourtant pas à ne nous recruter que dans nos propres rangs, et, par intérêt bien entendu autant que par esprit de justice, nous savons aller chercher ailleurs et attirer à nous les talens et les compétences dont nous avons besoin. C'est ainsi que nous avons pris à l'École

polytechnique MM. Hermite et Bertrand, M. Plessis à la faculté des lettres et M. Brunetière à la presse périodique. Nous respectons nos pères; nous sommes fiers de notre passé, mais nous n'en sommes pas les esclaves. Nous n'avons pas pour nos anciens règlemens une admiration superstitieuse et béate; mais nous tenons à la continuité; nous n'aimons pas les révolutions et nous nous défions même de certaines réformes. L'École est un mécanisme élastique et délicat qui se perfectionne de lui-même, et qui, par une suite de retouches légères, s'adapte avec souplesse aux conditions changeantes du milieu. Elle a su, sans presque rien modifier, en apparence, à son régime et à ses programmes, obéir à l'esprit du temps, profiter de tous les exemples utiles qui lui ont été donnés, s'approprier toute méthode sûre et toute doctrine qui a un caractère vraiment positif et scientifique.

Un autre principe de l'École, c'est que tous ceux qui y ont une part quelconque de l'autorité s'y emploient, par l'observation et par le conseil, à tourner chacun de ces jeunes gens vers la voie où il aura chance de réussir le mieux et de rendre le plus de services. Ces vocations, les deviner, encore incertaines et défiantes d'elles-mêmes, les aider, par de longs entretiens, à se dessiner et à s'affermir plus tard, les aider à aboutir, c'est le principal souci du directeur et des collègues qui le secondent, MM. Vidal de Lablache et Tannery. Ils trouvent là, dans la confiance qu'on leur témoigne et dans l'heureux essor des forces qu'ils aident à se développer, leur plus chère récompense, ce qui les dédommage le mieux du temps qu'ils sacrifient et du retard apporté à l'achèvement de leurs propres travaux.

Le régime de l'internat contribue singulièrement à resserrer ces relations, à leur donner, d'élève à directeur comme d'élève à élève, un caractère d'intimité que l'on aura peine, avec la meilleure volonté du monde, à transporter ailleurs. Vivre sous le même toit est autre chose que se rencontrer, une ou deux fois par semaine, à l'issue d'un cours, ou causer quelques minutes, le jour où le *directeur d'études*, comme on dit dans les Facultés, donne audience à son peuple. Ceci est encore plus vrai des rapports qu'entretiennent entre eux les élèves. Est-il Association d'étudians, là même où ces Associations ont réussi, qui établisse un contact aussi continu et aussi fécond entre de jeunes esprits, tout bouillonnans de sève et d'idées, toujours prêts à la question, à la confidence, aux mutuels épanchemens? On discute, on se dispute quelquefois; mais quand on s'est bien tâté, quand l'on se sent en accord de goûts et de pensées, comme l'on s'aime, et pour toujours! Il est bien peu d'entre nous qui, de leur séjour à

l'École, n'aient point gardé de ces amitiés fidèles que ne réussissent point à relâcher les séparations momentanées et où l'on retrouve toujours le charme des entretiens à plein cœur, des conversations de la vingtième année, où deux âmes s'ouvrent l'une à l'autre sans réticence ni calcul, sans la crainte des paroles répétées et des engagemens irréfléchis qui seraient mal à propos rappelés.

Cet internat est, a-t-on dit quelquefois, pour ceux qui le subissent, une gêne et presque une humiliation; il diminue le sentiment de la responsabilité; il énerve la volonté. Ceux qui parlent ainsi n'ont pas vécu de notre vie; ils n'ont aucune idée de nos rapports avec nos élèves. Ceux-ci, nous les traitons en hommes; jamais nous ne nous permettrions de douter de leur parole. « Ils ne sont pas libres, insiste-t-on, d'aller ou de venir. S'ils travaillent, c'est parce qu'ils y sont contraints, parce que, dans leur prison, ils n'ont pas d'autre manière de tuer le temps. Vous ne les laissez pas se faire à eux-mêmes leur règle de vie. » La réponse est facile. Les portes de cette geôle sont bien souvent ouvertes à deux battans; cette réclusion comporte bien des momens de liberté. Le temps est loin où, comme en 1815, c'était une grande faveur que d'être autorisé à sortir une fois par mois, après vêpres; on aurait même peine à comprendre, aujourd'hui, que M. Cousin ait cru aller jusqu'aux dernières limites des concessions possibles, lorsqu'il décida, en 1836, que les élèves sortiraient une fois par semaine, le dimanche, de neuf heures du matin à huit heures du soir. Aujourd'hui, on est libre tout le dimanche et les après-midi du jeudi. Il y a aussi le chapitre des permissions de minuit, qui sont fréquentes. Le directeur reçoit, à l'adresse de ses élèves, des billets pour les bals de l'Élysée et de la Ville; il ne les refuse pas, comme M. Michelle ne manquait jamais de le faire sans nous demander notre avis. L'École aime et cultive la danse; elle a même son bal de charité, qui a donné parfois de beaux bénéfices à la caisse de son Association des anciens élèves. Une autre occasion de franchir la grille, c'est les cours du dehors; lorsqu'ils en reviennent, ceux qui aiment la promenade s'arrangent pour prendre le plus long, « afin que cela les amuse », comme disait La Fontaine.

A l'intérieur même de l'École, l'intervention des maîtres surveillans est très discrète. Les distractions abondent. Les journaux ne sont plus proscrits et pourchassés comme de mon temps, ni ceux des livres de la bibliothèque qui passent pour amusans mis sous clef. La lampe sur laquelle va bouillir l'eau du thé ou du café s'allume souvent dans les salles d'étude; elle provoque les

causeries. Il faut donc à nos élèves, pour se mettre à l'ouvrage, pour se plonger dans une lecture sérieuse ou se livrer à l'effort de la composition, le même effort de volonté que s'ils habitaient, avec d'autres étudians, un hôtel garni du quartier. Cette vertu n'est pas rare; les laborieux réclament le silence et l'imposent aux bavards.

L'internat, même ainsi coupé par de nombreux congés, même mitigé à ce point, est pourtant une sauvegarde; il le demeurera toujours, dût sa règle, déjà si légère, être encore allégée dans la suite des temps. Il ne contraint pas au travail; mais il y invite doucement. Bien peu d'hommes, à vingt ans, ont le vouloir assez tendu pour savoir résister à l'appel d'un beau jour ou à celui d'un camarade qui vient vous demander d'aller avec lui flâner sur la terrasse du Luxembourg ou passer une heure à la brasserie. L'internat serait justifié, n'eût-il que ce mérite de fermer la porte aux fâcheux, de protéger le jeune homme un peu faible, mais de bonne volonté, contre cette sorte de haine sourde, mêlée d'une secrète envie, qui pousse le paresseux à n'avoir point de cesse qu'il n'ait interrompu et arrêté le travail d'autrui.

C'est surtout les candidats refusés à l'École qui en critiquent le régime. Ils protestent contre cette contrainte qu'ils ont aspiré à subir et qui leur a été épargnée. N'y a-t-il pas là quelque inconséquence? Je ne crois pas, pour ma part, avoir jamais entendu proférer ces mêmes plaintes par aucun élève de l'École, au moins par aucun de ceux qui l'ont traversée depuis qu'en ont disparu les gênes inutiles. C'est un souvenir ému et attendri que m'ont paru en garder les jeunes gens, dont quelques-uns ne sont déjà plus très jeunes, que j'y ai connus soit comme professeur, soit comme directeur. Parmi bien des lettres que j'ai reçues et où se marquait ce sentiment, j'en prends une au hasard, qui m'est arrivée au moment où j'achevais de rédiger ces pages. Elle est d'un jeune philosophe qui, en sortant de l'École, a été passer une année en Allemagne, où les universités et autres établissemens scolaires ont particulièrement attiré son attention. Il en a rapporté des notes de voyage qui sont d'un esprit sans prévention et d'un observateur intelligent; l'ironie, quand elle s'y marque à quelques traits, y reste toujours fine et légère. L'auteur, qui enseigne maintenant en province, m'offre son livre, et termine ainsi sa lettre d'envoi : « Je pense bien souvent à l'École et j'estime qu'on chercherait bien loin, en Allemagne ou ailleurs, une institution qui exerce sur les siens une influence aussi fortifiante et leur laisse d'aussi bons souvenirs. »

IV

Nous sommes arrivé au bout de notre tâche. Nous avons rappelé nos origines. D'un rapide coup d'œil, nous avons embrassé dans son ensemble cette vie de l'École dont la durée dépasse déjà celle des plus longues vies humaines. Nous avons enfin essayé de définir l'esprit même de l'École, les maximes et les traditions qui s'y conservent pendant que les personnes changent et qui forment le lien de toutes les promotions par lesquelles va lui être rendu un solennel hommage. On nous pardonnera si, dans cet essai, nous avons plus souvent parlé de la section des lettres que de la section des sciences. Ce n'est certes pas que celle-ci nous soit moins chère et qu'elle nous ait fait moins honneur. M. Pasteur est notre première, notre plus illustre gloire, et, si l'on consulte ces tables de marbre où sont inscrits en lettres d'or les noms des soixante-dix-huit anciens élèves de l'École qui sont entrés à l'Institut, les membres de l'Académie des sciences n'y sont pas, toute proportion gardée, en nombre moindre que ceux des trois autres académies auxquelles nous fournissons des recrues. Je n'ai eu qu'une raison pour emprunter ainsi mes exemples, de préférence, à l'histoire de la section des lettres: c'est que je la connais mieux, pour y avoir été élève et professeur.

On ne s'étonnera pas non plus que je n'aie pas cherché ici l'occasion de rappeler les noms et l'œuvre de tous ceux des nôtres qui nous ont représentés avec éclat dans les lettres et dans la politique. La liste en serait trop longue; elle a d'ailleurs été dressée, avec une pieuse diligence, par les rédacteurs des différens essais que renferme notre mémorial. Nos collaborateurs ont suivi les normaliens dans la diversité des chemins où les ont jetés la variété de leur goût et celle des circonstances; ils nous les ont montrés, les uns, dans les mauvais jours, écartés, par de maladroites rigueurs, d'une carrière où ils auraient voulu borner leurs désirs, les autres, détournés de l'enseignement par l'attrait de Paris, par les impatiences d'un talent qui veut s'émanciper, par une passion sincère et de grandes ambitions. Ceux de nos camarades qui se sont ainsi lancés dans l'imprévu ont souvent réussi d'emblée dans des entreprises et dans des tâches auxquelles ils ne semblaient pas avoir été préparés par leur destination première. Ce succès rapide, nous nous croyons en droit de l'expliquer, pour une part tout au moins, par l'éducation même de l'École, où nos maîtres se sont toujours attachés à former des intelligences capables de réflexion et de critique, des esprits qui ne soient pas

dupes des mots, qui tiennent à remonter aux sources, aux faits et aux textes, qui sachent mesurer, sans s'en effrayer, la difficulté des problèmes et en étudier l'une après l'autre toutes les données.

Malgré la séduction de ces exemples, on se souvient ici que notre vraie fonction, celle qui justifie les sacrifices auxquels consentent pour nous les pouvoirs publics, c'est de fournir aux établissemens de l'État des professeurs qui y maintiennent le niveau des études et qui travaillent encore à l'élever. Nous n'encourageons donc pas des infidélités qui, en se multipliant, risqueraient d'appauvrir le corps enseignant, qu'elles priveraient de forces et de mérites dont il aurait l'emploi; mais nous croyons que ces infidélités deviendront de plus en plus rares, maintenant que les esprits les plus libres peuvent, sans rien abdiquer de leur indépendance, garder leur place dans l'Université, sous la seule condition d'avoir un juste sentiment du devoir professionnel et du respect dû à l'âme de l'enfant et de l'adolescent. Nous n'oublions d'ailleurs pas que ceux qui nous ont quittés ne l'ont pas toujours fait volontairement, et, quelque raison d'ailleurs que chacun d'eux ait eue de sortir du rang, nous ne nous croyons pas forcés d'exprimer à ce propos des regrets qui ne seraient pas sincères. Cette église du dehors, ces normaliens en rupture de ban, comme on les a appelés par façon de raillerie, les Weiss et les Prevost-Paradol, les About et les Taine, sont peut-être ceux des enfans de l'École qui ont le plus contribué à populariser son nom, à donner au grand public quelque idée ou tout au moins quelque soupçon de la valeur et de la vertu des leçons que l'on y reçoit. Qui de nous a su se défendre d'un mouvement d'orgueil et ne s'est pas senti comme grandi de quelques coudées quand, il y a quelques mois, les deux chambres du Parlement étaient présidées par deux des nôtres, MM. Challemel-Lacour et Burdeau? Un coup subit nous a refusé la joie de les voir prendre tous deux, ensemble, part à nos fêtes. Burdeau, dans sa carrière si courte et si remplie, a plus parlé, en chaire et à la tribune il a plus agi qu'il n'a eu le temps d'écrire. Il ne nous laisse pas de livre qui le représente : ce qui restera de lui, dans la mémoire de ses maîtres, de ses camarades et de ses élèves, c'est le souvenir d'une noble vie, que, même avec ses tristesses et sa fin prématurée, nous ne craindrons pas de proposer en exemple à nos jeunes promotions.

Au terme de cette revue, on nous demandera peut-être une prédiction; mais nous ne prétendons pas au rôle de prophète. Il semble pourtant que l'avenir, au moins pour un long temps, nous réponde du passé. L'École s'est toujours recrutée, pour une

large part, dans des familles où l'on vit du travail quotidien, souvent du travail manuel, comme le faisait ce tanneur d'Arbois auquel nous devons M. Pasteur; des bourses dans les lycées en facilitent l'accès aux jeunes gens pauvres, qui ont du talent et de la volonté. C'est une institution démocratique. Pourquoi la démocratie victorieuse ne continuerait-elle pas à lui témoigner la bienveillance que lui ont toujours prodiguée les gouvernemens libéraux? La démocratie a besoin d'une élite, qui y représente la seule supériorité qu'elle reconnaisse, celle de l'esprit. C'est à nous de recruter cette élite, ou, pour parler plus modestement, de travailler à lui fournir quelques-uns des élémens qui serviront à la constituer. Nous n'y pouvons mieux réussir qu'en nous rendant de plus en plus dignes des avantages que nous garantit la munificence de l'État. S'il ne dispense plus nos élèves du devoir militaire, auquel nul aujourd'hui ne peut ni ne veut se dérober, il les appelle à Paris et les place dans le centre des études; il les met à l'abri, pendant trois ans, des soucis de la vie matérielle; il leur assure, pendant ce temps, les leçons de maîtres éprouvés qui se donnent à eux tout entiers, la jouissance des collections et des laboratoires, celle d'une admirable bibliothèque. C'est à eux de ne pas se montrer indignes de leurs aînés, d'entretenir cette flamme subtile et vivace, l'esprit même de l'École, qui s'est transmise jusqu'ici, comme le flambeau dont parle le poète, de génération en génération.

Les destinées de l'École ne seraient compromises que le jour où les intelligences s'y endormiraient, où s'y éteindrait l'ardeur de la sainte curiosité, où, par l'effet de je ne sais quelle anémie que nous n'avons aucune raison de prévoir, la vie s'en retirerait. « Vous êtes le sel de la terre, pouvons-nous dire, pour parler la langue de l'Évangile, à nos élèves d'aujourd'hui, de demain et d'après-demain; mais si le sel perd sa saveur, qui la lui rendra? »

GEORGES PERROT.

LA SITUATION EN GRÈCE

LES PARTIS, LA MONARCHIE ET LE PAYS

La Grèce traverse une crise qui inquiète ses amis et qui met en péril ses institutions. Elle se débat contre des difficultés à la fois politiques, économiques et financières. Le régime parlementaire, pratiqué dans des conditions défectueuses, est discrédité. Le commerce d'exportation, fondé presque exclusivement sur la vente d'un seul produit, le raisin sec, a subi de ce chef des mécomptes tels qu'il en est résulté une brusque disette de numéraire et que la prime sur l'or, après s'être élevée un moment à 100 pour 100, se maintient encore aujourd'hui aux environs de 85 pour 100. Le Trésor public, écrasé par l'exagération des dépenses et des emprunts, a fait faux bond à ses engagemens et a réduit de 70 pour 100 les arrérages qu'il servait aux créanciers de l'État. A la faillite financière a succédé une débâcle politique. Le ministère Tricoupi, après s'être trouvé hors d'état de faire face au service de la dette publique, s'est également trouvé hors d'état de faire face aux difficultés gouvernementales. A la suite d'un conflit avec la population de la capitale et d'un dissentiment avec la Couronne, il a donné sa démission. Un ministère provisoire a été formé; la Chambre a été dissoute. Les élections ont été fixées au 16 avril de l'année grecque, qui correspond au 28 avril de notre calendrier grégorien.

La crise a éclaté un peu avant la fin de 1893 pour arriver à son paroxysme dans les premiers mois de 1895; mais elle couvait depuis longtemps, et des observateurs attentifs avaient pu la prévoir.

I

Toute la politique, en Grèce, du moins la politique parlementaire, celle dont les péripéties occupent presque exclusivement l'attention du public, a pivoté pendant ces treize dernières années sur deux hommes en qui s'incarnaient deux partis rivaux : M. Tricoupi et M. Théodore Delyanni. Toutes les fois que je mentionnerai le second de ces deux personnages, je prendrai soin de le désigner, non pas seulement par son nom, mais aussi par son prénom, parce que j'aurai à parler tout à l'heure d'un autre M. Delyanni (Nicolas), parent du précédent, mais dont le rôle est bien différent, puisqu'il n'a jamais été mêlé à la politique parlementaire et aux luttes des partis. Or M. Nicolas Delyanni, à cause de sa situation neutre, en quelque sorte, est précisément l'homme auquel le roi Georges, dans la crise actuelle, a fait appel pour le charger de former un cabinet extra-parlementaire et de présider aux élections. Il ne faudrait pas confondre, avec le chef d'un des deux partis parlementaires, l'homme dont l'originalité consiste au contraire à n'être pas un homme de parti.

Donc, M. Tricoupi et M. Théodore Delyanni, à la tête de deux partis fortement organisés, se disputaient la majorité dans les Chambres et dans le pays, se combattaient, se remplaçaient périodiquement au pouvoir, comme autrefois M. Guizot et M. Thiers en France, comme plus récemment M. Gladstone et M. Disraëli en Angleterre. Ne perdez pas votre temps à chercher des divergences fondamentales entre les partis personnifiés par ces deux chefs. Vous ne les trouveriez pas ou, du moins, vous seriez surpris de leur peu d'importance.

Il n'y a pas en Grèce un parti aristocratique en face d'un parti démocratique ; il n'y a pas davantage un parti républicain en face d'un parti monarchique. Tout le monde est monarchiste et démocrate à la fois. Donc, pas de ces grandes lignes de démarcation qui, ailleurs, séparent les opinions. Entre les adversaires politiques des nuances plutôt que des divergences ; des discussions de détail plutôt que des luttes de principes. M. Tricoupi peut passer pour plus conservateur que M. Théodore Delyanni, parce qu'il a la main un peu plus rude dans l'exercice du pouvoir. M. Tricoupi a un peu plus de penchant pour les hommes d'État anglais ; M. Théodore Delyanni a un peu plus de relations avec les personnages politiques de notre pays ; mais on exagérerait si l'on disait que l'un a une politique anglaise et l'autre une politique française.

En réalité, quand on va au fond des choses, on ne voit pas

pourquoi M. Tricoupi et M. Théodore Delyanni sont à la tête de deux partis opposés. Rien ne les sépare, rien, sauf leur situation personnelle, leurs relations personnelles, les intérêts personnels de ceux qui marchent avec eux. Là est le vice, là est la faiblesse du régime parlementaire transporté d'Angleterre en Grèce sans les conditions qui ont fait en Angleterre sa force et son honneur, c'est-à-dire sans ces luttes de principes qui légitiment et ennoblissent les rivalités de personnes. En Grèce, comme dans d'autres pays où ce régime a été importé sans y avoir trouvé ou créé des partis dignes de ce nom, la lutte n'est pas entre deux principes; elle est entre deux clientèles politiques. Il s'agit surtout de savoir si les amis de M. Tricoupi ou les amis de M. Théodore Delyanni détiendront le pouvoir, les places, l'influence, s'ils occuperont les *nomarchies* (préfectures), s'ils peupleront les administrations de leurs amis, de leurs agens et de leurs protégés.

Les chefs de partis, en Grèce, sont cependant honnêtes, en ce sens qu'ils ne font pas fortune aux dépens de l'État. Pas un homme politique, dans le royaume hellénique, ne s'est jamais enrichi. On doit leur rendre cette justice qu'ils aiment la politique pour elle-même et non pour les avantages matériels qu'ils pourraient en tirer. Ceux qui étaient pauvres sont restés pauvres; ceux qui étaient riches se sont appauvris. Tout homme qui a siégé à la Chambre pendant vingt ou vingt-cinq ans et qui a, par conséquent, supporté les frais d'un certain nombre d'élections, a largement ébréché sa fortune, s'il ne l'a détruite complètement. M. Tricoupi et M. Théodore Delyanni sont encore plus pauvres que leurs partisans. Le budget ne sert qu'à récompenser les services de la clientèle politique, des électeurs influens, des organisateurs d'élections. On donne des places soit à eux, soit à leurs amis, places peu payées et auxquelles ne viennent pas s'ajouter des profits illicites; car l'employé grec, s'il est peu actif, est intègre et n'accepte pas de *bakchich*. L'usage de répartir les emplois au gré de la politique et au profit des partis n'en est pas moins la principale cause des maux dont souffre le pays. Ces places, si mal rétribuées, n'en sont pas moins écrasantes pour le budget de l'État, parce qu'elles sont innombrables. Des réformes nécessaires et reconnues telles ne peuvent pas se réaliser parce que les nombreux intérêts personnels attachés à la conservation des abus tiennent sous leur dépendance les cabinets parlementaires exclusivement préoccupés du souci de conserver leur majorité.

Les choses marchaient ainsi depuis longtemps, elles ont continué à marcher de même jusqu'au jour où, cette manière de procéder ayant abouti à un désastre financier, le pays s'est brusquement réveillé au bord de l'abîme. M. Tricoupi a été rendu

responsable d'une catastrophe qui serait probablement survenue sous tout autre ministère comme sous le sien, car elle est la conséquence d'un système pratiqué par tous les partis; mais il est juste de dire qu'ayant été au pouvoir, sauf de courtes interruptions, durant ces dix dernières années, il a été personnellement l'auteur de la plupart des mesures gouvernementales qui ont précédé, préparé ou précipité la débâcle.

M. Tricoupi, au surplus, n'est pas homme à décliner les responsabilités. Énergique et résolu, il tenait son parti d'une main de fer, tandis que M. Théodore Delyanni, nature plus gracieuse et plus flexible, laissait flotter les rênes et suivait ses amis plutôt qu'il ne les conduisait. On peut dire que pendant quelque temps M. Tricoupi exerça une véritable dictature parlementaire. Sa situation était exceptionnelle; il en perdit un peu la tête. Comme d'autres hommes d'État de notre temps, il voulut faire grand, très grand. Il mena de front l'exécution d'un plan de dépenses militaires et d'un plan de travaux publics, le tout avec un budget dont les recettes atteignaient péniblement 100 millions par an. Malheureusement, il trouva du crédit. C'était l'époque où les financiers avaient la main large et la bourse ouverte pour tous les États en quête de capitaux et leur faisaient confiance d'autant plus facilement qu'ils étaient de simples intermédiaires et ne risquaient pas leur argent, mais celui du public.

La dette du petit royaume hellénique arriva en peu de temps au chiffre relativement énorme de 720 millions. Les arrérages à payer s'élevaient chaque année à 35 millions. C'était une charge hors de proportion avec les ressources budgétaires. Pour comble de malheur, les embarras financiers du Trésor se compliquèrent d'une crise économique que traversa le pays. La vente des raisins secs, dits de Corinthe, était la principale et presque la seule branche du commerce d'exportation. Elle fut atteinte par diverses causes, notamment par les mesures adoptées dans certains États en vue de protéger leurs produits nationaux. La raréfaction du numéraire en Grèce et l'élévation du change aggravaient le poids des engagemens de l'État, puisque le service des emprunts extérieurs devait être fait en or. C'est dans ces circonstances que le gouvernement hellénique, après quelques tentatives de négociations, se déclara impuissant à tenir ses engagemens, se mit en état de faillite et ne paya plus que 30 pour 100 des sommes dues aux créanciers de l'État.

Cette regrettable situation durait depuis plus d'un an, et les difficultés d'ordre économique et financier ne faisaient que s'accroître, lorsque M. Tricoupi eut l'idée de procéder à la suppression des octrois, réforme souhaitable assurément, mais qui,

plus que toute autre, aurait eu besoin, pour réussir, d'une période de calme et de prospérité. Dans un pays atteint par la faillite, par l'élévation du change, dans un moment où les revenus publics étaient insuffisans pour assurer le service de la dette, comment trouver les ressources nécessaires pour remplacer le produit des octrois? M. Tricoupi proposa tout simplement de remplacer les taxes supprimées par une augmentation de l'impôt sur la propriété bâtie et de l'impôt sur les patentes. C'était frapper deux classes de contribuables déjà fort éprouvées par la crise. Dans des circonstances plus prospères, les propriétaires et les patentés auraient peut-être supporté avec plus de résignation le fardeau nouveau dont on voulait les charger, et surtout ils n'auraient pas trouvé dans les autres classes de la population le même appui pour résister aux projets du ministre.

Mais la crise générale était arrivée à un tel point que la proposition d'abrogation des octrois fut une occasion pour tous les mécontentemens de se produire et pour toutes les hostilités de se manifester. Dans les principales villes du Péloponnèse, à Corinthe, à Patras, à Pyrgos, à Calamata, s'organisèrent des *syllalitiria* ou meetings d'indignation. De là, le mouvement finit par gagner la capitale, qui compte aujourd'hui près de 120000 habitans, et où d'ailleurs M. Tricoupi, même au temps où sa popularité était sans rivale dans le reste de la Grèce, avait toujours rencontré une assez forte opposition.

La veille du premier jour de l'année grecque, qui correspond au 12 janvier de l'année grégorienne, un *syllalitirion* d'indignation se réunit sur la place de l'*Omonia* (la Concorde), qui, ce jour-là, mérita bien mal son nom, car on s'y livra aux plus amères récriminations contre le premier ministre. Une délégation fut chargée de porter au roi Georges les doléances des intéressés. Le roi la reçut avec courtoisie, mais se contenta de prendre acte des déclarations qui lui étaient faites et ne promit rien. Quelques jours après, M. Tricoupi recevait à son tour les délégués, et alors s'engageait entre eux et le ministre une conversation qui a été diversement rapportée, mais qui, en tout cas, fut des deux côtés empreinte d'une extrême aigreur.

Le jeudi 5-17 janvier, nouvelle réunion, toujours en plein air, sur la place de l'Omonia, pour entendre le compte rendu des entrevues que les délégués avaient eues avec le roi et le premier ministre. Les délégués, fort excités par la discussion qui s'était élevée entre eux et M. Tricoupi, s'exprimèrent sur son compte en termes très vifs. La foule leur fit écho et vota une adresse dans laquelle le premier ministre était appelé « artisan des malheurs du peuple et auteur de la banqueroute. » La réunion,

après ce vote, ne se sépara pas. Elle se porta en masse vers la Chambre des députés en poussant contre M. Tricoupi le cri de : « Anathème ! anathème ! Malédiction ! malédiction ! »

M. Tricoupi avait encore la majorité à la Chambre, puisque ses partisans étaient au nombre de 107 dans une assemblée qui compte 207 membres. Mais cette majorité, découragée, ne le suivait plus que par point d'honneur. Il avait toutes les peines du monde à réunir le *quorum*. Une opposition ardente, surexcitée par les agitations du dehors, retardait, par des procédés d'obstruction, le vote des mesures proposées par le premier ministre. L'année 1895 s'était ouverte sans que le budget fût voté. Le ministre poursuivait l'adoption de son projet pour la suppression des octrois. Il avait obtenu le vote de ce projet en deuxième lecture, et comme il n'y a qu'une Chambre en Grèce, il suffisait d'un troisième vote favorable pour que le projet devînt loi de l'État. La Chambre irait-elle jusqu'au bout ? Personne ne le croyait, en présence de l'hostilité qui se manifestait. M. Tricoupi lui-même n'y comptait plus guère ; toutefois, avec son esprit systématique et avec cette fermeté de caractère qui est une de ses qualités, mais qui, poussée à l'excès, devient un défaut, il ne voulait pas retirer son malencontreux projet. « La Chambre est libre de le repousser, » disait-il.

Pendant ce temps, la situation s'aggravait au dehors. Une nouvelle réunion avait été annoncée pour le dimanche 8-20 janvier. Le ministère eut alors la pensée d'organiser une contre-manifestation pour atténuer l'effet du *meeting* projeté par ses adversaires. En outre la police, se fondant sur la crainte de voir l'ordre public troublé, interdit les rassemblemens sur les places situées dans l'intérieur de la ville. La réunion projetée dut adopter un autre point de rassemblement, situé dans la banlieue et plus facile à surveiller et à garder.

Quand on sort d'Athènes par la route de Patissia, on passe devant le Musée, où sont réunies aujourd'hui tant de richesses artistiques et archéologiques, puis on entre dans la banlieue et l'on aperçoit à sa droite un vaste rectangle adapté aux manœuvres militaires. C'est le Champ-de-Mars. Là se donnèrent rendez-vous, pour le 8-20 janvier, les amis et les ennemis du ministère. Les tricoupistes, moins nombreux, s'y étaient rendus les premiers. Les opposans, plus excités encore que lors des deux précédentes manifestations, s'étaient groupés sur différens points, devant l'Académie (qui sert en ce moment de cabinet des médailles), sur la place de la Concorde, etc. Ils se dirigeaient vers le lieu de la réunion, dispersés de temps en temps par des charges de police et de cavalerie, mais se reformant plus loin. Des alter-

cations s'engagent. Des arrestations ont lieu. L'excitation va croissant. Il est à prévoir que, lorsque les tricoupistes et les anti-tricoupistes se trouveront en présence, un conflit se produira, et alors... alors on en arrive à l'un de ces momens où, suivant le mot légendaire, les fusils partent tout seuls. Comment éviter ce danger? Comment sortir, sans effusion de sang, d'une crise qui prenait rapidement un caractère menaçant? Quelques jours auparavant, lorsque la situation était loin d'être aussi alarmante, M. Balacopoulo, le chef de la délégation envoyée au palais par le *syllalitirion*, avait dit au roi : « Sire, le peuple ne compte plus que sur Votre Majesté. » L'heure approchait où la royauté, immobile et silencieuse jusqu'alors, allait intervenir.

Les manifestans arrivaient au Champ-de-Mars, cerné et gardé par les troupes. Ils poussaient des cris contre le ministère. Les tricoupistes répondaient. Quelques rixes avaient eu lieu et une mêlée générale était à craindre. Une quinzaine de personnes étaient déjà blessées, dont un soldat. A ce moment, un personnage qu'on n'attendait pas apparaît sur le lieu des événemens. C'est le prince Constantin, fils aîné du roi Georges, héritier du trône et commandant en chef de la circonscription militaire dont la capitale fait partie. Il arrive, accompagné de deux aides de camp, sans autre escorte, comme venant faire une promenade. Mais il n'y a pas à s'y tromper. Pour qui connaît le caractère grave et réservé du prince héritier, son absolue déférence pour le chef respecté de sa famille, il n'est pas venu là de lui-même et sans une haute approbation. Dans sa personne, c'est la monarchie qui entre en scène et qui prend la direction des événemens. Les Athéniens du XIXe siècle, presque aussi fins que leurs ancêtres de l'antiquité, l'ont tout de suite compris. Les colères se calment comme par enchantement; on se précipite vers le prince; on l'entoure, on le harangue : « C'est vous qui nous sauverez, » lui dit-on. On le charge de porter au roi les doléances du peuple. Il se dirige vers le Palais pour accomplir sa mission. Après son départ de nouvelles charges sont faites par la police et la cavalerie pour disperser la foule; mais celle-ci, déjà plus calme depuis l'intervention du prince, ne se laisse pas entraîner à des imprudences. Bientôt, d'ailleurs, le *diadoque* (c'est le nom officiel qu'on donne à l'héritier du trône) revient du Palais après avoir vu le roi. Il ordonne aux troupes et à la police de se retirer. La foule, rassurée, s'écoule de son côté sans trop de bruit. Décidément, cette fois, les fusils ne partiront pas.

II

L'intervention du prince héritier dans les événemens du 8-20 janvier était le désaveu de M. Tricoupi. Tout le monde le sentait. M. Tricoupi ne pouvait avoir d'illusions à cet égard. Aussi, le surlendemain, après avoir réuni le conseil des ministres, il présenta au roi des observations à ce sujet. Il ne dut pas être étonné de la réponse qui lui fut faite. Le roi Georges avait une excellente raison à donner pour justifier la présence de l'héritier du trône au Champ-de-Mars. Le prince était investi du commandement de la première circonscription militaire. Les troupes, éventuellement appelées à réprimer les désordres qui auraient pu se produire, étaient régulièrement placées sous son autorité. En leur donnant des ordres par-dessus la tête du prince et sans se concerter avec lui, le ministère n'avait pas agi très correctement. Ce n'était là, au surplus, que l'un des incidens de la situation. Une question dominait toutes les autres. M. Tricoupi, bien que disposant encore dans la Chambre d'une majorité chaque jour plus faible, n'avait évidemment plus la confiance du pays. Sa retraite devenait une nécessité. En l'ajournant, on n'eût fait qu'amener de nouvelles complications, peut-être même des malheurs irréparables, et il aurait toujours fallu arriver au même dénouement. M. Tricoupi se savait perdu; il avait une occasion honorable de se retirer en se donnant l'apparence de défendre le principe de la responsabilité ministérielle. Il saisit le prétexte avec empressement et donna sa démission.

Dans des circonstances ordinaires, on aurait pu choisir pour premier ministre un autre chef de parti, M. Théodore Delyanni, par exemple, le vieil adversaire de M. Tricoupi, et le charger de présider à de nouvelles élections. Mais que d'inconvéniens à cette manière de procéder! D'abord c'était devancer le jugement du pays, appeler M. Théodore Delyanni aux affaires avant que la majorité se fût prononcée pour lui, mettre immédiatement entre ses mains les nombreux moyens d'influence électorale dont dispose un parti au pouvoir. Là n'était pas encore le vice le plus grave de cette façon de procéder. La situation était exceptionnelle. Les chefs de partis, M. Théodore Delyanni, tout aussi bien que M. Tricoupi, avaient perdu la plus grande part de leur crédit sur le pays. Le régime parlementaire lui-même, du fait de leurs erreurs et de leurs insuccès, était discrédité. Le roi seul avait grandi en influence, en considération, en autorité, pendant que tout déclinait autour de lui. On était dans un de ces cas où le pouvoir royal est obligé d'agir en quelque sorte seul, non pas, sans doute,

sans le concours d'un ministère responsable, mais en choisissant des conseillers investis de sa confiance personnelle, puisque le pays ne lui donne à cet égard aucune indication. C'est ce qui explique et justifie le choix fait par le roi Georges de M. Nicolas Delyanni pour diriger le nouveau cabinet, procéder à la dissolution de la Chambre, présider aux élections générales, et expédier les affaires courantes jusqu'au jour où la constitution d'une nouvelle majorité permettra de reconnaître les tendances du pays et de s'y conformer.

M. Nicolas Delyanni, malgré la similitude de nom et la parenté, n'est à aucun degré inféodé à son oncle, M. Théodore Delyanni. Sa vie tout entière s'est passée dans la carrière diplomatique, où il a débuté de bonne heure et où il est arrivé aux plus hautes situations. Il est un des rares hommes du royaume hellénique qui n'ont jamais été mêlés aux luttes de partis. C'était donc un choix exceptionnellement heureux dans un moment où la politique de partis, qui a été le fléau de la Grèce, est sévèrement jugée par tout ce qu'il y a de laborieux et de sensé dans le pays. Le nom de M. Nicolas Delyanni avait un autre avantage. Il était de nature à inspirer confiance aux puissances étrangères auprès desquelles il a représenté son pays, et notamment à la France, où il a passé huit ans comme ministre de Grèce, et où il a conquis d'universelles sympathies.

Il serait puéril de prétendre qu'en mettant à la tête du ministère un homme investi de sa confiance, un ami personnel, le roi Georges a voulu l'introduire d'abord au pouvoir pour l'y maintenir ensuite en faisant ratifier ce choix par le pays. Le caractère essentiellement provisoire de la combinaison Delyanni ne peut faire doute pour personne. Non seulement le président du conseil, mais tous ses collègues du ministère, en entrant aux affaires, ont pris l'engagement de ne pas se présenter aux élections. Aucun d'eux, par conséquent, ne fera partie de la nouvelle Chambre. Ils donneront en masse leur démission lorsque la nouvelle majorité se sera manifestée par le choix du président de la Chambre et lorsque le roi aura fait appeler le personnage politique désigné par les circonstances pour former un gouvernement parlementaire. En ce qui concerne spécialement M. Nicolas Delyanni, tout le monde sait que sa seule ambition, si le pays trouve qu'il lui a rendu des services dans la crise actuelle, serait de reprendre son poste de ministre de Grèce en France, poste qui a été assez maladroitement supprimé en même temps que d'autres du même genre, et dont l'indispensable nécessité est aujourd'hui démontrée.

Les élections générales ont été fixées au dimanche 16-28 avril.

Elles se font au scrutin de liste, en ce sens que chaque circonscription nomme un certain nombre de députés. La circonscription d'Athènes, par exemple, élit onze députés. Toutefois le mode de procéder usité en Grèce présente des différences notables avec le scrutin de liste tel que nous l'avons connu et pratiqué en France. Il y a, dans le bureau électoral, une urne portant le nom de chaque candidat. Cette urne est surveillée par un ami du candidat, accrédité et désigné par lui. L'électeur se rend successivement à chaque urne. On lui dit : Il s'agit de voter pour ou contre tel candidat. On lui remet une boule qu'il introduit lui-même dans un des deux tuyaux portant l'inscription *nai* (oui) et *ochi* (non). L'urne est disposée de telle manière que le candidat peut faire glisser sa boule du côté du *oui* ou du *non* sans que le secret du vote soit trahi.

L'électeur peut donc former sa liste comme il l'entend, puisqu'il vote individuellement pour ou contre chaque candidat. Il n'y a qu'un tour de scrutin, l'élection étant valable, même à la majorité relative. Enfin le recensement des voix est facile. Les petites boules déposées au nom de chaque candidat soit pour, soit contre lui, sont extraites de l'urne, après le vote, et placées dans des boîtes contenant un nombre déterminé de cases, 500 par exemple, ou 100. Le décompte se fait vite, et les fraudes dans le recensement sont faciles à éviter.

Les nouveaux élus se réuniront dans les premiers jours de mai. La vérification des pouvoirs exigera certainement un grand mois. Ce sera une première occasion pour les partis de se livrer à leur animosité réciproque. Une fois que cette opération sera terminée, la Chambre élira son président. Si cette épreuve est significative, je veux dire si le vote indique une majorité bien déterminée dans un sens ou dans un autre, le roi n'aura qu'à faire appeler le chef du parti désigné par le scrutin présidentiel pour le charger de former un cabinet parlementaire.

Il n'est pas bien certain que les choses se passent de la sorte. S'il n'y avait en Grèce que deux partis bien tranchés en face l'un de l'autre, celui de M. Tricoupi et celui de M. Théodore Delyanni, on pourrait, dès à présent, prévoir d'une manière certaine le résultat de la consultation électorale qui aura lieu dans quelques jours. M. Tricoupi étant frappé en ce moment d'une impopularité qui était déjà visible au moment de la dissolution de la Chambre et qui se manifeste de plus en plus depuis l'ouverture de la période électorale, son parti sera décimé. Si tous les vides créés par la défaite de ses partisans étaient remplis par les amis de son vieil adversaire M. Théodore Delyanni, ce dernier disposerait d'une majorité considérable et pourrait, à son tour, exercer

la dictature parlementaire, comme autrefois M. Tricoupi. C'est ce qu'il espère; mais il se fait peut-être des illusions. Un troisième parti s'est créé, celui de M. Rally, qui n'aura pas la majorité, mais qui peut détenir à son profit un certain nombre de voix. En outre il y a un groupe d'indépendans, dont le chiffre, dans la dernière législature, a varié de 16 à 30 et pourrait s'élever plus haut dans la prochaine Chambre. Ils étaient et resteront hostiles à M. Tricoupi; mais ils ne sont pas inféodés à M. Théodore Delyanni et ils tâcheront de lui faire leurs conditions. Il est donc permis de mettre en doute la formation, dans la nouvelle Chambre, d'une majorité compacte disciplinée, obéissant à un seul chef.

Quand on a connu en Occident, par des dépêches nécessairement incomplètes, les incidens qui ont accompagné la chute du ministère Tricoupi, on a considéré les mesures prises par le roi Georges comme constituant une sorte de coup d'État et l'on a cru que l'on allait voir grandir l'agitation. Au contraire, elle s'est calmée. A la veille de la démission de M. Tricoupi, on commençait, dans le Péloponnèse, à parler de refuser le paiement des impôts. On était cependant en face d'un ministère responsable, soutenu par une majorité faible et vacillante, sans doute, mais enfin par une majorité. Aujourd'hui, la situation est toute différente. Le ministère est l'œuvre personnelle du roi; il ne s'appuie que sur la Couronne. Aucune résistance dans le pays. Le calme est complet. Les impôts rentrent régulièrement, bien que la Chambre ait été dissoute sans avoir voté le budget de cette année. La prochaine Chambre, quelles que soient ses tendances, quelle que soit la majorité qui s'y manifestera, votera sans difficulté un bill d'indemnité au cabinet Nicolas Delyanni pour avoir perçu les impôts et assuré la marche des services publics.

Au milieu du discrédit des hommes et des institutions, la royauté seule a gagné du terrain. Le peuple hellène présente ce singulier contraste d'être à la fois très démocrate et très royaliste. L'égalité, en Grèce, est absolue. Elle est dans les lois, elle est dans les mœurs. Point d'aristocratie de naissance, comme sous l'ancienne monarchie française, point d'aristocratie militaire, comme sous le premier Empire. Une seule institution s'élève au-dessus des autres : la monarchie. Les Grecs tiennent à la garder, moins par sentiment que par intérêt. Ils sont trop intelligens pour ne pas comprendre que dans une société démocratique, divisée en partis qui se font une guerre acharnée, la république conduirait à la décomposition absolue. Quand ils ont renversé le roi Othon, ils ont demandé un autre monarque. Le roi Georges, qui règne depuis trente et un ans, a conquis peu à peu, en dehors du prestige attaché à sa situation, une grande autorité personnelle. Il l'a

conquise par son tact, par sa prudence, par l'habileté avec laquelle il a manœuvré au milieu des crises si fréquentes dans ce pays. Aussi, dans la situation actuelle, tout le monde s'est tourné vers lui.

En Grèce, par conséquent, on ne reproche pas au roi Georges d'abuser de la dictature morale qui lui a été conférée ; on lui reprocherait plutôt de n'en pas user assez largement. Le dégoût des partis, le sentiment de leur impuissance pour le bien, de leur toute-puissance pour le mal, est arrivé à un point tel que beaucoup de patriotes désespèrent de voir le pays sauvé par les combinaisons parlementaires et les moyens constitutionnels. Tout le monde reconnaît les défauts d'une constitution qui établit le despotisme d'une Chambre unique et sans contrepoids. Le droit de revision est inscrit dans la constitution, mais, pour qu'il puisse s'exercer, pour qu'une assemblée nationale soit convoquée, il faut que la revision soit demandée par deux votes successifs de la Chambre des députés, émis à une majorité des trois quarts des voix. Comment croire que la Chambre demande avec cette quasi-unanimité une mesure dirigée uniquement contre elle et destinée à lui enlever la plus grande partie de ses pouvoirs ? Aussi entend-on de tous les côtés, en ce moment, des réflexions comme celle-ci, qui est d'un tricoupiste, c'est-à-dire d'un opposant : « Du moment que le roi a pris sur lui de faire ce qu'il a fait, il aurait dû aller plus loin ; ce n'était pas la peine d'engager sa responsabilité pour si peu. Il aurait pu suspendre les garanties constitutionnelles pour cinq ans et se donner ce temps pour remettre l'ordre dans les finances, dans l'administration, dans l'armée. » Ce ne sont là, il est vrai, que des conversations privées, qui n'engagent à rien. Ceux qui tiennent ce langage resteraient peut-être tranquillement chez eux, si le roi, prenant l'initiative hardie qui lui est conseillée, avait besoin de leur concours.

Il y a cependant un homme considérable qui n'a pas craint de s'engager publiquement en faveur de la politique dont il s'agit et qui s'est déclaré prêt à en prendre la responsabilité, le cas échéant, comme ministre et comme conseiller de la couronne. L'amiral Canaris est le fils de l'héroïque marin qui a pris part à la guerre de l'Indépendance. Il a soixante ans passés ; mais il n'a rien perdu de sa vigueur physique et morale. Il est contre-amiral et inspecteur de la flotte. Son nom est illustre : sa personne est respectée. Il a été ministre et député. Appelé des premiers par le roi Georges au lendemain des évènemens du Champ-de-Mars, il a exposé un programme que tout le monde connaît aujourd'hui en Grèce, puisqu'il l'a résumé lui-même dans une conversation avec un journaliste, conversation qui a eu, d'un bout à l'autre du royaume, un grand retentissement :

Former un ministère, non pas avec des hommes incolores, mais avec des hommes sérieux, pouvant s'imposer, ayant des idées à eux et prenant toute la responsabilité de leurs actes. Un semblable ministère, ayant toute la confiance du roi, dès qu'il aurait prêté serment, se réunirait et déciderait ce qui suit : Dissoudre la Chambre immédiatement et convoquer une Assemblée nationale ; en même temps rendre des décrets réalisant plusieurs réformes et abolissant des lois défectueuses.

En présence de cette déclaration de l'amiral, le journaliste s'écrie : « Mais c'est un coup d'État! — Parfaitement. — Et le peuple? — Le peuple ne bougera pas. Par les décrets qui seront rendus, il verra qu'on poursuit un but patriotique et qu'on veut son salut. »

Après beaucoup d'autres explications sur lesquelles nous passons, le journaliste reprend :

— Pourquoi le roi n'a-t-il pas adopté vos idées?

L'Amiral. — Parce que, sans doute, par principes, il est pour les moyens doux.

Le Journaliste. — Est-ce qu'il ne veut pas de la convocation d'une Assemblée nationale ?

L'Amiral. — Le Roi veut et souhaite que les hommes politiques comprennent eux-mêmes que nous sommes dans une mauvaise voie, qu'ils entrent d'eux-mêmes dans une meilleure voie et que le pays soit sauvé par les moyens constitutionnels, tandis que, moi, je ne l'espère pas.

Puis après avoir raconté une conversation qu'il a eue, dans le même ordre d'idées, avec les députés sortans de la capitale, qui appartiennent au groupe des Indépendans et qui voulaient le mettre sur leur liste, l'amiral conclut de la manière suivante : « On dit que mes idées ne sont pas encore mûres. Eh bien! elles mûriront. »

C'est aux Hellènes à se prononcer sur la question posée avec tant de netteté par l'amiral Canaris. Quant à nous, qui envisageons surtout la situation du royaume hellénique dans ses relations avec l'Occident et particulièrement avec la France, nous nous bornons à former un vœu : c'est que la Grèce, soit par les *moyens doux* que le roi paraît préférer, soit par le remède radical que propose l'amiral, arrive à constituer une administration régulière, économe et prévoyante, qui lui permette de se faire relever de sa faillite par une entente avec ses créanciers. Le but vaut la peine d'être poursuivi et pourrait être atteint; car la Grèce n'est pas un pays dépourvu de ressources, comme on paraît disposé à le croire en Occident. Le mal est dans les hommes politiques et dans les institutions politiques. Il n'est ni dans la nature du sol ni dans les dispositions de la race, qui a de réelles qualités et une grande aptitude au progrès.

III

La Turquie a traversé une situation analogue à celle où la Grèce se trouve aujourd'hui : elle en est brillamment sortie. Elle avait fait une faillite retentissante, et les pertes infligées par elle à ses créanciers se chiffraient, non par centaines de millions, mais par milliards. Aujourd'hui cependant le crédit de l'Empire ottoman est considéré comme de premier ordre : les fonds publics et les valeurs garanties par l'État se capitalisent à un taux qui varie entre 3 1/2 et 4 1/2 pour 100. La régularité des paiemens est absolue et la sécurité du gage paraît hors de contestation.

Comment s'est opéré ce revirement ? La Turquie a traité avec ses créanciers. Elle a obtenu, naturellement, une réduction considérable sur les intérêts de sa dette, qu'elle était dans l'impossibilité matérielle de payer intégralement. Pour la partie dont elle a garanti le paiement, aussi bien que pour les plus-values éventuelles prévues en faveur de ses créanciers, elle a consenti à se dessaisir des droits de gestion qui lui appartenaient. Elle s'est mise en tutelle. Elle laisse administrer par ses créanciers eux-mêmes, ou plus exactement par une commission qui les représente, les revenus qui sont affectés à l'exécution des engagemens pris envers eux.

J'entends dire tout de suite : Pourquoi la Grèce ne suivrait-elle pas cet exemple ? Pourquoi n'accepterait-elle pas le remède héroïque qui a sauvé la Turquie ? Qu'elle consente à la nomination d'une commission analogue à celle qui fonctionne avec tant de succès à Constantinople, qu'elle lui confère les mêmes pouvoirs, et les difficultés disparaîtront comme par enchantement.

Je ne sais si les difficultés disparaîtraient si facilement et si vite : car il resterait encore la question du change, qui est grave, et qui ne peut pas se résoudre par un accord avec les créanciers. Je sais seulement qu'il est chimérique de rêver en Grèce l'établissement d'une commission de contrôle comme dans l'Empire ottoman. Le remède est excellent, mais le malade ne le prendra pas. Questionnez non pas les Grecs, ils vous seraient suspects ; questionnez les étrangers qui résident dans le pays. Tous vous diront : La commission de contrôle, comme en Turquie, c'est une impossibilité ; l'administration d'une partie des revenus de l'État hellénique par des délégués étrangers, c'est une impossibilité. Le gouvernement ottoman est un gouvernement absolu : le gouvernement hellénique est un gouvernement de discussion. A Constantinople vous n'avez à traiter qu'avec le sultan : sa signature ne sera protestée par personne. En Grèce vous avez à compter

avec les partis, avec les journaux, avec une population habituée à commenter, à discuter, à critiquer les actes du gouvernement.

Une proposition aussi impopulaire que celle dont il est question serait une arme meurtrière contre quiconque en prendrait la responsabilité. Aucun ministère n'y résisterait. La dynastie elle-même, si aimée, si respectée, n'y résisterait pas.

Il serait moins dangereux pour le roi de faire un coup d'État à l'intérieur que de négocier avec les puissances étrangères sur la base de la création d'un contrôle financier. Je disais tout à l'heure que certaines personnes, et non pas des moins qualifiées, l'approuveraient peut-être de suspendre, pendant une période plus ou moins longue, les garanties constitutionnelles. En tout cas on l'applaudirait unanimement s'il réclamait et s'il obtenait une augmentation des pouvoirs que la Constitution donne à la royauté. On ne lui pardonnerait pas, au contraire, d'aliéner, au profit de l'étranger, la moindre parcelle des droits et de l'indépendance du pays.

Le contrôle financier de l'étranger, en Grèce, ne pourrait être établi que par la force, et, une fois établi, la force devrait encore être employée pour le faire fonctionner. La rentrée des impôts, qui est restée régulière malgré la crise financière, malgré la crise politique, malgré la dissolution de la Chambre et l'absence d'un cabinet parlementaire, deviendrait plus qu'aléatoire, le jour où la perception, même régulièrement votée, se ferait pour le compte et sous la surveillance de l'étranger. On mettrait alors son patriotisme à ne pas payer, comme on le met aujourd'hui à payer. Il ne semble pas que les intérêts engagés dans la question soient de nature à justifier, de la part des grandes puissances, l'emploi des moyens de rigueur qu'exigerait, dans ces conditions, l'établissement du contrôle financier.

C'est ici le moment d'examiner à combien peut se chiffrer le préjudice causé par la faillite de la Grèce aux pays étrangers chez lesquels les emprunts helléniques avaient été placés. Ces pays sont au nombre de trois : la France, l'Angleterre et l'Allemagne. La France n'a pas la part principale dans le désastre. La somme des fonds d'État helléniques qui se trouvent dans notre pays n'atteint certainement pas, en capital, le chiffre de 100 millions : d'après certains calculs, elle ne dépasserait pas 50 ou 60 millions. L'Angleterre et l'Allemagne, qui s'étaient engagées plus largement, sont aussi plus éprouvées. Il y a toutefois entre les deux pays cette différence, que les perdans anglais sont pour la plupart des capitalistes, des financiers, habitués à diviser leurs risques et plus ou moins préparés aux hasards que peuvent en-

traîner les placemens à la grosse aventure, tandis qu'en Allemagne la petite épargne, qui s'était engouée des fonds helléniques, a trouvé là son Panama. Dernier point à noter : certains pays ont placé hors de chez eux la totalité de leurs emprunts. Le jour où un malheur arrive, l'étranger seul est atteint. Pour la Grèce, le cas est différent. Non seulement les maisons grecques de Londres et de Marseille, de Constantinople et de Smyrne, se sont engagées plus ou moins dans les fonds helléniques et participent aux pertes des autres créanciers; mais dans l'intérieur même du pays, les conséquences de la faillite se sont fait cruellement sentir; la fortune des hôpitaux, des établissemens de bienfaisance, de diverses autres institutions d'utilité publique était placée en fonds helléniques.

L'attitude cassante prise par le gouvernement hellénique à l'égard de ses créanciers sous le ministère de M. Tricoupi a créé contre la bonne foi de la Grèce, en matière financière, une prévention défavorable, dont on aura quelque peine à revenir, en Occident. Ce n'est d'ailleurs un secret pour personne que M. Tricoupi était loin d'être *persona grata* pour quelques-uns des hommes qui, à l'étranger ou même en Grèce, étaient en mesure d'exercer une influence sur les décisions des créanciers. La disparition d'un premier ministre qu'ils regardaient à tort ou à raison comme un adversaire et qu'ils traitaient en conséquence rendra sans doute plus facile la reprise des négociations. Son adversaire, M. Théodore Delyanni, n'est pas tout d'une pièce comme lui. Ce n'est pas un doctrinaire; ce n'est pas l'homme des *Non possumus*. Déjà, dans le discours-programme qu'il a prononcé au cours d'une tournée électorale en Thessalie, il a fait, sur un point important, des déclarations qui peuvent être regardées comme une concession aux créanciers. Il reconnaît qu'il serait juste de leur réserver une part dans les plus-values éventuelles de certains impôts. Il y a là une base sur laquelle on pourrait reprendre les négociations. Toutefois il faudrait préciser davantage ce qu'on entend offrir aux créanciers. Quand on a été aussi maltraité que les porteurs de fonds helléniques, on devient défiant et l'on demande autre chose que de bonnes paroles.

Ceux qui ne croient pas à la bonne foi de la Grèce ne font pas de différence entre les deux hommes. Pour eux, la raideur de M. Tricoupi et la bonne grâce de M. Théodore Delyanni se valent, c'est-à-dire que l'une et l'autre ne valent rien. Ils sont convaincus que la Grèce a la volonté bien arrêtée de se jouer de ses créanciers.

J'ai une impression contraire, et voici sur quoi je me fonde :

Je crois les Hellènes trop intelligens pour ne pas comprendre l'intérêt capital qu'ils ont à se faire relever de leur faillite par un accord avec leurs créanciers et par l'exécution loyale de cet arrangement. Intérêt matériel d'abord : il est évident que tant qu'ils resteront à l'état de faillis non réhabilités, ils ne trouveront pas un sou sur n'importe quel marché européen. A défaut d'un blocus militaire, qu'ils éviteront probablement, on organisera contre eux un blocus financier. Mais si l'intérêt matériel est grand, l'intérêt moral est bien plus considérable encore. La faillite a frappé la Grèce dans ce qu'elle a de plus précieux ; elle a porté un coup, et le plus sensible de tous, à ce qu'on appelle l'*hellénisme*, à cet ensemble d'aspirations plus ou moins confuses que le patriotisme des Grecs se plaisait à caresser. L'hellénisme, c'était l'expansion de la Grèce, non pas seulement par des annexions matérielles, mais par le rayonnement intellectuel, économique et commercial, dont Athènes était le centre et dont les effets se faisaient sentir partout où la race grecque a des représentans, à Constantinople comme à Trieste, à Marseille comme à Londres. Or l'hellénisme, depuis quelques années, est en baisse. Il a trouvé dans le slavisme un concurrent dangereux. Il a subi des échecs. Mais le coup le plus redoutable qu'il ait reçu est certainement la faillite de 1893. Il y a là une humiliation nationale qui a été vivement ressentie par tous les Hellènes, aussi bien hétérochtones qu'autochtones, une humiliation qui atteint l'autorité morale de la Grèce, une humiliation plus pénible et plus compromettante que celle même de subir le contrôle d'une commission financière venue de l'étranger. Avec la faillite, point de revanche pour la Grèce des échecs moraux qu'elle a subis ; point d'avenir pour l'hellénisme. Ce serait la déchéance acceptée, ce serait la renonciation de la Grèce à la situation privilégiée qu'elle rêvait en Orient.

La dette en or représente un capital nominal de 560 millions, et la dette en papier 160 millions. C'est un total de 720 millions dont le service, avant la faillite, représentait une charge annuelle de 35 millions. Ce chiffre serait lourd par lui-même : il l'est devenu bien davantage par suite de la crise du change. En ce moment, le change est encore au-dessus de 180 francs, après avoir atteint 200 francs pendant les derniers temps du ministère Tricoupi. Par conséquent, chaque fois que le gouvernement hellénique paie 100 francs en or à ses créanciers étrangers, il faut qu'il touche au moins 180 drachmes à l'intérieur. Il faut majorer dans cette proportion toute la partie de l'annuité applicable au service des 550 millions de la dette en or.

Le relèvement du crédit hellénique et la réhabilitation finan-

cière de la Grèce dépendent de deux conditions : une bonne administration et l'amélioration du cours du change. Une bonne administration ne peut être espérée que d'un changement de système politique. L'amélioration du cours du change ne dépend pas du gouvernement : les mesures officielles, en la matière, sont illusoires.

La prime de l'or s'élève ou s'abaisse suivant qu'un pays a beaucoup d'or à payer à l'étranger ou beaucoup d'or à en recevoir. Or dans ces dernières années la Grèce payait en or les coupons de sa dette extérieure ; elle payait en or ses bateaux cuirassés, ses torpilles, ses canons commandés à l'étranger. Pendant ce temps, les exportations et notamment celle du raisin sec, son principal produit, se restreignaient, et par conséquent elle avait moins d'or à recevoir.

Il est toujours dangereux pour un pays de se consacrer presque exclusivement à une culture unique. Le sol de la Grèce est si favorable à la culture du raisin, qu'on a couvert de vignes toute la côte du Péloponnèse, depuis Corinthe jusqu'à Patras et depuis Patras jusqu'à Calamata. On est arrivé à un excès de production qui a coïncidé avec une réduction de l'exportation, certains pays occidentaux ayant élevé des barrières douanières contre l'introduction des raisins secs. Donc, déficit dans l'exportation en même temps que baisse des prix. L'or a émigré ou s'est caché. Le change a brusquement monté. La panique, comme toujours, a exagéré un mal réel, et la prime de l'or est beaucoup plus élevée que ne l'aurait exigé la situation monétaire du pays.

Quand on voit le change arriver à des hauteurs vertigineuses, on est tenté de croire qu'il ne redescendra jamais. C'est l'impression actuelle en Grèce. Elle me paraît beaucoup trop pessimiste. Les crises du change sont passagères dans les pays qui travaillent et qui produisent: c'est le cas de la Grèce. La population y vaut mieux que l'administration, et les affaires des particuliers marchent beaucoup moins mal que celles de l'État.

Les viticulteurs hellènes ont cherché à utiliser à l'intérieur une partie de leurs raisins qu'ils ne pouvaient pas vendre au dehors. Ils en font de l'eau-de-vie. Des distilleries se sont fondées, d'autres qui existaient déjà se sont développées. La fabrication s'est améliorée. Aujourd'hui les *cognacs* de Grèce se vendent dans tout l'Orient, en Égypte, en Turquie, et commencent à faire concurrence aux eaux-de-vie d'Occident.

Le raisin sec d'ailleurs est en train de s'ouvrir un nouveau débouché. C'est un service qui a été rendu à la Grèce par la monarchie. Le roi Georges a obtenu personnellement de l'em-

pereur Alexandre III que le raisin de Corinthe soit dispensé de droits d'entrée en Russie pendant dix ans. Les effets de cette faveur commencent à se faire sentir. A la fin de janvier 1895, l'exportation des raisins de Corinthe s'élevait à 122 300 tonnes, sur lesquelles la Russie a pris pour son compte 21 000 tonnes, tandis qu'à la fin de janvier 1893 elle n'en avait pas demandé plus de 3 000.

Toutefois l'Angleterre continue à être le gros acheteur de raisins de Corinthe. Elle en a pris 61 000 tonnes. Tant que le *plum-pudding* sera, dans ce pays, un mets national, la Grèce aura là un client sûr et régulier. Grâce aux commandes venues de la Russie et même de la France, où la vente des raisins secs tend à se relever (de 4 000 à 16 000 tonnes), les prix se sont améliorés et la viticulture hellénique a éprouvé un notable soulagement.

Il serait important, néanmoins, que le raisin ne restât pas le produit presque unique de la Grèce. Le sol est favorable à beaucoup d'autres cultures. Depuis longtemps le tabac grec est renommé, surtout celui qui se récolte dans la riche plaine d'Argos. Dans cette même plaine les paysans ont commencé depuis quelques années à se livrer aux cultures maraîchères, et ils écoulent une bonne partie de leurs produits sur les marchés de Smyrne et de Constantinople. D'autres parties de la Grèce pourraient être non moins productives. La plaine de l'Élide, beaucoup plus étendue que celle d'Argos, est presque aussi fertile et le deviendrait surtout si certaines parties marécageuses étaient asséchées par des drainages intelligens.

La population est économe et sobre. Le cultivateur hellène pourrait travailler davantage ; il pourrait surtout employer des méthodes et des instrumens plus perfectionnés; mais il a un grand mérite : il vit de peu. La fortune publique se referait vite par les économies des particuliers, si l'on mettait un terme aux gaspillages de l'État. C'est là qu'il faut porter le remède, parce que là est le mal. La politique telle qu'on la pratique en Grèce depuis de longues années, cette politique qui subordonne et sacrifie tout à l'intérêt électoral, est le seul obstacle au développement économique d'une nation énergique et vivace, qui ne demande qu'à travailler, à produire et à prospérer.

ÉDOUARD HERVÉ.

LES SUITES FINANCIÈRES D'UNE RÉVOLUTION

LE MINISTÈRE LAFFITTE [1]

On touchait à la fin de novembre (2), et aucune mesure n'avait encore été prise pour subvenir aux besoins de l'année dans laquelle on allait entrer. Le gouvernement déchu avait en effet dissous la Chambre, sans lui avoir proposé de budget pour l'exercice 1831, et, depuis le mois de juillet, temps et bases certaines d'évaluation avaient manqué au gouvernement pour lui permettre de préparer ce budget. En prenant possession du ministère des finances, M. Laffitte eut à se préoccuper de cette situation et, dans l'impossibilité de présenter un budget complet, il dut se borner à soumettre aux Chambres un projet de loi dont l'objet était d'autoriser la perception provisoire, pour 1831, des impôts directs et indirects accordés pour 1830, et de mettre à la disposition du gouvernement un crédit provisoire de 300 millions à répartir entre les divers services ministériels. Ce projet de loi introduisait, en outre, une modification importante et regrettable dans le régime des contributions indirectes en affranchissant des droits d'entrée sur les boissons les villes au-dessous de quatre mille âmes et en réduisant les droits de détail de 15 à 10 centimes. Il existe, on le sait, un triple droit sur les boissons : 1° le droit dit de circulation frappant les boissons destinées au consommateur qui les achète en cercles pour ses besoins domestiques; 2° le droit

(1) Ce chapitre est extrait d'un ouvrage posthume de notre éminent et ancien collaborateur, M. A. Calmon, sur l'*Histoire des finances de la monarchie de Juillet*. L'ouvrage paraîtra prochainement chez l'éditeur Calmann Lévy.
(2) 1830.

de détail frappant celles adressées au débitant qui les vend en détail; 3° le droit d'entrée frappant indistinctement toutes celles qui entrent dans les villes. Le premier atteint la consommation privée, le second celle qui a lieu dans les cabarets, le troisième fait payer aux habitans des villes l'avantage qu'ils peuvent trouver à y vivre. Leur ensemble produisait alors 120 millions. Les deux derniers droits étaient devenus l'objet d'une animadversion générale : dans plusieurs villes, leur perception avait occasionné des troubles sérieux, elle avait même dû y être momentanément suspendue et, pour donner un commencement de satisfaction aux plaintes qu'elle soulevait, une disposition législative spéciale avait déjà substitué la faculté d'abonnement à l'exercice, en faveur des débitans qui en feraient la demande. Mais, une concession sur les tarifs étant non moins vivement réclamée, le gouvernement avait cru devoir la proposer, et la perte annuelle qu'elle devait occasionner au Trésor était évaluée à 40 millions.

La commission, à l'examen de laquelle avait été renvoyé le projet ministériel, avait conclu à son adoption. Mais dans le sein de l'assemblée plusieurs membres, entre autres M. Jollivet, combattirent vivement la réduction des tarifs sur les boissons. Cette réduction était, suivant eux, inopportune, parce que, au sortir d'une révolution qui avait ralenti toutes les transactions, le Trésor ne se trouvait pas en état de faire un sacrifice de 40 millions; elle était injuste, parce qu'il eût fallu de préférence venir en aide à l'industrie, qui était en si grande souffrance, par une diminution de droits sur les matières premières; elle n'était pas morale, parce qu'elle aurait pour résultat d'attirer dans les cabarets les soldats et ouvriers au détriment de la discipline dans l'armée, du bon ordre dans les ateliers et de la concorde dans les familles. Mais producteurs aussi bien que consommateurs croyaient avoir intérêt à une mesure qui, en définitive, ne devait profiter qu'aux cabaretiers, et les uns comme les autres trouvèrent dans la Chambre de vifs défenseurs. Aussi, bien que le gouvernement, par l'organe de M. Laffitte, laissât positivement entendre qu'en proposant un pareil sacrifice, il n'avait fait que céder à des réclamations exagérées, et qu'il serait loin de se considérer comme battu si la Chambre lui refusait son adhésion, l'ensemble du projet de loi fut voté à la majorité de 288 voix contre 16, et la Chambre des pairs l'adopta également sans débat.

Il y avait aussi à régler législativement une question fort importante, celle de l'emploi à donner à la portion restée libre du fonds de l'indemnité. La loi du 27 avril 1825, en affectant 30 millions de rentes 3 0/0 à indemniser les émigrés dont les

biens-fonds avaient été vendus pour le compte de l'État, portait, dans son article 2, que, lorsque le résultat de la liquidation serait connu, la somme restée libre serait affectée à réparer les inégalités résultant des bases fixées et suivies pour la liquidation, et qu'il serait statué à cet égard par une nouvelle loi. Or, le travail de liquidation était à peu près terminé; au lieu de 988 millions, chiffre prévu en 1825, le montant total des indemnités ne devait pas atteindre 900 millions, et il demeurait dès lors disponible, sur le crédit de 30 millions de rente, 3 millions dont l'emploi devait être réglé par le législateur. M. Laffitte proposa de restituer cette somme à l'État. Sans doute, fit-il observer dans son exposé des motifs, l'espérance avait été donnée aux indemnitaires que les moins favorisés dans la liquidation obtiendraient un dédommagement sur le reliquat resté disponible. Mais, outre que la loi de 1825 avait été interprétée et appliquée à leur égard de la façon la plus large, et que les cas douteux avaient toujours été résolus en leur faveur, cette espérance n'avait pu devenir un titre pour aucun d'eux ni créer aucun droit susceptible de négociation. Cela était si vrai que le gouvernement déchu, lui-même, avait projeté de consacrer le reliquat à quelque grande entreprise d'utilité publique. Il fallait donc réserver cette ressource pour l'État; et ici le ministre, faisant allusion à l'émotion causée en Europe par les événemens qui venaient de se passer en France et en Belgique et aux armemens entrepris par plusieurs des grandes puissances, ajouta que toutes les chancelleries avaient sans doute donné, sur leurs intentions, les explications les plus rassurantes, mais que la France ne devait pas moins prendre des mesures défensives, que mieux armée elle serait, mieux elle serait respectée, et que sous peu, outre ses places fortes bien approvisionnées, elle pourrait mettre en ligne, si sa sûreté et le soin de sa dignité l'exigeaient, 500 000 hommes et 1 million de gardes nationaux commandés par le roi qu'elle venait de se choisir. Le projet de loi, présenté à la Chambre des députés, rapportait donc la disposition de la loi du 25 avril 1825 relative à l'emploi des sommes restées libres sur les 30 millions de rentes, de l'indemnité; il prononçait la radiation et l'annulation de ces rentes, et il autorisait le ministre des finances, si les besoins de l'État l'exigeaient, à en émettre de nouvelles pour pareille somme, lesquelles seraient négociées avec publicité et concurrence aux taux et conditions jugés par lui les meilleurs.

Le comte de Mosbourg, au nom de la commission chargée d'examiner le projet de loi, exposa dans son rapport que, en règle générale, lorsqu'un crédit était affecté à une dépense, ce

crédit, n'étant qu'une prévision, ne devait être employé que dans la proportion des besoins constatés. Or, ici, les besoins fixés d'après les prescriptions de la loi étaient restés inférieurs à la somme allouée, et les ayans droit, ayant reçu tout ce qui leur était dû, n'avaient rien à prétendre en plus. D'ailleurs, comment déterminer les créances qui n'avaient pas été suffisamment évaluées? Toutes bases et tous moyens manquaient à cet égard. Le législateur de 1830 pouvait donc, sans scrupule, disposer à son gré de la portion non employée du crédit accordé par le législateur de 1825, et le rapporteur concluait à l'adoption du projet de loi en exprimant la confiance que le gouvernement, sous sa responsabilité, userait, au mieux des intérêts et de l'honneur du pays, des ressources mises ainsi à sa disposition.

Dans le sein de la Chambre, M. Berryer rappela que celle de 1825 avait successivement repoussé deux amendemens, l'un portant que l'excédent disponible, une fois la liquidation terminée, ferait retour à l'État, l'autre d'après lequel il serait disposé de cet excédent par une loi ultérieure. L'intention de la loi de 1825 était donc formelle et le droit des indemnitaires était incontestable. Sur la foi de l'engagement pris à leur égard, des transactions et des contrats avaient eu lieu, et s'il était méconnu, des intérêts respectables pouvaient être gravement lésés. Mais M. Laffitte répondit que la valeur des biens confisqués avait été arbitrée dans le principe à 988 millions. et qu'en fixant à 1 milliard le chiffre de l'indemnité, c'était la différence de 12 millions que le législateur avait entendu affecter comme fonds commun à réparer les inégalités de la répartition. Comment supposer, en effet, qu'une fois les droits des indemnitaires rigoureusement constatés, il eût voulu leur faire cadeau de 100 millions, et comment justifier aux yeux du pays une pareille libéralité? De plus, l'article 19 de la loi de 1825 ayant prononcé la déchéance contre tous ayans droit qui n'auraient pas fait leur demande dans un temps déterminé, pourrait-on admettre que si la moitié ou le quart d'entre eux n'eût pas réclamé, les autres, profitant de cette négligence, eussent pu prétendre à la portion non revendiquée? C'était pourtant à cette conséquence que conduisait le système soutenu par le préopinant. Le ministre rappela, en outre, qu'il avait été procédé à la liquidation de la façon la plus équitable et la plus libérale, que les erreurs, s'il y en avait eu, étaient aussi rares qu'insignifiantes, et à son appui vint un des hommes les plus considérés de la droite, un de ceux dont la famille pendant la Révolution avait compté le plus de victimes, le comte Alexis de Noailles. Ce membre déclara que lui et plusieurs de ses amis

avaient voté l'indemnité de 1825 sous la réserve expresse qu'à la première menace de guerre, la liquidation serait suspendue, et que, personnellement intéressé dans la mesure, il n'hésitait pas, en présence des besoins de la patrie, à donner son adhésion au projet proposé, qui fut sans autre débat adopté par 246 voix contre 57.

A la Chambre des pairs, le marquis de Maleville, jurisconsulte éminent, émit également un avis favorable à l'adoption, en le motivant sur ce que, le législateur de 1825 ayant négligé ou plutôt ayant reculé devant la difficulté de déterminer le mode suivant lequel les inégalités de répartition pourraient être constatées, cette difficulté était devenue aujourd'hui une impossibilité, et que dès lors, chacun ayant reçu d'ailleurs ce qui devait légalement lui revenir, la Chambre des pairs, pas plus que celle des députés, ne devait, en présence des nécessités publiques, hésiter à affecter le reliquat de 3 millions de rentes à l'emploi proposé par le gouvernement. La discussion fut très brève, et le projet fut voté par 79 voix contre 21.

Le Trésor recouvrait ainsi une ressource précieuse pour subvenir à des besoins extraordinaires, et à ce moment-là même les Chambres étaient saisies de l'examen d'un projet de loi dont l'objet était d'accorder, au delà des crédits fixés pour les dépenses ordinaires de l'exercice 1830, des supplémens montant à 65 290 000 francs, avec affectation à des dépenses extraordinaires autorisées durant le cours de cet exercice, dans les formes prescrites par l'article 152 de la loi du 25 mars 1817.

Cette somme était répartie de la façon suivante :

1° Affaires étrangères : pour avance au gouvernement grec d'une somme de. . . . . remboursable sur le produit d'un emprunt à contracter de 60 millions, emprunt dont nous aurons ultérieurement occasion de parler ;	500 000
2° Intérieur : pour l'exécution des canaux de 1821 et 1822, exécution dont la charge, en vertu d'engagemens pris, incombait à l'État.	5 850 000
3° Guerre : pour dépenses relatives à l'expédition de Morée et à celle d'Alger	30 800 000
4° Marine : pour dépenses relatives à ces deux expéditions.	28 140 000
TOTAL.	65 290 000

La plupart de ces dépenses avaient déjà été soldées. Il s'agissait donc de couvrir le Trésor des avances qu'il avait faites à

leur sujet et d'allouer les sommes nécessaires pour compléter les paiemens. La régularité des crédits concernant l'expédition d'Alger pouvait seule être contestée. En effet, le premier de ces crédits, s'élevant à 15 millions, avait été ouvert par ordonnance du 17 février 1830, et, contrairement aux prescriptions de la loi de 1817, n'avait pas été soumis à la ratification des Chambres qui s'étaient réunies le 2 mars suivant. Il est vrai que la session n'avait duré que quinze jours, qu'elle avait été remplie par les débats politiques les plus orageux, et que la prorogation prononcée le 19 mars avait été suivie d'une prompte dissolution. C'était aussi en l'absence des Chambres que les autres crédits avaient été ouverts. Mais ni à la Chambre des députés, ni à la Chambre des pairs, la convenance d'allouer les crédits demandés ne fut contestée, d'autant mieux que le numéraire et les approvisionnemens trouvés dans le trésor et les magasins du dey d'Alger devaient à peu près compenser les frais de l'expédition, et le projet de loi, voté par les deux Chambres, fut promulgué le 5 janvier 1831 en même temps que celui relatif au fonds commun de l'indemnité des émigrés.

Préoccupé du vide considérable qu'allait faire dans le revenu ordinaire la réduction des droits sur les boissons, le ministre des finances pensa qu'il serait possible d'obtenir, par une meilleure assiette de l'impôt direct, une partie du produit abandonné sur les contributions indirectes. A cet effet, il proposa de substituer pour les trois impôts personnel, mobilier et des portes et fenêtres, le régime de quotité à celui de répartition. Ce projet, d'ailleurs, n'était pas nouveau, et depuis longtemps il avait été, au ministère des finances, l'objet d'études approfondies. Rappelons les précédens.

Après avoir supprimé la taille, la capitation et les vingtièmes, l'Assemblée constituante voulut les remplacer par des impôts frappant directement comme eux la propriété foncière et la fortune mobilière. Le revenu de la première fut évalué à 1 200 millions, et elle fut appelée à contribuer annuellement aux charges publiques pour le cinquième de cette somme, soit 240 millions. Le revenu de la seconde fut évalué à 240 millions, soit au cinquième du revenu de la première; sa part contributive fut fixée à 60 millions; et les deux impôts, devant ainsi donner ensemble 300 millions, furent répartis, entre les diverses provinces, au prorata des impositions qu'elles payaient précédemment.

Les bases primitives de la contribution mobilière furent les suivantes : 1° le prix de trois journées de travail dû par tout citoyen non réputé indigent, prix variant suivant les localités, et

qui constituait la contribution individuelle de chacun; 2° le nombre des domestiques au service de l'imposé; 3° celui de ses chevaux et mulets; 4° le prix du loyer d'habitation; 5° enfin, le vingtième du revenu présumé. Mais les événemens de cette époque atteignirent surtout la fortune mobilière, et il fallut, l'année suivante, réduire de moitié la quote-part qui lui était assignée. Bientôt même l'impôt mobilier cessa d'être perçu. Repris en 1795 sur de nouvelles bases qui furent successivement modifiées, il fut fixé en 1799, par la loi du 3 nivôse an VII, sous la dénomination de contribution personnelle, mobilière et somptuaire, au chiffre de 30 millions, soit 19 885 000 francs part de la contribution personnelle, 5 645 000 francs part de la contribution mobilière évaluée d'après le loyer d'habitation, 1 500 000 francs pour taxes somptuaires perçues sur les domestiques et chevaux, et 3 millions de retenue sur les traitemens publics. Les deux taxes, personnelle et mobilière, portées ensemble au chiffre de 25 500 000 francs, furent maintenues comme impôt de répartition, et les deux autres, évaluées à 4 500 000 francs, durent être perçues comme impôt de quotité. Ces deux dernières, objet de réclamations unanimes, furent supprimées en 1806, mais il ne fut rien changé au principal de 30 millions, réduit seulement, en 1815, à 27 millions, par suite de la diminution du territoire, et les deux contributions personnelle et mobilière se trouvèrent ainsi aggravées de 4 500 000 francs.

La population et la valeur locative, tels étaient donc les deux seuls élémens de la contribution personnelle et mobilière. Par la taxe personnelle, basée sur le prix de la journée de travail, l'individu, non réputé indigent, payait la part qui incombe à tout citoyen dans les charges publiques pour la protection que lui doit la société dont il est membre. Par la taxe sur le loyer, l'individu était atteint, eu égard à ses facultés, parce que le luxe et le confortable des habitations sont l'indice le plus sûr pour l'évaluation approximative de la fortune de chacun. Mais si le chiffre du contingent avait varié depuis 1791, aucune modification n'avait eu lieu dans sa répartition, déjà fort inégale alors. En effet, ainsi que nous venons de le dire, les contributions nouvelles ayant été réparties entre les divers départemens eu égard aux charges qui grevaient les provinces dont ils dépendaient, ceux qui faisaient partie des pays d'État avaient été moins imposés que ceux appartenant aux anciennes généralités, et les inégalités n'avaient fait qu'augmenter, depuis lors, à raison des progrès de la fortune publique, progrès beaucoup plus rapides dans certaines contrées que dans d'autres. Ainsi dans les départemens réputés très riches,

la contribution personnelle et mobilière n'excédait pas 1 franc par tête, tandis que dans tel autre beaucoup moins aisé elle était du double. Ainsi encore, il en était quelques-uns dans lesquels la contribution personnelle suffisait seule pour donner le contingent assigné à la commune, et même, dans plusieurs, cette contribution dépassant le contingent assigné, nombre d'individus très imposables se trouvaient exonérés de l'une et l'autre cotisation.

De telles irrégularités avaient, depuis longtemps, préoccupé les Chambres et l'administration. Deux recensemens avaient eu lieu en 1821 et 1826. Le dernier, qui ne faisait que confirmer les résultats du premier, constatait que la population était de 31 650 000 âmes, que les valeurs locatives s'élevaient à 384 millions, et que 48 départemens étaient surimposés de 3 500 000 francs. Deux moyens se présentaient pour remédier à cette inégalité : ou bien dégrever les départemens surchargés de la part qu'ils payaient en trop et la reporter sur les autres ; ou bien substituer à la forme de répartition, c'est-à-dire à l'abonnement fait avec les localités, la forme de quotité par laquelle on s'adressait directement au contribuable. Ces deux systèmes avaient chacun leurs contradicteurs et leurs partisans au sein de la régie des contributions directes. En faveur du maintien de l'impôt de répartition, on faisait valoir qu'il y aurait de graves inconvéniens à priver les autorités municipales de la participation que des lois anciennes leur donnaient dans l'application des charges publiques ; que cette participation était considérée par le contribuable comme une des garanties les plus précieuses des intérêts locaux ; et qu'en la supprimant on risquerait de soulever des résistances nombreuses contre la perception d'une taxe à laquelle on reprocherait désormais d'être mal justifiée et mal assise. D'autre part, au contraire, on soutenait que les agens municipaux apportaient la plus grande indifférence à la confection des rôles, que leur intervention, au vu et au su des populations, étant généralement nulle, les contribuables seraient même plutôt disposés à approuver une innovation qui aurait pour résultat de mieux proportionner le poids des charges au revenu de chacun, et qu'enfin il y avait tout intérêt pour le Trésor à suivre l'accroissement de la richesse publique pour augmenter ainsi ses propres ressources. Cette dernière considération détermina la résolution de M. Laffitte.

Quant à la contribution établie par la loi du 4 frimaire an VII comme impôt de quotité sur les portes et fenêtres de tous bâtimens à l'usage d'habitation et d'usine, à l'exception de ceux affectés à un service public, militaire, d'enseignement ou de charité, elle

fut perçue à son origine d'après un tarif qui variait dans chaque commune suivant le chiffre de la population. Le recensement auquel il fallut procéder pour l'exécution de la loi fut fait de la façon la plus défectueuse, et le produit ne dépassa pas, la première année, 15 millions. L'année suivante, il diminua encore et l'administration pensa qu'il serait plus avantageux de substituer le régime de répartition à celui de quotité, en fixant à 16 millions la somme à demander aux contribuables.

La contribution des portes et fenêtres devint ainsi, à partir de l'an X, impôt de répartition, et en 1815 son principal, diminué de la portion afférente aux départemens détachés du territoire, fut réduit à 12 800 000 francs. Mais si les bases sur lesquelles elle avait été primitivement assise étaient défectueuses, depuis lors, ainsi que pour la contribution mobilière, les irrégularités n'avaient fait qu'augmenter. Il résultait, en effet, des vérifications auxquelles s'était livrée l'administration des contributions directes que 27 millions d'ouvertures seulement étaient portés sur les rôles, tandis que par le fait il en existait 34 millions; que l'application rigoureuse du tarif légal élèverait le principal de 13 à 25 millions; et qu'en y assujettissant seulement les portes et fenêtres actuellement taxées, l'augmentation serait encore de 7 millions. Le retour au régime de quotité se trouvait donc tout naturellement indiqué, d'abord à raison du caractère de l'impôt en lui-même, puis à cause de l'excédent de produit qu'on pourrait ainsi en retirer.

Le projet de loi présenté par M. Laffitte portait qu'à partir du 1er janvier 1831, il ne serait plus assigné de contingent aux départemens, arrondissemens et communes dans les contributions personnelle et mobilière; que la taxe personnelle serait perçue sur chaque habitant des deux sexes, non réputé indigent, et qu'elle serait calculée d'après le prix de trois journées de travail; que ce prix serait réglé d'après un tarif dont l'échelle s'élèverait de 70 centimes à 1 fr. 50, suivant le chiffre de la population des localités, divisées à cet effet en six classes; que la taxe mobilière serait établie sur la valeur locative de l'habitation personnelle de chaque contribuable et serait due dans toutes les communes où les contribuables auraient des habitations; que la contribution des portes et fenêtres cesserait d'être un impôt de répartition; qu'elle porterait sur toutes les ouvertures reconnues imposables par les contrôleurs des contributions directes opérant de concert avec les autorités municipales, et que la perception en aurait lieu conformément au tarif annexé à la loi du 21 floréal an X. Enfin, la faculté de prélever sur le produit des octrois une partie de leur

contingent mobilier était réservée aux communes de 5 000 habitans et au-dessus qui en feraient la demande, à la condition que les faibles loyers seuls seraient exceptés. Ajoutons que, avant d'être porté à la Chambre, ce projet avait été soumis par le ministre à l'examen d'une commission composée de douze députés, et tous, à l'exception d'un seul, lui avaient donné leur approbation.

Dans son exposé des motifs, M. Laffitte insistait sur les inégalités dont étaient entachés les trois impôts qu'il proposait de modifier. Ces inégalités, qui constituaient de nouvelles exemptions pour un certain nombre de localités et donnaient lieu à de justes plaintes, ne pouvaient être plus longtemps tolérées. Sans doute, le maintien du système actuel n'était pas incompatible avec une meilleure distribution des charges, et l'impôt de répartition pouvait également suivre les mouvemens de la matière imposable; mais il ne le pouvait que de loin et à de longs intervalles, parce que, avant de changer un contingent, il fallait que le temps en eût démontré la convenance, et même, cette convenance étant bien constatée, le changement devait être toujours d'une exécution difficile s'il avait pour objet une augmentation de ce contingent. Il n'en était pas ainsi de l'impôt de quotité. Celui-là taxait tous les contribuables à raison de leur nombre par la contribution personnelle, à raison de leur fortune présumée par la contribution mobilière, et il saisissait par la contribution des portes et fenêtres toutes les constructions qui s'élevaient sur le sol. A la fois simple et équitable pour les particuliers, il n'était pas moins favorable pour le Trésor auquel ne pouvait plus désormais échapper aucune fraction de la matière imposable, et par l'application seule des tarifs existans, il devait immédiatement augmenter le revenu annuel de 27 millions. Sans doute encore, ajoutait le ministre, le régime de répartition présentait cet avantage que, l'impôt étant distribué par les Chambres entre les départemens, par les Conseils généraux entre les arrondissemens, par les Conseils d'arrondissement entre les communes et par les Conseils municipaux entre les habitans, ces derniers se croyaient ainsi mieux protégés et que, en cas de désaccord, le débat était entre eux et la commune, tandis que, dans le système proposé, l'action des agens administratifs étant directe, les réclamations seraient incessantes et le gouvernement rendu responsable de toutes les lésions dont les contribuables croiraient avoir à se plaindre. Mais c'était là un inconvénient auquel il serait aisé de remédier en prescrivant que les autorités locales fussent consultées sur toutes les opérations de l'assiette,

en leur laissant le droit de déterminer les indigens qui ne devraient pas être taxés, et enfin en donnant aux imposés la faculté de recours devant les Conseils de préfecture pour y contester le montant de la cote qui leur aurait été assignée. Le ministre insistait enfin sur les motifs qui l'avaient décidé à proposer de séparer la taxe personnelle de la taxe mobilière. Rien n'eût été plus facile, disait-il, que de les laisser réunies, et il y aurait eu à cet égard économie, car il est moins coûteux de percevoir une même somme par un seul procédé que par deux. Mais la séparation avait paru présenter des avantages incontestables pour les contribuables comme pour l'État. La charge divisée semblerait moins pesante aux premiers, et, en offrant deux bases au gouvernement au lieu d'une, elle rendrait les non-valeurs moins dommageables pour lui.

Dans le sein de la commission chargée d'examiner le projet de loi, les mesures proposées par le gouvernement furent vivement combattues, surtout en ce qui concernait l'application du régime de quotité à la contribution mobilière. Les opposans firent valoir : 1° que les contrôleurs des contributions directes étant désormais seuls chargés de toutes les opérations relatives à l'évaluation des cotes personnelles et mobilières et à la fixation des rôles, ils n'auraient ni le temps ni les connaissances nécessaires pour se livrer utilement à ce travail, qu'ils fatigueraient les contribuables par des vérifications bientôt aussi odieuses que l'exercice, et que les réclamations nombreuses soulevées par ce nouveau mode de procéder amèneraient des embarras et des retards regrettables dans le recouvrement de l'impôt; 2° que le concours des autorités municipales, essentiel dans le système de répartition où, chargées de distribuer entre les habitans de la commune un contingent déterminé, elles ont intérêt à éviter qu'une faveur soit faite à l'un au préjudice des autres, ne s'exercerait désormais qu'au détriment du Trésor et au profit de leurs administrés dont elles auraient surtout pour souci d'atténuer les cotes individuelles 3° que la faculté de recours devant les Conseils de préfecture ne serait pas considérée comme une garantie réelle pour les contribuables, parce que ces corps, dépendant de l'administration, seraient toujours soupçonnés de partialité en faveur du fisc; 4° enfin, que tout impôt de quotité devait s'appuyer sur des bases positives, tandis que la taxe mobilière ne reposait en général, et surtout dans les campagnes, que sur des appréciations très incertaines.

Il fut répondu que le personnel des contributions directes présentait toutes les garanties d'aptitude et d'éducation propres à

rassurer les contribuables, sans leur sacrifier néanmoins les droits et intérêts du Trésor; qu'il procéderait, comme il le faisait pour les patentes, sans soulever plus de réclamations, et que, le plus souvent, il s'en rapporterait aux affirmations des autorités locales intéressées, pour maintenir le produit des centimes communaux, à ne pas se prêter à une diminution du principal perçu pour le compte de l'État; que peut-être, en matière électorale, les décisions des Conseils de préfecture avaient pu exciter quelque défiance, mais jamais en matière administrative; que sans doute l'appréciation exacte du loyer était chose très difficile dans les communes rurales, mais que, dans le régime de répartition, les contingens, une fois fixés, ne pouvaient plus être modifiés de longtemps, tandis que le mode de quotité, permettant de corriger chaque année les évaluations inexactes, présentait sous ce rapport des avantages incontestables. A ces considérations toutes d'exécution, les membres de la majorité ajoutèrent que la répartition actuelle des trois impôts personnel, mobilier et des portes et fenêtres, était tellement défectueuse qu'il y aurait injustice à ajourner le redressement d'inégalités contre lesquelles s'élevaient des plaintes si unanimes et si légitimes : que le régime le plus propre à corriger les inégalités et à en prévenir le retour était celui de quotité, parce qu'il permettait de suivre dans leurs variations continuelles les valeurs locatives; qu'il donnerait un surplus de produit annuel de 27 millions par la seule et exacte application des tarifs existans; et que ce surplus était d'autant moins à dédaigner qu'il couvrirait d'une façon bien opportune le vide laissé dans les revenus du Trésor par la remise consentie sur les boissons. La commission concluait donc, par l'organe de son rapporteur, M. Saunac, à l'adoption du projet de loi.

La discussion fut longue et vive dans la Chambre des députés. Les membres favorables aux propositions ministérielles soutinrent que l'impôt de quotité avait le grand avantage de suivre la marche de la fortune publique, d'augmenter et de diminuer avec elle, et par conséquent de maintenir l'égalité proportionnelle entre les contribuables; que l'impôt de répartition, au contraire, ne pouvant être modifié qu'à de rares intervalles, l'injustice et l'arbitraire augmentaient chaque jour à raison des variations souvent en sens inverse que subissait dans ses valeurs la matière imposable sur les diverses parties du territoire; qu'en tous cas, l'état actuel, défectueux à son origine et devenu pire avec le temps, ne pouvait être maintenu; que dès lors, en admettant que le régime de répartition fût conservé, il faudrait nécessairement, pour corriger les irrégularités dont il était entaché, recourir à des recensemens et investigations contre lesquels se défendraient

départemens, arrondissemens et communes, en vue d'amoindrir leur quote-part dans la distribution finale ; que, lorsque cette distribution aurait eu lieu, de tous côtés s'élèveraient des réclamations, soit contre la surcharge dont seraient grevés les uns, soit contre l'insuffisance de la décharge à laquelle prétendraient avoir droit les autres ; que, sans doute, avec le système de quotité, les facultés de chacun devraient plus particulièrement être recherchées, mais que les contribuables individuellement, et non pas des circonscriptions entières, se trouveraient alors en cause et que, s'ils se croyaient lésés par l'application de la loi, c'était devant la justice qu'ils devraient réclamer le redressement des erreurs dont ils auraient à se plaindre.

Dans le sens contraire, il fut répondu qu'avec le mode de répartition, la commune, l'arrondissement, le département, la France entière se taxaient en famille, que non seulement ce mode était paternel, mais qu'il n'y en avait pas de plus libéral ni de plus conforme au grand principe de l'intervention du pays dans ses propres affaires ; que, politiquement, il avait encore un grand avantage, celui de ne pas mettre les contribuables en présence de l'État, et de les laisser régler leurs différends entre eux ; que, sans doute, la répartition actuelle devait être modifiée, mais qu'en ce qui concernait la contribution mobilière, les difficultés seraient bien moindres qu'on ne pensait ; qu'en effet, l'évaluation des valeurs locatives, faite récemment par l'administration des contributions directes, serait une base généralement suffisante, que cette évaluation pourrait d'ailleurs être contrôlée par celles qui résulteraient des opérations cadastrales, et qu'enfin, s'il se trouvait des lacunes, il serait facile d'y suppléer au moyen de recherches complémentaires. Le régime de quotité fut surtout attaqué comme privant les contribuables de la garantie protectrice des conseils locaux électifs, comme les livrant au zèle fiscal des agens administratifs et à la juridiction partiale des tribunaux amovibles, et, à la fin de la discussion générale, le sentiment de la Chambre parut s'accentuer d'une façon si peu favorable au projet de loi que, pour en sauver une partie, le gouvernement crut devoir sacrifier l'autre. En conséquence, le rapporteur, M. Saunac, vint donner lecture d'une nouvelle disposition arrêtée d'accord entre le ministre et la commission, par laquelle la contribution mobilière demeurait impôt de répartition, et le régime de quotité était appliqué seulement aux contributions personnelle et des portes et fenêtres. Toutefois le principal de la contribution mobilière devait rester, en 1831, le même que celui précédemment assigné aux deux contributions mobilière et personnelle, soit 27 millions, et être réduit, pour les années suivantes, de 3 millions au profit des départemens reconnus

les plus chargés. De telle sorte que, en résultat final, le revenu de l'État serait augmenté du produit total de la contribution personnelle, 22 millions, de 7 millions sur la contribution des portes et fenêtres, ensemble 29 millions moins 3 millions de dégrèvement sur l'impôt mobilier, soit 26 millions.

Plusieurs membres ne trouvèrent pas la concession faite par le gouvernement suffisante. Ils insistèrent sur l'émotion profonde que l'application du régime de quotité à la contribution personnelle allait jeter dans les classes ouvrières, pour lesquelles les agens du Trésor n'auraient pas les mêmes ménagemens que les répartiteurs communaux, et demandèrent que, puisque la raison du changement proposé était l'espoir d'un produit plus élevé, la Chambre se bornât à augmenter le principal de cette contribution de l'excédent de revenu présumé. Il ne fut pas fait droit à cette demande, mais la Chambre crut néanmoins devoir, dans l'intérêt des contribuables, faire intervenir les autorités municipales d'une façon plus efficace que ne le portait le projet de loi. En conséquence, elle décida, par l'article 2, que les maires et répartiteurs, au lieu d'avoir un rôle purement consultatif, dresseraient, avec les contrôleurs des contributions directes, l'état des imposables, et qu'à eux seuls il appartiendrait de désigner les individus réputés indigens; elle adopta ensuite, sans difficulté, le tarif relatif à la taxe personnelle, ainsi que le dégrèvement de 3 millions sur la contribution mobilière en faveur des départemens les plus chargés. Mais il n'en fut pas de même de la disposition qui restreignait aux villes de 50 000 âmes et au-dessus la faculté de prélever une partie de la contribution mobilière sur le produit de leur octroi.

La législation existante autorisait le gouvernement à accorder cette faculté à toutes les villes qui en feraient la demande, et vingt-cinq l'avaient obtenue. Mais un pareil privilège qui permettait de soustraire une catégorie de contribuables à l'impôt direct, pour charger l'impôt de consommation de toute la part dont ils étaient dégrevés, n'avait cessé de soulever des réclamations, et c'était pour y faire droit que le ministre des finances avait proposé de le restreindre aux villes de 50 000 âmes et au-dessus. Toutefois, il n'avait pas cru devoir fixer un chiffre d'habitans plus élevé, parce que les villes, avait-il dit dans son exposé des motifs, comprennent une population flottante insaisissable par l'impôt direct, et qu'il était plus facile d'atteindre par les impôts de consommation. La commission avait accepté la proposition du gouvernement. Mais, dans la Chambre, on fit observer que l'exemption appliquée aux petits loyers n'était même pas une mesure avantageuse pour les classes ouvrières qui, obligées de

consommer aussi bien que les classes riches, paieraient indirectement, en taxes d'octroi, ce qu'elles n'avaient pas versé directement au Trésor en taxes locatives, et qu'il fallait dès lors s'abstenir d'entacher la loi d'un semblant de privilège qui, en réalité, n'en était pas un.

M. Thiers, sous-secrétaire d'État aux finances, récemment élu député, répondit que dans les grandes villes, l'agglomération de population faisant monter les loyers bien au-dessus de leurs prix réels, ces prix ne se trouvaient plus, pour les classes ouvrières, en rapport avec les moyens dont elles pouvaient disposer, et qu'il y avait ainsi un véritable soulagement pour elles à reporter une partie de l'impôt mobilier sur l'impôt direct. Il fut, en outre, établi qu'il ne pouvait en résulter d'effet sensible sur la consommation, puisque à Paris, où le prélèvement s'élevait à 3 800 000 francs, l'augmentation de prix qu'il occasionnait n'était que de 0 fr. 017 pour 100 par litre de vin, et n'atteignait pas 1 centime par demi-kilogramme de viande. L'article proposé par le gouvernement fut adopté. Mais la Chambre voulut rester juge des circonstances dans lesquelles l'exception serait accordée, et il fut décidé que les autorisations existantes cesseraient au 1er janvier 1833, et ne pourraient être renouvelées qu'en vertu de lois spéciales.

Le système de quotité ayant été admis pour l'impôt personnel, ne pouvait pas être contesté pour l'impôt des portes et fenêtres auquel il était encore plus aisément applicable, et les dispositions qui le concernaient passèrent sans difficulté. Le projet de loi ne fut voté dans son ensemble qu'à la majorité de 210 voix contre 101, et, à la Chambre des pairs, il le fut sans débat et à la presque unanimité sur le rapport favorable de M. Roy. Mais le régime qu'il établissait ne devait pas être de longue durée; et nous verrons, dans le récit de la session de 1832, les modifications qu'il eut à subir.

Une autre question, également importante, fut aussi alors l'objet de débats pleins d'intérêt et dont nous devons parler, bien que la solution ne soit intervenue que trois ans plus tard : c'est celle de l'amortissement. En vue d'atténuer la charge de 30 millions imposée au Trésor par l'indemnité accordée aux émigrés, la loi du 25 mars 1825 avait décidé que toutes les rentes rachetées par la caisse d'amortissement depuis le 22 juin de cette année jusqu'au 22 juin 1830, seraient annulées au profit du Trésor; 16 millions de rentes avaient été ainsi rayées du grand-livre. Mais cette loi ne disposant que pour une période déterminée, les rachats avec accumulation avaient été repris depuis le 25 juin dernier, conformément aux prescriptions de la loi de 1817, et le fonds d'amortissement, accru de la sorte de 2 millions, se trouvait être

de 79 millions indistinctement applicables aux rentes 5, 4 1/2 et 3 pour 100, plus de 1 665 000 francs afférens aux rentes 4 pour 100 qu'avait créées la loi du 19 juin 1828 pour subvenir aux dépenses extraordinaires, occasionnées par les affaires d'Orient.

Dans la discussion de la loi de 1825, plusieurs orateurs, entre autres M. Mollien à la Chambre des pairs, avaient insisté pour que chaque espèce de rente eût sa dotation spéciale. Mais on ne pouvait prévoir encore quelle serait l'importance des deux nouveaux fonds 4 1/2 et 3 créés par cette loi; les bases manquaient pour déterminer la part qu'il convenait de faire à chacun d'eux, et, dans l'intérêt de leur avenir, dans l'intérêt aussi du crédit public, M. de Villèle avait demandé que, jusqu'à nouvel ordre, toute latitude fût laissée à la caisse d'amortissement pour le choix des rachats à faire. Cette latitude n'avait donc été donnée que d'une façon provisoire, et actuellement que chaque nature de fonds était constituée, qu'elle avait son crédit au budget, sa clientèle propre sur la place, la question devait être définitivement résolue. En conséquence M. Laffitte soumit à la Chambre des députés un projet de loi disposant : 1° que le fonds de dotation de 40 millions, accru des rentes déjà amorties, serait porté à 79 millions, que le nouveau fonds serait réparti entre les rentes 5, 4 1/2 et 3 pour 100, proportionnellement tout à la fois au capital constitué de chacune d'elles et à la portion de ce capital restant à racheter, et que la part qui leur serait respectivement attribuée deviendrait leur propriété exclusive; 2° que, pour ne pas diminuer le gage des anciens créanciers, et pour donner les mêmes garanties aux nouveaux, chaque fois qu'un emprunt en rentes serait contracté, il serait pourvu au service de l'amortissement et des intérêts par une seule et même dotation spéciale à cet emprunt et irrévocable jusqu'à son complet rachat, et que, dans cette dotation, 1 pour 100 au moins du capital serait réservé pour l'amortissement; 3° de plus, les rentes qui seraient rachetées ne devraient être annulées en tout ou en partie, qu'en vertu d'une loi spéciale lorsque les rachats successifs effectués paraîtraient avoir suffisamment réduit l'importance de la dette à laquelle elles appartenaient. Jusque-là, le revenu en serait affecté à de nouveaux rachats au profit du fonds qui les aurait acquis; 4° enfin, toute réduction d'intérêt obtenue, soit par le consentement des porteurs de rentes, soit par la substitution d'une dette à une autre, devait profiter au fonds général d'amortissement, et dès que le cours d'une nature de rentes atteindrait le pair, le fonds d'amortissement qui lui appartenait, ainsi que le revenu des rentes rachetées qui en dépendaient, devait être affecté au rachat d'une rente d'un cours inférieur. Ajoutons qu'il n'était rien changé aux prescriptions de l'article 143 de la loi du 25 mars 1817

qui affectait la propriété des bois de l'État à la caisse d'amortissement. Toutes les dispositions du projet de loi se trouvaient ainsi combinées en vue de rendre la décroissance de la dette plus rapide par la constitution d'un amortissement puissant et efficace.

La commission de la Chambre des députés chargée de son examen en adopta toutes les dispositions sauf deux. Ainsi elle admit la spécialité par nature de rentes, mais non pas par emprunt, et motiva son refus sur ce que, dans ce dernier système, des effets constitués au même intérêt se trouvant cotés à la Bourse à des cours différens selon que le terme de l'amortissement final serait plus ou moins rapproché, l'agiotage à leur égard pourrait s'exercer d'une façon plus active, et que le taux du crédit public n'aurait plus ainsi de base aussi certaine. Elle craignit, en outre, que les opérations du rachat ne se trouvassent compliquées sans utilité réelle, et elle rappela à l'appui de son avis que l'Angleterre après avoir longtemps appliqué ce mode de procéder, avait dû y renoncer en présence de ses inconvéniens et des difficultés de son application.

La seconde disposition, également rejetée, fut celle qui allouait à la caisse d'amortissement les économies pouvant provenir de l'abaissement des intérêts de la dette. Il ne lui parut pas que cet engagement pris par avance pût en rien profiter au crédit, tandis qu'il aurait l'inconvénient sérieux d'aliéner les moyens soit de soulager plus tard les contribuables par un dégrèvement de charges, soit de satisfaire à des besoins urgens qui pourraient se produire. Après avoir rendu compte des délibérations de la commission dont il était l'organe, M. Humann insistait dans son rapport pour la prompte adoption d'un projet dont le système lui paraissait propre à fortifier le crédit, à tracer à l'amortissement une marche régulière, et à l'élever au rang d'une institution.

Après une discussion générale, dans laquelle les uns reprochèrent en principe à l'amortissement d'amener dans le prix de la rente une hausse factice, favorable seulement à la spéculation, et préjudiciable non seulement aux intérêts privés, mais encore au Trésor obligé de racheter sa dette à des conditions plus onéreuses, tandis que d'autres le défendirent comme le moyen tout à la fois le plus certain et le plus rapide de soutenir le crédit de l'État et d'arriver à sa libération, la Chambre passa à l'examen des articles du projet amendé par la commission. L'article 1er portait que la dotation de la caisse d'amortissement, fixée à la somme de 40 millions par la loi du 25 mars 1817 et accrue des rentes amorties depuis le 28 avril 1816, continuerait à être exclusivement affectée au rachat des rentes 5, 4 1/2 et 3 pour 100. Cette dotation se trouvait donc ainsi doublée, mais M. de Mosbourg proposa par amendement de la laisser à son chiffre actuel, et, tout en conser-

vant aux rentes rachetées leur emploi légal, de réserver cependant qu'elles pourraient être ultérieurement annulées par une loi, conformément à l'article 109 de celle du 18 avril 1816.

A l'appui de sa proposition, M. de Mosbourg fit valoir que la dotation annuelle de 40 millions et celle en bois de l'État, bois dont une partie devrait même être vendue avec grand profit pour le Trésor, constituaient une garantie bien suffisante pour assurer le rachat quotidien de la dette et le maintien du crédit public; d'ailleurs, il ne demandait pas l'annulation immédiate des rentes rachetées depuis 1816, mais il croyait que, en cas de guerre, leur radiation du grand-livre permettrait à l'État de contracter à de meilleures conditions les emprunts qui seraient nécessaires et sans surcharge pour les contribuables. Si au contraire, ajouta M. de Mosbourg, ces rentes étaient comprises d'une façon définitive dans la dotation, non seulement il faudrait accroître les impôts pour payer les intérêts des fonds que le Trésor devrait se procurer, mais ces fonds ne pourraient être obtenus qu'à des prix plus élevés, et pour continuer à éteindre à 4, on s'exposerait à acheter à 5, système ruineux qui avait mis en péril les finances de l'Angleterre, auquel cette puissance avait dû renoncer, et qu'il fallait bien, après un pareil exemple, se garder d'introduire en France.

Il fut répondu par MM. Laffitte et Thiers que, lorsque la dotation de 40 millions avait été votée en 1817, il s'agissait seulement de pourvoir à l'amortissement des rentes existant à cette époque, et de celles qui devaient être créées dans les années suivantes pour solder les engagemens pris envers l'étranger. Mais depuis lors, indépendamment de ces rentes, il en avait été émis 4 millions de nouvelles pour la guerre d'Espagne, 30 millions pour l'indemnité des émigrés, soit ensemble 34 millions représentant un capital nominal de 1 300 millions qu'il fallait nécessairement doter de l'amortissement qui leur manquait. La question était donc seulement de savoir si le supplément de 39 millions proposé était oui ou non trop considérable, et il ne l'était pas trop; car, plus était élevé le gage offert par l'État à ses créanciers, plus ferme était aussi à son égard la confiance des capitalistes, plus rapide et plus puissant était le rachat, et plus grandissait et se consolidait le crédit public. Sans doute, quelque favorable que fût la situation de la France vis-à-vis de l'étranger, des circonstances pouvaient survenir qui nécessiteraient un appel au crédit; mais ce serait alors surtout qu'on aurait à se féliciter d'avoir fortifié la puissance de l'amortissement, et les conditions auxquelles pourraient être contractés les nouveaux emprunts seraient d'autant meilleures que son action aurait été plus efficace.

Ces raisons, vivement soutenues par MM. Odier et Jacques

Lefebvre qui, l'un et l'autre, appartenaient à la haute banque de Paris, furent combattues par M. Mauguin. Autre chose dit ce membre, était de maintenir les cours par la fidélité aux engagemens, autre chose de forcer la hausse par des moyens artificiels. Une crise pouvait survenir et, dans le premier cas, la rente ne serait que modérément atteinte, tandis que, dans le second, la baisse serait désastreuse et le crédit de l'État gravement compromis; et puis, était-ce une bonne opération pour le Trésor de racheter à des cours élevés les effets qu'il avait émis à bas prix? Une somme avait été affectée par la loi à cette destination, et il ne fallait pas y toucher ; mais on devait se garder de l'accroître, et le placement le plus fructueux qu'on pût donner aux fonds libres était de les employer au dégrèvement d'impôts.

Les lois de 1816 et 1817, en constituant l'amortissement, lui avaient donné pour base le système d'accumulation des rentes rachetées, avec réserve cependant de la faculté pour le législateur de les annuler quand il le jugerait convenable. Peut-être le système des annulations annuelles serait-il préférable en permettant ainsi chaque année de constater les économies réalisées et d'en faire profiter immédiatement les contribuables. Mais là n'était pas la question qui ne fut même pas discutée, et d'autres raison motivèrent le vote de la Chambre.

Les neuf dixièmes de la rente se trouvaient, en effet, alors dans les bourses des habitans de Paris. Elle était donc peu connue dans les départemens, et l'amortissement, qu'on y voyait figurer pour un gros chiffre au budget, était généralement considéré comme un privilège accordé aux financiers de la capitale au préjudice des intérêts agricoles. Ce fut surtout sous l'empire de ce préjugé que vota la majorité de la Chambre et qu'elle adopta l'amendement Mosbourg.

Cet amendement, il est vrai, n'annulait pas les 39 millions de rentes rachetées. Il réservait seulement le droit de les rayer du grand-livre, et jusqu'à ce qu'une loi eût ordonné cette radiation, elles devaient, ainsi que par le passé, être affectées au rachat des rentes 5, 4 1/2 et 3 p. 100. Mais, avec les dispositions si peu favorables de la Chambre pour l'amortissement, l'annulation pouvait être très prochainement votée, et, en vue d'empêcher une mesure qu'il regardait comme destructive du crédit public, M. Bailliot proposa un paragraphe additionnel d'après lequel, pendant cinq années, les 39 millions ne pourraient être distraits de leur affectation actuelle. La France, fit-il observer, traversait une crise durant laquelle devaient être soigneusement écartées toutes mesures pouvant diminuer la confiance des rentiers, gens si faciles à s'alarmer, si prompts, à la moindre panique, à porter

leurs titres sur le marché; tandis que, dans cinq ans, l'ordre étant rétabli à l'intérieur et la paix assurée au dehors, il n'y aurait aucun danger à réduire la puissance de l'amortissement. Mais la proposition de M. Bailliot, appuyée par le rapporteur M. Humann, fut vivement combattue par M. de Mosbourg. Ce député représenta que, en l'adoptant, la Chambre détruirait la sage résolution prise sur sa demande; qu'il n'y avait pas plus de raison de renoncer au droit d'annulation pour cinq ans que d'y renoncer pour toujours, et que c'était surtout au milieu des circonstances critiques invoquées par M. Bailliot qu'il importait de réserver la liberté complète de l'État, et de ne pas abdiquer la faculté de disposer, s'il en était jamais besoin, de ressources précieuses; qu'il était des influences auxquelles la Chambre devait se soustraire; que ces influences cherchaient à exercer sur elle leur pression, mais que la Chambre représentait la France entière et non pas cette fraction minime de Français qui spéculent à la bourse dans leur intérêt privé.

Par cette dernière phrase, M. de Mosbourg ne faisait que se rendre l'interprète des sentimens dont nous avons parlé plus haut, et il trouva un appui énergique dans M. Dupin qui, après avoir repris une partie de ses argumens et avoir fait appel à l'union et à la concorde des partis honnêtes comme au moyen le plus efficace de rétablir et de consolider le crédit, crut devoir éclaircir un point qui pouvait paraître obscur. Plusieurs orateurs, en effet, avaient raisonné dans la supposition qu'en cas d'appel au crédit ce seraient les rentes rachetées qui seraient de nouveau remises sur la place. M. Dupin établit que ces rentes étaient frappées de mort, que, sous peine de faux, elles ne pouvaient plus être l'objet d'aucune négociation, qu'il y avait là engagement formel pris par l'État envers ses créanciers, et que, si l'État se trouvait dans la nécessité de contracter un emprunt, alors, pour ne pas être obligé de recourir à une aggravation d'impôts, il devrait annuler les rentes rachetées et appliquer aux nouvelles le crédit qui leur était affecté. Après cette explication, et malgré l'avis favorable de M. Laffitte, l'amendement de M. Bailliot fut rejeté à une forte majorité.

Il fallut ensuite décider dans quelle proportion les 40 millions de la dotation, et jusqu'à leur annulation les 39 millions de rentes rachetées seraient affectés à l'amortissement de chaque nature de dette. Le gouvernement et la commission avaient proposé de faire le partage, eu égard au capital nominal des rentes restant à racheter sur chaque fonds le jour de la promulgation de la loi. MM. Mauguin et de Mosbourg demandèrent au contraire qu'il eût lieu proportionnellement à la somme des intérêts. Dans le pre-

mier cas, la part du 5 pour 100 devait être de 52 millions et celle du 3 de 27 millions. Dans le second, la part de ce dernier était réduite à 18 millions, celle du 5 portée à 60 millions, et à l'appui de leur système MM. Mauguin et de Mosbourg firent valoir que, en fait de dette fondée, le capital était chose fictive, qu'il n'y avait de réel que l'intérêt à payer, intérêt qui grevait seul le budget et les contribuables, que c'était lui qu'il fallait surtout viser à réduire et que la rente 5, étant celle dont l'intérêt était le plus onéreux, était aussi celle qu'il y aurait le plus de profit à amortir. Mais MM. Thiers et Humann répliquèrent qu'il fallait avant tout considérer le capital de la dette, parce que le capital en était la partie essentielle, tandis que les arrérages n'en étaient que l'accessoire. D'ailleurs, plus l'intérêt auquel une rente était constituée était bas, plus il y avait avantage à élever son amortissement, et on pouvait en voir chaque jour la preuve à la Bourse où, avec une somme égale, on rachetait en 3 un capital plus considérable qu'en 5. Ajoutons que les prix des diverses natures de rentes s'équilibrant à peu près sur la place, les intérêts éteints sont, à une légère différence près, les mêmes, et que dès lors l'avantage du système présenté par le gouvernement était incontestable. Tel fut également l'avis de la Chambre.

L'article 3, portant que la portion de dotation échue à chaque espèce de rentes leur appartiendrait définitivement et serait spécialement consacrée à en opérer l'amortissement, fut adopté sans débat. Il en fut successivement de même de l'article 4, d'après lequel le fonds d'amortissement affecté à la rente 4 pour 100 constituée par la loi du 19 juin 1828, demeurerait séparé et spécial pour cette rente; de l'article 5 qui disposait qu'à l'avenir il serait pourvu par une seule et même dotation au service de l'amortissement et des intérêts de toute nouvelle dette contractée en rentes sur le grand-livre ; de l'article 6 qui réservait dans cette dotation 1 pour 100 pour l'amortissement; de l'article 7 qui stipulait que le revenu des rentes rachetées par chaque fonds d'amortissement établi ou à établir serait employé en nouveaux rachats au profit du fonds qui les aurait acquises et que ces rentes pourraient être annulées, en tout ou en partie, en vertu d'une loi ; de l'article 8 prohibant le rachat des rentes au-dessus du pair, lequel se composait du prix de 100 francs augmenté des arrérages échus du semestre courant. Mais l'article 9, qui portait que le fonds d'amortissement, affecté à une espèce de rentes dont le prix vénal aurait dépassé le pair serait employé au rachat de celles constituées au taux immédiatement inférieur, donna lieu à diverses objections.

M. de Mosbourg fit observer que, si la totalité de la dotation du 5 était d'abord reportée sur le 4 1/2, puis sur le 4, ces deux

fonds si peu importans arriveraient bientôt au pair, et qu'alors, toutes les ressources de l'amortissement se trouvant concentrées sur le 3, ce dernier s'élèverait à des cours factices; qu'il serait racheté à des prix bien supérieurs à sa valeur réelle, et qu'il y avait là, pour le crédit et pour le Trésor, un danger auquel il importait d'obvier. En conséquence, ce député proposa de verser le fonds d'amortissement devenu disponible en compte courant au Trésor, ou de le placer, à titre de réserve, en bons royaux. Tout en approuvant les motifs qui avaient déterminé la proposition de M. de Mosbourg, M. Bailliot émit cependant l'avis que ce fonds ne devait pas rester inactif, et qu'il y avait moyen de lui conserver sa destination en l'employant chaque année à rembourser des rentes au pair par séries de 3 millions. Une pareille mesure ne pouvait, suivant lui, qu'être favorable aux autres natures de rentes; car il n'était pas douteux que la plupart des porteurs du 5 pour 100, appelés à recevoir leur capital, le replaceraient en fonds publics et de préférence en 3 pour 100, à cause des chances plus grandes de hausse qu'offrait cette valeur. Mais, au premier de ces amendemens, MM. Humann et de Bernis reprochèrent de suspendre la libération de l'État et au second de compromettre par des remboursemens partiels la grande opération du remboursement et de la conversion de la dette, opération à laquelle il serait sage de procéder dès que la situation du crédit public le permettrait. L'article 9 fut adopté tel que l'avaient présenté le gouvernement et la commission.

Ici, sur la proposition de la commission et avec l'assentiment du ministre des finances, fut inséré sans la moindre opposition un article dont l'objet était d'abroger la disposition de la loi du 27 mars 1817, qui réservait sur les bois de l'État la quantité nécessaire pour former un revenu de 4 millions au profit des établissemens ecclésiastiques, réserve dont il n'avait pas été du reste fait usage. La totalité des bois de l'État se trouvait donc désormais affectée à l'amortissement de la dette, et M. Laffitte demanda que ce ne fût pas seulement de la dette consolidée, mais de toutes celles qui pouvaient grever le Trésor : la dette flottante, fit-il observer, constituait une partie importante des engagemens de l'État. Elle était pour lui une ressource précieuse qu'il avait grand intérêt à ménager, et en lui donnant aussi les forêts pour hypothèque, on faciliterait au ministre des finances les moyens de contracter à des conditions plus avantageuses les emprunts temporaires auxquels les nécessités du service l'obligeaient chaque jour de recourir. Il fut fait droit à la demande du ministre, et le projet de loi fut ensuite voté dans son ensemble par 220 voix contre 38.

Porté quelques jours après à la Chambre des pairs, ce projet fut, de la part de la commission chargée de procéder à son examen, l'objet de modifications importantes. La commission admit parfaitement que le fonds actuel de l'amortissement fût réparti entre les diverses espèces de rentes et que la part attribuée à chacune d'elles fût exclusivement employée à son rachat, mais elle voulut que ce fût à titre d'aménagement et non pas de propriété, et en vertu d'un règlement établi par la loi qu'une autre loi pourrait modifier quand il y aurait lieu de le faire. Sans doute, dit M. Roy dans son rapport, l'État s'était engagé vis-à-vis de ses créanciers à racheter sa dette, mais il ne s'était pas engagé à effectuer ce rachat d'une façon plutôt que d'une autre. Sa liberté à cet égard était restée absolue, et il devait conserver la faculté de disposer au mieux qu'il le jugerait du fonds d'amortissement, soit pour le faire concourir partiellement ou dans sa totalité à l'échange d'une dette à haut intérêt contre une nouvelle à intérêt moindre, soit pour faire participer à son bénéfice les emprunts futurs, qui, bien que pourvus de leur dotation propre de 1 pour 100, seraient négociés à de moins bonnes conditions et n'apparaîtraient sur le marché qu'à des prix relativement inférieurs, s'ils ne jouissaient pas des mêmes avantages que les anciens.

Tout en écartant le principe de la spécialité absolue, la commission ne voulut pas admettre non plus que le fonds, devenu sans emploi par l'élévation au-dessus du pair de la rente à laquelle il était affecté, pût être reporté sur une autre. Les objections déjà soulevées à cet égard par M. de Mosbourg dans la Chambre des députés furent reproduites par M. Roy, qui fit observer en outre que non seulement dans ce cas, au point de vue du crédit public, la hausse factice du 3 n'amènerait aucune baisse sérieuse de l'intérêt des capitaux, mais qu'au point de vue de l'intérêt du Trésor, elle aurait aussi ce résultat singulier et onéreux qu'empêché d'acheter 5 francs de rentes 5 pour 100 à 101 francs, ce dernier pourrait être obligé de racheter la même somme en 3 pour 100 135 francs, 150 francs et même 160, si le prix de cette seconde rente s'élevait à 80, 90 et 95 francs. La commission émit donc l'avis que le fonds d'amortissement devenu disponible dans les conditions ci-dessus expliquées fût tenu en réserve jusqu'à ce que, la rente au service de laquelle il était affecté tombant au-dessous du pair, les rachats pussent être repris. Elle crut devoir également comprendre le 4 pour 100 dans la répartition des 79 millions d'amortissement, et à ce sujet M. Roy rappela que, dans l'esprit de la loi du 19 juin 1828 présentée par lui alors qu'il était ministre des finances, le fonds de

dotation créé pour le service de cette nouvelle nature de rente devait s'ajouter au budget général d'amortissement; et cela était si vrai que pendant la discussion de cette loi, l'affectation spéciale et exclusive ayant été proposée par amendement, l'amendement avait été rejeté. La modification proposée par la commission au projet actuel n'était dès lors que l'exécution de la loi de 1828. Le surplus du projet ne donna lieu de la part de la commission à aucune observation. Mais les trois changemens qu'elle y avait introduits en altéraient essentiellement le caractère, et au début de la discussion dans la Chambre des pairs, M. Laffitte crut devoir déclarer que, la Chambre des députés ayant adopté le principe de la spécialité après des débats approfondis, il ne pensait pas qu'elle consentît à revenir sur sa première décision. L'autorité et l'influence de M. Roy étaient grandes parmi ses collègues. Il insista sur les conclusions de son rapport, avec cette concession toutefois que le fonds d'amortissement devenu disponible, au lieu d'être mis en réserve, pût être chaque année, en vertu d'une loi, employé en travaux extraordinaires, et le travail de la commission ainsi modifié passa presque sans débats à la majorité de 86 voix contre 24.

Ni M. Laffitte, ni M. Louis, qui quelques jours après le remplaça au ministère des finances, ne représentèrent ce projet de loi à la Chambre des députés.

Le 11 février, M. Laffitte avait déposé sur le bureau de la Chambre des députés le projet de budget de l'exercice 1831, divisé en budget ordinaire et budget extraordinaire. L'exposé des motifs commençait par établir qu'il y avait de sérieuses économies à réaliser, mais qu'il importait de distinguer entre les dépenses résultant d'abus politiques et celles qui provenaient d'abus administratifs. Il fallait immédiatement faire disparaître les premières, et à cet effet réduire le chiffre exagéré de la liste civile, diminuer les états-majors trop nombreux, supprimer les corps militaires privilégiés et licencier les troupes étrangères. Quant aux dépenses administratives, on devait procéder à leur égard avec circonspection et prudence, sous peine de compromettre le bon fonctionnement des services. En effet, l'administration telle qu'elle était constituée, œuvre de la Révolution et de l'Empire, comptait quarante années d'existence : au milieu des divers régimes qui s'étaient succédé, elle n'avait cessé de s'améliorer et de se simplifier; elle avait toujours été la première à indiquer les réformes dont elle était susceptible et les avait elle-même opérées. Quelques réductions dans les traitemens supérieurs, quelques suppressions d'emplois étaient donc, quant à présent, les seules possibles, et l'ensemble des économies proposées était évalué à la somme de

43 741 766 francs. Mais 24 millions de dépenses nouvelles avaient dû être inscrits au budget, soit 12 millions pour accroissement des intérêts de la dette, et pareille somme pour des services jugés alors trop négligés, parmi lesquels l'instruction publique. Or le budget de 1830 ayant été voté, en dépenses, au chiffre de. . 976 575 379
et le budget proposé les évaluant au chiffre de. . 957 377 335
les prévisions de ce dernier se trouvaient inférieures de. 19 198 044
à celles du budget de 1830.

En ce qui concernait les recettes ordinaires, elles étaient présumées devoir s'élever à la somme de 973 101 894 francs et présentaient ainsi sur les dépenses un excédent de 15 724 559 francs. Aussi le ministre croyait-il pouvoir faire observer qu'après une révolution qui avait changé le trône et les institutions, l'État ayant à sa disposition un fonds d'amortissement de 81 millions et un excédent de ressources de 15 millions, soit un total de 96 millions, la situation, satisfaisante pour le présent, n'était pas moins rassurante pour l'avenir.

Toutefois, ajoutait l'exposé des motifs, à raison des circonstances que traversait la France et des complications intérieures qui pouvaient en résulter, le gouvernement avait cru devoir proposer aux Chambres la création d'un budget extraordinaire. En effet, quelque profond et sincère que fût dans le pays le désir de la paix, parce que la paix était compatible avec la grandeur et la dignité nationales, néanmoins des préparatifs avaient dû être faits en vue de repousser les attaques dont pourrait être l'objet le régime nouvellement établi. Des ressources évaluées à 196 467 000 francs pour le ministère de la guerre, à 10 800 000 fr. pour le ministère de la marine et à 500 000 francs pour celui des affaires étrangères étaient demandées pour y pourvoir; 12 millions étaient également réclamés par le ministre de l'intérieur pour travaux extraordinaires, ateliers de charité, indemnités, secours, récompenses aux combattans de Juillet, soit un ensemble de dépenses de 219 773 700 francs, au paiement desquelles devaient être affectés les 3 millions de rentes restés disponibles sur le fonds d'indemnité des émigrés et un crédit facultatif de 200 millions reposant sur des aliénations de bois.

Suivait un projet de loi qui autorisait, pour les services ordinaire et extraordinaire de 1831 : 1° la création et émission, jusqu'à concurrence d'une somme de 200 millions, d'obligations du Trésor portant intérêt et remboursables à des échéances fixes; 2° l'aliénation de 300 000 hectares de bois de l'État dont le produit serait spécialement affecté au remboursement desdites obligations et subsidiairement à la diminution de la dette flottante.

Une émission d'obligations remboursables en cinq années, disait l'exposé des motifs, avait paru préférable à une négociation en rentes perpétuelles, parce que cette dernière opération, devant nécessairement entraîner une dépression des cours déjà très bas (92), n'aurait pu se faire qu'à des conditions onéreuses pour l'État, au double point de vue des intérêts et du capital. Des obligations au contraire, ayant pour gage des valeurs aussi sûres et aussi appréciées que celles des bois, trouveraient des preneurs à un taux d'intérêt satisfaisant pour le Trésor et sans qu'il y eût risque de perte sur le capital. Quant à l'aliénation des forêts, cette mesure ne pouvait être qu'avantageuse pour l'État dont les bois, d'une administration très onéreuse, ne rapportaient guère plus de 2 1/2 pour 100 et devraient, dès qu'ils seraient propriétés particulières, devenir pour lui une source de profits par les transactions dont ils seraient désormais l'objet.

La commission à laquelle fut renvoyé l'examen du projet de loi s'occupa d'abord du budget extraordinaire qui en était la partie la plus urgente, et ses résolutions à ce sujet furent développées dans un rapport soumis à la Chambre le 1er mars par M. Odier. La commission, était-il dit dans ce document, n'avait pu qu'adhérer aux considérations d'ordre politique qui avaient déterminé les propositions du gouvernement, et elle avait pensé également que le système qui consistait dans une émission d'obligations à échéance de cinq années était préférable, soit à une aggravation d'impôts, soit à une création de rentes perpétuelles; mais dans son sein l'accord n'avait pas été complet sur la question de savoir s'il convenait de gager le remboursement de ces obligations sur le produit d'une vente des bois de l'État. L'État était propriétaire de 1 134 000 hectares de forêts affectées intégralement comme dotation par l'article 143 de la loi de finances du 25 mars 1817 à la caisse d'amortissement, sauf la portion nécessaire pour former un revenu net de 4 millions destinés à venir en aide à des établissemens ecclésiastiques. C'était cette portion seule qui pouvait être aliénée, et la minorité de la commission n'aurait pas voulu priver l'État de cette ressource d'autant plus précieuse qu'elle était plus restreinte. Mais la majorité avait été d'avis d'accorder au gouvernement l'autorisation qu'il demandait, en stipulant toutefois, pour éviter toute confusion dans les comptes du Trésor, que la caisse d'amortissement serait chargée de toucher le prix de la vente des bois et de rembourser les obligations au fur et à mesure de leur échéance. De plus et à la dernière heure, sur le désir exprimé par le ministre des finances et pour lui donner la facilité de se procurer au meilleur compte possible les ressources demandées, la commission avait

consenti à introduire dans le projet de loi un article additionnel portant qu'il lui serait loisible de recourir, pour tout ou partie des 200 millions, à un emprunt en rentes perpétuelles au cas où l'aliénation des bois, aussi bien que l'émission des obligations, ne pourrait s'effectuer qu'à des conditions plus défavorables.

Dans la discussion générale qui s'ouvrit le 9 mars, le projet fut vivement attaqué aux divers points de vue forestier, financier et politique, par MM. Estancelin, de Mosbourg et Berryer. Suivant M. Estancelin, l'aliénation des bois serait une mesure déplorable; ces bois produisaient largement 3 pour 100, tous frais d'administration déduits, et il était à craindre que, au lieu de tomber entre les mains d'acquéreurs sérieux qui les géreraient en bons pères de famille, ils ne devinssent la proie de spéculateurs qui, profitant des embarras du Trésor et de l'absence de confiance pour les acheter à vil prix, n'hésiteraient pas à les saccager s'ils y trouvaient le moindre avantage. M. de Mosbourg, financier des plus éclairés, tout en déclarant qu'il voterait le projet tel qu'il avait été présenté, aurait préféré cependant que dès le principe on eût eu franchement recours à une émission de rentes au rachat desquelles eût été également affecté le prix des forêts qui, aliénées dans ce cas par faibles lots et suivant que les besoins le réclameraient, l'auraient été dans de bien meilleures conditions. Il ne fallait pas se dissimuler que les hésitations du gouvernement n'avaient pas peu contribué à la baisse de la rente, tombée en quelques semaines de 93 à 88; en effet, lorsque le public avait vu le gouvernement se défier de lui-même, il s'était mis aussi en défiance.

Quant à M. Berryer, attaquant la marche du gouvernement qui s'était montré impuissant aussi bien au dedans qu'au dehors, il ne pouvait admettre que la Chambre consentît à recourir à un expédient aussi funeste que celui d'aliéner une partie de la fortune immobilière de l'État pour solder les besoins du jour. Une fois la porte ouverte, qui pourrait dire quand elle serait fermée ?

La majeure partie des 200 millions demandés devant être employée aux armemens et approvisionnemens militaires, le général de Caux, l'excellent ministre de la guerre du cabinet Martignac, crut devoir donner un état de ce qui se trouvait dans les magasins et arsenaux quand il était sorti du ministère en 1829 et justifier l'administration dont il avait été le chef. Le maréchal Soult s'empressa de rendre pleine justice à son prédécesseur. Tous les états donnés par ce dernier, dit-il, étaient exacts et les approvisionnemens en magasin en 1829 suffisaient parfaitement alors. Mais la situation n'était plus la même. L'armée avait dû être augmentée, la garde nationale avait été créée et par suite des

achats considérables d'armes avaient dû être effectués; de plus les places d'armes frontières précédemment à l'état d'entretien avaient été mises à l'état de défense, et les crédits demandés étaient rigoureusement nécessaires pour payer toutes ces dépenses.

Prenant ensuite la parole, le sous-secrétaire d'État des finances, M. Thiers, fit observer qu'aucun des précédens orateurs n'avait contesté la nécessité des 200 millions demandés. Ils différaient d'avis seulement sur les moyens de se procurer cette somme. Quelques-uns blâmaient l'aliénation des bois; mais l'État, au contraire, agissait comme un bon père de famille en se déchargeant d'immeubles qui ne lui rapportaient pas 2 pour 100 et en évitant ainsi de contracter un emprunt qu'il ne pourrait négocier à moins de 6 pour 100. Il y avait d'ailleurs tout lieu de penser que les capitaux oisifs qui hésitaient actuellement à aller à la rente, à raison du peu de confiance que leur inspirait la situation, seraient attirés par un placement immobilier aussi sûr qu'avantageux et que les ventes s'effectueraient ainsi à des prix meilleurs qu'on ne l'espérait. En ce qui concernait les obligations reposant sur un gage aussi sûr que les bois dont le prix leur était affecté, elles seraient recherchées sans nul doute par les capitalistes qui avant tout tenaient à la certitude d'un remboursement intégral à une époque déterminée. Ces obligations seraient donc émises à des conditions bien meilleures que la rente qui, dans les circonstances actuelles, ne pourrait être négociée qu'avec 20 pour 100 de perte; et cependant le gouvernement n'avait pas voulu se priver de la faculté de recourir à ce dernier moyen, s'il trouvait avantage à le faire. D'accord avec lui, la commission avait introduit dans le projet de loi une disposition qui lui donnait cette autorisation.

Après le discours de M. Thiers, la Chambre adopta l'article 1er qui accordait au ministre des finances la faculté de créer et émettre jusqu'à concurrence de 200 millions des obligations du Trésor portant intérêt, payables par trimestres et remboursables à des échéances qui ne pourraient dépasser cinq années.

L'article 2 disposait que le même ministre était également autorisé à aliéner successivement, à partir de 1831, en se conformant aux règles établies pour la vente des propriétés publiques, des bois de l'État jusqu'à concurrence de 4 millions de revenu et que le produit de cette aliénation serait spécialement affecté au remboursement des effets émis en vertu de l'article 1er et subsidiairement à la diminution de la dette flottante. Nous avons vu que la commission, pour rester dans les termes et les conditions de la loi de 1817, avait préféré cette rédaction, qui avait d'ailleurs l'avantage de laisser au ministre toute latitude dans le choix des lots à aliéner et d'y comprendre, s'il le jugeait à propos, les

parties les plus mauvaises ou les moins bien situées. Quand on est embarrassé, fit observer dans son langage pittoresque le baron Louis, on ne peut mieux faire que de se débarrasser de choses onéreuses. Or l'État possédait des bois qui lui coûtaient beaucoup et ne lui rapportaient rien ; de plus, ces bois, devenus propriété particulière, pourraient produire 5 ou 6 francs d'impôts par hectare; même en les donnant gratis, l'État s'enrichirait encore : il n'y avait donc pas à hésiter, il fallait s'en défaire. Tel fut aussi l'avis de la Chambre qui vota l'article 2 modifié par la commission.

Mais le projet de loi sur l'amortissement, dans lequel avait été introduit un article portant désaffectation de la quantité de bois nécessaire pour produire un revenu net de 4 millions destinés à la dotation des établissemens ecclésiastiques ayant, ainsi que nous l'avons dit précédemment, subi à la Chambre des pairs des modifications importantes qui ne permettaient pas de prévoir l'époque de son adoption définitive, il devenait nécessaire de reproduire cette disposition dans le projet en discussion, et elle y fut introduite comme article 3 sur la proposition de M. Bailliot.

La Chambre vota ensuite successivement un amendement de M. Martin du Nord, à l'effet de prescrire l'indication dans les cahiers des charges des portions de bois qui pourraient être défrichées, puis l'article 5 portant, qu'au fur et à mesure de la rentrée du prix des bois, ce prix serait versé à la caisse des dépôts et consignations pour être employé par elle au remboursement des obligations à leur échéance. Ici parut une nouvelle disposition proposée par le gouvernement, aux termes de laquelle, dans le cas où la négociation des obligations ne pourrait avoir lieu à des conditions favorables pour le Trésor et pour les sommes nécessaires à ses besoins, le ministre des finances était autorisé à traiter de l'aliénation des bois avec une ou plusieurs compagnies et à les leur céder, en tout ou partie, sous la condition d'en avancer la valeur à des époques correspondantes aux besoins du Trésor. Cette disposition fut vivement soutenue par le ministre des finances, M. Laffitte, qui fit observer que sans nul doute il serait préférable de tout aliéner à des particuliers, mais qu'on risquerait alors de ne pas réaliser aussi rapidement les ressources dont on avait besoin. Des propositions des plus sérieuses avaient été faites au gouvernement, et ces propositions, soumises d'ailleurs aux formalités de la publicité et de la concurrence, pouvaient être utilement acceptées par lui, tout en laissant une part suffisamment large pour les particuliers. D'ailleurs, ajouta l'orateur, en faisant allusion à sa sortie prochaine du ministère, ce n'était pas lui probablement qui disposerait des ressources qu'il

demandait, et il avait la conscience de n'agir qu'en vue des meilleurs intérêts du Trésor.

M. Louis insista dans le sens des observations présentées par M. Laffitte, et la disposition fut adoptée. Vint en dernier lieu l'article qui autorisait le ministre des finances à faire inscrire au grand-livre de la dette publique et à négocier avec publicité et concurrence, sans que le montant des ressources à créer pût jamais dépasser 200 millions, le chiffre de rentes nécessaire pour réaliser en tout ou partie cette somme, et à suppléer ainsi soit à la vente de tout ou partie des bois de l'État, soit aux obligations qui n'auraient pas été émises, selon ce qui serait jugé le plus convenable aux intérêts du Trésor et aux facilités du service. Cet article, qui répondait aux désirs d'un grand nombre de membres de la Chambre, fut adopté sans discussion, et après quelques paroles de M. Laffitte, qui affirma que le Trésor était loin d'être aux abois, ainsi qu'on affectait de le dire, que les impôts rentraient d'une façon satisfaisante, que tous les services du Trésor ainsi que celui de la rente étaient parfaitement assurés, mais qu'à des dépenses extraordinaires il fallait pourvoir par des moyens extraordinaires, l'ensemble du projet de loi fut voté par 192 voix contre 53.

Porté, quelques jours après, à la Chambre des pairs par le nouveau ministre des finances, le baron Louis, il y fut l'objet d'un rapport favorable rédigé par le comte Roy, à part toutefois l'article qui donnait au ministre la faculté de traiter avec des compagnies pour l'aliénation de tout ou partie des bois. Sans doute, faisait observer l'éminent rapporteur, le projet de loi présentait d'autres inconvéniens sur lesquels la commission, à raison des circonstances, n'avait pas cru devoir insister, mais elle n'avait pu accepter une disposition non seulement destructive des garanties dont il n'était pas permis de faire l'abandon quand il s'agissait de si grands intérêts pour l'État, mais qui, en consentant l'aliénation au profit d'une ou de plusieurs compagnies, aurait le grave inconvénient d'établir la concurrence des vendeurs et non celle des acheteurs. La commission proposait également de substituer la caisse des dépôts et consignations à celle d'amortissement pour les recettes et paiemens.

Dès le début de la discussion qui eut lieu dans la Chambre des pairs, le 22 mars, le nouveau président du conseil, M. Casimir Perier, ayant pris la parole pour faire un exposé de la politique du cabinet dont il était le chef, déclara que, bien que l'article supprimé par la commission eût été conçu dans un esprit de sage prévoyance et présentât des avantages sérieux au point de vue des intérêts de l'État, néanmoins le gouvernement, pour

ne pas retarder l'adoption d'une loi dont le vote prochain était indispensable, s'en rapporterait à la sagesse de la Chambre des pairs et accepterait ce qu'elle déciderait. Après cette déclaration le projet de loi fut adopté avec les modifications proposées par la commission et reporté à la Chambre des députés, qui l'accepta aussitôt.

Quant au projet de budget ordinaire pour l'exercice 1831, il ne fut même pas l'objet d'un rapport. En effet, dans le courant du mois de février, la Chambre des députés ayant abordé la discussion de son régime électoral en vue de le mettre en rapport avec les prescriptions de la charte de 1830, et ce nouveau régime devant être consacré par les deux Chambres à bref délai, il était à présumer que, aussitôt après son adoption, la Chambre actuelle, élue sous d'autres conditions et n'ayant plus par cela même l'autorité nécessaire pour délibérer, serait dissoute. Une discussion prochaine du budget n'était donc plus possible, et, pour assurer la marche des services jusqu'à l'époque où la nouvelle Chambre pourrait utilement s'occuper de ce budget, M. Laffitte était venu à la fin du mois de février demander le vote de quatre nouveaux douzièmes d'impôts et de 300 millions de crédits. « La demande que nous vous soumettons, disait-il, dans son exposé des motifs, est la conséquence du projet de dissolution qui est devenu le vœu de tous les pouvoirs constitutionnels. »

Cette phrase, tant soit peu déplacée dans la bouche du président du conseil, fut vivement relevée par M. Benjamin Delessert, dans le rapport qu'il présenta au nom de la commission chargée d'examiner la demande du gouvernement. Cette commission, dit-il, n'avait pas eu à rechercher s'il était vrai que tous les pouvoirs constitutionnels eussent exprimé le vœu d'une dissolution. L'autorité royale avait à cet égard un droit souverain et à elle seule il appartenait d'apprécier l'usage qu'elle devait en faire.

Mais, puisqu'une dissolution était imminente, il importait que la nouvelle Chambre fût élue et réunie le plus tôt possible, et le rapporteur, au nom de la commission, ajoutait que dès lors il suffisait d'assurer les services jusqu'à la fin de juillet, et d'accorder à cet effet trois nouveaux douzièmes et 200 millions de crédits.

M. Laffitte n'était plus ministre depuis trois jours, lorsque la Chambre fut appelée à en délibérer

A. Calmon.

REVUE DRAMATIQUE

Reprise de *l'Ami des femmes*, comédie en cinq actes de M. Alexandre Dumas, à la Comédie-Française. — Reprise de *la Princesse de Bagdad*, comédie en trois actes de M. Alexandre Dumas, au Gymnase.

Après *la Femme de Claude*, *l'Ami des femmes*, après *l'Ami des femmes*, *la Princesse de Bagdad*. Ce sont les plus contestées d'entre ses pièces que M. Dumas remet à la scène, celles qui jadis ont soulevé le plus de réclamations dans le public, et provoqué le plus d'étonnement dans la critique. Il semble qu'il veuille en appeler d'un premier verdict; ou plutôt, n'ayant plus guère à se préoccuper de sa gloire, qui est depuis assez longtemps et assez solidement établie, et uniquement soucieux de la fortune de ses idées et des intérêts de l'art, il semble qu'il veuille éprouver aujourd'hui ce que valaient les plus audacieuses de ses tentatives de grand oseur dramatique. C'est le sort commun de tous ceux qui sont en avance sur leur époque que leur œuvre, d'abord incomprise, profite peu à peu de l'élargissement du goût, jusqu'à ce que sonne pour elle l'heure de la justice. Cette heure est-elle venue pour une partie de l'œuvre, la plus originale et la plus particulière de M. Dumas? Ou faut-il décider que dans tels de ses ouvrages il a excédé les limites de son art, et qu'il lui a demandé des effets qu'il ne pouvait produire? Tel est l'examen auquel nous convie M. Dumas. Je n'en sais pas de plus intéressant. Car d'abord M. Dumas incarne si complètement en lui le mouvement de la comédie moderne, que discuter son théâtre c'est aussi bien discuter tout le théâtre d'aujourd'hui. Et ensuite il apporte dans l'expression de ses idées tant de vigueur, tant d'assurance et de courage qu'on se sent tout de suite à l'aise pour raisonner avec lui : la franchise répond tout naturellement à la franchise.

A ne considérer les choses que par la surface, et à s'en tenir au résultat apparent, M. Dumas peut se déclarer satisfait de l'issue de ces

deux reprises. *L'Ami des femmes* obtient, à la Comédie-Française, un succès brillant et incontestable. Il le doit en partie à une excellente interprétation. Les deux premiers rôles sont tenus avec une intelligence, une sûreté et une adresse tout à fait remarquables. M. Worms, à force de tact et de justesse, arrive à faire passer ce qu'il y a malgré tout d'insupportable dans le rôle de M. de Ryons. Mlle Bartet, à force de discrétion et de délicatesse, sauve ce qu'il y a de scabreux dans celui de Jane de Simerose. M. Le Bargy n'avait jamais montré plus de véritable élégance et de sécheresse distinguée que dans le personnage de M. de Simerose. M. Berr a su dire, avec une intensité de comique et une ampleur très réjouissantes, la tirade fameuse de M. de Chantrin, l'homme à la belle barbe. Mme Pierson, sous les traits de Mme Leverdet, Mlle Muller, dans le rôle de la jeune Balbine Leverdet, et Mlle Marsy elle-même, dans celui de l'éclatante Mlle Hackendorf, méritent d'être louées. Le seul M. Raphaël Duflos, exagérant encore les côtés déplaisans du rôle de M. de Montègre, a mis une fausse note dans cet excellent ensemble. — En revanche, *la Princesse de Bagdad* n'a trouvé au Gymnase qu'une interprétation des plus défectueuses. Mme Jane Hading, dont la voix est si sèche au premier acte et le jeu si agité aux deux suivans, manque totalement de la liberté d'allure et de l'emportement hautain, de la fantaisie, si l'on veut, et du lyrisme, sans lesquels on ne peut pas même aborder le rôle excessif de Lionnette de Hun. M. Dumény est lourd et commun dans le personnage du mari. M. Calmettes est gêné, timide et froid dans celui de Nourvady. En dépit des acteurs la pièce a passé sans protestations ; elle a intéressé à partir du second acte, elle a ému au troisième. On ne refuse plus d'y reconnaître certaines qualités qui sont de premier ordre, et que jadis la *Revue* avait été presque seule, dans toute la presse, à signaler (1).

Seulement il convient de rechercher de quels élémens est fait ce double succès. Qu'est-ce qui, dans *l'Ami des femmes*, séduit le public d'aujourd'hui ? C'est d'abord le dialogue éblouissant d'esprit. De l'esprit, M. Dumas en a jeté à pleines mains à travers ces cinq actes, du plus paradoxal et du plus judicieux tout ensemble, du plus léger et du plus solide tour à tour, toujours du plus incisif, du plus imprévu et du plus personnel. Cet esprit de M. Dumas, en dépit des années auxquelles d'habitude l'esprit ne résiste guère, est resté comme il restera sans doute, aussi jeune qu'au premier jour. C'est un charme auquel on ne résiste pas. Et peut-être est-ce une réponse suffisante à l'adresse de ceux qui voudraient réduire le dialogue du théâtre à la banalité de la conversation ordinaire. — Ce sont ensuite les personnages épisodiques. Le ménage Leverdet, avec la légèreté incorrigible de la femme,

(1) Voir le numéro du 15 février 1881.

l'insouciance philosophique du mari, la prosaïque sottise de l'amant; Mlle Hackendorf, l'exubérante millionnaire que tout le monde courtise et que personne n'épouse; Balbine, la petite perruche romanesque dont l'idéal s'est concrété dans la barbe magnifique d'un imbécile; Chantrin le raseur, ont semblé des types, pris sur le vif, grandis en vue des proportions de la scène plutôt que caricaturisés, et dont les originaux n'ont pas cessé d'exister dans notre société. — C'est enfin la dextérité du metteur en scène. Il y a, dans *l'Ami des femmes*, une intrigue combinée avec une adresse merveilleuse. M. de Ryons en tient les fils. Comment cet homme habile va-t-il s'y prendre pour arracher à Jane de Simerose son secret? Comment lui fera-t-il dire les quelques mots qu'il s'est juré de lui faire prononcer? Comment la réconciliera-t-il avec son mari? Comment saura-t-il mettre à profit l'impétueuse sottise, l'humeur bouillante et brouillonne de M. de Montègre pour amener cette réconciliation? Voilà ce qui éveille et qui tient en suspens la curiosité. On s'amuse de l'ingéniosité de M. de Ryons, comme de celle d'un faiseur de tours, d'un prestidigitateur qui joue la difficulté. On ne le prend pas un instant au sérieux.

C'est dire que ce qu'on applaudit dans *l'Ami des femmes*, n'est pas ce que M. Dumas y avait mis de particulier, à quoi il tenait et qui en faisait la substance. La psychologie paradoxale de M. de Ryons, ses théories sur les femmes, « l'idée » enfin de la pièce avait paru fausse et même choquante : elle avait empêché d'apercevoir les mérites subsidiaires de l'ouvrage. Avec le temps tout s'émousse. Les idées de M. Dumas nous sont trop connues pour qu'elles puissent encore provoquer notre résistance. Nous les admettons, ou plutôt nous passons condamnation. La pièce est restée la même, mais le point de vue a changé; ce sont d'autres parties qui émergent. — De même pour *la Princesse de Bagdad*. La première fois qu'on nous avait présenté Lionnette, le comte de Hun et M. Nourvady, nous nous étions, comme cela est naturel, enquis de leur état civil. Nous avions demandé à M. Dumas dans quel pays et dans quel monde ou plutôt dans quel coin de son imagination il avait rencontré ces personnages. Il nous avait semblé que tous les actes de Lionnette sont dictés par la plus incontestable folie, que Nourvady, s'il est frère d'Antony, est pour le moins cousin germain de Monte Cristo et que l'hôtel des Champs-Élysées est machiné comme un château d'Anne Radcliffe. Faute de croire à la réalité de ces personnages, nous avions été incapables de nous intéresser au conflit des intérêts et des sentimens qui les mettent aux prises. Cette fois nous avons pris notre parti de l'inconsistance de ces êtres de fiction. Nous les acceptons tels qu'on nous les donne. Nous ne discutons plus, nous écoutons. Nous nous laissons prendre par les entrailles. — *L'Ami des femmes* nous avait amusés comme un vaudeville

supérieur; *la Princesse de Bagdad* nous émeut comme un drame fortement charpenté, plein de mouvement et de passion. *La Femme de Claude* nous remue à la manière d'un mélodrame très noir. Nous avons renoncé à découvrir ce que symbolisent exactement et Césarine, la femme fatale, et Claude, l'inventeur génial, et le doux Antonin, et Rébecca, et Daniel, le Juif-Errant qui s'en va reconstruire le temple de Jérusalem, et Cantagnac, l'agent d'une société mystérieuse et formidable. Mais nous voyons qu'il y a ici des honnêtes gens et des traîtres. Nous tremblons pour les bons quand nous voyons le danger suspendu sur leurs têtes; nous nous réjouissons quand nous voyons qu'enfin le crime est puni et que les méchans expient leurs forfaits. Rien de plus. Tout ce symbolisme auquel s'est complu M. Dumas dans la dernière période de sa carrière dramatique est bien décidément la partie caduque et déjà condamnée de son théâtre.

Comment s'est opéré dans la manière de M. Dumas un changement qui au premier abord est fait pour surprendre? C'est lui qui jadis a brusquement et tout d'un bloc transporté le réalisme à la scène. C'est lui qui nous a débarrassés des marionnettes du théâtre de Scribe. Il a ouvert à la comédie de mœurs la voie où les Augier, les Sardou et M. Becque lui-même n'ont fait que le suivre. Dans ses premiers ouvrages, il a peint au vrai le décor de la société moderne et fait se mouvoir dans un milieu exactement observé des êtres de chair et de sang. Les derniers ne nous présentent plus que des abstractions évoluant dans un cadre de fantaisie. Ayant commencé par observer, M. Dumas aboutit à imaginer... Y a-t-il entre ces deux aspects de son talent opposition et contradiction? Peut-être ne sera-t-il pas inutile de montrer que, bien au contraire, l'esprit de M. Dumas a suivi une pente naturelle et accompli un progrès logique. Du point de départ au terme d'arrivée, il s'est modifié de façon normale, régulière, suivant la loi intérieure de son développement. Au surplus, son cas ne lui est pas particulier; il est commun à beaucoup d'autres, écrivains, artistes ou penseurs, qui s'étant placés en présence de la réalité pour nous en traduire le spectacle, peu à peu n'en ont plus aperçu que les images reflétées et déformées par leur cerveau.

Savoir regarder autour de soi et apercevoir ce qui est, cela est beaucoup plus rare qu'on ne croit. Ou peut-être s'accorde-t-on à reconnaître que rien n'est plus difficile et que ceux qui apportent avec eux ce privilège sont par là même marqués d'avance. Voir est un don. Ceux qui le possèdent en jouissent d'abord et s'en contentent et n'imaginent pas que l'art ait d'autre but que de reproduire la réalité. M. Dumas nous a dit maintes fois comment il s'y est pris pour composer ses premières comédies. Il n'avait aucun plan arrêté, aucune idée préconçue. Il avait lu peu de livres. Il ne s'était pas attardé à réfléchir. Il s'était

hâté de vivre. Il avait été introduit chez Marguerite Gautier. Naïvement dans sa pièce de début il décrivit l'intérieur, il raconta la vie et la mort d'une femme entretenue. Il avait beaucoup fréquenté chez la baronne d'Ange. Il peignit au vif les mœurs dont le tableau s'était déroulé devant lui, les scènes dont il avait été le témoin, les types d'hommes et de femmes que le hasard lui avait fait rencontrer. Il avait été élevé auprès d'un père prodigue : il avait connu, aimé, admiré, plaint le grand enfant qui s'appelle de son nom de théâtre le comte de la Rivonnière, de son vrai nom, Alexandre Dumas. Marguerite Gautier, Nichette et Prudence, Suzanne d'Ange et Mme de Santis, Albertine Delaborde, de Tournas, de Naton, ce sont autant de portraits que le peintre s'est attaché uniquement à faire ressembler; il s'est placé directement devant ses modèles sans que rien s'interposât entre eux et lui. L'auteur a écrit sous la dictée des faits; il s'y est plié avec soumission et docilité. Il ne conservera pas longtemps cette souplesse de l'intelligence et cette intégrité du regard. Le temps est court qui est réservé à l'observation. L'esprit repasse par les chemins qu'il a une fois suivis ; il a tôt fait de se créer des habitudes qui désormais s'imposeront à lui; il est dépendant de ses premières expériences. Elles ont déposé en lui comme un sédiment qui, par la suite, le rendra incapable d'aborder avec désintéressement des expériences nouvelles. Ce phénomène se produit avec d'autant plus d'intensité chez ceux dont le cerveau est plus actif. Les faits chez eux se transforment en idées. Ces idées deviennent comme des cadres dans lesquels, à l'avenir, s'ordonnera la réalité. Elles les obsèdent, ces idées, et elles les hantent. Ils les retrouvent partout sans les avoir cherchées. Un moment vient où ils ne demandent plus à la vie qu'une confirmation de ces idées, à l'art qu'un moyen pour les exprimer et pour les démontrer.

C'est à peu près vers le temps de *l'Ami des femmes* que s'opère chez M. Dumas cette transformation. Il s'y essaie à une nouvelle manière. Peut-être est-ce pour cette raison que la pièce était, comme l'avoue l'auteur, mal faite, l'action y étant en dedans et les théories en dehors. Le moraliste se hâtait de nous faire part des fruits de son expérience: il faisait étalage de son érudition psychologique ; il s'épanchait en aphorismes et en tirades; il n'avait pas encore trouvé la formule d'un art dramatique à base d'abstraction. C'est là, plutôt que dans une hardiesse excessive, qu'il faut aller chercher la cause du long insuccès de cette comédie chère entre toutes à M. Dumas. A partir de ce moment, M. Dumas devient un « homme à idées », comme de Ryons en est un, et comme Mme Aubray est une femme qui a des idées. Il commence à composer ses préfaces, beaucoup moins intéressantes à titre de commentaires des pièces antérieures que parce qu'elles contiennent le germe des pièces à venir. Chacune de ces pièces n'est que la démons-

tration d'une théorie reposant non sur des choses vues et sur des faits d'observation, mais sur une conception de l'esprit. C'est le système de la pièce à thèse, inauguré déjà dans *le Fils naturel* et auquel M. Dumas ne cessera plus d'être fidèle. Je n'ai garde de condamner ce système. Bien au contraire, j'y vois pour la comédie un progrès, l'acquisition d'un élément important. La discussion des questions sociales, c'est une province nouvelle que s'adjoint le théâtre et qui était véritablement de son domaine. Car on ne peut se borner à peindre toujours ce qui est sans en venir à regarder par delà vers ce qui devrait être. L'institution sociale étant, à la manière des choses humaines, toute remplie d'iniquités, on ne peut se borner à les constater, mais il faut qu'on cherche le moyen de les réparer. M. Dumas réclame justement pour le théâtre le droit d'agiter non plus des grelots, mais des questions. Et cette prédication morale qu'on lui a si souvent reprochée, dont on s'est tant et si indûment moqué, est ce qui donne à son œuvre sa saveur. Encore faut-il constater qu'à mesure qu'il faisait servir le théâtre à la démonstration de ses idées, M. Dumas se détournait davantage de l'observation et apprenait à se passer de la réalité.

Demandez-vous en effet qui sont ces personnages qu'il charge de défendre ses théories. Ce qui les caractérise c'est précisément l'absence de toute individualité. Ils n'ont aucun des signes par où la vie se reconnait. Ils sont des argumens qui marchent. Diderot réclamait qu'on substituât la condition au caractère : c'est ici en effet la condition qui détermine le caractère. Clara Vignot est la fille-mère; donc elle sera courageuse, dévouée, désintéressée, irréprochable, modèle à faire pâlir toutes les épouses et à humilier toutes les mères. Jacques est le fils naturel: donc il sera la loyauté, l'honneur, la passion, l'intelligence. Sternay est le père qui a abandonné son fils: donc il sera la lâcheté, l'insouciance, l'égoïsme. Il en est ainsi et il ne pouvait en être autrement. Car dans l'ordre de la vie tout est changeant et variable à l'infini; mais dans l'ordre de la logique la vérité est une et sans nuances. Dans *les Idées de Mme Aubray*, cette Mme Aubray est-ce une femme pareille aux femmes que nous connaissons, capables d'élans généreux et de retours mesquins, d'inspirations hardies et de calculs timides, et faite enfin de contradictions? Mais elle n'a d'une femme mortelle que la figure et le nom. C'est avec raison qu'on la qualifie d'être une sainte et d'être un ange. Elle est en fait la Charité chrétienne descendue parmi nous. D'une idée il ne peut sortir qu'un être de raison. Tel ce Camille qui n'a été mis au monde que pour appliquer les idées de Mme Aubray. Et cette Jeannine enfin, d'où vient qu'elle nous reste si mystérieuse et que nous n'arrivons pas à nous en faire dans notre esprit une image précise, sinon de ce qu'elle est tout uniment une personnification de la faute? Il serait aisé, mais peut-être est-il inutile, de prolonger cette

énumération. Depuis qu'ils sont devenus les porte-parole de l'auteur, les personnages de M. Dumas ne sont devenus ni moins curieux, ni moins intéressans, ni moins amusans, ni moins émouvans : ils ont seulement cessé d'être vivans.

Ces personnages qui n'ont ni la souplesse, ni la mobilité, ni l'incomplet des êtres animés, M. Dumas les place hardiment, violemment, en dehors de la vie. Il invente pour eux des combinaisons d'événemens qui défient toute vraisemblance. Il arrange des situations qui ressemblent à des gageures. Prenez pour exemple *la Visite de noces*. Imagine-t-on un scénario plus compliqué, mais surtout plus artificiel ? C'est qu'en effet on n'a pas même cherché à nous donner le change et à produire en nous l'illusion. Nous savons très bien que le monde où se passent ces choses est à cent lieues du monde où nous vivons. Le chimiste voulait reproduire devant nous une expérience : nous l'avons laissé tout à son aise rapprocher les élémens dont il avait besoin. Le moraliste voulait nous faire part des dernières découvertes qu'il avait rapportées d'une enquête menée au fond du cœur de l'homme ; nous l'avons laissé choisir à son gré le cadre qui lui a paru le plus favorable. Que nous importe que ce cadre soit tout de fantaisie si les vérités que l'auteur y fait tenir sont entre les plus douloureuses et les plus poignantes et si jamais on n'avait mieux exprimé l'amertume qui se cache au fond de l'amour? Pareillement passez en revue toutes les pièces de M. Dumas qui ont suivi. Il n'en est presque pas une où la donnée initiale n'exige de notre part un effort de complaisance, auquel d'ailleurs nous nous prêtons volontiers, décidés que nous sommes à ne pas chicaner avec l'auteur et à lui accorder d'abord tout ce qu'il voudra.

Nous sommes ici dans le monde de la logique. Aussi les lois de la logique y règnent-elles à l'exclusion de toutes les autres. Il n'y a pas de place pour l'imprévu. La liberté en est soigneusement bannie. M. Dumas déclare qu'avant de se mettre à écrire il faut avoir trouvé déjà le dénouement et le mot de la fin. C'est avouer que toute la pièce n'existe qu'en vue de la fin et que le dénouement qui en est l'âme y crée les êtres et y produit les faits avec un caractère de nécessité. M. Dumas dit encore qu'un dénouement est un total mathématique : c'est reconnaître que les volontés qui s'additionnent dans ce total ne sont pas des volontés humaines : ce sont des nombres, ce sont des chiffres, ce sont des signes.

On voit comment le désir de développer des théories et de faire triompher certaines idées a fait perdre à M. Dumas le souci de l'observation et l'a déshabitué de regarder dans la vie. Il s'est mis en dehors de la réalité, du jour où il a voulu s'élever au-dessus d'elle et la dominer. Il ne lui demande plus que des renseignemens, comme font

les artistes soucieux de donner forme à leur idéal. Néanmoins, dans ses pièces « sociales », M. Dumas reste très voisin de nous. On comprend aisément ce qu'il veut dire, le but qu'il poursuit, les moyens qu'il préconise. Ses idées sont bien déterminées et ses conclusions sont précises. Il est d'avis que le fils naturel, étant un innocent, ne doit pas payer pour une faute qui n'est pas la sienne et que l'irrégularité de sa naissance ne saurait être pour lui une tare. Il répète, sans d'ailleurs arriver à nous convaincre, que dans le cas de la fille séduite toute la faute est au séducteur; et il réclame donc que la fille-mère soit traitée non en coupable, mais en victime. Il pense que le mariage indissoluble est un admirable instrument d'iniquité : il demande donc, au nom de la justice et pour le plus grand bien de la morale outragée, le rétablissement du divorce. Dans tout cela nous voyons clairement à quoi songe l'écrivain et à qui il s'adresse. C'est de notre société qu'il s'occupe, afin de l'améliorer. Ce sont nos préjugés qu'il attaque. C'est notre code qu'il travaille à réformer. Le champ est circonscrit, l'horizon est limité, la vue est nette... Mais quand on a commencé à généraliser, il est rare qu'on s'arrête à mi-chemin. Quand on a pris goût à l'abstraction et coupé les liens qui rattachaient la pensée à la réalité concrète, on cède au besoin d'aller toujours plus loin, de s'élever toujours plus haut. Il y a une folie de l'espace et un vertige de l'absolu. Il ne suffit plus à M. Dumas de s'occuper des intérêts de la société; son regard s'est singulièrement élargi : ce qu'il embrasse maintenant d'un coup d'œil, c'est l'Humanité elle-même. Il se place en dehors des temps; il élimine toutes les différences qui viennent du milieu, de la race et de la date. Il ne s'attache plus qu'à ce qui est durable, permanent, irréductible. Il ne tient compte que du principe et de l'essence. Il assiste à la lutte de l'homme et de la femme, mieux encore, du masculin et du féminin, du bien et du mal, de la vie et de la mort, du divin et du terrestre. Il écrit *la Femme de Claude*, *l'Étrangère*, *la Princesse de Bagdad*. On savait exactement quelle femme est Suzanne d'Ange, à quelles difficultés elle se heurte, avec quelles armes elle se défend. Sylvanie de Terremonde, ni épouse, ni fille, ni mère, ni amante, est une créature d'énigme et de mystère : « Quand je vois la comtesse avec son regard impassible, son sourire fixe et ses éternels diamans, il me semble voir une de ces divinités de glace des régions polaires sur lesquelles le soleil darde et reflète ses rayons sans pouvoir jamais les fondre. » La femme de Claude est l'éternelle Messaline, la prostitution moderne rejoignant à travers les temps la prostitution antique. Mistress Clarkson est la Vierge du mal. Sous ces noms différens, à travers ces aventures extraordinaires, dans ces décors de féerie, ce qu'on nous convie à contempler c'est la femme en train d'accomplir son œuvre de destruction. — On savait

exactement ce qu'est Olivier de Jalin, un viveur, un sceptique, à qui certains sentimens d'honneur tiennent lieu de morale, enfin un être réel. Jalin reparaît sous les noms de M. de Ryons et de Lebonnard; mais dans ces incarnations nouvelles il a cessé d'être un homme du monde et d'aucun monde; il n'est plus qu'un théoricien. Le docteur Rémonin représente la science; il est la science elle-même déclarant que les mêmes lois qui régissent la nature régissent l'ordre moral. Thouvenin est plus que le vrai: il est le bien. Il symbolise le devoir sous les espèces de la chasteté. — C'est ainsi que M. Dumas a parcouru le chemin en droite ligne et jusqu'au bout, sans hésitations, sans repentirs et sans retours, avec une bonne foi et une logique imperturbables. Il a commencé par l'observation, continué par l'abstraction, fini par le symbolisme. Il a commencé par peindre des individus, continué par imaginer des êtres de raison, fini par peupler son théâtre d'allégories.

Cette évolution de son esprit, M. Dumas en a eu lui-même clairement conscience. Il s'explique à ce sujet dans cette belle préface de *l'Étrangère*. Il rapproche de son cas des cas analogues. Il cite Corneille, Racine, Shakespeare et Gœthe, Michel-Ange et Beethoven. Ce sont des parrains qu'on peut avouer. Plus près de nous, George Eliot dans ses derniers romans, Flaubert dans *la Tentation de Saint Antoine*, M. Zola dans *la Bête humaine*, nous offriraient des exemples d'une transformation pareille. Le développement de l'esprit d'Ibsen est parallèle à celui que nous avons noté chez M. Dumas. Comme lui, il a passé par ces trois phases : tour à tour romantique, réaliste, mystique. C'est assez dire que je n'entends pas reprocher à M. Dumas la marche qu'il a suivie et que je ne lui veux pas mal de mort pour avoir abandonné ses méthodes d'antan. Loin de regretter cette mysticité où il s'est finalement complu, je crois qu'il y était amené, poussé par une force presque nécessaire et par une loi. Ceux qui opposent *le Demi-Monde* à *l'Étrangère* et *le Fils naturel* à *la Femme de Claude*, c'est qu'ils ne voient pas l'enchaînement des choses et qu'ils en négligent les transitions. J'ai voulu seulement montrer par un exemple actuel et frappant ce curieux passage du réalisme au symbolisme. Je me suis borné d'ailleurs à constater le phénomène et à le décrire par les moyens de la littérature, laissant aux psychologues, dont aussi bien nous ne manquons pas aujourd'hui, le soin de l'expliquer.

Ces reprises ont donc un intérêt, assez spécial à vrai dire et relatif à la personnalité de M. Dumas. Elles en ont un autre plus général : c'est qu'elles nous permettent de saluer au passage un certain nombre de vieilles connaissances qu'on a essayé en ces derniers temps de nous faire prendre pour des nouveautés. Il s'est fondé, voilà quelques années, une école, hélas! déjà dispersée, qui s'était proposé pour pro-

gramme de découvrir le réalisme, de l'installer au théâtre, de rompre avec toutes les conventions, de supprimer tous les artifices et généralement d'enfoncer beaucoup de portes ouvertes. Les écrivains du *Théâtre libre*, dans leur zèle pour la vérité, se sont tout de suite jetés dans la brutalité : ils ont appelé la physiologie à la rescousse de la psychologie; ils ont montré à nu l'animal humain, avec la grossièreté de sa nature, la méchanceté de son égoïsme, la férocité de ses instincts. Ils n'ont pas à se plaindre de nous, car nous les avons fidèlement accompagnés dans leurs tentatives et suivis consciencieusement dans leur entreprise. Pourquoi faut-il que ces hardiesses autour desquelles ils ont mené un si beau tapage, nous les retrouvions une à une dans des pièces qui datent de plus de trente années? Elles y étaient; seulement à force d'art on parvenait à les faire passer. Pour ne citer que l'exemple de *l'Ami des Femmes*, le trio du ménage Leverdet éveillant dans nos esprits le souvenir de tant de tableaux pareils sur lesquels les écrivains du *Théâtre libre* ont insisté avec une lourdeur incomparable, nous nous sommes dit : « Tiens! c'est du Dumas! » — Une des découvertes dont s'enorgueillit à plus juste titre la littérature d'aujourd'hui, c'est celle de la charité chrétienne. On s'est avisé qu'il y a un petit livre, apporté aux hommes voilà dix-neuf siècles, dont le principe n'est pas encore épuisé, et qui n'a été remplacé par aucun autre : c'est l'Évangile. Il est vrai que, pour que nous reprenions goût aux leçons de l'Évangile il a fallu qu'on nous les traduisît du russe. Mais quel est donc ce personnage de théâtre qui en plein triomphe du positivisme prêchait le retour à la morale de l'Évangile? N'est-ce pas Mme Aubray qui disait : « Vous ne voyez donc pas qu'elle ne suffit plus, cette morale courante de la société, et qu'il va falloir en venir ouvertement et franchement à celle de la miséricorde et de la réconciliation?... La colère, la vengeance, ont fait leur temps. Le pardon et la pitié doivent se mettre à l'œuvre... Non, ces voix intérieures que j'entends depuis mon enfance, ces principes évangéliques qui ont fait la base, la dignité, la consolation et le but de ma vie, ne sont pas des hallucinations de mon esprit; non, ce n'est pas une duperie que le pardon, ce n'est pas une folie que la charité! » Charité, pitié, principes évangéliques, qui eût cru que tout cela fût déjà dans le théâtre de M. Dumas, qui pourtant a une réputation bien établie d'auteur immoral? — La bonté est aujourd'hui redevenue à la mode. Nous sommes pleins d'indulgence pour le pécheur. Romanciers et dramatistes, d'un commun effort, nous vantent les mérites du pardon. C'est encore Mme Aubray qui donnait à un mari trompé le conseil de pardonner à sa femme : « Je sais qu'elle souffre, qu'elle se repent, que vous êtes un homme, que vous avez pour vous le droit, la justice et la force, que vous valez mieux qu'elle et que votre devoir est de pardonner. » La princesse George pardonne au

prince de Birac, qui fut, dit l'histoire, un assez triste personnage. Le commandant de Montaiglin pardonne à Raymonde, coupable à son égard d'avoir gravement péché par omission. Il est vrai que l'indulgence dont il est aujourd'hui question est plutôt un corollaire de la faiblesse; il avait semblé à M. Dumas que pour avoir le droit de pardonner il faut le prendre dans une conscience sans reproches. — Enfin, quand on nous a fait connaître les beaux drames d'Ibsen, nous en avons admiré presque également la puissance et l'étrangeté. Nous nous sommes inclinés respectueusement, alors même que nous ne comprenions pas très bien, crainte de passer pour des imbéciles. Nous avons admis sans discuter que le symbolisme était né, comme il le devait faire, au pays des brumes, dans des régions où ne fréquente pas d'ordinaire l'esprit latin. C'est pourquoi nous n'avons pas été seulement surpris, mais nous avons été un peu fâchés quand nous nous sommes aperçus que les ouvrages de l'un de nos compatriotes n'étaient pas sans contenir des beautés du même genre. Ou le personnage de Lionnette de Hun est tout à fait inexplicable, ou il s'explique par les lois de l'hérédité. Il y a de l'Ibsen là dedans. Césarine et mistress Clarkson sont des êtres chimériques et fantastiques autant pour le moins que Nora et la Dame de la Mer. Aussi est-ce avec une sorte de candide étonnement qu'au lendemain de la reprise de *la Femme de Claude* on signalait la présence du symbolisme là où on ne se souvenait pas qu'il dormît depuis vingt-deux ans : « Tiens ! c'est du Dumas ! »

On comprend que je n'ai ni la sottise ni le mauvais goût de résumer dans l'œuvre de M. Dumas tout le mouvement du théâtre en France et hors de France, en y joignant tout le développement de la pensée contemporaine. Mais nous sommes volontiers oublieux et ingrats; nous sommes d'une ignorance qui tient du prodige pour tout ce qui touche aux richesses de notre propre littérature. Aussi nous rend-on service toutes les fois qu'on nous aide à en faire l'inventaire. M. Alexandre Dumas a été le plus vigoureux initiateur du théâtre contemporain. Il a opéré, préparé ou pressenti toutes les réformes qui s'y sont faites pendant un long espace de temps. Il est juste de lui rendre hommage pour celles qu'il a menées à bien. Et il sera prudent de ne pas recommencer celles où il a échoué.

Mais surtout il me semble qu'au moment où l'on se plaint de toutes parts, et non sans raison, que le théâtre traverse une période difficile, il y a une leçon à tirer de l'œuvre de M. Dumas. Ce que ces dernières reprises ont contribué à en faire mieux ressortir, c'en est le mérite proprement dramatique. Nul en notre temps n'a été plus que M. Dumas un maître du théâtre; nul n'a exercé sur le public une action plus considérable. D'où cela vient-il ? Alors même que le moraliste se trompe et que l'observateur est en défaut, l'homme de théâtre subsiste, qui

peu à peu s'impose à nous, s'empare de notre attention, et, sans plus nous laisser le temps de réfléchir ni le moyen de nous ressaisir, nous tient jusqu'au bout haletans et frémissans, mais domptés. Comment expliquer cette puissance extraordinaire? Faut-il invoquer l'entente des moyens de la scène, la science de l'effet, la connaissance du goût du public? faut-il reprendre une fois de plus l'oiseuse et subtile distinction entre ce qui est « du théâtre » et ce qui n'en est pas? L'explication est beaucoup plus profonde et en même temps plus simple. C'est de volonté que vit le théâtre plus encore que d'observation et de réflexion. Précisément le théâtre de M. Dumas déborde de volonté. C'est d'abord l'auteur qui, ayant pleinement foi dans ses idées, est bien résolu à faire passer en nous la conviction qui est la sienne. Or l'on sait quel est sur les hommes assemblés l'empire d'une conviction forte. Ce sont ensuite dans chaque comédie les personnages chargés de mener l'action, qui nous présentent le même phénomène d'une volonté allant droit à ses fins. Suzanne d'Ange veut se faire accepter de cette société qui la repousse; Jacques Vignot veut réparer à force de mérite personnel la faute dont la destinée est coupable envers lui; Mme Aubray veut substituer au pharisaïsme de la morale courante le principe bienfaisant de la morale chrétienne; la princesse George veut reprendre son mari; Francillon veut garder le sien... Une volonté qui sait vers quoi elle tend, qui y tend avec énergie, c'est ce que M. Dumas a mis partout dans ses pièces, c'est ce qu'oublient d'y mettre les plus distingués entre les dramatistes d'aujourd'hui. Là, et non pas ailleurs, est le secret de la force du premier et de l'insuccès des autres.

René Doumic.

REVUE MUSICALE

Théâtre de l'Opéra-Comique : *La Vivandière*, opéra comique en 3 actes; paroles de M. Henri Caïn, musique de Benjamin Godard. De quelques chefs-d'œuvre inconnus.

Je dois vous entretenir d'abord d'une chose médiocre ; puis je vous parlerai de belles, de sublimes choses.

Pour la seconde fois en deux ans, M. Henri Cain vient de fournir à la musique française un sujet militaire. Après *la Navarraise* avec M. Massenet, *la Vivandière* avec le pauvre Benjamin Godard. Cet aimable peintre cache décidément un librettiste martial.

En son château de Lorraine, vers l'an 1794, vivait le marquis de Rieul avec son fils Georges. Ce père était aristocrate et ce fils républicain. Or, un matin, quelques régimens de l'armée du Rhin, rappelés contre les Vendéens, firent halte dans le village, et Marion la vivandière arrêta son âne et sa carriole devant la grille du château. Le soir, quand la demi-brigade se remit en route, le cœur de Georges battait bien fort; si fort, que Marion n'eut qu'à lui dire : Viens avec nous, petit! pour que l'enfant suivît les trois couleurs. Son père le maudit, et Jeanne l'orpheline, vous savez l'orpheline d'opéra-comique, élevée au château, aimée du jeune homme et qui l'aime, Jeanne donc, ayant intercédé pour son ami, fut comme lui maudite et chassée. Mais la bonne Marion, rejoignant la colonne, aperçut la pauvrette et l'emporta dans sa carriole, au plus grand trot de son grison.

Un an plus tard, en pleine campagne vendéenne, la petite aidait à la cantine, le petit à la victoire, et pour tous deux ce fut d'abord, à travers la lande fleurie, une joyeuse équipée de guerre, de jeunesse et d'amour. Mais bientôt le hasard, le malheur de ces temps douloureux et des guerres civiles... Eh bien! non, rassurez-vous : il n'y aura pour les amoureux ni hasard ni malheur, grâce à l'excellente vivandière. Ayant appris que le marquis de Rieul était venu se mettre à la tête des derniers chouans et que demain, dans une suprême bataille, l'enfant allait

se trouver en face du père, l'ingénieuse Marion sut éloigner l'enfant de la bataille impie. Le père ayant été pris, l'héroïque Marion le fit évader de sa main, et sans doute elle eût payé ce beau trait de sa vie, si l'on n'avait appris, le jour même, la pacification de la Vendée, la fin de la guerre et l'amnistie générale accordée par la Convention. Alors cris de : Vive la République! Vive la Patrie! Applaudissemens, enthousiasme, délire, et en voilà, surtout dans le quartier et avec le public de l'Opéra-Comique, en voilà peut-être pour une centaine de représentations.

Benjamin Godard, on l'a rappelé dernièrement, estimait qu'un musicien doit attendre peu de son poète et presque tout de lui-même. En quoi peut-être il n'avait pas aussi grand tort qu'on l'a dit. Nous finissons vraiment par demander trop au librettiste, par exagérer les droits ou les devoirs du drame, de l'action, du mot surtout, au mépris des droits de la musique. En soutenant tous, ou presque tous, que le drame ou la poésie est le but, et la musique le moyen, il n'est pas impossible que nous soutenions, fût-ce avec Wagner, une hérésie ou un blasphème, dangereux aujourd'hui, demain peut-être fatal à la nature, à la vocation et à la dignité de la musique. J'en ai souci quelquefois. Mais sans que la question soit ici tranchée, ou seulement débattue, il faut reconnaître que le musicien n'a pas besoin d'un chef-d'œuvre pour faire son chef-d'œuvre à lui. Oui, à lui, bien à lui, car, en ce genre de l'opéra ou du drame lyrique (le nom ne fait rien à l'affaire), la beauté véritable vient de la musique, et la vraie gloire lui doit retourner. Dans cette mesure-là, Godard avait raison, et de ce livret pas bien méchant, mais pas bien mauvais non plus, de *la Vivandière*, c'était à la musique de faire quelque chose, et même quelque chose de beau. Par malheur, elle n'en a rien fait, ou presque rien : peut-être un peu plus qu'une opérette comme *la Fille du tambour-major*, mais beaucoup moins qu'un opéra-comique comme *la Fille du régiment*.

Du sujet, ni l'extérieur ou la figure, ni le fond n'est rendu. Cette musique est à peine militaire, ou du moins elle ne l'est qu'à la manière de l'imagerie d'Épinal ou de la chromolithographie. Le second acte, par exemple, a beau rassembler tous les épisodes de la vie des camps : ralliement, exercice, parade, lecture de l'ordre du jour, voire du tableau d'avancement, tout cela, sauf un récit de charge, entraînant par le rythme et la sonorité redoublée, tout cela ne parle qu'aux yeux; de tout cela toute substance musicale est absente; rien n'est représenté par les sons, de la condition d'abord ou du métier de soldat. Quant à l'âme du soldat, l'âme de la guerre, et de quel soldat ici et de quelle guerre! pas une fois on ne la sent palpiter et vivre. C'est elle cependant qui partout devait chanter. Elle devait chanter, héroïque, sur les lèvres noires de poudre des Mayençais en haillons; héroïque encore, mais plus cordiale et attendrie, elle devait chanter dans le sanglot comme dans l'éclat de rire de la brave Marion; et quand, au

second acte, le rideau s'est levé sur le printemps de Bretagne, sur les coteaux et les pommiers en fleurs, alors, dans le printemps sanglant, dans la prairie foulée par la bataille, dans toute la nature enfin, pourquoi l'âme de la guerre, de la guerre terrible aux choses mêmes, oh! pourquoi cette âme n'a-t-elle point chanté! Comment le musicien n'a-t-il pas tiré parti des admirables hymnes de l'époque, car ce n'est pas tirer parti de la *Marseillaise* ou du *Chant du Départ*, que de citer çà et là quelques mesures de l'une, et le refrain de l'autre en guise de couplet final. Il fallait, de ces thèmes glorieux, ou d'autres qui leur eussent ressemblé, nourrir, animer l'orchestre, enfiévrer la symphonie, plutôt que de mêler, dans un banal entr'acte, les reliefs de Gounod et de Bizet aux miettes de Massenet et de Mascagni. A la place du finale du second acte, lequel a d'ailleurs enlevé le public, ainsi qu'un hercule enlève des poids, qu'elle eût été sublime, orchestrée à la Berlioz, entonnée par une Delna, *la Marseillaise* elle seule, mais *la Marseillaise* elle-même! Et que peu de chose eût suffi au premier acte, une flamme d'un instant, un éclair de génie, pour créer musicalement et d'emblée la figure de Marion! J'ai d'abord espéré, j'ai cru même qu'elle allait surgir. Elle entre crânement, la vivandière, acclamée par ses hommes. Les chœurs, l'orchestre ont ici je ne sais quel accent de joie robuste, d'éclatante cordialité, par où tout s'ennoblit, tout, jusqu'au coup de fouet de la brave fille au brave animal qu'elle conduit. Là encore c'était au musicien d'agir, de donner la vie. N'accusez ni la situation ni la parole d'insuffisance ou de stérilité. Air, récit, quoi que chantât cette cantinière à cet âne, en lui donnant des chardons fleuris et des baisers, cela pouvait être touchant, j'allais dire sublime. Sans aller jusqu'à l'adieu du héros virgilien à son cheval de bataille : *Rhœbe! diu, res si qua diu mortalibus ulla est!* la musique pouvait élever le pauvre bourricot à la dignité équestre, et faire de Marion, une guerrière aussi, quelque Brunehilde bonne fille, mais épique à sa manière, à la manière de France, qui vers l'an 1794, au bord du Rhin, le fleuve des Valkyries, n'était pas à dédaigner.

Pardon! vous trouvez que je m'anime, que je manque d'égards envers la mort, envers une mort récente et prématurée. Il ne s'agit pas de cela. Le pauvre Benjamin Godard en vérité fut loin d'être toujours un artiste ordinaire, et si *Jocelyn*, *Dante* surtout, trahirent les rares promesses qu'avait données le *Tasse*, la *Symphonie légendaire* auparavant les avait confirmées. « Du génie, du talent et même de la facilité. » Godard eut plus de talent que de génie et moins de talent que de facilité. Malgré tout, il avait du talent. Mais contre le très grand, très gros succès de *la Vivandière*, il est permis de protester, et, rêvant à ce que n'est pas l'œuvre, de goûter médiocrement ce qu'elle est. De ce qu'elle est : superficielle et banale, on doit peut-être en vouloir moins à cette œuvre même qu'à d'autres, à tant d'autres qui pèchent aujourd'hui par

les défauts ou les excès contraires, et dont l'action fâcheuse appelle ces non moins fâcheuses réactions. Par l'abus de l'extraordinaire et de l'inintelligible, on finit par rejeter le public dans l'amour du médiocre et du commun, de la lumière crue et de l'apparence grossière. Et cet amour est terrible en sa vengeance. Il exerce les plus iniques, les plus odieuses représailles. Il frappe à l'aveugle, au besoin sur les chefs-d'œuvre. Il est ignorant, imbécile et barbare. A côté de moi, l'autre soir une dame s'est écriée : « Enfin, ça repose de Gluck ! » Alors je me suis souvenu d'*Alceste* et de Mme Caron au Conservatoire il y a quelques semaines, et j'ai senti que je ne pardonnerais jamais le cri de cette dame à la pauvre *Vivandière*.

Apprenez maintenant qu'un maître, un maître sublime, s'est révélé. Suivez-moi, non plus au théâtre, puisqu'on n'y donne en cette cruelle saison que des *Vivandière* et des *Montagne-Noire*, mais à la lointaine et modeste salle de la rue Rochechouart. Là M. d'Harcourt dirige avec feu des concerts toujours honorables et parfois d'un intérêt singulier. Là, trois fois par an, le premier de nos maîtres de chapelle (vous avez déjà reconnu celui de Saint-Gervais, M. Bordes) fait entendre des cantates de Bach. Ce sont trois exquises soirées. Une cantate de Bach est d'ordinaire une chose admirable en même temps qu'une chose courte. En quatre ou cinq morceaux on y trouve concentré ce que le génie du maître offre de plus pur, de plus grand et de plus fort. Tout cela peut-être, vous n'avez plus à l'apprendre. Mais cette année, entre deux cantates de Bach, M. Bordes a glissé chaque soir quelques fragmens d'un certain Henri Schütz, Henricus Sagittarius, comme lui-même s'appelait et signait en latin. Le maître nouveau, quoique si ancien, le maître inattendu et sublime, le voilà. Le connaissez-vous ? J'aime à ne pas le croire, moi qui (j'en ai grand'honte) ignorais tout de lui hormis son nom.

Son œuvre pourtant remplit une quinzaine de gros volumes, édités magnifiquement par la maison Breitkopf et Haertel. Cet œuvre comprend une *Résurrection*, une *Nativité*, les quatre *Passions* selon les quatre évangélistes, les *Sept Paroles*, les *Psaumes*, des *Symphonies sacrées*, des *Concerts spirituels*, des *Madrigaux italiens*, des *Motets allemands*, le tout écrit tantôt pour les voix seules, tantôt pour voix accompagnées de l'orgue ou de quelques instrumens. De cet œuvre immense je ne connais, depuis quelques jours à peine, que trois ou quatre morceaux. Le plus long n'a peut-être pas dix pages, et voici que je doute déjà si cet homme n'a pas été parfois l'égal des plus grands. En relisant certain *Alleluia*, le *Venite ad me*, surtout le *Dialogue de Pâques*, on se demande en quelle musique d'Allemagne ou d'Italie, de Palestrina, de Bach, de Beethoven ou de Wagner, il y eut jamais plus de force, de profondeur, d'émotion et de vérité. On entre-

voit un génie sublime, plus mélodique ou, pour mieux dire, plus monodique que celui de Palestrina; moins que celui de Bach scolastique et rigoureux. Génie allemand de naissance et de fond, mais de croissance et de culture italienne; voilà toute la définition et toute l'explication de ce double et magnifique génie. Fils de l'Allemagne, Schütz fut l'amant de l'Italie, et de l'amour filial ou de l'autre on ne sait trop lequel en lui finit par l'emporter.

Né en 1585 à Köstritz, élevé à Cassel avec les enfans de la noblesse, il se rendit en 1607 à l'Université de Marbourg. Mais il avait une belle voix, la passion de la musique, et deux ans plus tard, le margrave Maurice l'envoyait étudier à Venise. Il y fut pendant quatre années l'élève de Gabrielli. Rappelé par l'électeur de Saxe, il revint, mais pour retourner encore en Italie, et longtemps ainsi deux patries et deux influences se partagèrent sa vie et sa pensée. La guerre de Trente Ans l'ayant éloigné de l'Allemagne, il passa en Danemark, où il dirigea la chapelle royale. Après la paix il rentra définitivement à Dresde, et il y mourut en 1672, plus qu'octogénaire, ayant porté cinquante-sept ans le titre de maître de chapelle de l'électeur de Saxe. Mais les titres mentent parfois, ou du moins ne disent pas toute la vérité. Le soleil de l'Adriatique avait à jamais échauffé et comme doré ce génie allemand, et quand le *Kapellmeister* saxon écrivait ses plus purs chefs-d'œuvre, il sentait son Italie lui battre dans le cœur.

« Je veux en tout temps louer le Seigneur : *Ich will den Herrn loben allezeit;* » ainsi commence un des *Petits Concerts spirituels*. Texte allemand et d'abord musique allemande aussi. Dès les premières mesures se révèle l'aïeul, le père même de Haendel et de Bach. Un siècle plus tard le *Cantique de la Pentecôte* ne débutera guère autrement que ce noble *Magnificat*. Mais attendez seulement la fin de la première phrase, que dis-je? de chacune de ces phrases carrées. La mesure vive et à quatre temps va se ralentir et se fondre en mesure à trois temps; un *Alleluia* infiniment doux viendra non pas briser le rythme, mais le détendre, l'assouplir, et sur chaque période qui s'achève posera pour ainsi dire en quelques accords le sourire et comme la caresse du génie italien.

Cela est beau; mais ceci est plus beau encore, et M. Bordes décidément ne touche au passé qu'avec des mains heureuses. C'est une chose adorable que la *Symphonie sacrée* de Schütz sur les paroles du Christ : « Venez à moi vous tous qui souffrez, qui portez des fardeaux, et je vous soulagerai. » Une chose adorable, mais quelle chose? Je le sais à peine, et j'hésite à la nommer. Ce n'est pas tout à fait un air, encore moins un récitatif: une cantilène plutôt, à la fois très définie et un peu flottante. Rien ici de la polyphonie palestrinienne: une voix chante seule; rien non plus du style fugué ni des fortes contraintes de Bach : cette voix chante librement. Deux violons commencent par faire entendre

une mélancolique pastorale. Puis, de ce prélude, de ce fond de paysage, se détache la douce invitation divine, une série d'appels à la fois douloureux et tendres, appuyés, mais à peine et sans y peser, sur les notes de plus en plus hautes d'accords de plus en plus clairs. *Tollite jugum meum*, poursuit la voix, qui maintenant glisse, fuit légère, comme pour attester que le joug aussi est léger. Elle passe, la voix agile, à travers les consonances pures, les transparentes harmonies, que le majeur et le mineur éclairent et voilent tour à tour. Puis elle énonce gravement la leçon d'humilité et de douceur : *Discite a me quia mitis sum et humilis corde*. Quel mystère est donc caché dans les sons ! Ouvrant un volume de Fénelon trouvé par hasard auprès de ces feuillets de musique, j'y rencontre un commentaire du même texte. Et de l'une et de l'autre méditation, celle du musicien est de beaucoup la plus profonde et la plus belle. Rien de plus touchant que la conclusion par la reprise de la pastorale et du *Venite omnes*. Jamais aucune voix n'a appelé comme cette voix. Jamais, renversant par un prodige de miséricorde l'ordre de la prière, Dieu n'a plus ardemment supplié l'homme de se laisser aimer, consoler et guérir.

Mais de ces merveilles inconnues voici la plus merveilleuse, et je ne saurais, pour vous la révéler, choisir un meilleur jour que ce lendemain de Pâques où nous sommes. Le *Dialogo per la Pascua* n'est autre chose que la mise en musique de la rencontre de Marie-Madeleine avec Jésus ressuscité.

« Jésus lui demanda : Femme, pourquoi pleurez-vous ? Elle, pensant que c'était le jardinier, lui répondit : Seigneur, si c'est toi qui l'as enlevé, dis-moi où tu l'as mis, et je l'emporterai.

« Jésus lui dit : Marie. Elle, se retournant, lui dit : Rabboni (ce qui veut dire Maître).

« Jésus lui dit : Ne me touche pas, car je ne suis pas encore monté vers mon Père ; mais va trouver mes frères et dis-leur : Je monte vers mon Père et votre Père, vers mon Dieu et votre Dieu. » (Saint Jean, ch. XX.)

La scène a été écrite par Schütz pour quatre parties vocales dialoguant deux à deux ; les voix du haut naturellement représentent Madeleine, et celles du bas le Christ. Celles-ci d'emblée attaquent une série d'accords interrogateurs. *Las ! répondent les voix de femmes, las ! ils ont enlevé le corps du Maître*. Ici se dessine une première mélodie. Ce n'est d'abord qu'une plainte basse et sourde, mais qui bientôt commence à monter ; grâce aux imitations des deux parties, elle se rejoint, se dépasse elle-même ; puis elle grossit et s'enfle en clameur de foule, comme si maintenant l'humanité tout entière était accourue, et criait d'effroi devant ce tombeau vide de son Sauveur. En même temps, sous le *vocero* de plus en plus tragique, les voix inférieures s'élèvent aussi, poursuivant leur interrogatoire obstiné, cruel : *Femme, pour-*

quoi pleures-tu? Mais du faîte à peine touché, déjà le flot retombe : à l'admirable élan succède une chute sublime. Des gammes s'épanchent et ruissellent, comme en certains tableaux la fauve chevelure de Madeleine. Les deux mouvemens sont également beaux, également vrais, et la douleur les connaît tous deux, car elle exalte l'âme et elle l'abat. Alors vient le colloque en deux mots seulement, Jésus disant : Marie, et Marie disant : Maître. Alors ce sont quelques lignes, moins que cela, quelques mesures sans pareilles, des accords inouïs et, comme eût dit Chateaubriand, des harmonies d'immensité. Rien que des accords parfaits, mais si profonds, si étranges, si lointains, si pleins de divin reproche et de tremblante extase! Wagner en vérité, le Wagner de *Lohengrin* et de *Parsifal*, n'a rien trouvé de plus surnaturel que ces naïves et sublimes consonances. Faut-il donc, en musique même, dénoncer la banqueroute de la science, puisque, il y a trois siècles, pour créer de telles merveilles, il a presque suffi de la foi?

Noli me tangere! Quelles harmonies encore! Quelle dignité dans la défense et, comme disait Lacordaire, dans la restriction de l'ancienne familiarité et de la tendresse éprouvée autrefois! Jésus pourtant, par un suprême égard pour celle qui l'aima, laisse flotter d'abord sur l'annonce de son Ascension prochaine une ombre de regret. Ombre furtive, car déjà sa divinité ressaisit tout entier l'Homme-Dieu. Elle éclate en une péroraison splendide, adieu tonnant à la terre que le Christ abandonne, salut triomphal au ciel qu'il regagne. Nous parlions tout à l'heure de Wagner. Il n'est personne dont on ne pourrait ici parler. Nous l'avons entendu, ce *Dialogue de Pâques*, non pas dans la salle de la rue Rochechouart, mais dans la pauvre salle de la maîtrise, ou, comme on disait naguère, dans la « psallette » de Saint-Gervais, une mansarde voûtée et gothique, collée au flanc humide de la vieille église. M. Bordes nous y avait convié par un matin pluvieux et triste. Mais l'heure passée en ce réduit, je dirais presque en ce taudis sacré, devant un harmonium usé, haletant, cette heure d'initiation et de surprise ravie fut de celles qui jamais ne s'oublient, de ces heures lumineuses qu'on voudrait fixer avec une épingle d'or. Il n'y avait entre le sanctuaire et nous que l'épaisseur d'une muraille et, pendant que le sublime dialogue se déroulait, nous crûmes deux fois sentir le voisinage de Dieu, dans le temple prochain et dans le génie du vieux maître.

CAMILLE BELLAIGUE.

CHRONIQUE DE LA QUINZAINE

14 avril.

La situation respective de la France et de l'Angleterre en Afrique vient d'être l'objet d'un double débat à Londres et à Paris. Le caractère en a été très différent dans les deux pays. Autant il a été vif, passionné, incorrect en Angleterre, autant il a été chez nous calme et mesuré dans la forme, bien que très net et très ferme dans le fond. On répète encore volontiers au dehors, sans doute par habitude, que la France est un pays de premier mouvement, et que ce mouvement est violent. Il y a dans tous les pays, et nous n'avons pas la prétention d'échapper seuls à ce fléau, des orateurs inconsidérés, qui gouvernent mal leurs idées et encore moins bien leurs paroles; mais ils ne parlent que pour leur compte, ils n'engagent pas le gouvernement. Bien qu'il ait occupé autrefois de hautes situations officielles, nous nous serions peu émus du discours prononcé à Londres par sir Ellis Ashmead-Bartlett, puisqu'il n'en occupe plus aujourd'hui. Le major Darwin est le fils d'un savant illustre, mais cette circonstance ne lui donne aucune autorité particulière en politique, et ses sentimens à notre égard nous laissent aussi indifférens que la manière dont il les exprime. M. Chamberlain lui-même, personnage beaucoup plus considérable, plus important, plus influent, malgré ce que sa situation politique a d'équivoque et comme de déclassé, M. Chamberlain fait partie de l'opposition : qui sait s'il tiendrait, au gouvernement, le même langage qu'aujourd'hui? De tous les pays du monde, c'est peut-être de l'Angleterre qu'il est le plus vrai de dire, suivant le vieux mot de Mirabeau, qu'un jacobin ministre n'y est pas un ministre jacobin. Nous y avons vu les métamorphoses les plus soudaines suivant qu'un homme était ou n'était pas au pouvoir. En somme, un seul discours nous touche parmi ceux qui ont été prononcés : c'est celui de sir Edward Grey.

Sir Edward Grey est sous-secrétaire d'État aux affaires étrangères. Sa parole n'est pas la sienne propre, mais bien celle du ministère. Aussi l'opinion publique en a-t-elle été, chez nous, très vivement choquée. Cependant elle s'est contenue, et on n'a pas vu se produire une de ces explosions spontanées qui aurait été, cette fois, si légitime. M. Hanotaux a eu l'habileté d'annoncer tout de suite que des explications seraient fournies par lui à la tribune, et cela a suffi pour tenir les esprits en suspens pendant quelques jours. Nous avons donné

jusqu'au bout un remarquable exemple de sang-froid. Il n'en est pas moins vrai que, de la part d'un gouvernement qui a des traditions comme le gouvernement anglais, c'est une grande imprudence d'apporter au grand jour de la discussion publique les parties les plus délicates, les plus sensibles, les plus sujettes à réserves de son action diplomatique, et de les exposer avec une liberté de langage qu'on se permettrait à peine dans l'abandon discret du cabinet. On ne fait pas de la diplomatie sur des instrumens aussi sonores, à moins qu'on ne cherche une rupture et qu'on n'ait le parti pris de la provoquer. Si M. Hanotaux avait répondu à sir Edward Grey sur le même ton, où en serions-nous aujourd'hui ? « Entre deux puissances qui se respectent, a-t-il dit, et dont les relations sont toujours courtoises, entre la France et l'Angleterre, il ne peut être question ni d'agression ni d'injonction, alors qu'il s'agit de problèmes complexes et où tant de solutions différentes peuvent être utilement envisagées. » Il n'y a pas eu d'agression formelle dans le discours du sous-secrétaire d'État britannique, mais l'injonction en a été l'allure dominante, et c'est une figure de rhétorique que nous ne saurions accepter lorsqu'elle s'adresse à nous.

Laissons de côté la question de forme : c'est la thèse même du gouvernement anglais qui est à relever. Quelle est-elle ? Sir Edward Grey a commis l'imprudence de laisser ou plutôt de faire voir, de manière à ce qu'il fût impossible de s'y tromper plus longtemps, que les questions qui s'agitent sur le Haut-Nil ne sont autre chose que la question d'Égypte tout entière. C'est au nom de l'Égypte, et de la situation mal définie que les Anglais y occupent, qu'il a revendiqué l'exercice de certains droits sur le Nil supérieur. En parlant ainsi, il n'a pas précisément simplifié la question d'Égypte, mais il l'a éclairée, il a montré qu'elle était accessible et vulnérable par de nouveaux côtés. Était-ce à lui à en fournir la démonstration ? Sir Edward, volontairement ou non, a établi à l'aide de certains mots une confusion qu'il importe de dissiper, parce qu'elle laisserait croire que ce qui appartient à l'Égypte appartient à l'Angleterre. Cela serait vrai si l'Égypte elle-même appartenait à l'Angleterre ; mais elle appartient au sultan, et après le sultan au khédive, sous des conditions qui sont revêtues de la sanction de l'Europe. Il n'y a heureusement pas de droits mieux établis que ceux-là. La situation de l'Angleterre en Égypte est provisoire et précaire. Déjà très sujette à critique dans sa prolongation injustifiée, elle le deviendrait encore bien plus si le gouvernement britannique essayait d'en profiter, non pas dans l'intérêt de l'Égypte, mais dans son intérêt propre et bientôt exclusif, intérêt d'expansion coloniale, intérêt impérial. L'Égypte, aujourd'hui, d'après le discours de sir Edward Grey, n'est pas un pays qui a été troublé il y a une douzaine d'années, et où l'Angleterre est allée rétablir l'ordre : c'est une couverture commode dont elle se sert pour étendre son action, ou plutôt son domaine, dans

une grande partie du Soudan, en vertu de ce principe prodigieusement élastique et encore plus audacieux : — Ceci est à l'Égypte, donc c'est à moi ! — La France, pour son compte, ne saurait jamais accepter pareille prétention; et plus on s'obstine à reculer l'évacuation de l'Égypte et à refuser même d'en laisser entrevoir la date hypothétique, plus on l'oblige à faire ses réserves et à les exprimer nettement.

Cette confusion initiale que sir Edward Grey établit entre le domaine de l'Égypte et celui de l'Angleterre, en provoque d'autres encore. Si l'Égypte ne se distingue plus de l'Angleterre, il est clair que celle-ci a intérêt à ce que celle-là s'étende le plus loin possible. Aussi commence-t-on à ne plus savoir du tout où elle finit au Sud. Elle finit là où commence la sphère d'influence anglaise. Mais on ne sait pas davantage où commence cette sphère, sinon que c'est au point où finit l'Égypte. Le gouvernement britannique a eu l'art de jeter sur tout cela les ombres les plus épaisses. Le principal moyen qu'il a employé pour atteindre ce résultat est l'équivoque : équivoque sur les mots, équivoque sur les choses. Tantôt il assure que l'Égypte comprend toute la vallée du Nil, ce qui est beaucoup en longueur, et tantôt tout le bassin du Nil, ce qui est beaucoup en largeur. Il emploie indifféremment le mot de vallée et celui de bassin : est-ce à dire qu'il ne se rende pas compte de leur sens parfaitement distinct? Non, évidemment ; mais il faut tout prévoir. Si on était certain de faire accepter par l'Europe, et notamment par la France, la thèse que ce qui est à l'Égypte est à l'Angleterre, le mot de bassin prévaudrait tout de suite, et bientôt on l'emploierait seul. Mais si on n'y parvient pas, il convient de conserver une ligne de retraite, — pour l'Égypte bien entendu, — et de la confiner dans la vallée du Nil, de manière à laisser à l'Angleterre des voies d'expansion largement ouvertes à droite et à gauche, par exemple dans le Bar-el-Gazal. Les rivières qui se jettent dans le Nil et les vallées ou même les bassins de ces rivières, rentreraient alors dans la sphère d'influence de l'Angleterre.

Ce mot de sphère d'influence est encore un de ceux dont on a le plus étrangement abusé. Que signifie-t-il au juste? Il est d'origine récente, il appartient à un vocabulaire qui a pris naissance dans ces dernières années. Les puissances européennes qui ont tourné une partie de leur activité du côté de l'Afrique ont craint, malgré les distances prodigieuses qui les séparent encore sur tant de points, de se trouver un jour en contact et peut-être en conflit. Elles ont fait des conventions entre elles pour se partager, non pas *ne varietur* et d'une manière immuable, mais par des approximations plus ou moins conformes aux réalités géographiques, les territoires où celle-ci reconnaît à celle-là le droit d'opérer à son gré, sans craindre de sa part aucune concurrence. Des lignes idéales ont été tracées sur le papier. A l'est, c'est la zone d'influence de telle puissance; à l'ouest, de

telle autre. Ce qui veut dire, pour parler clairement : — Allez de votre côté et laissez-moi aller du mien. — Il est difficile de prévoir exactement ce que vaudront ces arrangemens dans l'avenir. Pour en retrouver d'équivalens, il faut remonter très haut dans l'histoire, il faut retourner au XVI[e] siècle, après les belles explorations des Portugais et des Espagnols. Alors, comme aujourd'hui, des conflits étaient à craindre, et, pour les prévenir, on s'était adressé au pape, qui était la grande autorité morale de cette époque. Tout le monde sait comment Alexandre VI a divisé les deux nouveaux mondes, l'américain et l'asiatique, en deux parties : tout ce qui était à l'orient des îles Açores devait appartenir au Portugal, tout ce qui était à l'occident a été attribué à l'Espagne. On a tracé, comme à présent, des lignes sur les cartes; mais elles n'ont pas arrêté les explorations et les découvertes nouvelles, et la fameuse « ligne de marcation » d'Alexandre VI a dû bientôt faire place à d'autres combinaisons. Voilà l'origine et comme l'ancêtre de toutes les lignes du même genre que nous voyons jeter aujourd'hui sur le papier, et qui ne seront probablement pas plus définitives. Les mêmes situations amènent les mêmes expédiens, avec la différence que nous procédons en petit relativement à ce qu'on faisait autrefois. Quoi qu'il en soit, l'Angleterre, et c'est son droit, essaie de fixer sa sphère d'influence sur le Haut-Nil. Nous ne lui reprochons que deux choses. La première est de confondre systématiquement sa sphère d'influence avec les possessions directes de l'Égypte. Les termes mêmes employés pour définir les deux situations sont empruntés à des vocabulaires différens : ils ne peuvent pas être transposés indifféremment de l'un à l'autre. Ce qui entre dans la sphère d'influence d'une grande puissance, c'est ce qui n'appartient jusqu'ici à aucune autre, ce qui, par exemple, n'appartient pas à la Porte ; ce sont ces régions encore démesurées où la barbarie seule est souveraine, et où l'influence d'une nation européenne, lorsqu'elle parvient à s'y faire sentir, ne peut apporter que la civilisation et le progrès. Mais le gouvernement anglais joue avec les mots de sphère d'influence britannique et de possessions égyptiennes comme il l'a fait avec ceux de vallée et de bassin du Nil, et cela appelle des distinctions nécessaires.

Ces distinctions ont été faites, en langage très diplomatique, par M. Hanotaux. Il a été appelé à la tribune du Sénat par M. de Lamarzelle, et tout porte à croire qu'il n'était pas fâché d'avoir l'occasion de s'expliquer. Comment aurait-il pu traiter par prétérition et passer sous silence le discours de sir Edward Grey ? Toute la presse anglaise a rendu justice à la parfaite courtoisie de notre ministre des affaires étrangères, mais elle ne paraît pas avoir été aussi satisfaite de la substance même de son discours. Ce discours est embarrassant. On a beau le tourner et le retourner, on ne trouve aucun point sur lequel il prête à la contestation, et il conteste lui-même, en termes très mesurés mais

très explicites, plusieurs points de la thèse britannique. M. Hanotaux est remonté à l'origine des questions actuellement pendantes : elle est dans le partage des États du sultan de Zanzibar que l'Angleterre et l'Allemagne ont opéré en 1890. La France a dû faire entendre des protestations. On s'est mis d'accord avec nous sur certains points, mais, sur tous les autres, nous n'avons contracté aucune obligation, nous sommes restés libres. L'Angleterre a conclu avec l'Allemagne et avec l'Italie des arrangemens relatifs à sa zone d'influence sur le Haut-Nil. Ici encore, il faut signaler un des procédés qui sont le plus fréquemment employés dans ce genre de contrats : ils sont d'une diplomatie élémentaire, mais qui, si on n'y mettait ordre, n'en serait pas moins efficace. Ils consistent à s'entendre sur certains territoires avec les puissances qui y sont le plus indifférentes. Naturellement, on obtient de leur générosité tout ce qu'on veut, en échange de peu de chose. Qu'importe à l'Allemagne le plus ou moins d'extension de l'Angleterre sur le Haut-Nil, c'est-à-dire sur des territoires où elle n'a pour son compte aucune prétention? Elle les lui concédera très largement, et d'autres encore; elle reconnaîtra qu'ils sont dans sa zone politique, quand même ils comprendraient un tiers de l'Afrique, pourvu que l'Angleterre, en échange, lui abandonne quelques kilomètres carrés sur tel autre point où l'aigle germanique a déjà étendu sa serre. De même avec l'Italie. Qu'arrive-t-il ensuite ? L'Angleterre se tourne vers d'autres puissances, vers la France par exemple, et elle dit : — Vous allez reconnaître notre zone d'influence dans les limites qui ont été déjà reconnues par l'Italie et par l'Allemagne. Comment pourriez-vous faire autrement? N'y a-t-il pas déjà une sorte d'accord universel? — Eh bien! non. Dans les assemblées européennes, il ne suffit pas d'un consentement, ou de deux, ou de plus même, pour constituer un droit : il les faut tous. *Uno avulso*, il n'y a rien de fait, tout reste en question. Il serait vraiment trop commode de constituer la ligue des États qui n'ont pas d'intérêt dans une affaire, et d'imposer ensuite aux autres une loi incompatible avec l'indépendance essentielle de toutes les nations. On retrouve ici la fable de l'enfant qui vient de naître et qui réunit autour de son berceau les fées les plus conciliantes : si une seule a été oubliée, elle intervient toujours en temps opportun pour frapper de nullité tout ce qui a été fait en dehors d'elle, sans son concours, sans son aveu.

C'est ce qui est arrivé au sujet de la sphère d'influence de l'Angleterre sur le Haut-Nil. Non pas que nous ayons jamais pris là une attitude négative et obstructionniste : nous avons seulement voulu être éclairés. Il n'y a qu'une chose que nous n'admettrons jamais, c'est qu'un droit territorial égyptien crée un droit analogue anglais. Sur ce point nous sommes et nous serons irréductibles aussi longtemps que nous aurons un gouvernement vraiment français, autant dire jusqu'à ce

qu'il n'y ait plus de France. Le droit égyptien n'est pas la mesure, ni la doublure, mais bien la limite du droit anglais. Celui-ci s'arrête où celui-là commence. Tel est le principe que nous avons posé dès le début, et auquel nous sommes restés constamment fidèles. Rien ne nous en fera dévier. Aussi, lorsque l'Angleterre nous a interrogés sur l'arrangement qu'elle a fait, en 1890, avec l'Allemagne, en nous demandant d'y adhérer, avons-nous été bien embarrassés, car c'est l'œuvre la plus chaotique qu'on ait jamais rédigée en écriture de chancellerie. L'Allemagne et l'Angleterre, faisant entre elles l'essai d'une de ces associations en participation où l'une cède quelque chose qui lui appartient, — peut-être, — pour qu'on lui reconnaisse d'immenses territoires qui ne lui appartiennent pas, — certainement, — l'Allemagne et l'Angleterre, après avoir dépecé les États de Zanzibar, ont tourné les yeux vers l'ouest. L'Allemagne se contentait de son lot zanzibarien, mais l'Angleterre voulait tirer parti de l'occasion pour se faire adjuger, jusqu'au centre même de l'Afrique, des possessions indéterminées. On a donc fixé, le 1er juillet 1890, la sphère d'influence britannique. Mais jusqu'où s'étend-elle? Bien habile qui le dira. Sur la rive droite du Nil, sa limite, au nord, s'arrête aux confins de l'Égypte. Où sont ces confins? Ici, l'intérêt de l'Angleterre est de les réduire le plus possible, de les faire remonter vers le nord, afin d'envahir et de se développer dans une proportion égale. Encore avons-nous là une limite, douteuse à la vérité, imprécise et fuyante, mais que, finalement, il faudra bien mettre quelque part. Passons sur la rive gauche du Nil : tout change. On croit généralement, n'est-ce pas? que l'Égypte s'étend sur la rive gauche aussi bien que sur la droite : ni l'Angleterre ni l'Allemagne n'ont paru s'en souvenir en 1890. A l'ouest, les limites fixées par leur arrangement à la sphère d'influence britannique sont « l'État libre du Congo et la ligne occidentale du partage des eaux du bassin du Haut-Nil. » Ce n'est plus, cette fois, la vallée, mais le bassin du Nil qui est en cause. On voit bien, ou à peu près, jusqu'où il s'étend l'ouest : c'est jusqu'à l'État libre du Congo. Mais au nord, où s'arrête-t-il? Pourquoi n'a-t-on pas parlé de nouveau des confins de l'Égypte? Cette expression, bien qu'un peu vague, aurait présenté quelque chose à l'esprit, ne fût-ce qu'un nuage. On s'est bien gardé d'en user, et pourquoi? Parce qu'on a voulu empiéter sur le domaine égyptien, et le faire entrer, par une confusion inadmissible, dans la sphère d'influence de l'Angleterre.

Les preuves abondent : il y en a de morales, il y en a de matérielles. Les preuves morales résultent du discours même de M. Hanotaux. Notre ministre des affaires étrangères a raconté que, sollicité de reconnaître la zone d'influence britannique sur le Haut-Nil, il a demandé tout naturellement les explications qui s'imposent, qui se présentent tout de suite à l'esprit, et que nous venons d'indiquer en termes som-

maires. Ici il faut citer textuellement : « Vous déclarez, a-t-il dit au cabinet de Londres, qu'en vertu de la convention de 1890 l'Angleterre a placé une partie de ces territoires dans sa sphère d'influence. Eh bien ! faites-nous savoir du moins à quels territoires s'appliquent vos revendications ; dites-nous jusqu'où s'étend cette sphère d'influence qui, d'après vous, s'ouvrirait sur la rive gauche du Nil et se prolongerait, on ne sait où, vers le nord. En un mot, vous nous présentez une réclamation vague, incertaine, formulée dans des termes qui prêtent à des interprétations diverses ; vous réunissez dans une seule phrase la sphère d'influence de l'Égypte et la sphère d'influence de l'Angleterre. Dites-nous alors où s'arrête l'Égypte et où commence cette sphère que vous réclamez. Vous désirez qu'à l'heure présente, — et prématurément à mon avis, — nous réglions l'avenir de ces régions. Vous voulez obtenir notre adhésion, sans même nous expliquer à quoi nous devons adhérer. Dans de telles conditions, ne vous étonnez pas que nous refusions notre acquiescement et que nous réservions notre entière liberté. »

Si nous sommes parvenu à expliquer les élémens et la genèse même de la question, les observations de M. le ministre des affaires étrangères doivent revêtir à tous les yeux une clarté et un relief saisissans. Qu'y a-t-on répondu ? Rien. Jamais on n'a reçu une réponse quelconque du cabinet de Saint-James. Il a préféré parler de tout autre chose, de Sierra-Leone par exemple, sujet intéressant sans doute et sur lequel nous sommes arrivés à une entente fort heureuse ; mais, pour ce qui concerne le Haut-Nil, silence complet, silence de mort. A ce silence, nous ne pouvions correspondre qu'en nous taisant et nous réservant nous-mêmes. Sir Edward Grey, M. Chamberlain et la presse anglaise ont-ils le droit d'en conclure, comme ils le font, que nous reconnaissons les droits de l'Angleterre sur la sphère d'influence que l'Allemagne a pu lui abandonner, parce qu'elle n'en a que faire pour son compte ? Non, certes. Les droits ne se créent point par prétérition, surtout lorsqu'ils viennent à l'encontre d'autres droits expressément affirmés. D'ailleurs, nous avons fait connaître notre opinion. Si nous n'avons pas poursuivi une conversation qu'on laissait tomber volontairement, lorsque des actes se sont produits, nous avons agi. Et c'est là ce qu'il est important de rappeler. Qui a pu oublier l'arrangement que l'Angleterre a fait avec l'État du Congo le 12 mai de l'année dernière ? A ce moment, l'Angleterre a disposé de toute une partie de la rive gauche du Nil et du bassin du grand fleuve, comme si ces vastes régions lui appartenaient en toute souveraineté. Elle les a cédées à bail à l'État du Congo, dans des conditions diverses suivant les endroits. Qu'est-ce à dire ? L'Angleterre continuait-elle à reconnaître les droits de l'Égypte et de la Porte sur ces territoires ? Elle se contentait de dire qu'elle les connaissait ; en même temps, elle les violait, puisqu'elle n'avait consulté ni

la Porte ni l'Égypte. Voulait-elle indiquer par là que ces droits, dont elle avouait avoir entendu parler, étaient devenus caducs et qu'il n'y avait plus lieu de s'en embarrasser? Alors il fallait s'entendre avec d'autres puissances encore que l'Allemagne, et c'est ce qu'elle n'avait pas fait. Qu'en est-il résulté? M. Hanotaux a dénoncé à la tribune le traité anglo-congolais comme étant à ses yeux nul et non avenu, et trois mois après il n'en restait plus un seul article debout. Ce jour-là, un premier coup, et décisif, a été porté à l'arrangement privé passé, en 1890, entre l'Allemagne et l'Angleterre. A un fait, nous avions répliqué par un fait. Certes, le discours de sir Edward Grey n'est pas un fait, mais seulement une thèse : il fallait y répondre par une antithèse. M. Hanotaux n'y a pas manqué. Il a déclaré qu'il attendait des explications, qu'on ne lui fournissait jamais, avant de dire sa pensée sur l'arrangement de 1890, et, ce jour-là, l'arrangement s'est trouvé contesté en droit. On commence à voir tout ce qui lui manque.

Après cela, on peut laisser passer sans y attacher plus d'attention qu'elle n'en mérite la petite manifestation à laquelle viennent de se livrer les « négocians de Londres intéressés dans les affaires d'Égypte et du Haut-Nil ». Sachons gré à ces trafiquans de ne s'être pas dissimulés sous un masque patriotique, ou simplement impérial : avec eux, on voit tout de suite à qui on a affaire. Ils ne trompent pas leur monde et, comme on dit, n'y vont pas par quatre chemins. On avait trouvé généralement, même en Angleterre, que M. Chamberlain avait lourdement appuyé sur les côtés les plus fâcheux du discours de sir Edward Grey : il a trouvé plus maladroit que lui. La Chambre de commerce a approuvé et confirmé la déclaration des « négocians intéressés dans les affaires d'Égypte et du Haut-Nil », laquelle est ainsi conçue : « Le gouvernement de Sa Majesté ayant déclaré qu'en conséquence des revendications britanniques (telles qu'elles sont exprimées dans les traités et dans les déclarations), et en conséquence des droits de l'Égypte dans la vallée du Nil, la sphère d'influence britannique s'étend à tout le cours du fleuve, » etc. Le langage de sir Edward Grey méritait, en somme, d'être traduit dans ce style platement commercial. Au surplus, cela n'engage personne, pas même le gouvernement anglais, qui n'est lié que par ses déclarations diplomatiques, probablement différentes de ses élucubrations parlementaires. Comment ne pas déplorer que des questions aussi délicates que celles qui s'agitent sur le Haut-Nil et sur le Bas-Nil, et qu'il est plus que jamais impossible de séparer, soient traitées avec autant de légèreté et d'inadvertance? Quand on songe à tous les bienfaits que l'accord de la France et de l'Angleterre procurerait au continent noir, on ne peut que s'affliger de l'obstination avec laquelle quelques personnes entretiennent un malentendu entre ces deux puissances. Il reste, heureusement, l'énergie des entreprises individuelles que sir Edward Grey, et

surtout M. Chamberlain, ont paru vouloir limiter et arrêter. « Personne ne peut prétendre, a dit M. Hanotaux, à entraver l'initiative des hommes courageux qui vont à la découverte de ces pays nouveaux. » On n'y a prétendu au surplus que lorsque ces « hommes courageux » étaient Français : pour peu qu'ils aient été d'une autre nationalité, Belges par exemple, on n'y a vu aucun inconvénient. Il serait temps qu'un arrangement sincère et complet intervînt entre la France et l'Angleterre sur les questions d'Afrique. Nous y avons toujours été disposés, et, lorsque la conversation s'est trouvée brusquement interrompue entre l'Angleterre et nous, M. Hanotaux a eu le droit de dire que ce n'était pas notre faute. En attendant, les questions se multiplient, s'amoncellent et s'entassent, sous prétexte qu'on les résoudra plus facilement un jour, les unes par les autres et toutes à la fois. Nous n'en sommes pas bien sûrs : encore faudrait-il essayer ! La situation actuelle ne peut que s'aggraver en se prolongeant. Elle surexcite dans les deux pays une sourde impatience, qui se manifeste par des éclats brusques et violens comme celui qui vient de se produire en Angleterre, et qui aurait pu amener, de part et d'autre, un *steeple-chase* de chauvinisme. La France n'a pas voulu s'y prêter. Mais, comme on vient de le voir, l'opinion anglaise, piquée de l'éperon par sir Edward Grey, continue à elle seule son galop effréné. Nous ne pouvons que la regarder faire, et attendre.

Nous avons déjà dit, et nous sommes de plus en plus convaincu que les grandes questions se déplacent, et qu'après avoir été en Europe et avoir paru un moment se fixer en Afrique, elles se retrouveront bientôt en extrême-Orient. Ce qui se passe en ce moment entre la Chine et le Japon n'est pas de nature à nous faire changer d'avis. On sait qu'un armistice partiel a été conclu. Les Japonais se montrent, une fois de plus, un peuple essentiellement réaliste. A en juger d'après nos sentimens occidentaux, il semblait impossible qu'ils résistassent à la tentation d'aller à Pékin, après s'être assurés de toutes les voies qui y conduisent. Une nation européenne n'aurait pas laissé échapper cette occasion d'inscrire dans son histoire un de ces faits dont le souvenir agit ensuite comme un levain héroïque dans la conscience nationale. Il y a au Japon, à la vérité, un parti considérable qui pousse à la reprise et à la continuation de la guerre, jusqu'à ce qu'elle ait produit toutes ses conséquences; mais le gouvernement paraît croire que ces conséquences peuvent être obtenues dès maintenant sans qu'il soit indispensable de prolonger les hostilités : il a assez de gloire pour pouvoir se contenter des résultats que sa diplomatie lui assurera. Que peut faire la Chine? Il lui faudrait, pour résister aux exigences du vainqueur, trouver un appui parmi les puissances européennes, et aucune, du moins jusqu'ici, ne paraît disposée, ni même prête, à le lui donner. Les

événemens se sont précipités si vite qu'on n'a pas eu le temps de les prévoir, encore moins d'y pourvoir. Il ne serait pas impossible, en cherchant dans l'histoire de l'Europe il y a quelque trente ans, d'en rencontrer d'autres qui ont pris de même tout le monde au dépourvu. Pour n'être pas intervenu à temps, on s'est trouvé ensuite dans l'impossibilité de le faire utilement. Les événemens avaient déjà trop marché pour qu'on pût en arrêter, ou même en ralentir le cours.

On ne connaît pas encore avec certitude les conditions de paix que le Japon impose à la Chine. Cependant les journaux du monde entier, et surtout les journaux anglais et américains, si on les rapproche les uns des autres, donnent à cet égard des indications qui doivent contenir une grande part de vérité. L'indemnité de guerre s'élèverait à une somme d'environ deux milliards de francs, pour compter en monnaie française. Ce n'est pas ce point qui provoquera les inquiétudes de l'Europe : elles pourraient être éveillées plutôt, et encore dans une mesure assez restreinte, par l'obligation imposée à la Chine de contracter avec le Japon une convention monétaire qui unirait dans une espèce de *zollverein* ultra-oriental les marchés financiers des deux pays. Toutefois, sur ce point, les indications sont encore trop vagues pour qu'on puisse rien préciser. Ce qui intéresse encore plus l'Occident, ce sont les questions territoriales actuellement agitées entre les deux belligérans. Il est désormais certain que le Japon exige la cession de Formose et des Pescadores, ce qui serait, semble-t-il, un avantage suffisant à la suite de cette guerre. Mais le Japon ne s'en tient pas là. Il demande que l'indépendance de la Corée soit reconnue. On s'y attendait : personne n'aurait rien à y redire s'il s'agissait d'une indépendance véritable, d'une autonomie qui devrait être respectée par le Japon lui-même. En est-il ainsi? Le Japon exige la cession en toute souveraineté de Port-Arthur et d'une partie de la Mandchourie, considérable par son étendue, et encore bien plus par sa situation géographique. Ce n'est pas d'une simple annexe de Port-Arthur qu'il est question, mais d'une large bande de territoire qui, partant de Port-Arthur, se déroule vers le nord-est et interrompt presque complètement le voisinage de la Russie avec la Corée. Entre les deux pays le Japon introduit un coin massif et solide sur lequel il appesantit la main. Dès lors, la Corée se trouve séparée du reste du monde par une enclave japonaise. Port-Arthur commande à la fois cette enclave terrestre et la partie septentrionale du golfe du Petchili. Il était difficile au Japon de tirer un meilleur parti de la situation que la victoire lui a donnée, mais aussi d'y mettre moins de ménagemens envers certaines puissances. L'indépendance de la Corée ne sera bientôt qu'un vain mot.

En revanche, le Japon s'assure presque la bienveillance d'autres puissances, et même de toutes, dans des proportions à la vérité très différentes, en imposant à la Chine l'ouverture au commerce européen

de ses côtes et de ses grands fleuves jusqu'à des points très éloignés dans les terres. Il faudra sans doute d'assez longues années avant que ces stipulations, consenties officiellement, soient exécutées dans la pratique. Elles n'en gardent pas moins une valeur considérable. L'aménagement ou, pour mieux dire, la suppression du barrage de Shangaï a une importance qu'on ne saurait exagérer. Le Japon aura l'honneur d'avoir ouvert la Chine au commerce européen : quelques coups de canon heureux auront eu plus d'effet que ceux que l'Angleterre et nous avons tirés autrefois et que les négociations qui les ont suivis. Cette clause du traité de paix a produit à Londres, aussitôt qu'elle y a été connue, une impression très vive. On a vu la presse changer de ton du jour au lendemain. Elle était expectante et un peu hargneuse à l'égard du Japon; elle est devenue subitement sympathique. L'Angleterre ne cherche que son intérêt dans les transformations du monde, et ce n'est pas de cela que nous lui ferons un reproche. Elle aperçoit déjà un immense débouché qui va s'ouvrir à ses marchandises. Une seule puissance peut lui faire concurrence par le bon marché : c'est l'Allemagne. Le Japon a-t-il voulu, en imposant à la Chine l'ouverture de ses fleuves, neutraliser la mauvaise humeur et s'assurer au contraire la bonne volonté de l'Angleterre et de l'Allemagne?

Au surplus, ce sont là des questions qu'on ne peut actuellement que poser. La diplomatie européenne est restée jusqu'à ce jour un peu inerte en face des événemens qui modifiaient l'équilibre de l'extrême-Orient. En sera-t-il toujours ainsi? Sommes-nous à la veille d'événemens nouveaux, où l'Europe sortirait de son immobilité? Les intérêts des puissances, du moins leurs intérêts immédiats, ne sont pas tout à fait les mêmes : ces oppositions, ou plutôt ces différences, car il n'y a pas d'opposition véritable, aboutiront-elles à un laisser faire général? A supposer au contraire qu'on voulût empêcher, en a-t-on les moyens tout préparés? car il n'y aurait pas de temps à perdre. Ici encore, on ne peut qu'indiquer le problème : il serait téméraire de vouloir le résoudre sans connaître tous les élémens qui peuvent peser sur les résolutions des puissances, et les déterminer dans un sens ou dans l'autre. Ce qui est sûr, c'est qu'une nouvelle phase de l'histoire du monde s'ouvre en extrême-Orient : heureux ceux qui auront su deviner l'avenir et prendre position pour en profiter.

Les Chambres ont enfin voté le budget et interrompu leur session pour prendre leurs vacances de Pâques. C'est tout ce que nous avons à dire, pour le moment, de notre politique intérieure. La quinzaine qui vient de s'écouler n'a présenté aucun intérêt : elle aurait été absolument stérile sans le vote du budget. Ce budget est-il en équilibre? Il l'est sur le papier; encore l'est-il à peine, et les déceptions qui se produisent dans le rendement des impôts nous font craindre qu'il ne le

reste pas jusqu'au bout. Mais c'est là le moindre danger de la situation : il y en a d'autres, beaucoup plus graves, qui ne se manifestent pas immédiatement et qui n'en sont pas moins inquiétans.

Le budget a enfin été voté, après le vote de quatre douzièmes provisoires, parce qu'on a pris le parti de l'expurger de toutes les questions qui pouvaient amener de longues discussions et diviser profondément les esprits. On a reculé devant la difficulté ; elle va maintenant se présenter tout entière. Les socialistes et les radicaux disent avec raison que le budget actuel n'est pas un budget de réformes. Le malheur est qu'on a fait croire au pays et à la Chambre qu'il y avait lieu de voter de larges réformes démocratiques, d'autant plus larges, en effet, que personne n'en a encore fixé les limites. M. Jaurès s'est plaint qu'on n'ait pas augmenté les traitemens et les pensions des petits employés. Si c'est là ce qu'il entend par une réforme, elle est au niveau des esprits les plus humbles. Il y a mille et une manières, toutes très simples, de dépenser de l'argent : la seule difficulté est de trouver des recettes correspondantes, mais les socialistes ne s'en embarrassent guère. Leur dessein très réfléchi est de mettre le budget en déficit, afin de faire tomber nos finances dans de tels embarras qu'on ne puisse en sortir que par une refonte totale de notre système d'impôts, et même de notre organisation sociale. Mais qu'ont-ils à proposer à la place de ce qui existe ? Ils ne l'ont jamais dit encore, probablement parce qu'ils ne le savent pas eux-mêmes. La Chambre est malheureusement inexpérimentée, nerveuse, impressionnable, insuffisamment dirigée. On n'a pas voulu constituer dans son sein les cadres d'une majorité vraiment solide. Elle est sujette à des entraînemens. Tel vote inconsidéré peut créer pour l'avenir des embarras presque inextricables. Il sera bien difficile d'établir le prochain budget, et plus difficile encore de le maintenir tel qu'on l'aura établi. Le gouvernement le déposera sans doute à la rentrée des vacances de Pâques. C'est alors qu'on s'apercevra de la confusion qui règne dans les esprits, et, comme on ne pourra pas ajourner de nouveau et toujours les questions, au lieu de les résoudre ou de les écarter une bonne fois, toutes les difficultés qu'on a provisoirement endormies se réveilleront à la fois. Mais à chaque jour suffit sa peine. Pour le moment, les Chambres se donnent à elles-mêmes et elles donnent au pays des vacances qu'elles lui ont bien fait gagner.

FRANCIS CHARMES.

Le Directeur-gérant,

F. BRUNETIÈRE.

TABLE DES MATIÈRES

DU

CENT VINGT-HUITIÈME VOLUME

QUATRIÈME PÉRIODE — LXIV[e] ANNÉE

MARS — AVRIL 1895

Livraison du 1[er] Mars.

Livraison du 15 Mars.

Livraison du 1er Avril.

Livraison du 15 Avril.

Paris. — Typ. Chamerot et Renouard, 19, rue des Saints-Pères. — 32238.





